





PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

Depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'époque de sa restauration, le 29 juin 1803,

PRÉCÉDÉ

DE L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

Academies, &c. – Rouen

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

Depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'époque de sa restauration, le 29 juin 1803,

PRÉCÉDÉ

DE L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE;

PAR M. GOSSEAUME, D.-M.,

MEMBRE ET ARCHIVISTE DE L'ACADÉMIE.

TOME PREMIER.

1744 à 1750.

ROUEN,

De l'Imprim. de P. PERIAUX, Imp. de l'Académie, rue de la Vicomté, n° 30.

1814.



OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'Académie, dès les premiers temps de son institution, s'était proposée de communiquer au public, par la voie de l'impression, le précis de ses travaux. Elle avait justement senti que le compte qu'elle en rend chaque année à sa Séance publique ne remplissait qu'imparfaitement cette intention, et elle avait chargé plusieurs Commissions spéciales du choix, de l'examen, de la classification des Mémoires qu'elle se proposait de publier. Le Gouvernement, de son côté, avait favorisé des dispositions si équitables, en donnant à l'Académie l'autorisation nécessaire à cette fin, et lui confiant à elle-même la censure de ses Ouvrages.

Cependant, toutes ces tentatives n'avaient obtenu aucun résultat satisfaisant. Quelle en pouvait être la cause ? car les talents et la

zèle des Commissaires nommés ne pouvaient être révoqués en doute. S'il m'est permis de dire mon sentiment, trop de collaborateurs concouraient au même travail, et la multiplicité des instruments en retardait la marche. Ajoutons que les Mémoires, répostés en divers dépôts, ne pouvaient être ni consultés, ni comparés au moment du besoin; la lenteur des communications faisait languir l'ouvrage, et finissait par en faire perdre le souvenir.

Lorsqu'au rétablissement de l'Académie, cette Compagnie me fit l'honneur de me confier le dépôt temporaire de ses archives, je pus réunir en un même local et sous mes yeux tous les Mémoires qui avaient échappé au malheur des circonstances. Je pus les arranger, les co-ordonner à loisir, et, ce premier travail terminé, j'osai former une entreprise qui plusieurs fois avait échoué avec des moyens bien supérieurs aux miens.

Je communiquai mon projet à l'Académie; je lui soumis mes premiers extraits, et elle daigna encourager ces essais. Ajoutant ainsi chaque jour quelque nouvel extrait à ceux que j'avais recueillis, je suis parvenu à com-

pléter les matériaux du premier volume; je dirai même que j'ai disposé l'universalité de nos Mémoires, dont le précis, dans son ensemble, doit former cinq volumes, de telle manière que, si des circonstances très-naturelles à mon âge m'empêchaient de poursuivre mon travail, je laisserais à mes successeurs tous les matériaux arrangés pour les volumes qui doivent suivre.

L'ordre que j'ai adopté est simple : j'ai rangé tous les articles sous deux grandes divisions, les Sciences et les Belles-Lettres. La Poësie forme une sous-division de cette dernière, à laquelle j'ai cru devoir encore réunir les notices biographiques sur les Académiciens décédés. J'ai réuni d'ailleurs sous des titres généraux les matières analogues entre elles, en m'assujettissant, autant qu'il m'a été possible, à l'ordre chronologique.

Relativement aux précis eux-mêmes, je me suis spécialement attaché à faire bien connaître l'esprit, l'intention et la marche des auteurs; et pour mettre à portée de connaître également leur style et leur coloris, je les ai fait parler autant qu'il m'a été possible, évitant avec le plus grand soin de mettre le rédacteur à leur place.

Malgré toute mon attention, puis-je me flatter d'avoir réussi ? Ce n'est pas à moi de me juger ; mais je puis assurer que j'ai toujours été animé par le désir de bien faire.

Si on était tenté de juger avec une sévérité rigoureuse les premières productions de nos laborieux devanciers, je répondrais pour eux avec un auteur célèbre : *La critique est aisée et l'art est difficile* ; je prierais de se souvenir qu'un établissement naissant est toujours éloigné de la perfection, et je tâcherais de profiter pour moi-même des observations dont ils ne peuvent plus tirer avantage.

P.-L.-G. G.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN.

ERRATA.

Le lecteur est prié de corriger les fautes ci-après :

Pages	*lignes*	*au lieu de*	*lisez*
29	30	primariamque	primariumque.
85	31	e	le.
165	19	serieurès	sericuses.
202	31	timent	timens.
203	24	arciâ	ascia.
Ibid.	25	cudo	cudo.
Ibid.	33	extraxerunt	extruxerunt.
205	34	servent	servant.
207	10	emunger	emungere.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN.



L'Histoire d'une Société littéraire consiste essentiellement dans l'exposé de ses travaux, et c'est le but que je me suis proposé dans la rédaction de ce recueil. Mais les circonstances qui ont concouru à l'établissement de notre Académie, sa composition, les institutions utiles qui se sont formées dans son sein, sont faites pour piquer la curiosité, je dirai même pour intéresser les amateurs des sciences, des lettres et des arts : c'est pour eux spécialement que j'ai réuni les matériaux de cette Histoire.

Je renfermerai dans quatre chapitres tout ce qui y est relatif.

Le premier fera connaître les circonstances qui donnèrent lieu à l'établissement de l'Academie ; il sera terminé par les lettres patentes qui la constituent, et le catalogue de ses premiers membres.

Le second exposera sa composition morale. On donnera un apperçu des talents et des goûts qui prédominèrent pendant les dix premières années, et formèrent en quelque manière le caractère et la physionomie de la Société.

Le troisième traitera des travaux de l'Académie, de ses séances particulières et publiques, et des prix qu'elle distribuait dans ces séances solemnelles.

Le quatrième enfin fera connaître les établissements utiles qui s'étaient formés dans son sein.

CHAPITRE Ier.

Etablissement de l'Académie.

Quoique les lettres patentes portant établissement d'une Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts dans la ville de Rouen ne datent que de l'année 1744, les sciences étaient en honneur dans cette capitale, et des établissements particuliers s'y étaient formés depuis long-temps pour les cultiver avec plus d'avantage par la réunion d'hommes instruits et le concours de leurs lumières.

Dès l'année 1716, MM. de Couronne (1), Néel, Le Baillif, et de Missi, formèrent une Société dans l'intention de cultiver en commun les sciences et les beaux-arts. On peut regarder cette association comme l'origine de l'Académie. Le zèle l'avait formée, l'amitié en avait dicté les réglements, et l'intelligence avait déterminé les attribntions conformément aux talents et au goût de chaque associé.

---

(1) C'était le père de notre confrère, qui a prouvé que le goût des lettres était héréditaire dans sa famille.

Combien de temps dura cette Société? A quels motifs dut-elle sa dissolution? Produisit-elle quelques ouvrages dont les lettres et les beaux-arts auraient pu tirer quelques avantages? Ce sont autant de questions que les notes qui nous ont été communiquées ne nous permettent pas de résoudre. Il est probable qu'elle ne subsista pas long-temps et que le souvenir s'en était bientôt perdu, puisque M. l'abbé Legendre, né à Rouen en 1659, et mort chanoine sous-chantre de l'église de Paris et abbé de Claire-Fontaine, le 1er février 1734, témoignait son étonnement et ses regrets, en rédigeant son acte de dernière volonté, l'an 1733, » de ce qu'à Rouen, ville si célèbre, dit-il, et qui a » produit dans tous les temps de si beaux et de si » bons esprits, il ne se soit point formé de Société » de gens de lettres, et que, pour animer la jeunesse » qui a du talent, on n'y distribue point de prix » honorables et publics.

» Ces motifs l'engageaient à léguer à la ville de » Rouen 1200 livres de rente, pour y établir des » jeux floraux ou des prix de beaux-arts ou de ma- » thématiques, laissant d'ailleurs ceux qui exécute- » raient sa fondation les maîtres de changer les prix » selon qu'ils croiraient convenir. «

Le premier établissement dont nous avons parlé et celui dont il va être question ne prévenaient qu'imparfaitement le reproche de notre respectable compatriote, mais ils étaient le prélude d'une association en l'honneur des sciences et des beaux-arts, fondée sur des bases plus solides.

En 1733, MM. Berthault, chanoine de l'église de Rouen, Moyencourt et Dufay, chirurgiens fort instruits, s'étaient réunis pour cultiver en société la botanique et les belles-lettres. Un petit jardin, dans un de nos fauxbourgs, était le point de réunion de

ces hommes studieux. Il fut également le premier théâtre du célèbre Lecat, qui dans ce même temps fondait dans nos murs l'école d'anatomie et celle de chirurgie, que, depuis, il avait rendues si célèbres.

Cet établissement subsista encore peu de temps; mais bientôt il fut remplacé par une association pareille, dont l'accroissement et les succès furent rapides, et qui obtint enfin d'être honorée du titre d'Académie.

Au commencement de 1736, MM. Delaroche, médecin distingué; l'abbé Guérin, littérateur habile; Moyencourt et Thibault, chirurgiens éclairés, tous amateurs de la botanique et des beaux arts, fondèrent cette Société nouvelle. M. Delaroche fournit, pour y cultiver les plantes, un terrein spacieux, au faux-bourg Bouvreuil. M. de Moyencourt y porta les plantes de son premier jardin, et le nombre en fut considérablement augmenté. M. Guérin y porta son goût éclairé pour la littérature, et M. Thibault son infatigable activité.

On construisit, à frais communs, une serre chaude en 1739.

En 1740, la Société s'accrut de deux associés nouveaux, MM. Clerot et Lecat. Nous aurons plus d'une fois occasion de remarquer combien ce dernier fut une acquisition précieuse.

On forma à cette époque le projet de consolider la Société naissante. Plusieurs agrégations nouvelles en facilitaient l'exécution. M. Dufay, qui s'en était éloigné, y revint avec ses richesses botaniques; MM. Saas, Antheaume, de Fourmetot, Boisduval, d'Angerville, le Danois, Dubocage, Pinard, de Bréquigny, de Bléville furent inscrits parmi ses membres résidants. Fontenelle, né à Rouen, et Morand, chirurgien célèbre à Paris, furent ses premiers associés.

L'éloignement du jardin détermina à changer le lieu des séances. On eut la liberté de s'assembler à la bibliothèque de la cathédrale, lieu parfaitement central. Les discussions étaient verbales pour la plupart; on ne gardait aucunes minutes, on ne tenait aucuns registres : c'est la raison pour laquelle nous avons si peu de témoignages sensibles des premiers travaux de nos devanciers. Cependant, un petit nombre de mémoires échappés aux ravages des temps serviront à montrer le soin et le zèle que l'on apportait dans les discussions.

M. Pigou fut une nouvelle acquisition également utile et honorable. M. de Cideville, qui le suivit de près, doit être regardé comme un des promoteurs les plus ardents et un des bienfaiteurs les plus généreux de l'Académie. Nous verrons, au 4e paragraphe du chapitre IV, combien il coopéra à fixer parmi nous M. Descamps, le fondateur de notre école de dessin, peinture, etc., et le professeur le plus propre à la faire prospérer.

M. l'abbé Guérin avait été élu secrétaire, et seul il suffisait, dans le commencement, à une place où aboutissaient tous les genres de travaux.

Les mémoires sur les belles-lettres s'étant multipliés, on sentit la nécessité d'instituer pour ce département un secrétaire particulier, et M. de Béthencourt, avocat célèbre, réunit les suffrages.

Au mois d'août 1741, on présenta à MM. de l'Hôtel-de-Ville un mémoire tendant à obtenir que la Société fût par eux adoptée comme une Compagnie propre à remplir le vœu et les intentions de M. l'abbé Legendre, dont le legs en conséquence lui serait appliqué.

Cette demande ayant été favorablement accueillie, on s'occupa sans relâche de l'obtention de lettres

patentes qui érigeassent la Société en Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Vers la fin de l'automne de 1743, M. de Cideville, qui retournait à Paris, où il passait les hivers, voulut bien se charger de toutes les démarches à faire auprès du Gouvernement pour faire légaliser la concession faite par l'Hotel-de Ville, formalité qui devait précéder l'obtention des lettres patentes. Il fit plus, il se chargea de la poursuite d'un procès qui durait depuis long-temps, et que les prétendus héritiers de M. l'abbé Legendre avaient intenté contre son acte de dernière volonté. Un hiver suffit à M. de Cideville pour terminer le procès et obtenir les faveurs sollicitées auprès du Gouvernement. A son retour à Rouen, le 18 août 1744, il eut la gloire et le plaisir de présenter à la Compagnie la ratification de la délibération du corps municipal, et les lettres patentes qui l'érigeaient en Académie. Le discours éloquent qu'il prononça à cette occasion, discours qui se trouve dans ce volume, à la tête des mémoires pour la partie littéraire, exprime avec autant de vérité que d'énergie le vif intérêt qu'il prenait à cet établissement.

La reconnaissance que nous devons à M. de Cideville pour les soins, les fatigues, les sacrifices que ces opérations lui coûtèrent, et l'expression que nous nous plaisons à consigner ici ne nous font pas oublier la part bien essentielle qu'y prirent MM. de Fontenelle, qui rédigea nos premiers statuts, de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, et M. le duc de Luxembourg, gouverneur de la province de Normandie. Son zèle et son crédit avaient puissamment secondé les démarches de M. de Cideville, et il avait été le protecteur de l'Académie avant que S. M. lui en conférât le titre.

Suit la teneur des lettres patentes :

LETTRES PATENTES portant établissement d'une Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts à Rouen.

» LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous présents et à venir, salut. Nous avons été informés que depuis quelques années il s'est formé dans notre ville de Rouen une Société de gens de lettres dont l'objet est de se perfectionner dans les sciences, dans les belles-lettres et dans les arts, et que, quelqu'étendu que puisse paraître ce projet, elle est dès-à-présent très en état de le remplir, avec les lumières et les talents de ceux qui la composent. Plusieurs assemblées qui se sont déjà tenues en ont fait connaître l'utilité, et le public, instruit des observations et mémoires en différents genres qui y ont été présentés, attend avec empressement plusieurs ouvrages importants commencés sur la physique, l'anatomie, et particulièrement sur la chimie et sur la botanique, dans lesquelles on peut se promettre des découvertes heureuses, attendu l'ordre et l'abondance qui règnent dans le Jardin des Plantes, qui est cultivé avec autant de soin que de succès dans notre ville de Rouen. Le désir que Nous avons toujours eu de contribuer aux progrès des sciences, des belles-lettres et des arts; la gloire et les avantages qui en résultent pour notre état, Nous déterminent à donner des fondements solides à cet établissement, et à seconder en cette occasion le zèle que les Conseillers-Maire et Echevins de notredite ville ont marqué pour que cette Société naissante fût aussi durable que doit l'être aussi la mémoire de notre amé et féal feu *Louis Legendre*,

chanoine et sous-chantre de Notre-Dame de Paris, des libéralités duquel ils ne veulent profiter que pour avoir la gloire d'en faire eux-mêmes la distribution en faveur de la nouvelle Académie. Nous avons vu avec satisfaction dans son testament, du quatre février mil sept cent trente-quatre, les plaintes qu'il forme sur ce qu'une ville célèbre par les talents et le goût particulier de ses citoyens pour l'étude et les plus hautes sciences, fût privée de ce qui peut servir à les mieux cultiver, et Nous avons lieu d'espérer que la disposition qu'il a faite d'onze cents livres de rente perpétuelle en faveur desdits Maire et Echevins pour les arts et les belles-lettres ayant pour objet d'animer les savants, cette ville sera désormais distinguée par la littérature et les sciences, comme elle l'est par l'étendue et l'éclat de son commerce; ainsi, pour mettre les sujets qui composent et qui formeront par la suite cette Société en état de se soutenir avec honneur et à perpétuité, Nous avons bien voulu autoriser ses assemblées et les réglements nécessaires pour en maintenir l'ordre et la splendeur. A CES CAUSES, voulant favoriser l'empressement que nous ont marqué les premiers Magistrats de notredite ville de Rouen, et augmenter de plus en plus l'émulation des amateurs des beaux-arts et de ceux de nos sujets qui seront en état de se procurer par de semblables dispositions une sorte de postérité aussi durable qu'utile et glorieuse, Nous avons, de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité Royale, permis, approuvé et autorisé, et par ces présentes, signées de notre main, permettons, approuvons et autorisons lesdites assemblées et conférences; Voulons et Nous plaît qu'elles soient faites et continuées dans notredite ville de Rouen, sous le titre d'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts, que

nous avons mise et mettons sous la protection particulière de notre cher et bien amé cousin *Charles-François de Montmorency Luxembourg*, duc de Luxembourg, de Piney et de Montmorency, pair et premier baron chrétien de France, notre gouverneur et lieutenant-général de notre province de Normandie, lieutenant-général de nos armées, et chevalier de nos ordres; Voulons aussi que le nombre des sujets qui la composeront soit fixé et limité à vingt-six Académiciens de fonction, à douze Associés et à douze Adjoints, outre les personnes, au même nombre de douze, qui pour raison de leur dignité pourront y avoir entrée et place honorable, sous le titre d'Académiciens honoraires, conformement aux statuts et réglements ci-attachés sous le contre-scel de notre chancellerie, que Nous avons agréés et approuvés, ainsi que tous autres qui seront jugés nécessaires et convenables, sans qu'il soit besoin d'autres lettres de Nous que les présentes, par lesquelles nous confirmons dès maintenant, comme pour lors, tout ce qui sera fait pour ce regard. Permettons en outre à ladite Académie d'avoir un sceau avec telle marque, figure et inscription qu'il lui plaira, pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle : Voulons en outre qu'elle soit pour le présent composée des personnes dont la liste est ci-attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, lesquelles nous avons nommées et nommons pour cette fois, laissant auxdits Académiciens la liberté de remplir les places qui vaquent et pourront vaquer à l'avenir par la voie d'élection, conformément auxdits statuts, et que les Académiciens jouissent des mêmes honneurs, priviléges, franchises et libertés dont jouissent ceux de nos Académiciens de Paris, à l'exception du droit de committimus. Si donnons

EN MANDEMENT à nos amés et féaux Conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement de Rouen, et à tous autres nos Officiers et Justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire enregistrer, et icelles garder et observer selon leur forme et teneur : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR ; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre seel à cesdites présentes. Donné à Lille, au mois de juin, l'an de grace mil sept cent quarante-quatre, et de notre règne le vingt-neuvième. *Signé* LOUIS. *Au revers est écrit* : Lesdites lettres ont été registrées ès registres de la Cour, pour être exécutées selon leur forme et teneur, et jouir par les impétrants de l'effet et contenu d'icelles, suivant l'arrêt de la Cour rendu en Parlement à Rouen, la grand'chambre assemblée, le douze août mil sept cent quarante-quatre. *Signé* AUZANET. Par le Roi ; *signé* PHELYPEAUX.

» Lesdites lettres patentes ont été registrées au greffe de l'Hôtel-de-Ville, le quatorze août mil sept cent quarante-quatre, en conséquence de l'assemblée générale dudit jour. *Signé* COIGNARD, avec paraphe ; *visa*, DAGUESSEAU. Pour confirmation d'établissement d'une Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts à Rouen. *Signé* PHELYPEAUX. «

EXTRAIT des registres de la Cour de Parlement de Rouen.

» Vu par la Cour, la grand'chambre assemblée, les lettres patentes accordées par le Roi, à Lille, au mois de juin dernier, aux Conseillers-Maire et Echevins de cette ville de Rouen, par lesquelles Sa Majesté permet, approuve et autorise les assemblées et conférences qui seront faites dans ladite ville de Rouen,

sous le titre d'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts, et confirme dès maintenant, comme pour lors, tout ce qui sera fait à cet égard, le tout suivant qu'il est plus au long mention ès susdites lettres : requête présentée à la Cour par les Conseillers Maire, Echevins et Substituts du Procureur-général du Roi de ladite ville, et les Associés à l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts, tendante à ce qu'il lui plût ordonner que lesdites lettres patentes seront registrées ès registres de la Cour, pour être exécutées selon leur forme et teneur : ordonnance de la Cour étant au bas de ladite requête, en date de cejourd'hui, portant : soit communiqué au Procureur-général du Roi ; lesdites lettres patentes ci-dessus datées, ensemble le réglement que Sadite Majesté veut être observé, et autres pièces attachées sous le contre-scel d'icelles. Conclusions du Procureur-général, et ouï le rapport du sieur Hubert, Conseiller-commissaire : TOUT CONSIDÉRÉ. LA COUR, la grand'chambre assemblée, a ordonné et ordonne que les lettres patentes seront registrées ès registres de la Cour, pour être exécutées selon leur forme et teneur, et jouir par les impétrants de l'effet et contenu d'icelles. A Rouen, en Parlement, le douze août mil sept cent quarante-quatre. *Signé*, AUZANET ; *Collationné*, *signé*, FOUET, avec paraphe. «

STATUTS et RÉGLEMENTS de l'Académie.

» Le Roi voulant donner des marques de son affection à l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts que Sa Majesté a établie à Rouen, Elle a résolu le present réglement, lequel Elle veut et entend être exactement observé.

» PREMIÈREMENT. Le sieur duc de Luxembourg,

gouverneur de la province de Normandie, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, a été choisi pour être le protecteur de l'Académie.

» II. L'Académie sera composée d'Académiciens honoraires, d'Académiciens de fonction, d'Associés et d'Adjoints ou Elèves.

» III. Les Académiciens honoraires ne pourront être plus de douze, et seront choisis parmi des personnes recommandables par leur condition ou par leurs charges, mais en même-temps par leurs talents ou par leur goût pour les sciences, les belles-lettres et les arts.

» IV. Les Académiciens de fonction seront au nombre de vingt-six; savoir :

Dix-huit pour les sciences et les arts.

3 Physiciens,
2 Géomètres,
2 Astronomes,
2 Anatomistes,
3 Botanistes,
2 Chimistes,
2 Mécaniciens,
2 Dessinateurs;

Et huit pour les belles-lettres, dont

2 Pour l'histoire,
2 Pour les langues,
1 Antiquaire,
2 Pour la poésie,
1 Pour l'éloquence.

» V. Les Associés seront des Savants reçus sous le titre de Correspondants de l'Académie, et ne pourront être plus de douze.

» VI. Les Adjoints ou Elèves seront des jeunes gens de l'âge de vingt ans au moins, dont les dispositions annonceront de grands progrès dans quelque partie des sciences, des belles-lettres ou des arts.

» VII. Les Académiciens de fonction et les Elèves seront établis à Rouen, et si quelqu'un d'eux fixe sa résidence ailleurs, sa place sera vacante.

» VIII. L'année académique commencera après la rentrée du Parlement, et aura les mêmes vacances.

» IX. L'Académie aura un Président, un Vice-Président, un Directeur, un Vice-Directeur, un Secrétaire pour les sciences, un Secrétaire pour les belles-lettres et les arts, un Intendant du Jardin des Plantes, et un Trésorier. Le Président et le Vice-Président seront pris parmi les Académiciens honoraires, et les autres places seront remplies par les Académiciens de fonction.

» X. Les élections des Officiers se feront à la pluralité des voix et par scrutin, à la dernière assemblée qui précédera les vacances de chaque année ; les deux Secrétaires seront perpétuels, et les autres Officiers ne pourront être en fonction plus d'un an de suite.

» XI. L'Intendant du Jardin des Plantes sera elu avec les autres Officiers pour un an, et pourra seul être continué : on lui donnera deux aides, savoir : un Académicien de fonction et un Adjoint attaché à la botanique.

» XII. Les Secrétaires auront chacun un registre, dans lequel ils rédigeront en substance ce qui aura été proposé à chaque assemblée, les traités et les mémoires dont on y aura fait lecture ; chacun des deux Secretaires se chargera des matières de son département, et en donnera à la fin de chaque année un extrait raisonné, qui sera examiné par la Compagnie.

» XIII. Le Trésorier sera chargé de la recette et de la dépense ; il aura en sa garde les titres, lettres, instruments et meubles appartenant à l'Académie. A son entrée en charge, le Directeur les lui remettra par

inventaire, dont il gardera un double, qui sera récensé à la fin de chaque année. Le Trésorier ne pourra laisser transporter aucune des choses qui seront à sa garde, ni faire des dépenses qui excèdent vingt-quatre livres, sans une permission par écrit du Directeur.

» XIV. Le Président ouvrira les assemblées et fera délibérer sur les différentes matières ; il prendra les voix et donnera la sienne le dernier, il prononcera les résolutions de la Compagnie qui auront passé à la pluralité des voix ; sa signature et celle d'un des Secrétaires, s'il s'agit d'étude, et celles des deux Secrétaires, s'il s'agit d'élections ou d'affaires, suffiront pour la validité des délibérations ; en l'absence du Président, le Vice-Président ; en l'absence de tous les deux, le Directeur, et les autres Officiers de suite en feront les fonctions.

» XV. Les assemblées de l'Académie se tiendront au jour marqué par semaine, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, et seront de deux heures, depuis trois jusqu'à cinq ; et quand il sera fête ledit jour, l'assemblée se tiendra la veille.

» XVI. Les Académiciens de fonction et les Adjoints ne pourront s'absenter plus de six mois de la ville sans un congé de l'Académie, ni, étant dans la ville, manquer aux assemblées pendant six semaines, sans cause légitime connue de l'Académie.

» XVII. Les occupations des Académiciens seront de trois sortes : lecture des ouvrages importants dans les sciences, les belles-lettres et les arts ; examen des découvertes et des expériences faites par les Savants, et des productions de leur propre fond ; ils rendront compte de leurs lectures par des extraits, des expériences par des répétitions, et de leurs productions par des mémoires.

» XVIII. Quand on n'aura point de productions nouvelles

nouvelles qui puissent occuper la séance, elle sera employée à la lecture raisonnée de quelques mémoires des autres Académies, que chaque membre fera à son tour, selon l'ordre du tableau. On laissera à chacun le choix des matières, mais elles ne pourront être tirées que des sciences, des belles-lettres et des arts.

» XIX. La première lecture d'un mémoire ou autre ouvrage sera faite de suite et sans interruption; à la fin de la séance, l'auteur laissera ce qui aura été lu à l'un des deux Secrétaires, suivant la matière qui y sera traitée, jusqu'à la séance prochaine; et pendant ce temps, les autres Académiciens pourront en prendre communication pour faire leurs observations à la seconde lecture qui se fera de l'ouvrage, et ces observations seront faites avec politesse par les Académiciens qui en seront requis par le Président, suivant l'ordre du tableau.

» XX. Quand une pièce aura été lue deux fois, et que l'auteur voudra la faire imprimer, l Académie nommera deux Académiciens au moins avec le Secrétaire pour en faire un nouvel examen, et il en sera rendu compte à la Compagnie.

» XXI. Nul ne pourra faire imprimer d'ouvrage sans s'être conformé à ces dispositions et sans avoir obtenu un certificat signé des Commissaires, du Président et du Secrétaire.

» XXII. Les Académiciens entretiendront commerce de lettres avec les Savants étrangers, et les lettres seront lues à l'Académie après avoir été communiquées à celui qui présidera et au Directeur.

» XXIII. Nul ne pourra être reçu à l'Académie s'il n'est de bonnes mœurs et de probité reconnue; les réguliers ou personnes attachées à quelqu'ordre de religion n'y pourront être admis que sous le titre d'Associés.

» XXIV. Celui qui demandera à être reçu sera tenu de voir les Officiers en exercice ; il sera ensuite proposé par le Président à la prochaine assemblée, et, à celle qui suivra, son élection sera mise au scrutin et sera faite à la pluralité des voix. Si quelqu'un des Académiciens honoraires ou de fonction est absent, il lui sera écrit par un des Secrétaires pour avoir son avis, faute de quoi l'élection serait nulle.

» XXV. Ceux qui ne seront point de l'Académie ne pourront assister aux assemblées ordinaires s'ils n'y sont conduits par quelqu'un des Officiers pour y proposer quelque découverte nouvelle.

» XXVI. Toutes personnes auront entrée à l'assemblée publique qui se tiendra une fois l'année, le premier mercredi d'après Quasimodo.

» XXVII. Les Académiciens honoraires, les Académiciens de fonction, les Associés et les Adjoints auront voix délibérative lorsqu'il s'agira des sciences, des belles-lettres et des arts; mais les seuls Académiciens honoraires et de fonction seront admis à donner leur avis quand on fera les élections ou qu'on traitera d'affaires concernant l'Académie.

» XXVIII. L'Académie fera célebrer tous les ans un service solemnel, auquel elle assistera en corps, en mémoire dudit abbé Legendre, son bienfaiteur, et des Académiciens décédés.

» XXIX. Les Secrétaires feront, chacun selon son département, mention historique, sur leurs registres, des Académiciens décédés pendant le cours de l'année, et lecture en sera faite à la rentrée publique.

» XXX. Si l'Académie se trouve par la suite dans quelques cas qu'on n'ait pas prévus dans les articles du present, l'Académie se conformera aux usages des Académies de Paris.

» XXXI *et dernier*. Veut Sa Majesté que le présent

réglement soit lu dans la prochaine assemblée, et inséré dans les registres pour être exactement observé suivant sa forme et teneur; et s'il arrivait qu'aucun Académicien y contrevînt en quelque partie, Sa Majesté y pourvoira suivant l'exigence des cas. Fait à Lille, le dix-sept juin mil sept cent quarante-quatre. *Signé*, LOUIS; et plus bas, PHELYPEAUX. «

Telles furent les lois qui régirent l'Académie pendant les treize premières années. L'exposition des circonstances qui y introduisirent des modifications et provoquèrent de nouvelles lettres patentes en 1757, se trouvera à la tête du second volume.

TABLEAU des Membres de l'Académie en 1745.

Monseigneur le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, *Protecteur*.

Académiciens honoraires, MM.

Macé Camus de Pontcarré, premier président du parlement, *Président*.

De la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, *Vice-Président*.

De Cideville, ancien conseiller au parlement.

De Limesi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Pigou, conseiller au parlement.

Lebas, *idem*.

De Rouville, président à mortier.

De Say, conseiller au parlement.

De Nainville.

L'abbé Terrisse, vicaire-général, chanoine de l'église métropolitaine.

L'abbé de Saint-Hilaire.

Académiciens de fonction, MM.

Tiphaigne Delaroche, D. M., *Directeur.*

Lecat, D. M., chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, *Vice-Directeur.*

L'abbé Guérin, vice-promoteur, *Secrétaire pour le département des sciences.*

De Béthencourt, avocat, *Secrétaire au département des belles-lettres.*

De Moyencourt, lieutenant du premier chirurgien, intendant du Jardin des Plantes.

Thibault, chirurgien, *Trésorier.*

Dufay, chirurgien.

Clerot, avocat.

L'abbé Saas, curé de Saint-Jacques.

Antheaume, négociant.

Boisduval, D. M.

Delahoussaye de Fourmetot.

Ledanois, apothicaire.

De France, architecte.

Le Rat, directeur des pompes de la ville.

Hébert, peintre.

Pinard, D. M.

Descamps, peintre.

De Prémagny, homme de lettres.

Larchevêque, D. M.

Delaisement, chimiste.

De Longueville, auditeur des comptes.

D'Angerville, botaniste.

Associés correspondants, MM.

De Fontenelle, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Paris, etc., etc.

Morand, chirurgien à Paris.

Du Resnel, de l'Académie Française.

De Jussieu (Bernard), démonstrateur au Jardin des Plantes de Paris.

L'abbé Pinand, official de Montivilliers.

Dubocage, homme de lettres.

De Brequigny, à Montivilliers.

De Beyer, à Nimègue.

Descroizilles, pharmacien à Dieppe.

Budhor, mathématicien à Strasbourg.

Vignon, chanoine du prieuré de Saint-Lo.

Leboulenger, secrétaire du Roi.

De la Soudexterie, conseiller à la Cour des Monnaies à Paris.

CHAPITRE II.

Composition morale de l'Académie.

On vient de voir que l'Académie avait pour protecteur le gouverneur de la province ; qu'elle se composait d'Académiciens honoraires, parmi lesquels le Président et le Vice-Président étaient choisis ; d'Académiciens de fonction, qui fournissaient les autres Officiers ; enfin d'Associés ou résidants ou étrangers.

En formant une classe d'honoraires, on avait eu l'intention d'associer à l'Académie et de grands noms et de grandes dignités qui entourassent son berceau de leur considération personnelle.

Quoique cette classe renfermât des hommes très-recommandables par leur savoir, l'espèce de liberté dont ils jouissaient, jointe aux obligations de leurs places, permettait beaucoup moins de compter sur leurs travaux que sur ceux des Académiciens de fonction. Ainsi, pour se former une juste idée de la

composition morale de l'Académie, c'est beaucoup plus sur les Académiciens de fonction qu'il faut attacher ses regards que sur les honoraires.

Or, à l'époque où nous nous trouvons, les sciences naturelles, et sur-tout la médecine et ses diverses parties, étaient pour le département des sciences les études prépondérantes. De vingt-trois Académiciens de fonction, dont se composait alors la Compagnie, dix cultivaient quelque partie de l'art de guérir. Les mécaniques, l'architecture, etc., comptaient à peine quelques amateurs; l'astronomie n'était pas connue.

Dans le département des belles-lettres, deux membres s'occupaient de la peinture, quelques-uns cultivaient avec avantage les muses françaises et latines, un se livrait à la critique historique, le reste s'occupait de littérature sans adopter aucun genre particulier.

Indépendamment de cette division des Compagnies savantes, fondée sur la diversité des goûts et des talents, il en est une qui tient particulièrement à la nature des caractères, division extrêmement inégale qui met d'un côté un très-petit nombre de génies actifs prompts à se mettre en évidence, et de l'autre la très-grande majorité, pour laquelle toute espèce d'embarras est onéreux, et qui laisse volontiers le soin des affaires à ceux qui prennent la peine de s'en charger.

Un seul homme alors donnait l'impulsion à presque tous ses collègues. Doué d'un génie ardent, infatigable au travail, passionné pour tout genre de gloire, également dévoré du désir d'apprendre et de celui de communiquer ses connaissances, se livrant sans réserve à l'exercice de sa profession, qu'il honorait; s'identifiant avec l'Académie, et la regardant peut-être un peu trop comme son patrimoine; conquérant

l'estime et la considération, qu'il eût été plus flatteur d'obtenir de la bienveillance ; ami de tout homme laborieux, auquel enfin il ne manquait pour être chéri que des formes un peu plus douces, M. Lecat, c'est l'homme extraordinaire que je viens de signaler, était donc fait pour avoir une grande influence sur l'Académie, et elle se ressentit en tout temps de l'ascendant qu'il sut y conserver.

Les goûts de M. Lecat se manifestèrent donc dans les travaux de l'Académie. La médecine, l'anatomie, la chirurgie, la physiologie occupèrent un grand nombre de séances, et les morceaux les plus piquants du *Traité des Sens*, qui devait acquérir à son auteur une gloire immortelle, y furent entendus avec le plus vif intérêt, et y reçurent les premiers applaudissements.

M. Lecat ambitionnait tous les genres de célébrité, et ce fut un bonheur pour l'Académie. La physique expérimentale et l'histoire naturelle étaient publiquement professées dans la capitale ; il était du bon ton d'en suivre les cours, et même de se former des collections de curiosités naturelles : M. Lecat eut un cabinet de physique et d'histoire naturelle, et en donna publiquement des leçons. L'Académie eut connaissance de ses expériences et de ses succès. Il eut des querelles littéraires avec plusieurs Savants ; l'Académie en fut instruite aussitôt, et telles furent les occasions des lectures nombreuses et variées dont cet homme extraordinaire occupa la plupart de ses séances.

L'Académie ne manquait pas cependant d'hommes de mérite dans plus d'un genre. Plusieurs d'entre eux professaient même avec honneur, mais, doués d'un caractère doux et tranquille, ils n'avaient de chaleur que ce qu'il en fallait pour remplir leurs

fonctions avec utilité : ils n'étaient ni enthousiastes ni exclusifs ; au lieu que M. Lecat, qui, comme Sénèque, *ne pouvait rien apprendre pour lui seul*, et dont les connaissances et les talents, dans un état perpétuel de fermentation, cherchaient incessamment l'occasion de se répandre, devait se mettre par-tout en avant, prendre par-tout l'initiative, et, sans afficher un esprit dominateur, exercer sur ses collègues, sur leurs travaux et sur leurs goûts un empire assez marqué.

Ainsi, pendant les premières années, les sciences physiques et médicales prédominèrent dans l'Académie. Ce ne fut que peu-à-peu, et par le concours de circonstances que nous aurons occasion de développer, que les autres sciences en balancèrent la prépondérance et se mirent enfin de niveau. La nomination de M. Lecat à la place de Secrétaire perpétuel pour la partie des sciences n'y contribua pas médiocrement. Plus occupé par la correspondance, qu'il avait rendue extrêmement active, il dut lui rester moins de loisirs pour ses autres travaux académiques.

CHAPITRE III.

Travaux académiques, séances publiques et particulières.

Les sciences, les lettres et les arts étaient le triple objet des travaux de l'Académie. Le nombre des membres qui la composaient était trop peu considérable pour pouvoir être divisés en classes, auxquelles les individus qui y auraient été attachés eussent été tenus de consacrer exclusivement leurs travaux. Physicien et littérateur tour-à-tour, chacun

avait la liberté de s'occuper de diverses matières, et accueillait avec complaisance toute espèce de production qui présentait quelque degré d'intérêt.

Les séances étaient ou particulières ou publiques.

Il y avait chaque semaine une séance particulière, de deux heures de durée, et une seule séance publique chaque année, à la clôture des travaux académiques.

Les séances particulières étaient remplies par la lecture des mémoires fournis par les Académiciens titulaires et correspondants, et par les Savants qui, sans appartenir à la Compagnie, se faisaient un plaisir de lui communiquer leurs observations et leurs découvertes.

A la séance publique, l'Académie rendait à ses concitoyens un compte solemnel de ses travaux. On y lisait les mémoires qui semblaient faits pour inspirer un intérêt général. On proclamait le nom de l'auteur qui avait remporté le prix au concours, et on lisait son mémoire, à moins qu'il ne fût d'une trop grande étendue. Si l'auteur était présent, il recevait au milieu des applaudissements la palme qu'il avait méritée. Dans cette même séance, on faisait une mention honorable des Académiciens décédés pendant cette année, et on payait à leur mémoire le tribut de louanges qui lui était dû : l'analyse de leurs travaux était toujours la partie essentielle de leur éloge. On publiait enfin le programme du prix à décerner à la séance publique de l'année suivante.

Une scène du plus tendre intérêt se joignait à cette séance et contribuait encore à l'embellir : c'était la distribution des prix qui se faisait avec appareil aux élèves qui s'étaient distingués dans les diverses écoles formées par les soins de l'Académie et mises sous sa protection. Nous parlerons de ces écoles intéres-

santes au chapitre IV, en désignant les établissements utiles formés dans le sein de l'Académie, et aux progrès desquels elle s'intéressa toujours. Nos registres ont conservé les noms de ces élèves laborieux que nous nous ferons un plaisir de faire connaître. Ils trouveront dans ce procédé le témoignage de l'estime permanente de la Compagnie, qui, depuis, s'est honorée d'en compter plusieurs au nombre de ses membres.

Une anecdote qui mérite d'être connue, est que les premières médailles qui furent offertes à ces jeunes athlètes étaient dues à la générosité d'un sexe aimable et qui a sur l'éducation des hommes l'influence la plus marquée. Les noms de mesdames de Marles et Lecat méritent ainsi d'être connus. Peu d'années après, MM. de l'Hôtel-de-Ville leur disputèrent cette prérogative, et consolidèrent par une délibération la dotation de cet utile établissement.

CHAPITRE IV.

Etablissements utiles formés dans le sein de l'Académie (*).

§. 1er.

Ecole de Botanique.

Le goût de la botanique avait réuni les premiers

(*) Plusieurs des instituteurs de ces écoles, décédés pendant la révolution, n'ayant pu recevoir le tribut de louanges que l'Académie se plait à payer à ses honorables devanciers, nous nous ferons un devoir de donner ici une courte notice de leurs talents, de leurs services et de leurs ouvrages.

fondateurs de l'Académie, et on peut dire avec vérité que son jardin fut son berceau.

M. Dufay en avait été le premier directeur, mais, à l'époque de l'érection de la Société en Académie, M. Pinard, D. M., en fut nommé le professeur. Le jardin était situé au fauxbourg Bouvreuil, et d'abord le professeur n'eut d'autre prix de son travail que le plaisir d'être utile. On ne tarda pas à s'appercevoir que le grand éloignement ralentissait le zèle des élèves; on forma donc le projet d'en réunir les plantes dans un local plus voisin et plus spacieux. La ville avait fait enclorre de murs, au bout du Cours-Dauphin, un terrein assez vaste, qu'elle destinait à former le dépôt des cidres. Ce projet étant demeuré sans exécution, ce fut sur cet enclos que l'on jeta les yeux pour y établir le nouveau jardin.

Dès 1742, M. Lecat avait été nommé commissaire pour rédiger un mémoire relatif à cet objet et le présenter à MM. de l'Hôtel-de-Ville. Il est digne de remarque que ce mémoire indiquait un terrein voisin du Mont-Riboudet comme très-propre à former le dépôt des cidres, et que c'est à ce même endroit qu'il fut effectivement transféré sous l'administration et par les soins de M. de Crosne, alors intendant de la généralité de Rouen.

Les projets de la Société, qui n'était pas encore l'Académie, demeurèrent sans exécution jusqu'en 1756. Alors M. de Brou, intendant, membre honoraire de l'Académie, prenant à l'établissement du nouveau jardin tout l'intérêt que sa magistrature et son goût pour les sciences étaient capables d'inspirer, interposa ses bons offices auprès de MM. de l'Hôtel-de-Ville. Le terrein fut concédé à l'Académie, et le contrat, qui ne fut passé qu'au mois de mai 1758, stipule une redevance annuelle qui honore infiniment

le corps municipal ; c'était un bouquet que l'Académie devait offrir tous les ans, à une époque déterminée, au bureau de l'Hotel-de-Ville, redevance à laquelle l'Académie n'a jamais manqué de satisfaire exactement, et dont il étail dressé procès-verbal.

Dès l'année 1756, M. Pinard avait fait des démarches pour obtenir du Gouvernement la dotation du jardin. M. le maréchal duc de Luxembourg et MM. de la Bourdonnaye et de Brou, son successeur, avaient appuyé de tout leur crédit cette demande. Au mois de janvier 1756, le Roi conféra à M. Pinard le titre de professeur royal, avec 1000 livres de pension ; S. M. accordait pareillement 600 livres de rente annuelle pour l'entretien du jardin, et conférait à l'Académie le droit de nommer les professeurs.

L'Académie, devenue propriétaire du terrein destiné à l'établissement de son nouveau jardin, ne négligea rien pour le préparer à cet usage. Les clôtures en furent perfectionnées ; une belle grille de fer en ferma l'entrée sur le port. On y forma un bassin en maçonnerie au milieu, avec un jet d'eau et des conduites de plomb pour y porter les eaux qu'on élevait de la rivière dans un réservoir pareillement de plomb.

On construisit, sur les dessins de M. Couture, architecte, une vaste serre chaude et deux orangeries qui l'accompagnent d'une manière symétrique. Les plans et le devis de cette construction ont depuis peu été remis, par M. Descamps, aux archives de l'Académie. M. Descamps père, professeur de l'école de dessin, les avait conservés, ayant été un des commissaires nommés pour surveiller les travaux.

En 1759, M. de Luxembourg, protecteur de l'Académie, fit présent des deux beaux vases placés entre les orangeries et la serre.

M. Lecarpentier, la même année, fit présent de la sphère armillaire en fer et de grande proportion qui en couronne le fronton.

L'Académie désirait d'en décorer la façade, des bustes des grands-hommes originaires de la ville de Rouen : M. Pigalle, associé, donna ceux de Pierre Corneille et de Nicolas Lemery ; M. Lemoine, également associé, donna ceux de Fontenelle et de Jouvenet.

La première pierre des serres fut solemnellement posée par M. le maréchal duc de Luxembourg, représenté par M. de Brou, directeur de l'Académie. Une planche de cuivre placée dans les fondations en conserve le souvenir : on y a gravé l'inscription latine qui suit :

Regnante Ludovico XV.
Protectore, et auspice
D. D. Frederico Montmorency duce de Luxembourg
Franciæ Pari, et Polœmarcho.
Colendis et demonstrandis
quotquot, ubique terrarum natura gignit
plantis et arboribus
Hortum hunc, majoris et Ædilium munificentiâ
concessum,
Regia Scientiarum, Litterarum et Artium
Academia.
Sanitati, studio, decori
optimæ civitatis
exornavit, dicavit
anno M. DCC. LVII.

Primariamque hujus ædificii Lapidem auspiciis et nomine sui protectoris posuit anno 1758 *die Julii* 12

On voit comment s'était formé, par les soins de l'Académie, l'un des plus agréables jardins, et vrai-

semblablement le plus riche de la France en plantes étrangères, après les magnifiques jardins de Trianon, de Paris et de Saint-Germain.

En le considérant tel qu'on le voit aujourd'hui, on peut estimer qu'il a dû coûter, en bâtiments, meubles et décorations, des sommes considérables; mais on sera forcé d'ajouter beaucoup à cette estimation quand on saura que le sol, originairement un fond de prairie, avait été élevé de plusieurs pieds de moëllon pour en former un champ-de-foire, qu'il avait fallu enlever une partie de ces remblais pour les remplacer par des terres végétales, travail immense et dont la dépense ne peut s'apprécier quand on ne voit que la surface.

Le seul reproche que l'on parut fondé à faire à cet établissement est sa petitesse pour la multitude des plantes qu'on est parvenu à y réunir. Mais il faut observer d'abord que c'était une concession gracieuse que la cité faisait à l'Académie, concession qui faisait perdre à l'Hôtel-de-Ville un revenu annuel de 800 livres, et qu'ainsi on recevait un bienfait tel qu'il convenait au propriétaire de le faire, sans avoir le droit d'en déterminer l'étendue.

2° Il faut se reporter au temps où ce nouveau jardin avait été formé. Il contenait alors 1000 plantes au plus, et il en contenait au-delà de 3000 lorsque la révolution enveloppa l'Académie dans la proscription qui fit disparaître du sol de la France tous les établissements analogues consacrés à la culture des sciences, des lettres et des arts.

L'Académie, rétablie dans ses fonctions, a dû regretter de voir échapper de ses mains cet objet précieux de ses complaisances; et la seule considération d'avoir créé un établissement utile et l'un des objets les plus dignes de fixer à Rouen l'attention des étrangers peut en adoucir l'amertume.

M. Pinard, qui professa long-temps et avec honneur la botanique au jardin de l'Académie, était né à Rouen, l'an 1713. Il se consacra de bonne heure à l'étude de la médecine, et après avoir suivi pendant le temps prescrit par les lois les maîtres habiles de la capitale, il revint dans sa patrie, et prit ses degrés à l'université de Caen.

Après avoir passé à Bernay les deux années de stage que les statuts du collége de médecine de Rouen exigeaient des médecins qui désiraient s'y faire agréger, il vint se fixer de nouveau dans sa ville natale, en 1742, et y soutint la même année sa thèse d'agrégation.

Il se lia étroitement avec les hommes studieux qui se faisaient estimer alors dans cette grande cité, et particulièrement avec ses collègues, qu'il honora, et dont il fut également chéri. Il fut un des fondateurs de l'Académie et le premier professeur titré de son jardin de botanique. Il remplit cette fonction gratuitement pendant plusieurs années, puisque la dotation du professeur et du jardin ne date que de 1756.

Sérieux, grave, laborieux, M. Pinard lut à l'Académie un assez grand nombre de mémoires. Nous allons en présenter les titres, en suivant l'ordre chronologique dans lequel ils furent entendus.

1744. *Essai sur la Saignée dérivative et révulsive.*

1746. *Dissertation sur les Fièvres miliaires*, imprimée à Rouen

1747. *Préface d'un ouvrage sur les Fièvres miliaires.*

1749. *Sur une affection hystérique extraordinaire.*

1750. *Extrait et Observations sur le deuxième volume de l'Histoire Naturelle de Buffon.*

1752. *Sur l'établissement du Jardin des Plantes.*

1754. *Genre de plante dédié à M. de la Bourdonnaye*

sous le titre de Burdoneja. C'est le *Polycarpon* de Linné.

1755. *Sur l'espèce de Violette connue sous le nom de* Viola Rothomagensis.

1756. *Sur une nouvelle espèce de Jalap.*

1757. *Nouveau genre de plante Penthemi-Cyclanthus, nommée depuis* Ayenia. L.

1759. *Sur l'utilité des Jardins de Botanique.*

1763. *Description du Bananier.*

Aucun de ces mémoires n'a été déposé au secrétariat des sciences, et ce serait une perte si presque tous n'avaient été refondus dans un ouvrage inédit, dont en 1787 M. Pinard lut à l'Académie la savante préface : il a pour titre *Histoire générale des Plantes*, et est orné d'un grand nombre de planches dessinées et gravées par madame Pinard, épouse de notre habile professeur. Cette dame aimable, pleine d'esprit et de vivacité, par attachement pour son mari et par amour de la science, consacra à ce travail long et appliquant les plus belles années de sa vie.

L'ouvrage dont nous parlons devait former plusieurs volumes *in*-4°, et offre la description de tous les genres et de toutes les espèces de plantes connues, avec une ample synonymie.

Cette compilation immense, fruit de trente années de recherches et de méditations, est une combinaison de la méthode de Tournefort et du système de Linné. Les classes sont établies sur la présence ou l'absence, sur l'unité ou la pluralité, sur la régularité ou l'irrégularité des corolles, sur l'isolement ou l'agrégation de ces mêmes corolles.

Les sections sont fondées sur la supériorité ou l'infériorité des germes, la forme des péricarpes, etc.

Le système sexuel y est adapté de manière que les plantes d'une même section qui n'ont que peu d'étamines

d'étamines ou de pistils précèdent toujours celles qui en ont un plus grand nombre.

Rien ne prouve mieux l'excellence de la méthode de Tournefort que cette tendance naturelle qui porte les hommes les plus instruits à s'en rapprocher ; et l'usage intéressant que vient d'en faire M. A.-L. de Jussieu, dans ses *Ordres naturels des Plantes*, prouve qu'elle se prête à toutes les combinaisons des végétaux, et qu'elle en rend l'étude plus facile.

En 1758, M. Pinard fut nommé l'un des médecins de l'Hôtel-Dieu de Rouen, et en remplit les fonctions avec distinction pendant près de 50 ans. Membre de plusieurs Sociétés savantes, estimé, respecté des appréciateurs judicieux des talents et des vertus, il termina sa carrière en 1796, âgé de 83 ans.

§. 2.

Bibliothèque de l'Académie, Cabinet d'Histoire Naturelle, de Médailles, etc.

Le nom de M. de Cideville, qui se trouve lié à tous les établissements utiles formés dans le sein de l'Académie, tient ici une place essentielle, et nous rappelle que ce magistrat fut véritablement le fondateur de notre bibliothèque.

Par contrat passé, le 17 août 1768, devant les notaires de Rouen, M. Le Breton en gardant la minute, M. de Cideville vendit à l'Académie, représentée par MM. de Couronne, directeur ; Duboullay, secrétaire pour les belles-lettres ; Dambournay, intendant du Jardin des Plantes ; Hébert, trésorier ; Deshoussayes, bibliothécaire, et Descamps, peintre du Roi, sa bibliothèque, contenant un grand nombre de volumes, parmi lesquels

on remarquait beaucoup d'excellents ouvrages. Il était stipulé qu'encore bien que la propriété de ladite bibliothèque fût acquise à l'Académie du jour de la passation du contrat, elle n'en aurait la jouissance qu'à dater de celui du décès de M. de Cideville.

Cette vente fut ainsi faite, et moyennant le prix de quatre cents livres de rente viagère, dont l'Académie ne fut pas long-temps chargée, M. de Cideville ayant cessé de vivre en 1776.

Cet événement malheureux ayant été notifié à la Compagnie, elle nomma MM. de Couronne et Dambournay, ses secrétaires, qu'elle investit de tous ses pouvoirs, pour former auprès des héritiers de M. de Cideville la réclamation des objets désignés au contrat ci-dessus. Il y eut quelques difficultés que le zèle et l'activité de MM. les Commissaires parvinrent bientôt à applanir, et l'Académie se trouva en possession d'un fonds de livres assez considérable pour former dès-lors le projet d'en faire part à ses concitoyens en rendant sa bibliothèque publique.

Ce trésor littéraire avait reçu et recevait habituellement des accroissements par les offrandes volontaires que lui faisaient les Académiciens de toutes les classes de leurs productions individuelles, et des ouvrages imprimés que leur amour pour l'Académie les engageait à distraire de leurs bibliothèques.

Les mêmes motifs avaient rendu l'Académie propriétaire d'un très-grand nombre de gravures des meilleurs maîtres, de tableaux, de bustes, de médailles, de curiosités naturelles, pétrifications, coquilles, etc., de machines, etc., qui lui faisaient entrevoir la possibilité d'ajouter à sa bibliothèque un cabinet d'antiques, et d'en augmenter ainsi l'intérêt.

Cependant, l'Académie manquait d'un local commode pour loger tous ces objets : ce fut le motif d'une

requête que M. d'Ornay, que nous avons encore le plaisir de compter au nombre de nos collègues, fut prié de présenter, au nom de la Compagnie, au bureau de l'Hôtel-de-Ville, dont il était membre, aux fins d'obtenir dans l'enclave de l'Hôtel-de-Ville un local assez spacieux pour y loger commodément les objets désignés.

L'Hôtel-de-Ville accueillit avec la plus grande bienveillance la demande de l'Académie, et, par délibération du 5 juillet 1774, mit à sa disposition l'emplacement qui lui avait été désigné.

L'Académie reçut avec une entière reconnaissance ce nouveau bienfait du Corps municipal, en consigna le témoignage dans ses registres, et l'expression de sa sensibilité envers M. d'Ornay pour la part qu'il avait bien voulu prendre à cette affaire, et les mouvements qu'il s'était donnés pour la faire réussir.

Mais un examen réfléchi ayant montré que le local concédé pouvait, par son humidité, être préjudiciable aux objets qu'on se proposait d'y déposer, on se trouva dans l'impossibilité d'en profiter, et ce ne fut qu'en 1782 que les mêmes Magistrats ayant bien voulu faire préparer dans le voisinage une galerie au premier étage, aussi sèche que bien éclairée, l'Académie y déposa ses livres et en ouvrit les portes à ses concitoyens.

Le Gouvernement, protecteur de tous les établissements utiles, accorda à la bibliothèque de l'Académie une somme de 600 livres de revenu. M. de Couronne, par ses relations avec M. le contrôleur général des finances, eut beaucoup de part à cette dotation, qui permettait de compléter beaucoup d'ouvrages et de faire de nouvelles acquisitions.

La révolution a encore fait perdre à l'Académie une propriété si légitime, en la confondant avec la

bibliothèque départementale ; mais elle ne peut lui ravir la gloire d'avoir ouvert à Rouen la première bibliothèque publique, et de coopérer encore tous les jours aux agréments et à l'instruction des hommes studieux.

§. 5.

Ecole d'Anatomie, Chirurgie, etc.

M. Lecat ne fut pas plutôt nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen qu'il crut ne pas faire assez en prodiguant aux malades dont il était chargé les soins les plus assidus ; qu'il devait spécialement aux jeunes élèves qui se destinaient à la chirurgie des principes lumineux qui les guidassent sûrement un jour dans leur pratique.

Mais il ne suffit pas de vouloir le bien pour l'opérer tranquillement. A peine M. Lecat avait-il commencé à donner ses premières leçons d'anatomie, que la superstition et l'ignorance s'efforcèrent de le noircir. Il s'était proposé d'établir son école à l'Hôtel-Dieu même, où toutes les convenances montraient qu'elle devait être placée ; » il éprouva, dit M. Ballière, éloquent auteur de l'*Eloge* de ce grand-homme, une » contradiction universelle. Il redoubla ses instances » auprès de ses protecteurs et des administrateurs, » qui lui accordèrent enfin un terrein commode hors » de la ville, et s'engagèrent à y construire un amphithéâtre. Une opposition formée dans le temps » que l'on commençait à bâtir détruisit encore une » fois ses espérances.

» M. Lecat ne se rebuta pas. Etant allé visiter la porte » Bouvreuil, et l'ayant trouvée propre à l'exécution

» de ses projets, M. de Pontcarré, premier président
» du Parlement, voulut bien la demander pour lui à
» MM. de l'Hôtel-de-Ville, qui en firent la concession
» au mois de mars 1756....... Alors les cours de
» M. Lecat furent publics; mais il était encore bien
» éloigné de cette tranquillité qu'il avait droit d'at-
» tendre....... Le peuple, excité par des rivaux
» jaloux, en croyant l'être par son respect pour
» les morts, accablait d'outrages et d'insultes les
» élèves en chirurgie. Il fallut employer l'autorité
» publique pour réprimer cette sédition supersti-
» tieuse. Le zèle mal réglé de la populace ne lui
» permettait pas de sentir que le respect pour les
» morts le mieux dirigé est celui qui contribue le
» plus à l'avantage de l'humanité.

» M. Lecat faisait gratuitement ses cours. Il obtint
» en 1758 des lettres patentes portant établissement
» à Rouen d'une école d'anatomie, sous la condition
» que l'instruction continuerait d'être gratuite. «

Ce désintéressement lui valut, la même année et celle qui la suivit, une gratification de 1000 livres de la part du Parlement.

Quoique l'anatomie fût la partie que M. Lecat professait spécialement, il n'est aucune branche de la chirurgie qu'il n'enseignât avec succès. Tous les jours après ses repas il faisait des leçons d'opérations aux pensionnaires étrangers que sa célébrité lui attirait, et sa pratique journalière était une école permanente, puisque jamais il ne se dispensa de faire lui-même ses pansements le soir et le matin.

Dans la vue d'exciter l'émulation, il distribuait des prix dont il fit d'abord les fonds, et sous ce nouveau rapport il avait encore prévenu les libéralités du Gouvernement. Il en reçut alors des marques de distinction bien conformes à ses sentiments

dans les lettres de noblesse que le Roi lui accorda en 1764.

» Quatorze cours de physique expérimentale, » est-il dit dans l'Eloge cité, auquel nous renvoyons » pour les particularités relatives à ce grand homme, » et des dissertations sur l'histoire naturelle, furent » les moyens dont notre philosophe se servit pour » introduire dans cette ville le goût des sciences, » et pour l'y entretenir. L'auditoire nombreux et » choisi qui assista constamment à ces cours en » fut l'éloge continuel, et nos dames, par leur » assiduité, rendirent un témoignage authentique et » du goût qu'elles avaient acquis, et de la satis- » faction que leur avait causé le professeur. «

On conçoit à peine que la vie d'un homme puisse suffire à tant et de si pénibles entreprises; mais, lorsque l'amour du travail se joint à une sage économie du temps, quand on ne connaît d'autre bonheur que de remplir fidèlement ses devoirs, d'autre amusement que de communiquer ses connaissances, d'autre jouissance que de faire le bien, quelque bornée que soit la durée de nos jours, elle suffit encore à une infinité d'opérations utiles, et tel se montra toujours M. Lecat. Ses bienfaits ne se bornèrent pas aux services qu'il rendit personnellement à la cité et aux établissements utiles qu'il y forma et qu'il porta à un haut degré de perfection, il peupla les villes et les campagnes d'élèves instruits qui furent la gloire de leur maître, et, comme lui, firent le bonheur de leur patrie.

Nous ne croyons pas nous écarter de notre sujet, en observant ici que M. Beaumont, qui, depuis plusieurs années, faisait des cours publics d'accouchement, demanda, le 3 juillet 1771, conformément à un arrêté du bureau de l'Hôtel-de-Ville, que

ses élèves fussent examinés par des commissaires tirés du sein de l'Académie, et reçussent, en sa séance publique, les prix fondés par les Magistrats de la cité.

Quoique M. Beaumont fût étranger à l'Académie, la Compagnie se conforma aux intentions de MM. les Officiers municipaux, et, depuis 1771 jusqu'en 1793, ses élèves furent examinés et couronnés conformément aux dispositions ci-dessus.

Ainsi se rattachait à l'Académie une nouvelle branche d'instruction.

§. 4.

Ecole de Dessin, Peinture, Architecture, etc.

M. de Cideville, que nous avons déjà vu prendre à l'Académie un intérêt si marqué, va figurer de nouveau dans ce paragraphe.

En 1740, M. Descamps, jeune peintre flamand, passa par Rouen en allant au Havre, dans l'intention de s'y embarquer pour se rendre en Angleterre où l'attendaient des travaux relatifs à sa profession; M. de Cideville, qui depuis long-temps désirait l'établissement d'une école de dessin à Rouen, saisit une occasion qui lui parut favorable et engagea M. Descamps à en être le fondateur. Le voyage d'Angleterre fut ajourné et on s'occupa sérieusement de l'établissement du nouveau professeur, dont on n'avait pas tardé à apprécier les talents.

M. de la Bourdonnaye, intendant, favorisa de tout son pouvoir cette institution utile; M. Lecat se lia d'amitié avec le jeune professeur, partagea quelque temps son amphithéâtre avec lui, et fit complaisamment des cours d'anatomie en faveur des élèves.

C'est dans l'*Eloge de M. Descamps*, ouvrage couronné par l'Académie, qu'il faut chercher les détails intéressants de la vie de cet homme laborieux et zélé pour les progrès de son art. Nous nous contenterons d'extraire de sa correspondance avec M. de Cideville quelques notions, quelques anecdotes relatives à l'établissement de cette école, qui acquit par la suite une juste célébrité.

31 décembre 1746. » Enfin, grâces à votre zèle, c'est M. de Cideville qui écrit à M. Descamps, et à quelques » soins que je me suis donné, voici une école de » dessin bien établie dans une des plus grandes villes » du royaume. On va s'appercevoir d'ici à deux ou » trois ans, par la perfection des ouvrages en tout » genre, des avantages que le dessin procure au » commerce, en prêtant à toutes les matières la » précision, l'ordre et l'élégance...... Vous jugez » bien que vos intérêts me sont plus chers qu'à » aucun autre. Nous avons mille raisons de songer » à vos affaires, vous qui vous prêtez de si bonne » grâce à faire les nôtres. «

18 septembre 1746. » Il est digne de la générosité de MM. de Ville, » et de la protection que M. de la Bourdonnaye » accorde si volontiers aux choses utiles, de donner » dans l'Hôtel-de-Ville même un endroit pour l'école » de dessin..... Je vois avec une joie extrême que » tout concourt à vous marquer l'estime qui vous » est due..... L'applaudissement que donnent à » vos succès MM. Lemoine et Lebas est très-flatteur; » c'est être loué par le mérite même..... J'espère, » si j'en suis cru, que nous ne nous en tiendrons » pas envers vous à la simple reconnaissance....«

1747. » Vous avez bien raison de dire que notre aimable » et zélé M. de la Bourdonnaye vient de mettre le » sceau à l'établissement de l'école de dessin, en

» exemptant les élèves de la milice. Voilà cette
» école sur le pied de celle de Saint-Luc, à Paris. «

» Le projet d'être de l'Académie de Paris ne me 7 mars
» paraît pas même téméraire de votre part, bien 1748.
» loin que je le trouve insensé. Qui voulez-vous qui
» y aspire si ce n'est un homme qui a autant de
» talent que d'application ! « M. Descamps fut reçu
avec applaudissement ; une phrase d'une lettre de
M. Cochin à M. Descamps en fournit la preuve :
» Je participe à la satisfaction que la Compagnie
» ressent en faisant l'acquisition d'un membre aussi
» estimable que vous. «

M. Descamps fut à la veille de quitter Rouen pour
aller se fixer à Rheims. M. de Cideville lui en exprime
ses regrets en l'engageant à changer de résolution ; » songez, lui écrivait-il, que vous aban- 29 août
» donneriez votre ouvrage, et que vous avez créé 1748.
» nos talents. « M. Descamps ne put résister à des
sollicitations aussi pressantes. Bientôt M. de Cideville
eut le plaisir de lui annoncer le succès de ses
démarches. » Du côté de l'honneur, vous mettrez Ibid.
» votre gloire à perfectionner un établissement que
» vous avez formé ; du côté de l'intérêt, en atten-
» dant mieux, vous aurez un logement, 1000 livres
» pour votre école, etc. «

Tout faisait sentir la nécessité d'avoir un modèle
pour l'école de dessin, mais il fallait l'agrément de
l'Académie de peinture, et sur-tout des fonds annuels
pour le payer. Les détails consignés dans beaucoup
de lettres de M. de Cideville, que nous avons sous
les yeux, montrent combien de démarches furent
nécessaires, combien se présentèrent d'obstacles
qu'il fallut surmonter. Enfin, aidé du crédit de
M. le duc de Luxembourg, de M. de la Bourdonnaye,
secondé par le bureau municipal et par l'Aca-

démie, il parvint à obtenir, avec la sanction du Gouvernement, une pension de 1000 livres pour le professeur et 500 livres pour le modèle.

En 1765, le Roi s'étant fait rendre compte des progrès de l'école de dessin, etc., de Rouen, du nombre des élèves qui se montait à plus de 500, voulut donner à M. Descamps une preuve de sa satisfaction, en ajoutant 1500 livres de pension au traitement qui lui avait été précédemment accordé. L'Hôtel-de-Ville de Rouen voulut pareillement lui donner un témoignage de son estime. Il arrêta qu'une somme de 200 livres serait annuellement employée pour les prix décernés aux élèves, et qu'une bourse de jetons d'argent, aux armes de la ville, serait offerte tous les ans au professeur.

Ainsi fut créée une école de dessin dans laquelle se formèrent une infinité d'élèves dont plusieurs ont acquis une juste célébrité (1), école dont la réputation devint assez grande pour lui mériter le titre d'école normande, et dont le professeur estimé,

---

(1) *Peintres.* MM. Bellenger, Lavallée - Poussin, Lebarbier, Lemonnier, Thierce, Legillou, Descamps fils.

Graveurs. MM. Lemire frères, Strange, Lefebvre, Léveau, Godefroy.

Sculpteur. M. Jadouille.

Architectes. MM. Couture frères, Malorty, Loyer, Lebrument, le prince de Beaujour, Prêtrel, Barraguai, Allais, Vauquelin, Groult, de Fierville.

Ingénieurs. MM. Loyer, Brémontier, Bernardin-de-Saint-Pierre, Broude, Godefroy, Desvaux, Ribard.

» Vous avez raison, écrivait M. Cochin à M. Descamps, » en 1768, vous et votre Académie de vous applaudir d'avoir » formé de pareils élèves et en aussi grand nombre. «

chéri des artistes les plus distingués, eut pour amis tous les appréciateurs des talents et de la vertu.

§. 5.

Ecole de Mathematiques, Géométrie, etc.

C'est aux soins généreux de M. Bouin, chanoine régulier de la congrégation de France, demeurant au prieuré de Saint-Lo, à Rouen, et un des fondateurs de l'Académie, que notre cité doit l'établissement d'une école de géométrie. Cet homme, également vertueux et habile dans les sciences mathématiques, désirant de procurer à l'école de dessin les secours que les sciences exactes prêtent aux beaux arts, comme aux arts mathématiques, avait formé avec MM. Lecat et Descamps, un *triumvirat* de talents, et une conspiration honorable contre l'ignorance et le mauvais goût. M. Lecat donnait aux élèves des leçons d'anatomie, science indispensable à celui qui se propose de manier le pinceau avec succès. M. Bouin s'était chargé de leur enseigner les mathématiques. Le peintre habile, en mille circonstances, en sait tirer un parti avantageux. Architecture, compartiments, distribution de la lumière, perspective, etc., quelle partie de la peinture ne doit pas aux mathématiques des secours puissants et variés?

C'était particulièrement dans l'intention de perfectionner nos manufactures nombreuses que M. de Cideville avait conçu l'idée d'établir à Rouen une école de dessin; mais ces manufactures réclament à chaque instant le secours des mécaniques, et les mathématiques sous cet autre rapport leur promettaient un nouvel appui.

Il n'appartient en effet qu'aux sciences exactes

de porter la précision et la régularité dans toutes les opérations ; elles seules créent et perfectionnent les machines, ces précieux enfants de la science des combinaisons, à l'aide desquelles l'homme le plus grossier laisse à de grandes distances en arrière l'homme le plus favorisé de la nature, et qui serait privé de leur secours.

Nos voisins jaloux s'étaient emparés du métier à fabriquer les bas, et, à l'aide de quelques améliorations qui le rendaient d'un usage plus facile, étaient parvenus presque à faire oublier que c'était chez nous qu'il avait été inventé. Des machines analogues, appliquées aux diverses filatures et à toutes les espèces de tissus, leur donnaient dans les grands marchés de l'Europe un avantage décidé, en ajoutant au mérite de la régularité l'économie dans la main-d'œuvre.

C'était aux mathématiques qu'il appartenait de nous venger, et c'est à elles que nous devons ces machines ingénieuses dont l'opération calculée, j'ai presque dit l'intelligence, ont élevé nos fabriques à un si haut degré de splendeur, et nous mettront sans doute, dans des temps plus heureux, à portée de reprendre dans les arts industriels la place éminente que nous ne devons céder à personne.

M. Bouin fut le premier instituteur de cette école précieuse, M. Ligot en fut le premier professeur en titre.

Né avec un esprit sage et réfléchi, M. Ligot était un des hommes les plus propres à assurer le succès de ce nouvel établissement. Ce n'est pas assez que celui qui enseigne possède les connaissances essentielles à sa profession, il doit encore être doué de la faculté de communiquer ses idées avec clarté, d'une patience infatigable pour inculquer avec douceur les éléments toujours épineux d'une science abstraite, d'une intelligence et d'une sagacité toute

particulière pour en proportionner les développements à la capacité si différente des élèves, et parvenir à les faire marcher, sinon de pair et sur la même ligne, au moins d'une manière régulière, à les mettre enfin en harmonie entr'eux quoiqu'avec des talents inégaux.

Toutes ces qualités se trouvèrent heureusement réunies chez le nouveau professeur. Son école en peu de temps devint justement célèbre, et il en est sorti un grand nombre d'élèves qui ont tenu dans la société un rang distingué, et dont plusieurs ont été nommés au paragraphe consacré à l'école de dessin.

L'instruction et les prix que recevaient les élèves, furent long-temps des bienfaits particuliers.

Ce ne fut qu'en 1767 que MM. de l'Hôtel-de-Ville arrêtèrent de fonder les prix de mathématiques. L'Académie en rendit compte à la séance publique de la même année, en adressant ses remercîments à ces Magistrats qui avaient eu l'honnêteté de faire remettre à l'Académie une copie de leur arrêté relatif à cet objet.

Le Roi s'étant fait rendre compte de l'école dirigée par M. Ligot, et des avantages qui en résultaient, daigna l'approuver et lui donner un caractère public : une pension annuelle fut accordée au professeur, et l'Académie fut investie du privilége honorable de nommer les professeurs qui succéderaient à M. Ligot.

§. 6.

Ecole d'Hydrographie.

On pourra voir dans l'*Eloge de M. Dulague*, composé par M. Vitalis, secrétaire de l'Académie pour

la partie des Sciences, Eloge lu à la séance publique de 1806, et imprimé dans le Précis analytique de nos travaux pour la même année, comment les liaisons intimes de M. Dulague avec le savant et modeste M. Bouin, le même dont au paragraphe précédent nous avons signalé les intentions bienfaisantes, devinrent les causes de l'établissement à Rouen d'une école d'hydrographie.

Pourrions-nous oublier sans ingratitude les services importants que ces pieuses réunions d'hommes studieux ont rendu à la morale, aux sciences et sur-tout à l'histoire? C'est par elles que le dépôt des sciences fut conservé pendant les siècles d'ignorance. C'est par elles qu'une infinité de manuscrits précieux nous ont été transmis. C'est à elle que nous devons un grand nombre d'éditions d'ouvrages utiles, également recommandables par la correction typographique et par les notes critiques qui les accompagnent. Elles seules pouvaient concevoir et exécuter ces ouvrages immenses qui demandent de grands loisirs, le concours de plusieurs collaborateurs animés du même esprit, le dégagement des affaires et des soins domestiques, le secours des grandes bibliothèques et la certitude de trouver des successeurs imbus des mêmes principes, et capables de continuer des ouvrages dont la terminaison excède la durée de la vie humaine.

Que d'obligations, sous ce rapport, n'avons-nous pas aux savantes Congrégations de Saint-Maur, Saint-Vannes, etc.

Egalement animée du désir de faire fleurir les sciences et les lettres, mais beaucoup plus rapprochée de l'esprit de son siècle, particulièrement dirigé vers les sciences mathématiques, la Congrégation de France prenait un essor glorieux, et nourrissait

dans son sein un grand nombre d'hommes habiles. Quelques uns d'entr'eux faisaient à Rouen des Prieurés de Saint-Lo, du Lieu-de-Santé et du Mont-aux-Malades, l'asile des sciences et des vertus solitaires: Il suffira de citer ici les noms de MM. Pingré, Bouin, de Mongez, etc., pour éveiller des souvenirs précieux, et donner un apperçu des talents distingués qui s'y firent connaître.

Ce fut à cette école que M. Dulague se forma et apprit à voler enfin de ses propres aîles.

Au mois de juin 1756, M. Bouin lut à l'Académie un mémoire dans lequel il indiquait les moyens d'établir à Rouen une école d'hydrographie. Il est facile d'imaginer que son jeune ami M. Dulague ne fut pas oublié quand il fut question de jeter les yeux sur un homme capable de professer cette branche des mathématiques, si essentielle à une grande cité, que son port fréquenté par les navigateurs de toutes les nations, que son commerce et ses rapports avec tous les comptoirs de l'univers rendent la rivale des villes maritimes les plus célèbres.

M. Dulague commenca alors à se montrer dans une carrière qu'il a glorieusement parcourue pendant 40 années, et les services qu'il y a rendus lui méritent une grande reconnaissance.

Laborieux, recueilli et ne connaissant aucuns des amusements frivoles, il trouva le moyen de faire marcher de pair les devoirs de professeur et ceux d'académicien; il lut pendant ce long espace de temps à nos séances un grand nombre de mémoires intéressants que nous ferons connaître en suivant l'ordre chronologique dans lequel ils ont été présentés.

Mais l'ouvrage le plus important de M. Dulague, travail qui lui assure une place distinguée parmi les écrivains utiles, est celui qu'il publia pour la

première fois, en 1768, sous le titre de *Leçons de Navigation*. C'est un traité complet de ce qu'un pilote doit savoir pour diriger habilement un vaisseau, et suivre une marche assurée à travers les écueils et les vastes solitudes des mers. Six éditions, dont la dernière est de 1805, et l'adoption qu'en fit le Gouvernement, en le faisant servir de base à l'enseignement dans les écoles d'hydrographie, en sont le plus bel éloge.

Les hommes ne vivent que peu d'années, mais leurs travaux utiles bravent la faulx du temps et les orages révolutionnaires. Tandis que l'homme de bien que nous venons de signaler dormira dans la poussière, le pilote imbu de ses principes bénira sa mémoire en maîtrisant les éléments.

Nous terminons ici ce qui concerne les institutions formées dans le sein de l'Académie, ou perfectionnées par ses soins, et il est facile de reconnaître que toutes furent dirigées vers l'utilité publique ; si les commencements en furent faibles, les progrès en furent constants.

L'instruction comme la nature travaille dans l'obscurité au développement des germes, mais une fois débarassés de leurs premières entraves, ils prennent chaque jour un accroissement nouveau, et présagent, par la vigueur de leur jeunesse, les fruits heureux de leur maturité.

Nous allons présenter le titre des mémoires lus à l'Académie, jusques et compris 1750. Mémoires dont le précis eût dû composer ce premier volume.

En considérant que les astérisques qu'on y remarque en petit nombre indiquent les seuls mémoires que nous possédions, et que tous les autres sont

perdus

perdus pour nous, on peut se former une idée du déficit qui s'est trouvé dans nos archives ; il ne suivra cependant pas toujours la même proportion.

Un rapport très étendu, fait à l'Académie par M. Gosseaume, bibliothécaire-archiviste, dans les séances des 17 décembre 1806, 4 et 18 février 1807, porte le total des mémoires présentés à l'Académie, depuis son institution jusqu'à sa suppression en 1793, au nombre de 2200, et celui de ceux que nous possédons encore, à 862.

Il assigne plusieurs motifs de cette énorme différence : 1° la négligence avec laquelle les mémoires lus ont été deposés entre les mains de MM. les secrétaires ; 2° l'incendie du 26 décembre 1762, qui consuma le cabinet de M. Lecat, dépositaire alors de nos cartons, et qui fit périr avec les papiers de cet homme célèbre une partie de ceux de l'Académie ; 3° les malheurs de la révolution qui a fait voyager ces mêmes papiers de dépôt en dépôt, d'où ils n'ont été tirés, pour nous être remis, que dans le plus grand désordre...... Ces circonstances, ajoute M. Gosseaume, engageront sans doute l'Académie à faire un appel à la bienveillance des parents de nos honorables devanciers qui pourraient posséder quelques-uns des manuscrits qui nous manquent. La lecture de leurs titres, que nous nous proposons de placer à la tête de chaque volume, fixera leurs idées sur la part qu'ils peuvent prendre à notre travail, et les droits qu'ils acquéreront à notre reconnaissance. ....

Département des Sciences.

Auteurs, MM.

Observations anatomiques *.............. Lecat. 1737.
Maladie extraordinaire *.............. De Fourmetot. 1741.

Auteurs, MM.

1743. *Sur les fourberies des Charlatans*......* Lecat.
1744. *Homme artificiel présentant plusieurs phénomènes de l'homme vivant..........* N.
*Tumeur venteuse à la tête, avec exostose** Thibault.
Discours sur la Physiologie........... Delaroche.
Sur la saignée dérivative, etc.......... Pinard.
Sur la Physique systématique et expérimentale........................ Guérin.
*Observations médico-chirurgicales *.....* Lecat père.
Mouvement des liqueurs dans les canaux artificiels et ceux du corps humain.... Mercastel.
Origine, progrès, décadence, renouvellement de la Chimie.................. De Fourmetot.
Maladie et ouverture de M. Chopin..... Lecat.
Haricot introduit dans la trachée-artère, etc.........................* Ferrand.
Sur les calculs de MM. de l'Académie des Sciences de Paris, etc............. Lecat.
Sur une fille de quinze ans qui n'a point de dents, et un jeune homme de quinze ans qui a les cheveux gris .... Idem.
Sur un spina ventosa.................. Idem.
1745. *Influence de l'imagination des mères sur les enfants.........................* Thibault.
Sur la Chimie médicale............... Ledanois.
Sur la figure de la Terre............. Lecat.
Sur un ulcère de la vessie............. Idem.
Sur la fracture de la jambe de M. de Fourmetot .... Idem.
*Hydrophobie terminée par la mort *.....* Idem.
Calculs fétides sortis d'une tumeur...... Idem.
Colonne de fumée observée à Metz...... Budhor.
Sur l'électricité....................* Lecat.
Sur la retenue des matières dans les intes-

	Auteurs, MM.
tins	Lecat.
Sur la topographie de la ville de Rouen	Boisduval.
Sur les dissolvants *	De Fourmetot.
De la nature et préparation des Sels	Ledanois.
Observations de Chimie	Delaisement.
Sur une mole extraordinaire	Beyer.
Utilité de l'étude de la Physique	Dufrêne.
Guespier trouvé suspendu à une branche d'arbre	Guérin.
Description géométrique des alvéoles du Guespier	Mercastel.
Enfant né avec une plaie au dos *	Thibault.
Sensation singulière de froid et de chaud	Lecat.
Sur un prétendu Hermaphrodite	Idem. 1746.
Sur un prétendu os de Géant	Idem.
Découverte d'un phénomène électrique	Idem.
De l'électricité fulminante	Idem.
Du progrès de l'intérêt et des règles testamentaires	Lemonnier.
Sur des pétrifications de la vallée de Bondeville	Guérin.
Sur une machine de M. de Vaucanson	De la Bourdonnaye.
Sur les fièvres miliaires	Pinard.
Sur le Cancre soldat ou Bernard l'hermite	Duboccage.
Sur l'utilité des Mathématiques	De Fréval.
Sur la formation de la larme batavique	Lecat.
Sur un cure-dent avalé et tiré de la vessie	Idem.
Sur les maladies des intestins	Idem.
Sur une imperforation vaginale	Idem.
Problême de géométrie proposé et résolu	Lemonnier.
Pétrifications trouvées au Havre	Duboccage.
Sur une hydropisie enkistée	Boisduval.
Discours sur toutes les parties de la Philosophie	Lecat.

Auteurs, MM.

1747.	*Ascension des liqueurs dans les tubes capillaires,*	Lecat.
	Préface d'un ouvrage sur les fièvres miliaires	Pinard.
	Guérison d'une gangrène sèche	Lecat.
	Sur la transplantation des maladies	Saas.
	Sur la fontaine pétrifiante d'Orcher *	Dubocage.
	Sur la pierre nommée Caillou d'Angleterre	Idem.
	Sur l'aiguille aimantée	Idem.
	Sur les Géants *	Lecat.
	Observations météorologiques	Idem.
	Sur la Botanique	Simon.
	Préface du Traité des Sens	Lecat.
	Sur les taches appelées joues de vin	Thibault.
	Sur le balancement présumé de la Terre	Lecat.
	Sur un vomissement extraordinaire	Delaroche.
1748.	*Sur les polypes*	Pinant.
	Sur du blé prétendu vivace	De Brequigny.
	Sur l'attraction	Clerault.
	Cure d'un sarcocèle	Lecat.
	Sur la maladie et la mort de M. Labbé	Idem.
	De Arteriis duræ matris *	Gunz.
	Sur une femme prodigieusement grosse	Lecat.
	Sur quelques propriétés des nombres	Mercastel.
	Sur les Tables calculatoires de Sanderson	Idem.
	Observations sur les nombres	Idem.
	Sur les combinaisons des nombres	Idem.
	Sur un veau à deux têtes	Lecat.
	Sur les polypes	Idem.
	Fœtus de vingt-un jours	Thibault.
	Sur la poudre à canon *	Delaroche.
	Sur les maladies héréditaires	Lecat.

Auteurs, MM.

Variations du baromètre * . . . . Lecat.
Sur les polypes d'eau douce * . . . . Idem.
Enfant trouvé dans la cavité abdominale par la rupture de la matrice * . . . . Thibault.
Sur l'insuffisance du mécanisme en médecine . . . . Delaroche.
Sur le gui de chêne * . . . . Guérin.
Sur le passage en Chine par le nord . . . . . Simon.
Sur l'incision du corps de la vessie dans la taille. . . . . Lecat.
Changement de couleurs par le mélange des liqueurs . . . . Ledanois.
Améliorations à faire au pont de Rouen *. Huger.
Propriétés médicinales du gui . . . . Boisduval. 1749.
Sur une dilatation du cœur . . . . Pinard.
Sur les propriétés des nombres . . . . Mercastel.
Sur les métastases purulentes . . . . Lecat.
Sur une mine de plomb en Bretagne . . . . . . Delaisement.
Sur la pesanteur et le ressort de l'air . . . . Dufresne.
Sur les qualités secondaires des corps * . . Duboullay.
Aiguille trouvée dans le crâne d'un enfant * . . . . Thibault.
Projet de construction d'un pont, réponse aux objections, etc . . . . Huger.
Sur une maladie singulière * . . . . Lecat.
Sur le pont de bateaux proposé par M. Huger . . . . Idem.
Lettres sur la taille . . . . Idem.
Affection histérique extraordinaire . . . . . . Pinard.
Mécanisme de la Terre . . . . Guérin.
Préface d'un Traité de Physiologie . . . . . Lecat.
Curiosités nouvelles des environs de Rouen . . . . Guérin.
Observations microscopiques . . . . De Prémagny.

Auteurs, MM.

Sur la théorie de la Terre . . . . Lecat.
Réponse aux objections sur la théorie de la Terre . . . . Idem.
1750. *Sur le systême cosmographique de M. l'abbé de Brancas* . . . . Pingré.
*Sur la fermentation** . . . . Ledanois.
Sur une plante singulière . . . . Lecat.
Réfutation d'une critique d'une planche de la base du cerveau . . . . Idem.
Continuation de la Réfutation ci-dessus . . . Idem.
Lettre critique sur le systême du baron de Carbonnières . . . . Idem.
Réflexions critiques sur le deuxième volume de Buffon . . . . Pingré.
Sur la chaleur centrale de la Terre . . . . . . Lecat.
Utilité d'un cours de Botanique . . . . Delaroche.
Sur la hauteur du Pôle . . . . Lecat.
Utilité, etc., des Tables du mouvement diurne de la lune . . . . Idem.
Sur la structure des os . . . . Lecat.
Plomb pour sceller les marchandises . . . . Hoden.
Sur la méridienne du temps moyen . . . . . . Lecat.

Département des Belles-Lettres.

1744. *Discours sur l'établissement de l'Académie** . . . . De Cideville.
*Sur la Mythologie des anciens** . . . . Guérin.
1745. *Histoire de la révolution de la Poésie* . . . . Idem.
Sur les principales sectes des philosophes modernes . . . . Lecat.
Sur l'uniformité des opérations de la nature . . . . Guérin.
Vœux pour la paix . . . . De Prémagny.

Auteurs, MM.

Discours pour la séance publique .... De Prémagny.

Essai sur les principes de la perspective .. Hébert et Descamps.

Est-il avantageux que les gens de la campagne sachent lire ? etc. * .... Terrisse. 1746.

Sur l'ode française et la poésie lyrique * .. Auger, c. de Toste.

Du pouvoir de Jupiter sur les Parques * .. Beyer.

Félicitation à l'Académie sur ses travaux *. De Cideville.

Doutes sur les écrits des anciens philosophes * .... Beyer. 1747.

Sur l'utilité que les lettres retirent des Sociétés littéraires * .... De Prémagny.

Sur l'usage chez les Romains de brûler les morts * .... De Brequigny.

Traduction d'un morceau de Strade * .... Saas. 1748.

Sur le culte du feu .... N.

Traduction de plusieurs odes anglaises .. Yart.

Traduction d'un Essai sur la poésie anglaise du duc de Bakingham .... Idem.

Discours sur les principes de la poésie .... Idem.

Sur la conduite des études .... Mercastel. 1749.

Sur la signification de ces mots : Terra salica .... Pinand.

Plusieurs traductions de poésies anglaises. De Fréval.

Réflexions sur le style historique ...... De Prémagny.

Sur les costumes .... Descamps.

Sur le poëme didactique et l'ode .... Yart.

Sur l'antiquité et les progrès de la sculpture * .... Le Prince.

Sur le fleuve Oaxès * .... Dumolard.

Origine et caractères de la Fable et de l'Apologue .... Yart.

Sur les découvertes à faire dans les sciences et les lettres .... De Fréval.

Sur le comique larmoyant * .... Duboullay.

Auteurs, MM.

Sur l'assassinat de Chilpéric * .... De Brequigny.
Sur les avantages de l'homme sauvage et policé........................ Guérin.
Sur l'usage et l'ancienneté des armoiries.. Pigou.
Projet de lectures raisonnées * .... De Cideville.
1750. *Sur les épitaphes, élégies, etc*......... Yart.
Sur la poésie anglaise................. Idem.
Sur les tragédies dont Electre est le sujet. Dumolard.
Epitaphes anglaises................. Yart.
Réponse à M. de la Louptière sur le comique larmoyant * .... Duboullay.
Sur le génie et les talents............. Idem.
Projet d'une Histoire de l'Académie..... De Cideville.
Méthode d'examen des mémoires de l'Académie........................ Idem.

P o é s i e s.

1744. *Sur les Rois de France qui se sont montrés les défenseurs de la foi*; ode......... De Rougeville.
Evénements de l'année 1744; ode....... Idem.
Sur la campagne du Roi; ode.......... N.
1749. *Plaidoyers poétiques*................. De Prémagny.
Ode à la gloire du Roi............... Delalonde, à Caen.
Traduction en prose et en vers d'une pastorale anglaise...................... De Fréval.
Poëme allégorique sur l'Académie *..... Fontaine.
Amélie * .... Idem.
1750. *Sur le goût*; épitre *................ Idem.
Traduction en vers de plusieurs odes d'Horace...................... Idem.
Ode à l'Amour .... De Fréval.
Sur l'art d'écrire et de juger.......... N.

Eloges historiques de MM.

	Auteurs, MM.	
Clerot *.	De Prémagny.	1745
De Fourmetot *.	Idem.	
De Bettencourt *.	Idem.	
Larchevêque, médecin à Rouen.	Guérin.	1746.
L'abbé de Saint-Hilaire *	Idem.	1748.
Le Rat *.	Idem.	

Il ne nous reste, pour compléter l'indication des travaux de l'Académie par le catalogue de ses mémoires, qu'à présenter ici un extrait fort sommaire des procès-verbaux de nos séances publiques pour les années aux récensements desquelles ce premier volume est destiné, et ce sera vraisemblablement une marche que nous suivrons dans la rédaction des autres volumes ; et dans le fait cette exposition se lie également au catalogue dont il est question, et à l'histoire de l'Académie.

On y verra 1° la date de ces séances solemnelles dans lesquelles l'Académie se plaît à rendre compte au public de la nature et du résultat de ses travaux ; 2° l'indication des mémoires qui y ont été lus ; 3° l'annonce du programme du prix à décerner à la séance publique de l'année suivante ; 4° le nom des concurrents qui auront obtenu le prix ou qui auront mérité une mention honorable ; 5° le nom des élèves studieux qui ont mérité des couronnes dans les diverses écoles établies dans le sein et vivifiées par le zèle de l'Académie. Quelle autre place eût mieux convenu pour conserver le souvenir de ces nombreux nourrissons des sciences, aux pre-

miers succès desquels nous eûmes le bonheur d'applaudir ?

Quant aux mémoires envoyés aux concours et qui ont mérité la couronne, ils seront imprimés à la suite de nos mémoires, soit en entier, soit dans des extraits suffisamment étendus, en les renvoyant chacun à la classe et à la date qui leur conviennent.

Séance publique de 1745 (1er juin).

Ce fut le premier juin de 1745 que l'Académie tint sa première séance publique, sous la présidence de M. de Pontcarré, premier président du Parlement et président de la Compagnie.

M. de Prémagny en fit l'ouverture par un discours sur la nécessité du travail, l'utilité de la critique, et sur l'établissement de l'Académie. Il y fit l'éloge de M. l'abbé Legendre, son fondateur, et fit ensuite une mention honorable de MM. Clérot, de la Houssaye de Fourmetot, et de Bettencourt, décédés (1).

M. Guérin, secrétaire perpétuel pour la partie des sciences, lut un mémoire *sur la mythologie des anciens.*

M. Lecat, vice-directeur, lut ensuite un mémoire *sur l'électricité.*

M. de Prémagny termina cette séance par la lecture d'une pièce en vers dont le titre est *Vœux pour la Paix.*

On fit enfin l'annonce du prix à décerner à la

---

(1) Ces notices biographiques et autres seront placées à la suite des mémoires du département des belles-lettres dans lequel elles se rangent naturellement.

séance publique de 1746 ; le sujet était : » la fon-
» dation même du prix alternatif pour les sciences
» et les belles-lettres «. On demandait que ce sujet fût traité en vers ou dans une ode, ou dans une pièce de cent vers.

Séance publique de 1746 (12 juillet).

M. Guérin, secrétaire perpétuel pour le département des sciences, en fait l'ouverture par un discours dans lequel il rend compte des travaux de l'Académie pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. de la Bourdonnaye lit ensuite un mémoire *sur l'utilité des machines appliquées aux manufactures.*

Nouveau mémoire *sur l'électricité*, par M. Lecat, c'est la suite du mémoire sur le même sujet, lu à la séance publique de l'année dernière.

M. de Prémagny lit ensuite un mémoire sur la juste sévérité qui doit présider au jugement des pièces adressées à l'Académie pour le concours.
» Le sujet proposé, dit ce critique judicieux, pour
» le premier prix en faveur des belles-lettres a été
» un tribut de reconnaissance envers notre illustre
» Mécène..... La vérité d'un éloge ou la flatterie
» et l'exagération n'étaient pas nécessaires pour le
» rendre brillant, s'est présentée sans peine à l'esprit
» des aspirants..... Mais la vérité elle-même, quand
» elle emprunte le langage divin de la poésie,
» ne peut plus paraître avec négligence : ses images
» doivent être embellies, ses expressions plus nobles,
» plus élevées ; c'est à ces traits que l'on recon-
» naît le poète : c'est sur ces principes que nous
» avons tâché d'appuyer notre jugement, en évi-
» tant également l'excès de sévérité et d'indulgence.

» Vous allez décider vous-mêmes, Messieurs, à la
» lecture du poëme auquel nous avons adjugé le
» prix (1), si nous avons été fidèles à nos principes. «
Suit la lecture du poëme couronné, dont l'auteur est madame Dubocage, de Rouen.

Le sujet du prix à décerner à la séance publique de 1747 est le principe de l'ascension des liqueurs dans les tuyaux capillaires, et son application à divers phénomènes qui en dépendent.

Séance publique de 1747 (1er août).

Dans le discours d'ouverture prononcé par M. de Prémagny, secrétaire perpétuel pour la partie des belles-lettres, cet académicien rend compte à l'Assemblée de l'établissement de l'école gratuite de dessin, de son utilité et de ses progrès, dont on est redevable au zèle de M. Descamps, professeur et académicien, et à la protection des personnes les plus distinguées de l'Académie, et de MM. du Corps de Ville.

Les autres lectures qui occupent cette séance, sont :

1° Des *Observations météorologiques*, par M. Lecat. Ce physicien annonce que, par des corrections importantes, il a amélioré le thermomètre et l'hygromètre, dont l'usage à ce moyen devient plus commode et plus sûr.

2° Des *Réflexions critiques sur le frivole dans les ouvrages d'esprit*, par M. de Prémagny.

---

(1) La fondation du prix annuel est due à la munificence de M. le maréchal duc de Luxembourg, protecteur de l'Académie.

3o La *Préface de la traduction de plusieurs Poëmes anglais*, par M. l'abbé Yart.

4° *Mémoire sur les Géants*, par M. Lecat.

Le prix, dont le sujet était *les Causes de l'ascension des Liqueurs dans les tuyaux capillaires*, n'ayant point été remporté, l'Académie en proroge le sujet à l'année prochaine. Elle y joint une autre programme dont voici l'énoncé :

» Quelle était la situation topographique de cette » partie de la Neustrie appelée depuis Normandie, » ses bornes, ses villes, ses ports, ses places fortes, » etc., lorsqu'après plusieurs incursions les Normands s'y fixèrent en 912 ; et, par rapport à la » religion, s'il n'y restait pas quelques traces du paganisme, des temples et des cérémonies qui tinssent du culte des Gaulois et des Romains ? «

Pour la première fois on décerne, en séance publique, deux médailles d'argent, dues à la libéralité de madame de Marles, à deux élèves de l'école de dessin, M. D. Bonnet, de Rouen, et M. J.-B. Derrey, de la même ville.

Séance publique de 1748 (le 13 août).

Cette séance est occupée par

1° Le compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année qui vient de s'écouler ;

2° La lecture du mémoire couronné et relatif à l'*Ascension des Liqueurs dans les tuyaux capillaires*. Le prix est décerné à M. Sigorne.

M. Maillet-Duboullay mérite l'accessit.

3° Un *mémoire* de M. Lecat, *sur les Polypes d'eau douce.*

Aucun des autres mémoires envoyés au concours

n'ayant obtenu le prix, l'Académie proroge à l'année prochaine le sujet relatif à la Neustrie.

Elle propose le nouveau programme qui suit :

» Quelles sont les différences essentielles qui dis-
» tinguent le fœtus de l'adulte? «

Les prix du dessin donnés par Madame de Marles ont été décernés,

Le premier, à M. Derrey, de Rouen,

Le deuxième, à M. Bellenger.

Deux prix donnés par madame Lecat ont été obtenus,

Le premier, par M. Colibert,

Le deuxième, par M. Lebas.

Séance publique de 1749 (12 août).

Les mémoires qui ont occupé cette séance, sont :

1° Le *Discours d'ouverture*, par M. de Prémagny. Il y rend compte des travaux de l'Académie depuis la dernière séance publique.

2° La préface du *Traité de Physiologie*, par M. Lecat.

3° *Idée de la Poésie anglaise*, par M. Yart.

4° *Mémoire sur la structure de la terre*, par M. Guérin.

5° Du *Comique larmoyant*, par M. Duboullay.

6° *Amélie*, poëme allégorique de M. Fontaine.

Aucun des concurrents pour les deux prix à décerner n'ayant mérité la couronne, le sujet d'histoire est prorogé à l'année prochaine.

On propose le nouveau sujet qui suit : » Est-on
» plus heureux d'être né avec des passions fortes,
» qu'avec des passions modérées ? «

Quatre prix sont décernés aux élèves de l'école de dessin.

Le premier dans la classe du modèle, à M. Robert Stringe, gentilhomme écossais;

Le deuxième, à M. Lemire, de Rouen;

Le prix de la bosse, à M. Lévêque, de Rouen.

Le prix du dessin, à Mademoiselle Ribard, de Rouen.

Les prix d'anatomie ont été décernés,

Le premier, à M. J.-B.-A. Léchevin, d'Auberville, près la ville d'Eu;

Le deuxième, à M. A. Dufay fils, de Rouen;

Le troisième, à M. J.-B. M. Quesney, de Lieuray, près Lisieux;

Accesserunt, MM. Cl. Vaquet, L[t] Beaumont, J[es] Simon.

Séance publique de 1750 (le 4 août).

M. de Prémagny ouvre la séance par le compte rendu des travaux de la Compagnie pendant la dernière année académique.

Quatre mémoires de M. Lecat occupent cette séance. Le premier, offre ses observations météorologiques pour l'année qui vient de s'écouler; le second, traite des aurores boréales, le troisième roule sur la chaleur intérieure de la terre; le quatrième, enfin, sur les ouragans, les volcans et sur les incendies spontanés terrestres.

M. Duboullay montre qu'il y a entre les grands hommes dans tous les genres des rapports qui doivent servir à les unir. Ces rapports sont fondés sur les qualités essentielles au génie, le goût du vrai, l'étendue de l'esprit et des connaissances, la justesse du discernement, la facilité à faire passer ses idées dans l'esprit des autres.

Suit un mémoire de M. Delaroche ; *sur la culture et les propriétés de l'Ypréau.*

M. l'abbé Yart lit ensuite un *Mémoire sur les Epitaphes, les Elégies, les Panégyriques funéraires des Grecs, des Romains, des Français et des Anglais.* Les lectures sont terminées par une épître en vers de M. l'abbé Fontaine, sur l'art d'écrire et de juger.

Les deux sujets de prix qui avaient été prorogés sont de nouveau remis au concours.

Le prix d'éloquence sur cette question : » Est-on » plus heureux d'être né avec des passions fortes, » qu'avec des passions modérées? « est adjugé à M. l'abbé Bellot, de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban.

L'Accessit à M. de Coris, professeur au collège d'Harcourt, à Paris.

Les prix fondés par Mesdames Demarles et Lecat pour l'école de dessin, sont décernés,

Le premier prix du modèle, à M. Lemire de Rouen;

Le second, à M. Bellenger, de Rouen;

Celui de la bosse, à M. Mallart, de Rouen;

Celui du dessin, à M. Leveau, de Rouen.

Les prix d'anatomie fondés par M. Lecat, sont obtenus,

Le premier, par M. Lechevin, d'Auberville;

Le second, par M. Dufay, de Rouen;

Le troisième, par M. Beaumont, de Rouen.

Accesserunt. MM. Simon, de Saint-Vallery-en-Caux, et Dulys, de Rouen.

PRÉCIS

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

DEPUIS SA FONDATION EN 1744.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

Depuis sa fondation en 1744.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES.

Sciences Physiques.

Mémoire sur l'Electricité; par M. Lecat.

Nous ne donnerons ici que le titre d'un mémoire qui offrait le plus grand intérêt à l'époque où il fut présenté à l'Académie, et qui fut entendu à la séance publique avec beaucoup de plaisir. 1745.

L'électricité alors était une science presque neuve, au moins pour la majeure partie des personnes pre-

sentes à cette assemblée, et les principes comme le détail des expériences qui font le sujet de ce mémoire avaient alors de la fraîcheur.

Depuis ce temps, les expériences sur l'électricité se sont multipliées ; et nous ne pourrions qu'indiquer ce qui se trouve imprimé dans un détail beaucoup plus étendu, dans les nombreux traités de l'électricité qui ont été publiés depuis.

Sur la Pierre lenticulaire ; par M. GUÉRIN.

1745. Les philosophes modernes ont repris dans le dernier siècle les idées vagues des anciens sur la dispersion des dépouilles de la mer dans toutes les parties de notre globe, et sur le mélange confus d'animaux et de plantes terrestres qui s'y trouvent, et nous ont donné sur ce sujet quelque chose de plus lié que les anciens. François Patrice a remanié l'opinion de Platon sur la chute de l'ancien monde. Thomas Burnet l'a traitée d'une manière systématique. Bernard de Palissy a adopté le sentiment d'Aristote, sur le séjour de la mer dans les lieux où l'on trouve des coquillages. MM. Leibnits et Valisnieri ont ajouté de nouvelles nuances à cette opinion. Les physiciens d'Angleterre et d'Allemagne ont suivi le sentiment de M. Voodwart sur la dissolution et la fonte de l'ancien monde.

M. Bourguet, savant naturaliste et professeur de philosophie à Neufchâtel en Suisse, s'est exercé sur deux pétrifications fort communes dans notre province ; c'est la belemnite et la pierre lenticulaire. Il prétend que la première est la dent d'un poisson de mer ou d'un crocodile de l'Amérique. Il a

changé de sentiment depuis peu, et renvoyé cette pétrification au règne végétal.

M. Guérin abandonne cette question pour ne s'occuper, dans cette dissertation, que de la pierre lenticulaire.

M. Bourguet pense que cette pierre est le couvercle de la corne d'ammon.

» Voici d'abord, dit M. Guérin, un préjugé peu favorable à cette opinion, c'est que dans les lieux où l'on trouve des pierres lenticulaires, on ne trouve aucunes cornes d'ammon, et dans les lieux où l'on trouve les cornes d'ammon en abondance, on ne trouve presque point de pierres lenticulaires. Ce préjugé est fortifié par un fait, c'est le peu de rapport qu'il y a entre la pierre lenticulaire et le coquillage dont on suppose qu'elle est l'opercule, la pierre lenticulaire étant orbiculaire, et la corne d'ammon étant aplatie de manière que sa section transversale offre un ovale et non un cercle.

» Au défaut de rapport dans la figure de ces deux pétrifications, on doit ajouter le défaut de proportion dans la grandeur.

» Ce n'est pas tout, on peut, dit M. Guérin, avec un peu d'adresse, séparer en deux parties ces pierres lenticulaires. Leurs bords paraissent dentelés; l'intérieur est d'une organisation régulière. Une volute commence à un point fixe au milieu des deux lames, et va se terminer au bord extérieur de chacune, en formant dans sa marche un canal partagé d'espace en espace par de petites lames qui forment autant de cellules.

» A quoi bon un travail si constant et si régulier, si la pierre lenticulaire n'avait pas d'autre usage que celui que lui assigne M. Bourguet.

» Que l'on considère la corne d'ammon elle-même, la

coque du limaçon, l'étui des teignes, la coque des œufs; le tissu de toutes ces enveloppes ne présente rien de comparable à la structure pleine d'art de la pierre lenticulaire.

» Il résulte de ces considérations et autres que fournit l'histoire naturelle, que la pierre lenticulaire n'est point un couvercle, et moins encore celui de la corne d'ammon. «

Il paraissait assez naturel de placer cette pétrification au nombre des coquilles; mais on n'y apperçoit aucune ouverture, et les cellules ne communiquent point entr'elles. Par où l'animal pourrait-il respirer? Par où prendrait-il sa nourriture? Si ces raisons ont quelque force, il ne reste plus que le règne végétal dans lequel on puisse placer la pierre lenticulaire, quoique l'imagination se prête difficilement à convertir en pierre une plante, une graine, une fleur. Cependant, à la faveur de plusieurs exemples et de l'analogie, M. Guérin se détermine à considérer la pierre lenticulaire comme ayant été originairement la gousse ou le follicule de quelque plante. La comparaison de la silicule de la grande lunaire, de la silique du scorpioïdes, de quelques espèces de *medica* le détermine à ce sentiment, qui aura, dit-il, le sort de mille autres conjectures, s'il s'en présente une qui offre en sa faveur des probabilités ou des preuves plus décisives.

Sur la Fontaine du Château d'Orcher; par M. Dubocage.

1745. » Le château d'Orcher, belle propriété de Madame de Mellemont, est situé à deux lieues et demie du Havre, et une petite lieue d'Harfleur, sur la rive

droite de la Seine, au bord d'une falaise fort haute et fort escarpée.

» Au milieu de la cour d'honneur est un grand puits de plus de 40 toises de profondeur, dont l'eau paraît parfaitement limpide et pure.

» Le hasard m'ayant conduit au pied de la falaise, sur le bord de la mer, par un chemin semé de rochers et qui n'est fréquenté que par quelques misérables pêcheurs, je remarquai immédiatement au-dessous du château, et cinq à six toises au-dessus du niveau de la mer, une fontaine sortant du roc et fournissant une eau très-claire et très-abondante, et que j'estime être la même que celle qui traverse le puits dont je viens de parler.

» Cette fontaine en quelques endroits forme des cascades fort agréables, en d'autres elle se divise en une infinité de petits ruisseaux qui coulent le long de la falaise ; ailleurs elle coule goutte à goutte et semble suinter à travers la substance de la roche.

» Cette falaise et les rochers sur lesquels cette source coule, sont, dans une longueur de 10 toises environ, couverts ou de mousse ou de terre grisâtre, dure ou friable, prenant une infinité de configurations, mais le plus souvent poreuse et comme travaillée en filigrammes.

» Les premières personnes auxquelles je fis remarquer cette fontaine ne manquèrent pas d'attribuer à ses eaux une vertu pétrifiante et capable de changer la nature des corps, et de proscrire l'eau du puits comme d'un usage dangereux.

» Ce qu'il y a de constant, c'est qu'elles ont le même défaut que celles d'Arcueil, près Paris, et qu'elles incrustent comme elles les corps sur lesquels elles coulent, avec cette différence qu'en comparant les incrustations d'Arcueil et celles d'Or-

cher, les premières m'ont paru infiniment plus solides. Beaucoup d'autres sources ont les mêmes propriétés ; telles sont celles de Saint-Alire, de Salency, etc. etc.

» Par tout où l'eau de la fontaine d'Orcher coule avec rapidité, elle enduit la falaise et les rochers d'une matière visqueuse, noire, grise ou roussâtre, molle d'abord et prenant peu-à-peu de la consistance, et formant enfin un encroûtement par couches, mince, blanchâtre, rabotteux, et qu'on ne peut enlever qu'en intéressant la pierre à laquelle il adhère.

» Dans les lieux où l'eau coule lentement, on observe des groupes de stalactites, dont quelques-uns ressemblent assez à certains lithophytes qui nous viennent d'Amérique ; ils sont de couleur grise, et les plus gros n'ont pas plus d'un pouce de diamètre.

» Le lieu où l'eau coule goutte à goutte est tapissé d'une mousse touffue, fraîche et verte par le haut, mais dont la racine et la tige à la hauteur de neuf à dix pouces sont incrustés d'une manière admirable. La plante périt par le pied, mais la partie supérieure continue à végéter et à croître. Ainsi se forment des rochers assez considérables, lesquels cessant d'être arrosés ne produisent plus de mousse et effacent les autres par leur blancheur ; ils ont en cet etat l'aspect de la pierre-ponce. Les branches, les cailloux, les limaçons qui s'y rencontrent sont pareillement encroûtés ; enfin l'eau s'écoule dans la mer à travers le galet qu'elle cimente et agglomère par les dépôts d'une matière analogue.

» Ce n'est, ce me semble, qu'à la matière visqueuse dont la fontaine d'Orcher est pourvue, qu'on doit attribuer les incrustations dont il est question. Toutes les fontaines devraient sous ce

rapport être pétrifiantes, puisque toutes charient des matières calcaires gypseuses, vitrioliques, etc., et elles le sont en effet toutes les fois qu'elles contiennent une certaine quantité de cette matière visqueuse qui sert à fixer les molécules terrestres.

» Je n'entreprendrai point d'examiner quelle est la nature de cette matière visqueuse ; il faudrait l'analyser, et je ne suis point chimiste.

» Serait-ce s'écarter de la vraisemblance, que de supposer un gluten pareil dans le bitume dont les Égyptiens se servirent pour la construction des pyramides et autres édifices qui ont bravé depuis tant de siècles les injures des temps? Et je suis tenté de croire que si des eaux de la nature de celles de la fontaine d'Orcher coulaient long-temps entre les pierres superposées d'un édifice, elles finiraient par les lier entre elles de la manière la plus solide. «

Mémoire pour servir à l'histoire des Géants; par M. LECAT.

» Des observations d'anatomie et de chirurgie qui avaient rapport aux géants, jointes à quelques observations particulières, m'ont donné l'idée de ce mémoire. 1747.

» Grand nombre d'auteurs ont écrit sur les géants, les uns pour prouver, les autres pour nier l'existence de ces hommes extraordinaires. On a cité beaucoup de faits, beaucoup d'autorités ; mais quand il s'agit de faits merveilleux, il faut que la physique vienne au secours de l'histoire.

» Il y a bien de l'apparence qu'il n'y aurait pas eu d'incrédules sur le compte des géants si la production de deux espèces de monstres, les uns par

excès, les autres par défaut d'accroissement, avait été démontrée compatible avec les lois de la nature : c'est l'objet particulier de ce mémoire, qui sera à-la-fois historique et physique.

» Pour avoir des témoins dignes de foi sur le fait des géants, je me garderai bien de m'adresser aux poëtes grecs et romains. Leurs Titans, leurs Briarés, leurs Enceclades, ne furent peut-être que des impies que leur audace et leur puissance a fait transformer en géants. La seule conséquence que j'en tire est que l'antiquité a reconnu des hommes d'une taille extraordinaire.

» Je ne donne pas plus de considération aux traditions des rabbins, qui enchérissent encore sur les fables des grecs, les pères du mensonge.

» Mais ouvrons le texte même que les rabbins ont défiguré par leurs commentaires, et nous y verrons les géants figurer en plus d'une circonstance.

Genes., 14, 5.

» Ici, ils portent le nom de Raphaïns, et nous lisons que Chodor Lahomor remporta sur eux une victoire signalée. Là, ils sont désignés sous celui d'Enaciens ou les enfants d'Enac. Les espions de Moyse, en parlant d'eux, les représentent comme étant d'une si haute stature qu'en comparaison ils n'étaient que des sauterelles.

Nombr., ch. 13, v. 33, 34.

» Og, roi de Bazan, vaincu par Moyse, était le demeurant de la race des géants. Le Deuteronome dit que son lit de fer, qui est à Rabbath, avait 9 coudées ou 15 pieds 4 pouces de longueur.

Deuter., 3, v. 11.

» Les Raphaïns furent aussi les aïeux de Goliath et Saphaï. Ce dernier est désigné comme étant de la race des géants. Goliath avait 10 pieds 7 pouces de hauteur. (Voir *Rois*, 1. c. 9. v. 4.)

Rois, 2, 21, v. 18.

» Les historiens profanes ne sont pas moins féconds sur cette matière.

» Ils donnent à Hercule 7 pieds de hauteur ; à l'empereur Maximien, 8 pieds 4 pouces. Osoropius cite une fille de 10 pieds. Le corps d'Oreste en avait 11. Jacob Lemaire, dans son *Voyage au détroit de Magellan*, parle de squelettes de 11 pieds, etc., etc.

» Ces géants de la première classe sont en si grand nombre, qu'en ne tenant compte que de ceux dont nous avons des descriptions régulières, on aurait de quoi en faire une armée.

» Les plus incrédules se prêteraient même à admettre cette première espèce. Mais l'histoire n'en demeure pas là, et je ne crois pas que la nature s'y soit non plus fixée.

» Le chevalier Sivry, dans son *Voyage au pic du Ténériffe*, parle d'un squelette trouvé dans une grotte sépulcrale, lequel avait 80 dents et 15 pieds de longueur. Le géant Faragut tué par Roland, neveu de Charlemagne, avait 18 pieds. Riolan cite la tombe du géant Isoret qui avait 20 pieds.

» Farin écrit qu'à Rouen, on trouva, dans les fossés de Cauchoise, un squelette dont le crâne contenait un boisseau de bled, environ 36 livres pesant, et l'os de la cuisse avait 4 pieds environ, ce qui donnait à ce géant 17 à 18 pieds de longueur. Une lame de cuivre gravée faisait connaître que ces ossements étaient ceux du chevalier Ricou de Valmont.

» Platecat, médecin célèbre, parle de véritables os humains trouvés à Lucerne, qui faisaient estimer que le corps dont ils avaient fait partie devait avoir 19 pieds de longueur.

» On montrait dans le 15e siècle, aux Cordeliers de Valence, les ossements du géant Buart, lequel avait 22 pieds et demi de hauteur.

Florus, l. 3, ch. 3, cite le géant Theutobochus,

vaincu par Marius, que l'on fit voir à Rome. Les dimensions qu'il donne font estimer qu'il ne devait pas avoir moins de 17 à 18 pieds.

» Les historiens du Dauphiné contredisent l'historien romain, et rapportent que, le 11 janvier 1613, des maçons fouillant proche les masures du château de Chaumont, en Dauphiné, sur la terre de M. de Langou, découvrirent un tombeau de brique, long de 30 pieds, sur 12 de large et 8 de profondeur. Il contenait un squelette humain de 25 pieds de longueur; une inscription portait ces deux mots: *Theutobochus rex*; des médailles qui s'y trouvaient aussi, portaient d'un côté l'effigie d'un général romain, et de l'autre ces deux lettres M. et A.

» Ce squelette fut le sujet d'une dispute littéraire entre Habicot, chirurgien fameux, et Risbau, médecin également célèbre. Louis XIII fit écrire à M. de Langou, pour avoir une description exacte et même les ossements de ce géant, et l'inscription placée sur son tombeau.« Au mémoire de M. Lecat sont annexées les copies des lettres du Roi, de M. Bagan, intendant des médailles, le procès-verbal et l'empreinte des médailles qu'il avait obtenues de M. de Langou, petit-fils du précédent, qui en gardait les pièces originales.

» Je pourrais ajouter à cette histoire celle du géant de Thomas Fazellus, lequel avait 30 pieds, et fut trouvé en Sicile, près de Mazarino, en 1516; de deux autres découverts près de Palerme, l'un, en 1548, avait 30 pieds, l'autre, en 1550, en avait 33.

» Mais je ne pousserai pas mes prétentions aussi loin que les détails historiques m'autoriseraient à le faire, et j'abandonnerai volontiers ces squelettes

monstrueux de 96, 100, 200, 300 pieds de longueur.

» Je remarquerai cependant que le célèbre M. Sloane, président de la société royale, ne révoque point en doute l'existence d'ossements monstrueux, mais il pense que ces os sont ceux d'éléphants, de baleines, et autres animaux gigantesques que l'on a pris pour des os humains, et d'après les dimensions desquels on a bâti d'énormes colosses. *Mém. de l'Acad. de Paris*, 1727.

» Il est certain qu'on montre en beaucoup d'endroits des os d'éléphants pour des os humains; les PP. Capucins de Rouen en possédaient de cette espèce. Mais ces ossements de grands animaux n'en imposeront jamais à des connaisseurs, à des hommes accoutumés à manier des os humains.

» La baleine n'a d'ailleurs ni jambes ni bras, et les plus grands éléphants sont bien éloignés des dimensions citées; ils n'ont point de clavicules, et la forme de leur tête ne ressemble en rien à celle de l'homme.

» L'existence des géants ne me paraît donc nullement équivoque, et un seul squelette bien conservé suffit pour en fournir la preuve «.

Ici l'auteur se fait une double question par la solution desquelles il termine son mémoire. » Pour quelle raison la race des géants a-t-elle disparu des régions qui nous sont connues? Pourquoi la nature de temps en temps nous montre-t-elle des hommes d'une grandeur extraordinaire ?

A la première, M. Lecat répond : » deux choses ont concouru à l'extinction des géants, et c'est, dit-il, l'Ecriture qui nous les fait connaître : 1° la conspiration des autres hommes infiniment plus nombreux contre ces colosses qu'ils regardaient comme des monstres dangereux; 2° la stupidité ordinaire à ces

Baruch, ch. 3, v. 26, 27.

masses énormes. Ces géants, dit le prophète Baruch, n'ont pas reçu du Seigneur la sagesse en partage, et c'est pour cela qu'ils ont péri. *Ibi fuerunt gigantes nominati illi, qui ab initio fuerunt staturâ magnâ scientes bellum. Non hos elegit dominus, neque viam disciplinæ invenerunt : propterà perierunt. Et quoniam non habuerunt sapientiam perierunt propter insipientiam suam.*

» L'auteur d'un livre sur les jugements qu'on peut tirer de la physiomonie, renouvelle cette observation que les hommes d'une stature gigantesque sont pour l'ordinaire stupides. Il semble que la nature ayant employé tous ses fonds à la construction de ces édifices énormes, ne se trouve plus en état de meubler les dedans..... Les hommes d'une taille médiocre, plus spirituels, plus industrieux, se sont encore emparés des arts et des sciences, qui bientôt les ont rendus les maîtres et les vainqueurs de ces colosses imbéciles.

» Quant aux raisons qui de nos jours font paraître de temps en temps des hommes d'une stature extraordinaire, ce sont celles qui, dans des êtres calqués primitivement sur de grands modèles, retardent les progrès de la consistance et de l'ossification, permettent ainsi aux fibres de prendre une extension insolite. Nous croissons sans cesse : d'abord la grande extension se fait en longueur ; elle se fait ensuite en épaisseur, en densité. Les cavités se remplissent de sucs nourriciers, et si l'exercice des fonctions pouvait subsister avec une condensation illimitée, nous finirions par une ossification universelle. . . . . Ainsi la vie devient elle-même l'agent de sa destruction.

» Nous rencontrons souvent chez les rachitiques des portions de leur individu qui parviennent aux

plus grandes dimensions. Charles Glatigny, né à Duclair, en 1733, peut en offrir un exemple. La tête de cet enfant devint si énorme qu'en 1740, année dans laquelle il périt d'une fluxion de poitrine, il ne pouvait la supporter. C'était particulièrement dans les pariétaux que s'était fait l'extension la plus grande. Le crâne au surplus avait une épaisseur suffisante, et on a lieu de présumer que si toutes les parties eussent pris un accroissement proportionné, cet enfant fût parvenu à sept ans à la hauteur de 7 pieds.

» Que ce vice rachitique que nous voyons si souvent agir sur des parties isolées qui, en conséquence, prennent les plus grandes dimensions, agisse en même-temps sur tout l'individu, alors l'extension peut excéder de beaucoup les dimensions ordinaires ; mais aussi l'individu paiera par le déficit des forces, ou de l'énergie morale, les grands bénéfices qu'il aura faits du côté de l'extension. «

Observations sur le Gui ; par M. l'abbé Guérin.

Ce mémoire est divisé en trois parties. 1748.

Dans la première, l'auteur considère le gui comme un arbre consacré chez les druides, et l'objet d'un culte religieux.

Dans la seconde, il l'examine comme naturaliste, et développe quelques singularités de sa végétation.

Enfin, dans la troisième, il le considère comme appartenant à la matière médicale, et ne s'occupe plus que de ses propriétés.

» Il est bien difficile, dit M. l'abbé Guérin, dans la première partie, d'assigner la cause véritable de cette vénération que les anciens gaulois avaient pour

le gui de chêne. Sa récolte se faisait avec la plus grande solemnité ; et comme l'époque de cette cérémonie coïncidait avec le renouvellement de l'année, le cri de ralliement *Au gui l'an neuf!* indiquait que le soleil commençait à parcourir sa nouvelle carrière, et qu'on allait faire la distribution de l'arbuste sacré en souhaitant au peuple toutes sortes de prospérités. «

M. l'abbé Guérin ayant extrait de Pline une partie intéressante de cet article, nous croyons satisfaire doublement la curiosité de nos lecteurs en leur présentant le texte même de cet historien énergique :

Plin., l. XVI, chap. XLIIII.

» *Nihil habent druidæ (ita suos Galli appellant magos), visco, et arbore in quâ gignatur (si modo sit Robur) sacratius. Jam per se Roborum eligunt lucos : nec ulla sacra sine eâ fronde conficiunt ; ut indè appellati quoque, interpretatione græcâ* (*) *possint druidæ videri. Enim verò quidquid adnascatur illis, è cœlo missum putant, signumque esse electæ ab ipso Deo arboris. Est autem id rarum admodum inventu, et repertum magnâ religione petitur : et ante omnia sextâ lunâ, quæ principia mensium annorumque his facit, et sæculi post tricesimum annum, quia jam virium abunde habeat, nec sit sui dimidia. Omnia sanantem appellantes suo vocabulo, sacrificiis epulis que ritè sub arbore præparatis, duos admovent candidi coloris Tauros, quorum cornua tunc primùm vinciantur. Sacerdos candidâ veste cultus arborem scandit ; falce aureâ demetit. Candido id excipitur sago. Tum deinde victimas immolant, precantes ut suum donum Deus prosperum faciat his quibus dederit. Fœcunditatem*

(*) Ce passage, qui semble fixer l'étymologie du mot *druide*, δρυσ *quercus* et δρυον *nemus*, aurait pu épargner aux étymologistes des recherches aussi fastidieuses que stériles.

eo

ro poto dari cuicumque animali sterili arbitrantur, contra que venena omnia esse remedio. Tanta gentium in rebus frivolis plerumque Religio est. «

Pline, comme on vient de le voir, fait observer que le gui, qui croît si communément sur les pommiers, est extrêmement rare sur les chênes, et cette rareté pourrait bien être la cause de la célébrité dont il a joui et des vertus merveilleuses qu'on a attribuées à son usage. On ne doit pas oublier que les druides étaient prêtres, médecins, etc., et qu'une opinion religieuse une fois accréditée a bien de la peine à tomber dans l'oubli.

Dans la deuxième partie, l'auteur se livre à des recherches physiologiques sur la plante parasite dont nous nous occupons. Il fait observer que, contre l'usage de toutes les plantes de s'élever vers le ciel, quelle que soit la direction primitive de leurs tiges, le gui pousse indistinctement vers le ciel ou la terre, et à la partie inférieure ou supérieure des rameaux auxquels il est implanté.

Il a observé encore que les branches du gui, comme nos os longs, se terminaient par deux espèces de têtes, le milieu de la tige restant plus menu.

» Les nœuds du gui sont de vraies articulations par engrenures, et les pousses de chaque année se joignent les unes aux autres comme les épiphyses se joignent au corps de l'os. Les articulations du gui se séparent aisément dans les jeunes branches, comme les épiphyses, chez les jeunes animaux, se séparent aisément du corps de l'os.

» Etant, il y a quelque temps à la campagne, j'aperçus, dit M. l'abbé Guérin, un pied de gui attaché à la partie inférieure de la branche d'un arbre (il n'en dit pas le nom). Cette disposition me parut former une objection contre l'opinion commune sur

l'origine du gui. C'est aux grives que l'on attribue le soin de le multiplier. Ces oiseaux se nourrissent des baies de cet arbrisseau, et en déposent avec leurs excrémens les semences sur les écorces des arbres où la nature prend soin de leur germination. . . . . Cette opinion, déjà en vogue du temps de Plaute, lui fait dire : *Turdus cacat in sui excidium.* «

Cette méthode ne paraît pas applicable aux troncs de gui qui naissent à la partie inférieure des rameaux, et la nature sans doute a plus d'un moyen de pourvoir à la reproduction de cet arbuste singulier.

» Cette première observation fit sur moi assez d'impression pour m'engager à disséquer la portion de la branche d'arbre où était le gui. J'en examinai même une certaine longueur. . . . . Je vis, aux environs du pied de ce gui, et à une distance de plusieurs pouces, des boutons qui perçaient l'écorce de l'arbre de dedans en dehors. J'allai jusqu'à l'origine de ces boutons : je vis que leurs racines pénétraient fort avant dans le corps ligneux ; j'en observai quelques-uns qui n'avaient percé qu'à moitié l'écorce, d'autres encore tout entiers dans le bois. Tous ces boutons n'avaient aucune liaison ou entre eux ou avec le tronc principal. Ils présentaient une substance mollasse ou un paquet de fibres posées à côté les unes des autres, de longueur inégale, et assez semblables aux barbes d'une plume. Ils étaient engagés dans le corps ligneux presque toujours perpendiculairement à l'axe de la branche, à des profondeurs inégales ; mais aucun ne pénétrait jusqu'à la moëlle. . . . .

» Le bois de gui n'a presque point de fil ; il se coupe à-peu-près aussi facilement en travers qu'en long. Au lieu de fibres ligneuses, il présente un assemblage d'utricules, une moelle endurcie. »

Nous ne suivrons l'auteur ni dans les tentatives qu'il fait pour expliquer la dichotomie des rameaux ou des feuilles du gui, ni dans le détail de ses conjectures sur la germination naturelle de cette plante parasite. Plusieurs de ses idées s'écartent trop des lois de la physique, qui ne permettent d'adopter ni les générations fortuites, ni l'aptitude de la part d'un végétal à produire des végétaux d'une autre espèce.

» Tel est, dit M. Guérin, en terminant cette deuxième partie, le sort des arbres sur lesquels le gui s'accumule : à mesure qu'il se fortifie, ils tombent dans l'épuisement, leurs branches ne produisent plus de jeune bois, leurs fleurs sont languissantes, leurs fruits sont avortés. Il est donc probable que le gui participe aux qualités de l'arbre sur lequel il végète, ce qui n'est nullement indifférent quand on en use comme médicament. « Cette nouvelle considération est le sujet de la troisième partie.

» La médecine moderne, plus éclairée que l'ancienne sur la nature et la composition des médicaments, est aussi plus sage dans ses promesses. Le gui, autrefois, n'était rien moins qu'une médecine universelle. On a resserré l'étendue de ses propriétés, et les plus prévenus en sa faveur ne le regardent plus que comme un spécifique dans les maladies convulsives, et sur-tout l'épilepsie.

» M. Colabatch, médecin anglais, a composé une *Dissertation sur les propriétés du Gui*, toute remplie des cures merveilleuses qu'il en a obtenues ; mais il manque à cette dissertation une analyse bien faite de ce végétal. Le gui, comme les autres plantes, doit avoir ses principes élémentaires : ses sels, ses huiles, ses esprits peuvent lui communiquer des vertus extraordinaires ; mais encore il faudrait les dé-

montrer, et encore alors nous resterions dans une profonde ignorance sur les changements qu'ils opèrent en nous et la manière dont ils combattent ou appaisent ces principes turbulents qui excitent en nous des révolutions si terribles. «

M. Guérin termine son mémoire en citant quelques-unes des principales cures rapportées par le docteur Colabatch. Il est étranger à notre plan d'en grossir cet extrait; nous nous contenterons d'en indiquer la source.

M. l'abbé Guérin cite le *Mémoire sur le Gui*, de M. Duhamel, et qui se trouve parmi ceux de l'Académie des Sciences de Paris, pour l'année 1740.

Conjectures sur la cause des variations du Baromètre; par M. Lecat.

1748. » Chacun a son baromètre, et chacun sait que lorsque le mercure est au-dessous de 27 pouces et demi à Rouen, on est presque assuré d'avoir de la pluie, et que lorsqu'il sélève à 28 pouces 4 lignes, on peut hardiment se promettre du beau temps ».

Avant Pascal et Torricelli, l'horreur du vuide était regardée comme la cause de la suspension du mercure; depuis les travaux de ces physiciens, on l'a attribuée à la pesanteur de l'air. Ici, comme dans son mémoire sur la nature et les propriétés de l'air, M. Lecat dispute à l'air sa pesanteur pour faire dépendre de sa pression l'action qu'il exerce sur la colonne de mercure; or, cette pression elle-même dépend de la densité ou de la raréfaction de l'air.

» Quoique cette pression de l'air soit évidemment la cause de la suspension du mercure et des va-

riations de sa hauteur, je ne la regardais pas comme la cause unique, et je croyais que le vuide qui se trouve à la partie supérieure du baromètre contribuait à cette variation. Je supposais que les vents du midi, plus rares d'abord, se chargeaient encore d'un fluide subtil qui pénétrait à travers le verre, y diminuait le vuide, et, par sa réaction sur la colonne de mercure, l'obligait alors à descendre. Par la raison contraire, l'air boréal plus dense et moins chargé du fluide pénétrant dont j'ai parlé, devait par ce double motif nécessiter l'élévation du mercure.

» Mais je désirais encore que l'expérience vînt confirmer cette hypothèse, et pour y parvenir je construisis quatre baromètres dont le vuide supérieur avait des capacités différentes et calculées; tous étaient fixés sur la même planche, et une seule cuvette remplie de mercure recevait l'extrémité inférieure des quatre tubes.

» Ce n'est pas tout, mes quatre tubes avaient des diamètres différents et de manière que les plus grands diamètres appartinssent aux tubes dont le vuide supérieur était aussi le plus grand.

» Si mon hypothèse était fondée, le mercure devait toujours être plus bas dans les tubes qui présentaient supérieurement un plus grand vuide, et il arriva précisément le contraire. Je reconnus enfin, après bien des tentatives et des observations, qu'il était à-peu-près indifférent que le vuide supérieur fût considérable ou médiocre, et que le plus grand diamètre des tubes était la cause véritable qui tenait le mercure suspendu à une plus grande hauteur.

» On en sera peu surpris quand on fera attention que les frottements sont d'autant plus considérables que les tubes sont plus capillaires.

» Cette observation semblerait faire exception à

celle sur l'hydrostatique, qui établit que les liqueurs montent plus haut dans la branche capillaire d'un syphon que dans la grosse branche qui correspond à la première. Mais on voudra bien faire attention qu'il n'y a aucune parité entre les deux expériences ; que l'une se fait en pleine communication avec l'air extérieur et l'autre dans le vuide ; que l'une met en équilibre la même liqueur, et l'autre des liqueurs hétérogènes, etc.

» Je fus donc forcé, par les expériences ci-dessus, de reconnaître que la différence des diamètres et l'attention plus ou moins grande de purger la partie supérieure des tubes de tout l'air qu'on pouvait en chasser, étaient les véritables causes de l'élévation plus ou moins considérable du mercure dans une même constitution atmosphérique.

» Arrêté à cette opinion, je ne cessais de rechercher la raison pour laquelle l'air était tantôt dense, tantôt rare, puisque cette rareté ou cette densité était la cause immédiate de l'élévation ou de l'abaissement du mercure.

» Après environ deux années d'observations, je crus avoir trouvé cette cause dans la différence des airs qui nous sont apportés des divers climats.

» C'est un fait constant en physique, que l'air de l'équateur fait très-peu monter le baromètre, et que celui du nord le fait monter considérablement, comme d'une ligne en descendant de 20 toises. Pour le porter ici à la même élévation, il faut descendre de 13 ou 14 toises, et à l'équateur encore davantage.

» J'ai souvent observé que le vent E.-N.-E. portait l'élévation du mercure au plus haut degré, et que le vent S.-S.-W. le faisait descendre au degré le plus bas, ce qui s'accorde parfaitement avec les phénomènes observés vers le pôle et à l'équateur ;

et dans le fait, si les vents désignés nous apportent l'air ou dense ou raréfié de leurs climats, ils doivent avoir des résultats analogues à la propriété de cet air d'une nature si différente.

» Mais pourquoi n'est-ce pas le vent N. ou le vent S. qui produisent ces variations extrêmes ? C'est que pour arriver en France, le vent N. passe un long trajet de mer, ce qui le modifie de diverses manières, au lieu que le N.-E. ne traverse que des terres et nous apporte l'air de Moscovie sans mélange et comme de la première main. Pareillement le vent S.-S.-W. nous apporte par les terres de l'Espagne l'air d'Afrique avec le moins d'altération possible.

» Je ne dois pas dissimuler une objection assez spécieuse contre mon opinion. Si le vent ou l'air qu'il apporte était le régulateur absolu des variations du baromètre, nous le verrions toujours à 28 p. 4 l., par exemple, quand le vent E. N. E. souffle, et dans cette circonstance il se trouve souvent à plusieurs lignes au-dessous.

» A cela je réponds que s'il ne régnait jamais qu'un vent à-la-fois, les hauteurs du mercure sous l'influence d'un vent déterminé seraient régulièrement les mêmes. Mais un vent unique est très-rare : la plupart du temps il règne à différentes hauteurs des courants différents et souvent opposés. De leurs combinaisons résultent des températures mixtes de l'air qui doivent nécessairement influer sur l'élévation du mercure, et modifier plus ou moins la règle générale que j'ai établie. «

Ici M. Lecat rapporte un grand nombre d'observations qui confirment ses principes, avec les dates fixes de chacune. Il en conclut que la girouette serait souvent un guide infidèle si on ne faisait

attention qu'à sa direction, et si on ne tenait compte des divers courants indiqués par les routes différentes que suivent les nuages.

» J'ai, dit-il, en finissant, un grand nombre d'observations analogues ; mais celles-ci me paraissent suffire pour donner une idee des fondements de mon système, qui est extrêmement simple, et qui néanmoins m'a paru jusqu'ici rendre raison de toutes ces variations du baromètre que les physiciens regardent encore comme des énigmes. «

Dissertation sur les Polypes d'eau douce.

1748. M. Lecat, auteur de ce mémoire, a lu, dans plusieurs de nos séances particulières et publiques, des dissertations assez étendues sur cet insecte curieux, dont l'histoire était encore nouvelle, puisque ce n'est qu'en 1740 que M. Tremblay l'a fait connaître.

» Deux découvertes, dit notre infatigable collègue, rendront principalement notre siècle mémorable dans les siècles à venir, l'électricité et les polypes d'eau douce.

» J'ai eu l'honneur d'entretenir plusieurs fois la Compagnie des merveilles de l'électricité ; celles des polypes vont nous occuper à leur tour. «

C'est d'après l'auteur que je viens de citer, c'est d'après les observations de M. Bernard de Jussieu ; c'est d'après ses observations personnelles que M. Lecat décrit la forme, les espèces, les mœurs, la reproduction des polypes d'eau douce.

Nous ne suivrons pas M. Lecat dans les détails curieux que contient son mémoire, lequel à son tour offre un précis de celui de M. Tremblay. Il n'est point d'ouvrage général sur l'histoire naturelle,

point de dictionnaire des sciences physiques, dans lesquels on ne les rencontre ; mais nous présenterons ici quelques réflexions philosophiques par lesquelles M. Lecat termine sa dissertation.

» Quelque raccourci que soit le tableau que nous venons de faire des avantages du polype sur tous les autres animaux, il nous en montre assez pour nous convaincre que cet insecte est le favori de la nature ; qu'elle a épuisé sur lui tous ses dons, tous ses secrets, tous ses miracles ; que nous, qui nous flattions d'être ses fils aînés, sommes comme des enfants déshérités du côté des facultés corporelles. N'accusons cependant pas cette bonne nature d'être une marâtre à notre égard.... Ce feu d'imagination qui porte l'homme au-delà des bornes de l'univers....; ces réflexions si vastes et si profondes qui forcent à reconnaître en lui une portion de la science et de la sagesse divine, exigeaient sans doute tout l'appareil circulatoire, l'organisation admirable des poumons, ce cerveau immense si on le compare à celui d'autres animaux d'un même poids, tout l'attirail du système nerveux, etc.... Mais, si aux avantages des sentiments et des réflexions, nous opposons les orages des passions qui ont la même source, la vie agitée et tumultueuse qu'elles procurent à l'homme, alors nous ne trouverons plus sur la terre de compensation aux misères corporelles auxquelles notre organisation composée et fragile nous assujettit, à cette mort fatale qui à chaque instant est prête à nous frapper. Alors nous porterons envie au polype, invulnérable, immortel, toujours sain, toujours entier, et simple apparemment dans sa vie comme dans son organisation ; et si nous n'aspirions pas à une immortalité infiniment plus solide, il

faudrait convenir qu'en achetant un génie supérieur par la perte de ces priviléges admirables du polype, ce serait le payer bien chèrement. «

Dissertation historique sur l'origine et l'usage de la Poudre à canon en Europe, et particulièrement en France; par M. Delaroche, Médecin.

1745. » Que l'on passe en revue, dans l'histoire des arts et des sciences, toutes les découvertes que l'on doit à l'industrie et au hasard, on n'en trouvera aucune qui ait aussi généralement excité l'admiration que la découverte de la poudre à canon.

» Tout est dans les arts imitation de la nature, puisque l'esprit humain ne peut rien créer; et si la poudre à canon porte son empreinte d'imitation, elle a la prérogative de reconnaître pour type ce que la nature a de plus grand et de plus terrible, la foudre et les éclairs.

» Ce caractère, sans doute, a donné naissance à cette opinion que l'inventeur de cette merveille devait être un génie privilégié, comme il a consacré la maxime proverbiale qui assure d'un homme borné qu'il n'a pas inventé la poudre à canon.

» Mais en examinant cette singulière composition, il devient plus que probable que le hasard en a été l'inventeur; chacun des ingrédients qui en font partie ne présente aucun phénomène analogue à ceux que produit leur réunion, et c'est vraisemblablement l'inflammation fortuite d'un pareil mélange, peut-être destiné à des usages bien différents, qui aura éveillé l'attention sur cette composition redoutable.

» Il est encore probable que d'abord on n'a pas connu les meilleures proportions, et que ce n'a été qu'à force de tentatives et d'essais qu'on est

parvenu à lui faire produire des effets aussi prompts et aussi terribles.

» Elle a servi d'abord à composer ces poudres incendiaires que les anciens lançaient contre leurs ennemis. Nous trouvons dans Elien, dans Jules Africain, historiens du 3e siècle, et dans plusieurs autres auteurs, des formules de compositions pareilles dont le salpêtre fait partie. Les plus actives, les plus durables, les plus difficiles à éteindre durent acquérir le plus de célébrité. Les grecs, sous ce rapport, s'acquirent une grande réputation, et les sarrasins, leurs imitateurs, leur en firent honneur en donnant à ces feux le nom de *feux grégeois*. Ils contenaient, sauf les proportions, tous les ingrédiens de notre poudre de guerre ; pour l'obtenir dès-lors il eût suffi d'en retrancher les bitumes et les résines qui y étaient sur-ajoutées.

» On pourra nous objecter que l'opinion commune et le témoignage de nos historiens modernes, fixent l'époque de l'invention de la poudre à canon vers le milieu du 14e siècle. Mais, pour détruire cette assertion, il me suffira de prouver, par des autorités plus anciennes et également respectables, que non-seulement l'usage de la poudre, mais encore celui des canons et des bombes, remontait même en France à des époques beaucoup plus reculées. Polydore Virgile paraît être celui qui, d'abord, a fixé la découverte de la poudre à canon vers le milieu du 14e siècle, et son premier emploi dans la bataille que les vénitiens livrèrent aux génois en 1380 ; les autres auteurs qui l'ont suivi l'ont servilement copié.

» Ducange et Moréry désignent l'inventeur sous le nom de *Schouart*, nom qui, en allemand, signifie *le noir* ; il était moine et cordelier de profession.

» Pour réfuter ces autorités, nous ferons voir l'usage de la poudre et du canon plus ancien que la bataille de Fossa Claudia.

Ch. 158. » Un passage de Froissard nous apprend qu'en 1356, vingt-quatre ans avant la bataille ci-dessus, les anglais se servirent de canon au siége du château de Romorantin. A la bataille de Créci, en 1346, le roi d'Angleterre, suivant le P. Daniel, se servit de canons contre les français.

» Le même Froissard parle de l'usage que firent les anglais, en 1359, de canons et des espingoles qu'ils avaient de long-temps usage de mener.

» Le même, au 103e chap. de sa *Chronique*, dit » qu'ils firent ouvrir une bombarde merveilleu-
» sement grande, laquelle avait 50 pieds de long.....
» et quand cette bombarde décliquait on l'oyait bien
» de 5 lieues loin par jour et de 10 par nuit, et menait
» si grand noir au décliquet qu'il semblait que tous les
» diables d'enfer fussent en chemin. «

» En vain Ducange prétend que par ce mot *bombarde* il faut entendre des machines qui, sans le secours de la poudre, peuvent lancer des pierres, etc.; le bruit et le fracas de l'explosion décident ici la question. Au reste, cette longueur était proportionnée à la faiblesse de la poudre qu'on fabriquait alors.

» On peut douter, dit Vossius, que les canons fussent d'une seule pièce.

» Outre ces bombardes d'une longueur énorme, il y en avait de petites qu'on nommait *bombardelles* et de moyennes qu'on appelait *rabodequins*.

» Enfin, en consultant nos propres archives, nous voyons dans les registres de la chambre des comptes de Paris, qu'en 1338, Bartholomée Dudrack, trésorier des guerres, passe en compte une somme fournie pour avoir poudre, canon, etc.

» Pétrarque, dans son traité de *Remediis utriusque Fortunæ*, composé en 1304, nous fournit une preuve aussi élégante qu'énergique de l'usage que l'on faisait alors de la poudre et de l'artillerie : *Miror glandes æneas quæ flammis horrisono tonitru jaciuntur. Non erat satis de cœlo tonantis ira Dei immortalis homunciis. O crudelitas juncta superbiæ, de terra etiam tonuisset : non imitabile fulmen humana rabies imitata est ; et quo de nubibus mitti solet tartareo mittitur instrumento.*

» James, dans son *Dictionnaire de Médecine*, rapporte un passage traduit du traité de Roger Bacon, *de Secretis Artis et Naturæ* : » On imite par art les » éclats du tonnerre, car le nitre, le soufre et le » charbon qui, séparés, ne produisent aucun effet » sensible, éclatent avec grand bruit lorsque, mêlés » dans des proportions convenables, et enfermés dans » un lieu étroit, on y met le feu. « Bacon était mort à Oxfort en 1284, et écrivait environ un siècle avant Schouart, et cependant il ne se donne nullement pour l'inventeur de la poudre à canon ; il en parle comme d'une chose connue.

» Toutes ces autorités me portent à conclure que l'origine de la poudre à canon se perd dans l'obscurité des temps. Il est probable que d'abord elle n'a pas été portée au degré de perfection que nous lui connaissons aujourd'hui ; et combien la violence de sa détonation est-elle éloignée de celle de l'or fulminant ?

» Elle ne servit d'abord qu'à incendier les édifices des villes qu'on assiégeait. On lui associait des résines et des bitumes pour rendre son action plus durable. Jules Africain, que j'ai cité plus haut, donne la description d'une espèce de feu grégeois. Ce morceau curieux a été conservé par Vossius

qui l'a tiré d'un manuscrit grec de la bibliothèque du Roi.

» La poudre automate se fait ainsi : on prend parties égales de soufre, de salpêtre et de pierre de foudre (c'est le *cerannia* des latins, espèce de charbon de terre). On les pile dans un mortier, et on les réduit en poudre très-fine. Lorsque le soleil est à son midi, on y ajoute égale partie de sicamen noir, de bitume liquide de zacynthe, et par-dessus le tout un peu de cendre de bitume.... On garde cette composition dans des vaisseaux de cuivre qu'il ne faut pas ouvrir tandis que le soleil est sur l'horison.

» Le feu grégeois décrit par Valturius est à-peu-près le même, si ce n'est que le salpêtre y entre en moindres proportions. Il brûlait dans la mer et y acquérait de l'activité. Constantin Porphyrogenète, en son *Traité de l'administration de l'Empire* (chap. 40), nous apprend que ce fut un certain Callinicus, d'Héliopolis, qui le fit connaître à Constantinople, en 660, sous l'empire de Constantin Pogonat ; que cet empereur s'en servit avec avantage contre les sarrasins dont il brûla la flotte.

» Les sarrasins cependant devaient en connaître l'usage, puisqu'au rapport d'Elien, c'était chez eux que Callinicus en avait appris la composition.

» On trouve donc en quelque sorte, dans ce temps, l'origine des canons et même des bombes ; car les vases remplis de ces matières incendiaires qu'on lançait avec des mortiers, au rapport du même Elien, étaient, dit cet auteur, d'un ancien usage chez les rois de Perse.

» L'art de lancer des boulets de fer et de miner avec la poudre ne paraît pas plus ancien que le commencement du 14e siècle. On attribue l'inven-

tion de cet art terrible à un ingénieur génois, Pierre de Navarre, qui, en 1487, en fit un essai infructueux. Il perfectionna sa méthode en 1503, au siège du château de l'OEuf, au royaume de Naples, et mit ainsi les espagnols en possession de cette forteresse.

» Je termine, dit M. Delaroche, mon mémoire par cette réflexion : quoique les peuples de l'Europe se vantent d'avoir inventé la poudre à canon, il y a, au contraire, bien de l'apparence qu'ils ont été plus tardifs que les asiatiques à la rendre fulminante.

» Le P. Lecomte, qui n'accorde aux chinois que ce qu'il ne peut leur refuser, convient qu'ils ont de temps immémorial la poudre à canon, l'imprimerie et l'usage de la boussole. «

Travaux proposés pour rendre l'abord du pont de bateaux plus facile dans les hautes et basses eaux; par M. HUGER.

Nous ne possédons pas le mémoire relatif à cet objet ; mais des objections formées par M. Lecat, qui avait été chargé de l'examiner et d'en rendre compte à l'Académie, et de la réplique de M. Huger, il résulte que des plus hautes aux plus basses eaux, il y a une différence de 19 pieds. M. Huger propose de distribuer les 9 pieds et demi qui s'observent au-dessus ou au-dessous des eaux moyennes à un plan incliné de 72 pieds de longueur, et, pour l'exécution de son projet, il demande qu'un nouveau bateau soit ajouté du côté de la ville, et que le quai du même côté soit élevé de 5 pieds et demi. 1749.

M. Lecat, en approuvant le mécanisme proposé, fait deux objections qui paraissent mériter une grande attention.

La première est que M. Huger, prenant pour un de ses extrêmes l'élévation des eaux en 1740, s'appuie sur une exception dont on ne connaît pas d'exemples, tandis que la baisse indiquée est une chose assez ordinaire. Il voudrait donc que le maximum de l'élévation fût restreint considérablement, sauf à prendre dans les cas extraordinaires, rares par conséquent, telles précautions que les circonstances exigeraient. Il en résulterait une diminution sensible dans l'inclinaison du plan indiqué, tant au-dessus qu'au-dessous des eaux moyennes, et une plus grande commodité dans son usage.

La seconde objection que fait disparaître la réforme proposée par M. Lecat, est qu'en élevant le quai de 5 pieds et demi, on enterrait les maisons du port, ainsi que la porte du Bac, et on rendait plus difficile l'écoulement des eaux, sur-tout celles de la porte du Bac.

Il ne paraît pas que l'on ait donné de suite à ce projet, que les travaux entrepris pour la construction d'un pont en pierres rendront sous peu d'années parfaitement inutile.

Observations anatomiques; par M. LECAT.

1747. Le recueil de M. Lecat ayant pour titre : *Observations anatomiques*, et destiné à entrer dans le premier volume des mémoires de l'Académie, forme un petit in-4° de 71 pages et se compose de trois mémoires.

Le premier est une lettre à M. Winslow, dont le but principal est de déterminer la véritable situation du cœur.

Le

Le deuxième contient un grand nombre d'expériences faites pour vérifier celles de MM. Mery et Helvétius sur la capacité des cavités du cœur et des gros vaisseaux, tant de l'adulte que du fœtus.

Le troisième comprend des singularités et monstruosités.

Nous allons donner un apperçu de ces divers mémoires, et nous nous attacherons, autant qu'il nous sera possible, à faire parler notre savant collègue.

Lettre à M. Winslow. — » Notre ami commun, M. Larchevèque, médecin, a présumé un peu trop de mes forces en exigeant de moi que je fisse, cet hiver, quelques remarques sur votre excellent ouvrage, et que je prisse la liberté de vous les communiquer. J'ai senti, comme je le devais, mon insuffisance pour une pareille commission; mais, d'un autre côté, j'ai trouvé mon compte à lier commerce avec vous sous ses auspices..... La première et la plus solide remarque que je puisse faire à l'égard de votre excellent ouvrage, c'est que je n'ai jamais lu d'anatomie plus exacte, plus parfaite, et que je n'ai pas eu d'autre guide depuis que je suis privé d'entendre son auteur.

» Il y en a qui se plaignent des détails..... Je vous trouve au contraire trop concis en bien des endroits.... Il me semble que je vous ai entendu dire une fois que vous n'en avez que trop imprimé, et je ne puis m'empêcher de m'en plaindre à vous-même. Par exemple, ce trou aveugle que vous nous montrâtes à l'école de médecine, en 1726, vous n'en dites rien dans votre exposition, et de tant d'autres choses..... Quant à l'ordre de votre livre, il m'a semblé que celui que vous gardiez dans vos

démonstrations était un ordre plus naturel : peut-être est-ce un préjugé qui vient du plaisir que j'avais à vous suivre...... Voici pour le général. Ce que j'ai actuellement à observer pour le particulier, ce sont plutôt des doutes qui me restent ou des éclaircissements dont j'ai besoin, que des remarques dont vous ayez affaire. «

Suivent des observations, 1° sur les régions du bas-ventre; 2° sur la situation respective du *pylore* et du *cardia*; 3° sur l'omission du sinus découvert par Morgagny dans le *Verumontanum*.

» En exposant l'histoire de la grosse veine honteuse, vous ajoutez : » On trouve à cet endroit un » plexus veineux qui couvre la convexité supérieure » de la première portion de l'urètre, avant qu'elle » devienne entourée de son tissu spongieux. « (Page 575, n° 581.) Ce plexus serait-il, demande M. Lecat, le même que celui que je vais décrire, et dont je me suis imaginé être l'inventeur? ....

» Vous dites que le cœur est couché sur le diaphragme, et vous avez donné là-dessus, comme sur tout le reste, le ton à tous les anatomistes. Il est vrai que dans tous ou presque tous les cadavres on trouve le cœur couché comme vous le dites; mais, 1° la règle est-elle générale dans le cadavre; 2° a-t-elle lieu dans le sujet vivant? .....

» J'ai examiné le cœur dans un grand nombre de cadavres placés sur le dos, et je l'ai trouvé, comme vous dites, couché sur le diaphragme.

» J'ai fait le même examen sur des cadavres tenus assis; j'ai trouvé en tous le rebord antérieur du cœur, sur-tout vers la pointe, comme pendant sur le diaphragme, tandis que le rebord postérieur, très-souvent, en était séparé de l'intervalle de plusieurs lignes, et quelquefois d'un travers de doigt, principalement vers la base ou les oreillettes.

» Ayant observé que c'était le vuide et l'affaissement des ventricules et des vaisseaux qui rendaient le cœur et sur-tout son bord antérieur si pendant, j'ai injecté ces parties, et j'ai trouvé un vuide reel entre le cœur et le diaphragme, vuide qui va à 10 lignes vers sa base et à 4 à sa pointe. «

L'auteur indique les précautions qu'il a prises pour rendre ses expériences exactes, puis il ajoute :

» Ces expériences m'ont fortifié dans ma première idée que la situation naturelle du cœur est d'être un peu séparé du diaphragme. C'est le sentiment de Vesale, page 730 : *Cor septi transversi nervosæ parti quàm proxime accedit. Secùs longè quàm canibus et simiis quibus.... magno intervallo removetur.* J'ajoute que j'ai vu des gens qui avaient des palpitations après avoir mangé, et j'ai soupçonné que cet accident résultait de ce que leur estomac plein faisait tomber le diaphragme au cœur. Ce contact serait donc un état contre nature.

» Je n'abuserai pas plus long-temps de vos bontés, Monsieur, etc. «

Le second mémoire, dont nous avons donné le titre, se compose presque entièrement du détail des expériences faites par M. Lecat pour vérifier celles de MM. Méry et Helvetius. Cet ouvrage, comme on voit, est peu susceptible d'être restreint, et nous nous contenterons, pour n'en pas répeter les calculs, d'en présenter les résultats.

Si on injecte d'abord avec un mélange de cire et de suif l'oreillette et le ventricule droit du cœur, et ensuite l'oreillette et le ventricule gauche, l'excès de capacité des cavités droites sur les gauches est extrêmement sensible. 1er résultat.

Si on fait la même opération en commençant par

les cavités gauches, elles présentent à leur tour un excès de capacité bien marqué sur les cavités droites.

D'où l'auteur conclut que la première cavité que l'on injecte cède à l'injection et s'amplifie au détriment de la seconde.

2e résultat. En injectant à-la-fois les cavités droites et gauches, tantôt la capacité des cavités droites l'emporte sur la capacité des cavités gauches, tantôt on observe le contraire. Que cette irrégularité procède de l'inégalité de force avec laquelle les injections sont poussées ou de toute autre cause, l'auteur en conclut que ces expériences sont extrêmement infidèles, et que ce serait sans raison qu'on prétendrait en tirer des conclusions rigoureuses.

3e résultat. Le cœur ne pousse pas dans les artères qui s'y abouchent tout le liquide qu'il contient, et une petite portion reflue après la contraction dans la cavité qui l'avait chassé.

4e résultat. Dans le fœtus, le trou ovale laisse refluer le liquide de la cavité gauche dans la droite. L'auteur se propose d'examiner cet objet plus en détail.

» De l'infidélité de ces nombreuses expériences, contraires à celles de M. Helvetius, nous croyons pouvoir conclure, ajoute M. Lecat, que son système, tout évident qu'il est, ne tire point sa force, comme on le croyait, des expériences qu'il cite, mais de toutes les autres raisons physiologiques dont il l'appuie. «

5e résultat. Le trou ovale n'est pas rigoureusement fermé chez tous les adultes. L'auteur en a trouvé des vestiges dans les cœurs du cinquième à-peu-près des femmes qu'il a disséquées.

Dans un appendice, M. Lecat décrit la fabrique singulière du bec de la bécasse, et telle que cet oiseau non-seulement a la faculté d'ouvrir un large

bec, mais encore d'en recourber les deux valves en sens contraire.

Il indique une description analogue du bec de certains oiseaux aquatiques, par M. Herissan, *Mém. de l'Acad. des Sc.* 1748.

Le mémoire relatif aux singularités et monstruosités anatomiques est divisé en plusieurs paragraphes.

Le paragraphe premier contient, entr'autres, 1° l'observation d'un cordon médullaire qui descendait des deux éminences *testes* sur la grande éminence valvulaire de Sylvius.

2° Celle d'un petit muscle accessoire du sublime, dont le tendon allait se rendre au petit doigt.

3° D'une veine coronaire qui, au lieu de se dégorger dans l'oreillette droite, allait se perdre dans la souclavière.

4° De la veine azigos, qui, dans un sujet, se bifurquait pour se jeter dans l'une et l'autre oreillettes, au lieu de se dégager dans la cave.

5° Celle d'un sujet de 6 ans dans lequel la souclavière droite naissait de l'aorte inférieure, au-dessous de sa courbure.

6° La description de quelques fruits monstrueux, dont le plus singulier est une poire composée de sept poires toutes aboutissant à une même queue, et recouvertes, sans interruption, d'une même peau.

La deuxième section est relative à un enfant monstrueux, avec des réflexions sur la formation des monstres.

» Quoique l'histoire naturelle ne manque pas de description de monstres, il est peu de ces descriptions où celle des parties internes soit comprise, et moins encore où elle soit exacte..... L'attention que l'Académie des Sciences a portée à cet examen est une

preuve convaincante de son utilité. Qu'il me soit permis de suivre un modèle si respectable.

» Il naquit à Rouen, le 7 janvier 1735, rue des Savetiers, un enfant double, ou un composé de deux têtes, quatre bras, quatre cuisses et quatre jambes : les deux troncs, unis et comme confondus, se faisaient face. L'enfant gauche semblait embrasser le droit, était renversé en arrière, de sorte que les fesses tombaient presque à ses épaules. Le ventre manquait de peau, de muscles, et n'avait pour téguments que le péritoine, dans lequel il y avait un épanchement séreux. Chaque jumeau n'avait qu'une artère ombilicale ; chacun avait son cordon, qui bientôt se réunissaient. Les deux poitrines formaient une cavité commune, avec un double sternum. Chacun avait son thymus, ses poulmons ; mais ils n'avaient qu'un cœur à deux. Ce cœur avait trois cavités comme la tortue ; celle du milieu, faisant office des deux ventricules droits réunis, était du double plus grande que les autres. La pointe du cœur était comme fourchue, ce qui annonçait le principe de leur confusion. Les veines caves et les artères pulmonaires s'abouchaient au ventricule moyen ; les veines pulmonaires et les aortes, aux deux ventricules latéraux. Ces vaisseaux avaient leurs valvules, mais se présentaient dans le fœtus droit dans un ordre renversé. Le diaphragme était commun ; chacun avait son œsophage, son estomac, sa rate, son pancréas, etc. Dans l'enfant gauche, les parties étaient dans l'état ordinaire ; dans le droit, l'ordre était encore renversé : le fond de l'estomac, la rate à droite. Les deux duodenum, larges et courts, se réunissaient bientôt en un seul intestin qui, alternativement rétréci et dilaté, se terminait, en se bifurquant, en un sac qui communiquait avec la vessie ou le sac qui en faisait fonction. Un foie soutenait ,

un autre couvrait les estomacs. Chaque jumeau avait deux reins, deux capsules atrabilaires. L'ouverture extérieure de l'espèce de vessie dont j'ai parlé était très-large ; mais l'urine y était retenue par un grand nombre de plis valvulaires : pareil mécanisme retenait les excréments à l'angle de la fourche intestinale. Le sacrum occupait la place du pubis, qui était écartelé en se portant vers les hanches. Point de bassin. Je n'ai point trouvé de testicules. Avaient-ils été enlevés dans un examen qui avait précédé le mien ? »

Le mémoire est terminé par des réflexions sur la génération en général, et sur la formation des monstres en particulier.

Nous serons courts dans l'exposition qui va suivre. Le temps des systèmes est passé, et on a reconnu qu'il était plus raisonnable de convenir que l'on ne sait pas tout que de s'exposer, comme on l'a fait tant de fois, à expliquer *obscurum per obscurius*.

» Le système de la génération par développement, presqu'universellement reçu, a fait imaginer, dit M. Lecat, deux explications de la formation des monstres. La première fait exécuter la formation des parties doubles par l'union de deux embryons ; celle des mutilations, par la privation de nourriture de quelque partie, et celle des parties qui, devant être doubles dans un double enfant, sont uniques et communes à deux, par la confusion de ces mêmes parties.

» L'autre manière d'expliquer la formation des monstres est de les supposer tout formés dans des œufs naturellement monstrueux, et dont le développement ne fait que nous montrer en grand ce qu'ils étaient réellement dans leur petitesse primordiale. «

L'auteur n'a pas de peine à combattre cette double hypothèse. Est-il plus heureux quand il y substitue son propre système ?

» La génération n'est, selon lui, *que la formation mécanique et successive des parties, dirigée et exécutée par l'action de l'esprit séminal combinée avec les lois du mouvement appliquées à une matière disposée aux phénomènes qui en résultent.*

» .... La formation des monstres s'exécute, non par la destruction ou la confusion des ouvrages de la nature, mais par des variétés dans le principe formateur ordinaire; variétés produites quelquefois par les mouvements nouveaux que l'imagination de la mère ajoute à ceux qui operent naturellement cette formation, mais le plus souvent par les modifications nouvelles qui résultent de l'union de plusieurs œufs fécondés, et par celles qui résultent de la combinaison de plusieurs courants de matières disposées et excitées à former un embryon............... L'agent recteur que nous faisons entrer dans cette combinaison est, je l'avoue, une supposition, au moins en partie, car personne n'osera nier l'esprit séminal et son énergie dans l'œuvre de la génération. Quant à cet instinct primitif et à la fonction d'architecte dont je le crois doué, je réserve pour un plus grand ouvrage la production des pièces justificatives de ce titre, et je les tirerai des archives de la nature même. «

Tumeur à l'orifice inférieur de l'estomac suppurée et rendue par les crachats; goître suppuré et guéri; par M. Lecat.

1741. » Le mercredi 11 décembre 1740, M. ****, âgé de 54 ans, d'une complexion robuste, se trouva affecté d'une petite fièvre, accompagnée de vomissements.

» Je fus appelé le lendemain, c'est M. Lecat, auteur de cette observation, qui parle, et connaissant le malade homme de bonne société et amateur de la bonne chère, je conjecturai qu'il pouvait y avoir de l'indigestion, et lui fis prendre l'émétique en lavage. Il vomit trois ou quatre fois et n'eut aucune autre évacuation, ce qui me détermina à lui prescrire deux onces de manne et deux gros de sel de glauber dans un bouillon gras. Il vomit de nouveau et ne rendit rien par les selles. Un lavement composé avec les plantes émollientes n'eut pas un meilleur succès.

» Le minoratif fut réitéré, le malade usa d'une potion huileuse, tout fut rendu par le vomissement, et le ventre ne devint pas plus libre.

» Le 12, à onze heures du soir, ayant trouvé le pouls embarrassé, je tirai trois ou quatre palettes de sang. Le lendemain 13, la saignée fut répétée. Le 14 au matin, après avoir fait prendre, sans succès, le lavement ci-dessus, je fis mettre le malade au bain. Il y eut dans le bain quelques légères évacuations qui n'apportèrent aucun soulagement.

» L'après-midi du même jour, arriva M. Petit, célèbre médecin de Soissons, auquel j'avais communiqué par écrit les détails ci-dessus, en le priant de venir au secours du malade si la chose lui était possible.

» M. Petit approuva le traitement indiqué, proposa une potion cordiale et la teinture anodine. Elle fit cesser un hocquet importun qui s'était joint aux autres accidents. M. Petit proposa de nouveau la saignée, et le 15 il partit pour Compiègne.

» L'état du malade ne s'améliorant pas, j'appelai de nouveau M. Petit. A son arrivée, sur les deux heures après midi, nous le visitâmes ensemble. Il

fut pris d'un crachement plus copieux. Ayant examiné les crachats, je trouvai que c'était du pus tout pur. M. Petit en tira le pronostic le plus funeste.

» Ce pus nous annonçait un abcès intérieur, et certes il ne venait pas de la poitrine. Aucun symptôme n'avait annoncé la lésion des organes respiratoires; les vomissements, au contraire, les hocquets, la constipation nous annonçaient que les désordres avaient leur siége dans l'estomac, et même à son orifice inferieur; et en effet, le malade prenait et retenait un certain temps les substances qu'il avait prises, et les rendait ensuite de la manière qui vient d'être exposée. Cependant, le tact ne nous avait annoncé aucune tumeur, ce qui nous fit présumer que la partie postérieure du pylore était la partie affectée. Une circonstance cependant me faisait penser que la tumeur attaquait l'estomac lui-même : c'est que le malade, naturellement fort et vigoureux, devint tout-à-coup d'une faiblesse qui fit présumer qu'il allait périr. M. Petit, qui devait partir, différa son voyage au lendemain, dans l'intention de connaître, par l'ouverture du cadavre, le siége positif du mal. Le malade cependant se soutint dans l'état déplorable où il était, et continua de cracher du pus. Il fut mis à l'usage d'un apozème composé avec les capillaires, la racine de guimauve, le lierre terrestre et le miel. Il en prenait deux pintes par jour. Après deux mois de persévérance dans l'emploi de ce simple moyen, la source du pus se tarit, et le malade parvint à une heureuse convalescence.

» Après un événement aussi favorable, nous admirions, le malade et nous, les ressources extraordinaires de la nature, lorsqu'un événement nouveau vint renouveler nos frayeurs et notre admiration.

» Le malade portait, depuis quelques années, un goitre de la grosseur d'un œuf d'oie. Je fus surpris, vers la fin de la cure précédente, de voir cette tumeur augmenter sensiblement et s'enflammer. Le malade m'assura que cet accident lui arrivait toutes les fois qu'il avait la fièvre. Mais, bientôt désabusé par l'augmentation de la tumeur, qui acquit en peu de temps la grosseur d'une bouteille, il consentit à l'application des cataplasmes maturatifs. Le pus se forma, et l'ouverture devint nécessaire. Le malade s'y refusa d'abord, et ce ne fut qu'après bien des représentations qu'il y consentit, sous la condition que l'on emploierait une lancette ordinaire. L'ouverture fut ainsi faite, mais elle était trop petite, et la nature en fit deux autres qui furent encore insuffisantes. J'obtins enfin la permission de les élargir à l'aide de tentes trempées dans un escarotique. Je réduisis les trois ouvertures en une seule de deux travers de doigt de largeur; mais j'avais un fond plus large que la main, il avait trois doigts d'épaisseur; la base était la trachée-artère même, les muscles et les vaisseaux. Ces parties étaient recouvertes d'une substance blanchâtre qui ne se soumettait pas à la suppuration, et qui paraissait être le kyste de la tumeur. On ne pouvait l'enlever que par lambeaux. Il eût été nécessaire d'employer le fer ou le caustique, et le malade se refusait à l'un et l'autre. La nature heureusement tint paume droite jusqu'au bout. J'entretins l'ouverture fort long-temps; j'injectai ces cavités; enfin je réduisis le pansement à la simple charpie, et recouvris le tout d'un emplâtre.

» Au bout de trois mois, le pus devint louable, des portions du kyste se détachèrent, et en quinze jours de cette dernière suppuration la guérison fut entière et sans aucun vestige de l'ancienne tumeur. «

Histoire d'une maladie calculeuse; communiquée par M. FOURMETOT.

1741. Une religieuse, âgée de 21 ans, d'un tempérament peu sanguin et faible, sujète, dans sa première jeunesse, à des fièvres intermittentes opiniâtres, suivies de douleurs de tête violentes, éprouva à 15 ans les signes de la nubilité, et cette crise, quoique médiocre, s'est soutenue depuis avec assez de régularité.

A 25 ans et demi, elle fut attaquée d'une douleur fixe à la région des reins, avec nausées et diminution considérable des urines. L'hypogastre successivement devint également douloureux.

Délayants, bains, saignées, narcotiques, tout avait été infructueusement administré. La douleur cessa tout-à-coup par la sortie d'une petite pierre et d'une cuillerée environ de sable que la malade rendit en deux jours par la voie des urines.

Au bout de quelques semaines, pareilles douleurs reparurent avec les mêmes symptômes. Le lait d'ânesse administré parut d'abord y apporter un calme sensible; mais les douleurs reparurent de nouveau, et la malade rendit par les mêmes voies une pierre de la grosseur d'une noisette, assurant qu'elle en ressentait encore d'autres qui faisaient effort pour sortir. Un peu secondée par la dame infirmière, elle en rendit une seconde, plus grosse que la première; mais la continuité des mêmes symptômes ayant vaincu la répugnance de la jeune malade, un chirurgien fut appelé, et il ne fut pas médiocrement étonné de trouver dans le vagin une pierre assez grosse pour qu'il

ne pût l'extraire sans la briser avec des pinces. Le lendemain, il en tira du même lieu sept à huit, et pendant plus d'un mois il en a extrait un pareil nombre chaque jour.

» Depuis un mois et demi, dit la relation, il n'en tire plus que de deux en deux ou de trois en trois jours ; mais si le nombre diminue, la grosseur augmente, et il y en a qui surpassent le volume d'un œuf de poule. «

On a reconnu dans l'un de ces calculs un morceau de bois de la grosseur d'une queue de poire, et deux petites pailles. Leur couleur varie : quelques-uns sont blanchâtres, d'autres plus rembrunis ; tous ont une extrême dureté ; plusieurs sont larges et plats, et présentent un aspect gypseux. Enfin, on observe que la malade a rendu plusieurs de ces calculs par l'anus. Elle-même est avertie, par la nature de la douleur, du lieu par lequel les pierres doivent sortir, et elle se plaint *de ressentir comme une espèce de mur qui la tire en arrière, et croit avoir le bas-ventre rempli de pareilles concrétions.*

Ce mémoire est suivi d'une longue dissertation, sous le titre de *Conjectures*, dans laquelle l'auteur tâche de donner une théorie de la formation des calculs dans les diverses cavités, ou des destructions possibles qui auraient établi des communications de la vessie au vagin et du vagin au rectum.

Les collecteurs d'observations chirurgicales nous ont conservé des exemples de pareilles destructions ; mais, comme l'auteur du mémoire dont nous offrons le précis n'articule aucun fait qui justifie ses conjectures, nous nous contentons ici de les indiquer d'une manière générale.

Mémoire pour servir à l'histoire des fourberies des charlatans connus sous le nom d'Opérateurs, et des moyens de les découvrir ; par M. Lecat.

1743. » Un des poisons les plus dangereux que la médecine ait à combattre et que les lois aient à punir, c'est le charlatanisme. Les plus grandes villes comme les bourgades sont infestées de faiseurs de miracles, qui n'en imposent pas seulement à des hommes bornés, mais encore à des personnes que leur esprit et leur éducation devraient garantir des erreurs pardonnables à la multitude.........

» Le D. T*** me servira à prouver ce que j'avance. J'ai eu occasion d'examiner à fond sa conduite, et j'ai cru que l'histoire en pourrait être utile au public et agréable à l'Académie.

» Cet homme spirituel, aimable, arrivé à Rouen le ...., y devint en peu de jours l'objet de l'admiration générale. Il possédait un arsenal superbe d'instruments, s'en servait avec dexterité, et faisait voir des porte-feuilles remplis de certificats les plus avantageux et les plus authentiques. La porte de son hôtel était gardée par des soldats ; il fallait des recommandations pour entrer chez lui, et ses opérations se faisaient dans un cercle brillant de personnes choisies.

» Je fus peut-être le seul qui me tus, et suspendis mon jugement à son égard jusqu'à ce que je pusse voir les merveilles qu'il promettait.

» Il me rendit plusieurs visites, et, à la dernière, m'enleva dans sa voiture pour me rendre le témoin des opérations dont il m'avait parlé, et qu'il me voulait, disait-il, enseigner à faire comme lui. J'ac-

ceptai, par provision, la première partie de ses offres, et ne le quittai presque pas durant trois jours.

» Je sus mon homme par cœur dès le premier jour, car les sujets ne nous manquaient point, et ses opérations n'étaient pas fort diversifiées; trois ou quatre seulement faisaient toute sa pratique.

» Il faisait l'opération de la cataracte avec les aiguilles de M. Cheselden, qu'il disait être de son invention, et la faisait comme un autre, en assurant qu'il avait un procédé très-particulier.

» A l'entendre, il attaquait le cristallin par sa face postérieure, et l'abaissait sans toucher à la couronne ciliaire.

» Il prétendait également avoir le secret d'empêcher le cristallin de remonter, en le rendant plus pesant que l'humeur vitrée, par l'évacuation d'une humeur aqueuse qui s'accumulait dans ses membranes.

» Profitant de la liberté qu'il me donnait de le contrarier pour mon instruction, j'essayai de lui démontrer qu'il ne pouvait attaquer postérieurement le cristallin sans le faire tomber dans l'humeur aqueuse et sur l'iris, et que cet accident n'arrivant point, il fallait qu'il avançât son aiguille sur le bord antérieur du corps transparent, comme tous les autres operateurs le font, et qu'ainsi il blessât comme eux les fibres ciliaires.

» Dans le fait, il opérait comme tous les oculistes, et avec beaucoup moins de succès, puisque très-peu de ses malades guérissaient.

» Pour les inflammations de la conjonctive, il tirait du sang de cette membrane avec les barbes de l'épi d'orge.

» Pour les yeux recouverts de cicatrices, il les brossait avec les mêmes barbes d'épi, et promettait d'emporter ainsi peu-à-peu ces cicatrices.

» Pour les yeux faibles, à demi paralysés, et même pour les gouttes sereines récentes, il les égratignait, pour ainsi dire, avec une espèce de râpe pratiquée sur la convexité d'une petite cuiller d'argent. Quelquefois il appliquait la concavité de la même cuiller sur l'œil fermé, la remuait, et donnait une vive secousse au globe. Il employait de violents sternutatoires, et accompagnait le tout d'un collyre dont les petites bouteilles se vendaient jusqu'à un louis.

» Quant à la saignée locale, je suis de son avis lorsque l'ophtalmie est produite par relâchement, parce qu'elle aiguillonne et éveille la tonicité; mais je la crois mauvaise quand l'irritation est le principe du mal, et la pratique même de l'operateur me l'a confirmé plus d'une fois.

» L'usage des brosses, des frictions, de la râpe, des commotions, me paraissait raisonnable; mais était-il bien certain que la cicatrice enlevée, une nouvelle cicatrice n'en prendrait pas la place? Etait-il bien certain que cette vigueur, je dirais presque artificielle, se soutiendrait à la cessation des moyens qui l'avaient créée? C'est ce que je ne pouvais me persuader. Il n'appartenait qu'à l'expérience de prononcer, et il fallait du temps pour l'obtenir : la conclusion de ce mémoire fera voir si j'étais dans l'erreur.

» La grande opération, la plus merveilleuse de toutes, était celle par laquelle il prétendait redresser les yeux louches. En voici la manœuvre :

» Avec une aiguille enfilée de soie, il prenait une portion de la conjonctive de l'œil louche, vers la partie inférieure du globe, et, ayant fait une anse de cette soie, il s'en servait pour tirer à soi la portion de la conjonctive qu'elle comprenait, et la coupait

pait avec des ciseaux ; ensuite il mettait un emplâtre sur l'œil sain, l'œil louche se redressait, et chacun criait miracle ! (*)

» J'usai de nouveau de la liberté qu'il m'avait accordée, en lui demandant le motif d'une opération qui me paraissait parfaitement inutile, pour ne pas dire dangereuse. Il me repondit qu'un œil n'était louche que parce que l'équilibre entre ses muscles était détruit ; que, pour rétablir cet équilibre, il ne s'agissait que d'affaiblir le muscle qui l'emportait sur les autres, et que c'était ce qu'il faisait en coupant un des filets nerveux qui se portaient à ce muscle trop puissant.

» Je répondis que je ne connaissais aucun filet nerveux qui, de la partie qu'il incisait, se portât aux muscles de l'œil. Il me répliqua qu'il me le ferait voir sur le premier œil que je voudrais lui procurer : j'acceptai sa proposition. Je lui demandai encore la raison pour laquelle il mettait un emplâtre sur l'œil sain et non sur le malade ? Il fit le distrait, et ne me répondit rien. Mais, de retour chez moi, ayant réfléchi sur cette matière, je me rappellai une observation que j'avais souvent faite sur des louches : c'est que toutes les fois qu'ils ferment l'œil sain, l'œil louche ne manque pas de se redresser. En voici la raison : un œil n'est louche que parce qu'il est dans l'inaction, et qu'il n'a plus avec son collègue cette sympathie, cet accord qui les fait ordinairement obéir également au même acte

(*) Cette manœuvre, au surplus, de fermer ou couvrir l'œil sain pour redresser l'œil malade, est une excellente pratique, et celle qui réussit le mieux ; mais elle doit être longuement continuée.

de la volonté. L'œil louche est un paresseux qui laisse faire toute la besogne à son collègue. En couvrant l'œil sain, on oblige le paresseux à obéir à la volonté, et à exécuter un travail auquel il aimait à se soustraire ; et dès-lors l'incision de la conjonctive ne me parut plus qu'une jonglerie. Mais le point décisif était de me montrer le nerf qui jouait dans l'opération le principal rôle. Nous allons voir comment le charlatan y réussit.

» Il m'avait invité à un dîner splendide, et je le lui rendis en bonne compagnie ; mais je lui servis, au dessert, un plat couvert sur lequel il ne comptait pas : c'était une tête humaine, divisée en deux parties égales et verticalement du front à la nuque. J'avais préparé les deux yeux avec soin, sans déplacer aucune partie ; les nerfs sur-tout s'y trouvaient disséqués avec exactitude, depuis leur origine jusqu'à ce qu'ils échappent à la vue. Comme il était toujours question avec notre opérateur de ses cures surprenantes, je trouvai facilement l'occasion de le ramener à son filet nerveux ; il me fit la même réponse, et ne me demanda qu'un œil pour me le faire voir. Je découvris la tête et le mis à même d'une pièce qui, pour un connaisseur, eût été bien intéressante, mais qui devint pour lui une vraie tête de Méduse. Il demeura comme pétrifié, et laissa appercevoir sur son visage une horreur indigne d'un médecin, et la honte de sa défaite. Il ne put me montrer ce qui n'existe pas. Je parlai alors avec la sécurité que donne la vérité ; je fis la critique raisonnée de ses opérations, et l'engageai à exercer avec honnêteté les talents heureux qu'il avait reçus de la nature.

» En moins de quatre jours, son crédit tomba, son hôtel fut désert, ce qui le fit songer à la retraite.

Il lui restait encore des partisans, et les murmures éclataient contre moi. Quinze jours suffirent pour me venger. Les yeux faibles, harcelés par les aiguillons dont nous avons parlé, se trouvèrent épuisés, et tombèrent dans un aveuglement total joint à des inflammations et des douleurs considérables ; les taches des yeux demeurèrent entières ; presque toutes les personnes opérées de la cataracte restèrent aveugles ; enfin, les louches, débarassés de leur emplâtre, ne furent pas deux jours à redevenir louches...... Puissent ces exemples rendre le public plus prudent, et les charlatans plus rares ! «

Observation d'une tumeur venteuse à la tête, avec fonte et exostose des os du crâne ; par M. Lecat. 1744.

»Pendant l'automne de 1741, M. Ch.... me fit appeler en consultation chez M. Delaroche, son médecin, pour une tumeur qu'il avait à la tête, au-dessus de l'oreille droite, vers la jonction de l'os temporal avec le pariétal. Cette tumeur, presque grande comme la main, avait près de deux pouces d'épaisseur ; elle était molle, flatueuse et tendue, et, lorsqu'on la comprimait pour en déplacer le fluide élastique qu'elle contenait, elle faisait entendre un bruit semblable à celui d'un parchemin sec qu'on froisse.

»L'examen attentif me fit reconnaître qu'il y avait au crâne des enfoncements et des éminences. Je conjecturai que les enfoncements étaient dénués du péricrâne, car cette excavation était l'effet de l'altération de l'os, et celui-ci n'avait pu s'altérer sans que le péricrâne n'eût été lui-même, et vraisem-

blablement le premier, ou altéré et fondu, ou séparé de l'os.

» Le malade ne savait trop à quoi attribuer l'origine de cette maladie. Nous l'examinâmes attentivement sans reconnaître aucun principe scrophuleux; les caractères de l'affection scorbutique convenaient encore moins. Il nous restait une troisième source, dont la malheureuse fécondité n'est que trop connue. M. Ch.... s'était livré au plaisir avec trop d'ardeur pour l'avoir toujours pu faire avec choix; cependant, il nous assura avec sincérité qu'il avait toujours été plus heureux que sage, et son bon tempérament comme la vigueur de sa santé contribuèrent à nous persuader que c'était un vice purement local.

» L'opération nous parut d'abord le seul moyen curatif; cependant, un peu de condescendance pour la répugnance du malade détermina à l'ajourner, et il fut décidé qu'on emploierait pendant un certain temps les résolutifs et les fondants, tant intérieurement qu'extérieurement, ce qui fut vainement exécuté.

» Au commencement de 1743, je revis le malade avec M. Delaroche, et je fus effrayé de l'énorme accroissement de la tumeur, qui occupait alors les deux tiers du crâne. La matière flatueuse, accumulée en plus grande quantité, y était plus aisée à distinguer, et la tumeur, percutée, rendait du son comme une timbale.

» L'opération, que le malade réclamait enfin avec instance, était le seul secours efficace; mais elle aurait pu être pratiquée beaucoup plutôt, et l'étendue de la maladie rendait l'opération plus dangereuse. Il fallait mettre à découvert les deux tiers d'un crâne malade, fondu, exostosié et irrégulièrement revêtu d'un péricrâne dont le désordre n'était pas moins considérable.

» Il fut enfin résolu d'attaquer la tumeur par parties, et, le 8 mars, à neuf heures du matin, je fis à sa partie la plus déclive une incision de quatre à cinq travers de doigt. L'air s'en échappa avec impétuosité. J'emportai un lambeau des téguments, alors les parties furent sensibles à la vue. La portion de l'os découvert paraissait creusée en rayons du centre à la circonférence, et nous nous persuadâmes qu'il en était de même des autres enfoncements que nous reconnaissions au crâne à travers les téguments.

» En pressant doucement avec les mains, je parvins à expulser tout le fluide élastique, à la réserve de quelques cellules qui en conservèrent quelque portion. Je remplis mon ouverture de charpie brute, et couvris la tête de compresses trempées dans un mélange d'eau d'orge et d'un peu d'eau de lavande spiritueuse. Je visitai le malade quelques heures après, je trouvai son appareil et son traversin pénétrés d'une eau sanglante : je renouvellai l'appareil, et fis une saignée.

» Je fis une autre visite l'après-midi : je trouvai encore son appareil et ses oreillers pénétrés, mais l'humeur était entièrement séreuse et blanche. L'abondance de cette évacuation, qui dura les trois premiers jours, jetta le malade dans un état de faiblesse et d'accablement qui me fit craindre de le voir bientot succomber.

» Je pansai l'os découvert et le péricrâne avec l'eau de lavande seule, les téguments avec le digestif animé ; je fis des injections avec l'eau d'orge animée d'un peu d'eau de lavande.

» Les os découverts se recouvrirent en peu de jours de bourgeons charnus, excepté quelques pointes d'exostoses qui restèrent douze ou quinze jours à se garnir.

» Le sixième jour de l'opération, la fièvre s'alluma avec délire, boufissure des paupières ; je fis une seconde saignée.

» Le septième, mêmes accidents : une saignée du pie d les calma sans les dissiper entièrement.

» Le huitième, le délire subsista avec moins de violence. Il survint une espèce de rhumatisme universel et tel qu'on ne pouvait remuer le malade sans lui faire éprouver les plus vives douleurs.

» Nouvelle consultation, qui n'apporta aucun changement au traitement. Peu-à-peu le délire et les principaux accidents cessèrent.

» Je proposai de faire supérieurement une ouverture pour porter les injections et autres remèdes dans toute l'étendue de la tumeur ; elle n'eut lieu que quinze jours après, et nous en tirâmes un très-grand avantage. Il survint une suppuration générale et abondante. Peu de temps après, je découvris un nouveau sac purulent ; je fus d'avis de l'ouvrir, mais le malade s'y refusa opiniâtrément. Le caustique, itérativement appliqué, fut insuffisant pour pénétrer l'épaisseur des téguments, et on fut obligé, en usant encore de surprise, d'achever l'ouverture avec une lancette, le quarante-cinquième jour de la maladie.

» Je passai des mèches imbibées de la décoction d'aristoloche, animée d'eau de lavande. Nous faisions des injections avec la même décoction et la lessive de cendres de sarments. En continuant persévéramment ces moyens, le malade, avec plus de force, reprit bientôt ses premières espérances.

» Il avait une faim dévorante, et était souvent infidèle au régime. On s'appercevait facilement de ses erreurs au mauvais état de ses sinus, qui donnaient alors une suppuration moins louable.

» Malgré tant de désordre, nous marchions vers le terme de la maladie, et l'accomplissement de cette grande cure ne paraissait pas éloigné. Un nouvel accident vint renverser nos espérances.

» Le dernier résultat du rhumatisme universel avait été l'enflure des cuisses, et spécialement de la cuisse droite. Le genou droit était resté douloureux, l'inflammation s'y joignit, et, le premier juin, j'apperçus au-dessus du genou une fluctuation dans l'espace de trois à quatre pouces, et, quelques jours après, j'annonçai avec beaucoup de ménagements la nécessité d'ouvrir ce dépôt. Le malade refusa opiniâtrément d'y consentir, et c'est de cette époque qu'il faut compter son entière décadence.

» La tumeur et la douleur allaient toujours en croissant. Les cataplasmes émollients, anodins, maturatifs, n'offraient que de faibles secours. La matière s'étendit à la cuisse et à la jambe, et fit une saillie plus prononcée vers le milieu de la cuisse. Enfin, le 25 juin, et le cent huitième jour de la maladie, M. Ch.... me permit d'en faire l'ouverture avec une lancette à saigner.

» Je fis avec ce faible instrument la plus grande incision qu'il me fut possible, et, ayant introduit les deux doigts dans l'ouverture, je sentis que la cuisse n'était qu'une vaste caverne remplie de matière, et qu'il fallait absolument faire une contre-ouverture à son fond. Il fallut encore lutter long-temps contre l'indocilité du malade. Il eut une faiblesse légère après la grande évacuation qui la suivit; elle n'eut pas de suite, et il restait encore du courage et des forces, mais l'appetit était encore plus grand: le malade ne pouvait s'assujettir au régime. Des frissons annoncèrent la fièvre; la qualité du pus s'altéra, il prit la couleur et la consistance de la

lie de vin. Je pansai avec des mèches en plusieurs doubles, mais les ouvertures, trop petites, empêchaient d'en tirer un grand parti. Il fallait les élargir, le malade s'y refusa. On fit une nouvelle consultation : une nouvelle ouverture fut unanimement conseillée, et on proposa la diète purement laitée. Etait-ce une circonstance favorable ? Il y eut des objections, et on résolut de la couper avec une légère infusion de vulnéraires suisses, et de la tenter avec prudence.

» Dès le lendemain, le malade empira, les matières prirent un plus mauvais caractère ; enfin, il succomba le 18 juillet, le cent trente-huitième jour de la maladie.

» Le lendemain, l'ouverture en fut faite en présence de MM. Delaroche et de deux chirurgiens qui y avaient été appelés.

» Les enfoncements de la tête étaient recouverts de cicatrices solides, sans aucune matière interposée. Plusieurs trous pénétraient jusques dans l'intérieur du crâne, qui était altéré comme sa partie externe. La dure-mère, en ces endroits, était fongueuse : le cerveau était mou et sans consistance du côté malade.

» Les deux tiers du poumon droit étaient enflammés ; une partie du cœur, vers les oreillettes, était comme œdémateuse et de couleur de chair lavée.

» Dans l'abdomen, la vésicule était distendue par la bile, les boyaux par les vents ; ils contenaient une espèce de lait caillé : les reins étaient durs.

» Du côté de la cuisse, il y avait carie entre la rotule et les os avec lesquels elle s'articule, et un vaste abcès, avec pourriture et noirceur, s'étendait depuis le haut de la cuisse jusqu'au milieu de la jambe, en faisant tout le tour de l'articulation du genou.

» Ce rapport offre la vérification des choses précédemment énoncées, de la fonte d'une partie des os du crâne, des exostoses, des matières flatueuses, qui seules remplissaient d'abord l'intérieur de la tumeur.

» La métamorphose des os en parties molles n'est pas rare, et il est pareillement reconnu que la fermentation donne lieu au dégagement des vapeurs, et telle était vraisemblablement la source de celles dont nous parlons.

» La guérison de la tête prouve qu'on eût pu obtenir pareillement celle de la cuisse, si le malade eût permis de faire en temps convenable les ouvertures indispensables en pareil cas, et sur-tout si, par un régime inconsidéré, il n'eût pas contrarié les secours que nous lui administrions, et plus encore les efforts salutaires de la nature. «

Observation sur un haricot introduit dans la trachée-artère, où il est demeuré vingt-un jours; par M. Ferrand (*), chirurgien, de Buchy.

» Une enfant de cinq ans, fille du sieur Leroi, Drapier à Bosc-Edeline, près Buchy, se jouant, le 9 avril, avec une de ses sœurs, mit une féve blanche dans sa bouche. Dans ce moment un autre enfant lui donna sur le haut du dos un coup de poing qui lui fit avaler la féve; mais, au lieu d'aller dans l'estomac,

---

(*) Ce M. Ferrand fut un chirurgien de mérite, le père et le premier instituteur de M. Ferrand, associé à l'Académie en 1760, et successeur du célèbre Desault dans la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris.

elle resta dans la trachée-artère ou conduit de l'air. La petite fille fut prise de suffocation, et vomit tout l'après-midi de cette journée. Le soir, elle eut du calme et mangea un œuf frais. Les accidents recommencèrent la nuit ; il s'y joignit un râlement d'agonisant. Elle était encore dans le même état le lendemain matin que je la vis (c'est l'auteur qui parle).

» La gorge était bouffie, la face livide, le poulmon dans des convulsions perpétuelles ; les envies de vomir étaient fréquentes, et elle vomissait quelquefois.

» Je prescrivis l'huile d'amandes douces, la tisane de guimauve, le bouillon, et portai un pronostic très-fâcheux pour la malade. Elle demeura vingt-un jours dans cette triste situation. Il y avait cependant quelques instants de relâche ; l'enfant sommeillait même de temps en temps et prenait quelque nourriture. Enfin, le vingt-unième jour, elle rejetta la fatale fève, avec un germe d'un tiers de doigt. De ce moment, tous les accidents ont cessé, et la petite malade est parfaitement guérie.

» Tous les faits rares sont intéressants, ajoute l'auteur de cette observation, en l'adressant à M. Lecat, auquel il demande ce qu'il eût cru devoir faire en pareille circonstance. «

1745. *Observation d'une plaie au dos d'un enfant nouveau né ;* par M. Thibault.

» En décembre 1745, on me fit voir un enfant qui venait de naître, et qui avait une cicatrice s'étendant des premières aux dernières vertèbres lombaires, sa largeur de quatre travers de doigt,

et présentant assez bien la figure du poisson qu'on nomme sole.

» On remarquait au centre de cette cicatrice une solution de continuité qui en occupait environ le tiers : la couleur de cette cicatrice était rouge foncé.

» Les personnes présentes attribuaient la cause de cet évenement à quelques coups d'ongles de la sage-femme, et je fus prié d'en dire mon avis.

» Je fis plusieurs questions à l'accouchée, et j'appris que, six semaines avant son accouchement, elle était tombée sur le ventre dans sa cour, pavée de larges pierres, mais qu'elle n'avait ressenti aucunes douleurs depuis sa chute.

» J'appliquai, pour tout remède, quelques compresses imbibées de vin chaud, et en huit jours l'enfant se trouva guéri.

» N'a-t-on pas lieu de croire que l'enfant, à cette époque, ayant le dos appuyé contre les muscles abdominaux de sa mère, avait reçu presque tout l'effort de la chute, et que telle était la cause de l'accident dont il est question?

» Si la femme eût accouché plus tard, et si l'enfant eût été entièrement guéri, qu'aurait-on pensé à la vue d'une cicatrice d'une aussi grande étendue? On n'eût pas manqué de la regarder comme l'effet de l'imagination de la mère, et on aurait été d'autant plus porté à le croire que la mère ne se souvenait pas de sa chute, et que plusieurs questions de ma part, relatives à cet objet, furent nécessaires pour lui rappeller cet accident, entièrement effacé de sa mémoire. «

1745. *Mémoire sur l'hydrophobie, lu à l'Académie en 1745, et depuis revu et amélioré;* par M. Lecat.

Cette dissertation, formant un petit volume *in*-4°, est partagée en trois parties. Dans la première, l'auteur expose les divers phénomènes que présente la rage, et communique deux observations qui lui sont personnelles.

Il traite, dans la seconde, de la nature et des causes de la rage, et essaie d'en expliquer les phénomènes.

Enfin, la troisième, consacrée à la thérapeutique, traite des préservatifs et des remèdes de la rage.

» La rage, qu'on nomme aussi l'hydrophobie, est, dit M. Lecat, réputée avec raison pour la plus terrible de toutes les maladies (*). Non seulement elle attaque et éteint en peu de temps les principes de la vie, comme ce que nous avons de plus indomptable parmi les maladies malignes et pestilentielles; mais, ce qui est pis encore, elle pervertit cette faculté qui nous distingue du reste des autres animaux, et fait de l'homme une bête féroce, sans comparaison plus à craindre que les ours et les tigres irrités. Elle mérite donc que les médecins réunissent leurs efforts pour la dompter. Je vais exposer ceux que j'ai faits dans la vue de concourir à une fin si désirée.

(*) Cette vérité reconnue détermina, en 1777, la Société royale de Médecine de Paris, à proposer un prix relatif à cet objet intéressant. On peut voir dans le rapport de M. Nerdry, le précis de nos connaissances et les ouvrages publiés sur cette maladie redoutable.

» Tous les animaux, aussi bien que l'homme, sont susceptibles de la rage ; mais le plus souvent chez l'homme, c'est une maladie communiquée, au lieu que, dans le loup et le chien, elle est souvent spontanée, c'est-à-dire qu'elle s'établit en eux par des dépravations intérieures, et forme une maladie maligne particulière à l'espèce.

» Entre les causes occasionnelles de cette maladie chez les chiens, on compte la chaleur immodérée des chiennes auxquelles on ne procure point de mâles, et, pour le reste des animaux, des courses outrées pendant les grandes chaleurs, une soif et une faim excessive, en un mot toutes les espèces d'irritations extrêmes qui excitent dans leurs organes les plus nerveux cet incendie particulier qui constitue la rage.

» Quoique la rage spontanée soit très-rare chez l'homme, cependant elle n'est pas sans exemple. En voici des observations assez récentes :

» Un paysan de dix-huit à vingt ans, au mois de juillet 1755, vint de Solem à Cambray : il y a six lieues. La chaleur était excessive. Il était à jeun, avait bu en route un peu d'eau-de-vie. Il était en compagnie, et avait fait une partie du chemin en sautant. A deux lieues de Cambray, il commença à se plaindre d'un grand mal de tête et de fatigue. Il s'assit, dormit, se réveilla, marcha comme ivre, assoupi, accablé, se reposant plusieurs fois. Il arriva à une heure après midi, excédé de fatigue. Il tomba sans connaissance, et n'en revint que pour donner des signes d'hydrophobie ; car quelqu'un ayant apporté devant lui une cuvette pleine d'eau pour le saigner du pied, il entra en fureur, hurla, eut des tremblements, des mouvements convulsifs. *J. de Méd.* juill. 1757.

» Un homme de trente ans, d'un tempérament *Ibid.* août.

mélancolique, asthmatique depuis plusieurs années, fatigué dans un magasin de papier où il avait avalé beaucoup de poussière, s'était exposé à l'air étant en sueur, et avait fait une marche forcée. Il éternua beaucoup sur la route, eut en arrivant une difficulté d'avaler, de respirer; triste, inquiet, ne prenant rien, il devint enragé, cherchant à mordre, et mourut dans cet état.

» Ces deux observations suffisent et me dispensent d'en rapporter d'autres.

» La rage par communication est la plus commune. La voie de communication la plus ordinaire est la morsure; mais la voie générale est celle de toutes les contagions, le passage du virus dans la tissure nerveuse de l'animal qui la reçoit.

» L'une et l'autre espèce se distinguent en rage mue et en rage blanche. Dans la première, l'animal est triste, ne boit et ne mange point, mais il est tranquille et ne mord pas. Dans la seconde, l'animal est furieux, ne connaît personne, et mord tout ce qu'il rencontre.

» On peut encore distinguer cette maladie en hydrophobie naissante et confirmée. Les signes du premier degré sont, après la morsure reçue, de petits accès de fièvre, des sueurs, quelques maux de tête, des bruissements ou tintements d'oreilles, des maux d'estomac à la suite des repas, des tranchées, des crachements, des vomissements, des frayeurs sans motifs apparents; enfin, l'endroit de la morsure fait sentir des picotements, et alors la rage n'est pas long-temps à se manifester.

» Chez les animaux l'appétit ne se perd pas toujours; mais ils sont tristes, cherchent la solitude, abandonnent les personnes auxquelles ils étaient attachés, ont la tête penchée, la queue pendante.

» Les signes les plus ordinaires de la rage confirmée sont, une frayeur excessive, l'horreur des aliments et sur-tout de l'eau, la bave ou les crachats écumeux, l'oppression convulsive, le teint livide ; enfin, la fureur, le désir de mordre, des cris analogues aux aboiements des chiens dont ils ont été mordus, et, suivant quelques-uns, des actions portant le caractère des animaux par lesquels la contagion leur a été communiquée.

» La durée de ces accidents est variable, communément trente à quarante jours, rarement plus précoce ou plus tardive.

» Je joins ici la description de deux hydrophobies que j'ai observées.

» Le nommé Lebret, maître à danser, et un des premiers violons de notre ville, fut mordu par un petit doguin à la main droite, le 6 décembre 1741. Ce petit chien buvait, mangeait, et n'était nullement soupçonné de rage. Cependant, comme il était devenu tout-à-coup méchant et mordant le premier venu, son maître le tua d'un coup de poing au moment où il venait de mordre quelqu'un. 1re Observ.

» Lebret conçut beaucoup d'inquiétude de sa morsure, prit des remèdes, et continua ses affaires, se plaignant d'un rhumatisme, accident qui chez lui n'était pas nouveau.

» Il lui survint des bruissements aux oreilles. Le 4 janvier, nouvelle invasion du rhumatisme, grandes lassitudes. Il se coucha, et fut mieux le lendemain. Le 5, après avoir partagé le gâteau des rois à sa famille, il fut plus incommodé, se coucha sans souper, avec grand mal à la tête : sueurs, loquacité.

» Le 6, il mangea un potage. La nuit mal à la gorge, bruissements d'oreilles; il croyait entendre le son des instruments, des aboiements de chiens.

Il fut saigné du bras et du pied : sang vermeil et beau.

» Le 8, je fus appellé auprès du malade, dont j'étais particulièrement connu. En entrant, il me cria d'approcher lentement, parce que ma présence lui causait les convulsions et les suffocations où je le voyais. Son teint était pâle et livide, ses traits allongés, ses yeux grands, effrayés et effrayants.

» J'essayai de le calmer par des discours consolants. On me rendit compte de sa maladie, et aux détails ci-dessus on ajouta que tout ce qu'il voyait inopinément remuait vivement ses sens ; lumière, sons, odeurs, les vives affections morales, reproduisaient ses convulsions. Il ne pouvait, sans se faire violence, porter rien à sa bouche, l'ouvrir même pour prendre le moindre aliment.

» L'eau lui causait moins de convulsions que le bouillon, parce qu'elle avait moins d'odeur. Il éternuait, avait des nausées. Il était cependant le maître de sa raison.

» Je proposai les vésicatoires et l'émétique : rien de cela ne fut exécuté. Ses douleurs et ses convulsions redoublèrent ; il fit des sauts affreux sur son plancher, se fit lier sur son lit, parut plus calme ; mais bientôt il devint agonisant, et mourut à huit heures du soir.

» J'obtins la liberté d'en faire l'ouverture.

» J'ouvris verticalement la tête, afin de voir facilement le fond du gosier. Le cerveau était gorgé de sang.

» Le pharynx et les fosses nasales étaient d'une couleur livide ; cette couleur était produite par un mucilage mélangé de points sanguinolents. Le larynx et les poulmons étaient remplis d'écume, semés de plaques rougeâtres et enflammés. L'œsophage était comme fermé, et de la même couleur du pharynx :

cette

cette couleur entourait l'orifice supérieur de l'estomac, dont le surplus était dans un état naturel; mais il contenait une liqueur sale, glaireuse, bleuâtre.

» Le péricarde ne contenait point de sérosité. Le cœur, le foie, étaient dans un état naturel.

» Mademoiselle Aubé, âgée d'environ vingt-deux ans, fut mordue à la lèvre par un petit chien, la veille des rois 1750. Elle prit les remèdes de Mademoiselle***, et était chez elle lorsqu'on amena un chien pour lui faire prendre le même remède. Ce chien fut pris d'un tournoiement. La demoiselle Aubé, saisie de frayeur, courut chez sa tante, et, lui jettant brusquement les deux bras sur les épaules : » je vous étranglerais, dit-elle, si vous n'étiez ma tante. » Peu après, elle lui demanda pardon, et passa le reste de la journée dans des alternatives de fureur, de repentir, de tendresse. Je fus appelé le lendemain auprès d'elle, et me présentai avec précaution. Je m'apperçus, malgré sa bonne contenance, que ma présence lui causait de l'effroi. Elle avait le pouls élevé, les yeux égarés, se plaignait d'un resserrement à la gorge ; elle chantait ou riait par intervalles. 2me Observ.

» De temps en temps, elle était prise de frayeurs qui étaient suivies immédiatement d'une sorte de fureur, exprimée par des injures et des gestes menaçants. Dans d'autres accès, elle faisait de grands éclats de rire, chantait avec effort, ainsi qu'il arrive aux personnes qui délirent. Hors de ses accès, elle n'était pas absolument tranquille : elle éprouvait des hocquets, des nausées, des crachats écumeux ; cependant elle n'avait pas la même antipathie que Lebret pour les odeurs, pour les aliments et pour les liquides. Elle prenait du bouillon, mais avec peine, à cause de son mal à la gorge, et

sans répugnance. Instruit du principe de ces accidents, et la trouvant fortement colorée, etc., je prescrivis la saignée du pied. Je comptais, le lendemain, lui faire prendre les remèdes dont il sera question; mais elle était plus voisine de sa fin que nous ne le croyions, et mourut la nuit suivante.

» J'aurais désiré pouvoir en faire l'ouverture, on ne m'en accorda pas la liberté. J'appris encore que le chien avait été jetté à la rivière sans qu'on eût pris la peine de l'observer avec attention. «

La seconde partie du mémoire de M. Lecat est consacrée à l'explication des phénomènes de la rage, et comme, de son propre aveu, ces explications sont plus souvent des conjectures que des démonstrations, nous n'en extrairons que ce qui est nécessaire pour montrer l'idée que ce praticien célèbre se formait de l'hydrophobie, de sa manière de s'introduire dans nos humeurs, et quels organes en étaient le siége plus immédiat.

» La communication de la rage se fait par la salive de l'animal enragé appliquée à une partie déchirée et dénudée de la surpeau; elle se fait aussi par la vapeur respirée des matières rejettées par le même animal, et introduites dans la poitrine avec l'air qu'on respire. La communication n'a pas lieu à travers la peau saine et recouverte de son épiderme.

» Où réside essentiellement le virus hydrophobique? Est-ce dans le sang, la lymphe ou telle autre de nos humeurs? Est-ce dans les esprits? «

C'est cette dernière idée que l'auteur adopte, et il en donne pour preuve, 1° l'altération de nos humeurs les plus saines par l'influence des passions, de la colère, par exemple; 2° la guérison de la rage par des surprises et de grandes affections, qui

changent ou la nature ou la direction des esprits ; 3° la nature des médicaments communément administrés en breuvages, et dont l'odeur et la saveur âcre, nauséabonde, excitent nécessairement la plus grande répugnance, répugnance que les malades ne surmontent qu'avec de grands efforts sur eux-mêmes ; 4° la rage développée spontanément, après être restée assoupie pendant un grand nombre d'années, au seul récit des dangers qu'elle aurait encourus.

» Mais pourquoi le virus hydrophobique attaque-t-il de préférence tel ou tel organe, les glandes salivaires, l'œsophage, l'estomac, par exemple ? C'est qu'il existe entre eux une analogie qui ne se rencontre pas ailleurs : c'est ainsi que le virus varioleux affecte de préférence les membranes muqueuses, la peste, les glandes, etc.

» La rage est une affection nerveuse et périodique, comme l'épilepsie, la danse de S. Gui, mais affection d'une nature très-particulière. Elle paraît encore avoir avec la colère de grands rapports. Or, l'audace et la terreur se touchent pour ainsi dire, et rien n'est plus commun que de voir succéder le découragement et la pusillanimité à des paroxysmes violents d'hydrophobie.

» Le délétère ne détruit pas toujours l'empire de l'ame et celui de la raison ; de là naissent l'intensité ou la médiocrité des symptômes, suivant la prépondérance de l'un ou l'autre principe.

» Le caractère inflammatoire simple ne suffit pas pour produire des accidents hydrophobiques. On a vu l'œsophage, le larynx, le pharynx, l'estomac enflammés, sphacelés même, sans produire le moindre symptôme de la rage. L'excès de tonicité, le spasme, n'en sont pas plus les signes constants : l'état contraire s'y fait remarquer, et la plupart

des antidotes de la rage sont des stimulants et des toniques.

» La sensibilité des enragés est extrême ; le moindre bruit les épouvante ou les excite, et tous leurs sens, la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher, peuvent, par des ébranlements toujours dangereux, ressusciter les paroxysmes. Les affections morales ont sur eux le même empire. Le simple frottement des liqueurs dans leur mouvement circulatoire semble produire de semblables impressions.

» On a cru remarquer que les enragés avaient quelque chose des inclinations de l'animal qui les a mordus, ce qui ne peut s'entendre qu'en supposant que le virus hydrophobique communiqué participe lui-même au caractère de l'animal dont il émane. «

La troisième partie du mémoire de M. Lecat est consacrée à la thérapeutique. L'auteur distingue trois états différents dans la maladie cruelle dont il s'occupe, et leur applique trois espèces particulières de traitement.

» Dans le premier temps, qu'on peut nommer de contagion, et qui n'est pas de longue durée, tous les soins doivent tendre, 1° à s'assurer si l'animal qui a mordu est enragé ; 2° à empêcher le virus de pénétrer et de vicier nos humeurs ; 3° à l'expulser s'il est possible. On doit enfermer l'animal, l'observer scrupuleusement, et, comme cet examen pourrait entraîner des délais et qu'il n'y a pas de temps à perdre, on emportera avec le fer la partie mordue, le membre même, si la morsure était bien considérable ; au moins on y fera de profondes scarifications, et on y appliquera de puissants escharotiques.

» Si l'on est appellé trop tard, on emploie les

moyens propres à changer la modification des esprits, et ceux qui sont propres à expulser le levain rabide.

» A la première classe appartiennent les surprises, les submersions, les ablutions avec l'eau froide, les breuvages dégoûtants, les secours moraux, qui calment les esprits et tranquillisent l'ame.

» A la seconde appartiennent les saignées, les émétiques, les purgatifs, les bains, les spécifiques, parmi lesquels on cite le remède de Paulmier; celui des chinois, dont le cinabre et le musc sont la base; le mercure en frictions, et les diverses préparations mercurielles, tous moyens évacuants directement ou secondairement par leur action tonique, et propres, par les oscillations qu'ils occasionnent dans les solides, à accélérer le mouvement circulatoire et à expulser les principes contagieux. «

L'auteur cite plusieurs moyens proposés comme spécifiques, et dont la manière d'opérer est celle que nous avons indiquée. Le turbith minéral, recommandé par James; le *lichen cinereus* et le poivre noir, préconisés par Mead, etc., etc.

» Dans le second temps, où le virus a pénétré dans les parties intimes, et les malades sentant déjà les avant-coureurs de la maladie, il faut, sans délai, passer aux moyens les plus décisifs, tels que la saignée du pied, les émétiques énergiques, les frictions à doses rapprochées, les autres secours auxiliaires.

» Lorsque les désordres sont entièrement développés, les secours sont communément d'une faible ressource. Ce n'est pourtant pas un motif de les négliger; c'en est un, au contraire, de combiner l'action des plus recommandables. «Parmi un grand nombre de spécifiques, tous à-peu-près composés des mêmes ingrédients, nous citerons celui de M. de

Valigny, que cet homme estimable communiqua à M. Lecat, en le laissant le maître d'en faire part au public :

» ℞. Marguerittes, toute la plante, 15 ou 16 poignées; rhue, 2 poignées; ail, 9 gousses; sel commun, 2 onces: pilez le tout, exprimez-en fortement le suc, ajoutez-y racine de petit houx pulvérisée, 2 gros et demi. Dose, 4 cuillerées chaque matin, à jeun. On peut manger deux heures après. La même dose se répète pendant neuf jours.

» *N. B.* Récente ou non, on frotte le lieu de la morsure au point de la faire saigner, et on applique dessus le marc des plantes ci-dessus.

» Je tiens, dit M. Lecat, ce remède de M. de Valigny même, qui m'a assuré n'avoir jamais manqué personne, et le bruit public confirme le témoignage de ce généreux citoyen. «

Justi Godofredi Gunzii commentatio de arteriis duræ matris ad Academ. Scientiar., etc., Rothomagensem missa; c'est-à-dire: *Dissertation sur les artères de la dure-mère, offerte à l'Acad. des Sciences, etc., de Rouen*; par M. J.-G. Guntz.

1747. » Des diverses parties de l'anatomie cultivée de nos jours avec tant d'avantage, aucune, dit M. Guntz, n'a été traitée avec plus de succès que celle qui a pour objet les vaisseaux destinés à transmettre le sang dans nos divers organes; et, quoique nous ayons de belles descriptions de beaucoup d'artères, il me semble qu'on a un peu négligé celles qui se distribuent à la dure-mère. Cette membrane cependant est fort importante par elle-même, et les

blessures nombreuses auxquelles elle est exposée, les hémorrhagies qui en résultent si souvent, font une loi de connaître, le plus exactement qu'il est possible, le nombre et la direction des artères qui s'y ramifient; et tel est le motif du travail de M. Guntz, dans les détails duquel plusieurs motifs nous empêchent de le suivre. 1° Un mémoire de cette nature n'est pas susceptible d'être morcelé; il faudrait tout copier, ce qui s'éloignerait du plan que nous avons adopté; 2° depuis l'époque de cette dissertation, l'angiologie cérébrale a été traitée avec tant de soins, que nous n'aurions rien de nouveau à offrir; 3° enfin, et de l'aveu même de M. Guntz, il y a tant de variétés dans la distribution des petits vaisseaux sanguins, qu'on peut désespérer d'en présenter jamais une description absolue. Nous céderons cependant au plaisir de transcrire l'article suivant, qui donnera une idée du style de l'auteur, en même temps qu'il présente une observation intéressante :

» *Recordor jam viri cui ex ictu per fustem illato, anterior ossis parietalis pars ita fissa erat, ut præcipuus arteriæ duræ matris ramus in tali canali quasi cultro dissectus inveniretur. Tamen æger, etsi protinùs conciderat, brevi ad se rediit, et nihil ferè incommodi sentiens, per aliquot horas incessit, et duros admodùm labores perfecit. Tum verò subveniente bilis vomitu, sopore, cæteris que malis, decimâ octavâ circiter, ab ictu illato, horâ animam reddidit.* »

Ce mémoire, ainsi qu'on en peut juger, est écrit avec sagesse et clarté. On regrette cependant que la crainte de latiniser quelques termes techniques ait fait prendre à cet estimable auteur le parti d'y substituer des périphrases qui ralentissent la

marche du discours. On lit plus volontiers : *sutura lambdoïdea*, *et sagittalis*, *sinus longitudinalis*, que *sutura à sagittæ formâ*, *à litterâ lambda dicta*, *sinus à longitudine dictus*, ou *secundum longitudinem.*

M. Guntz montre dans ce mémoire une connaissance profonde des ouvrages des anatomistes célèbres qui l'ont précédé. Les descriptions d'Albinus, de Ruysch, de Vésale, de Duverney, de Vieussens, de Spigel, de Palfyn, de Ridley, de Halles, lui servent souvent de point de comparaison ; et lorsque ses observations personnelles ne lui permettent pas de partager leur sentiment, ce qui ne peut manquer d'arriver souvent, quand il est question d'objets à l'égard desquels les jeux de la nature ne sont pas rares, il propose ses exceptions et ses doutes avec l'honnêteté et les égards que l'on doit à de grands talents.

Observation d'un Enfant de neuf mois trouvé dans le bas-ventre, où il s'était introduit par une ouverture de la matrice au point de son union avec le vagin ; par M. Thibault.

1748. » Le 5 de novembre dernier, à minuit, une femme de cette ville, arrivée au terme de l'accouchement, en ressentit les douleurs, qui furent violentes et continuelles. Les enveloppes de l'enfant s'ouvrirent d'elles-mêmes et la tête se présenta dans la situation la plus heureuse, ce qui donnait lieu d'espérer que l'accouchement serait bientôt terminé. Cette espérance fut vaine. La malade assurait que de huit enfants qu'elle avait eus, aucun ne lui avait causé de douleurs si aiguës.

» Elle sentait, disait-elle, quelque chose qui l'oppressait vivement et lui ôtait la respiration, et sa principale douleur était sous l'ombilic.

» Elle avait des nausées et des vomissements accompagnés de faiblesses; elle se fit faire une médiocre saignée.

» Appelé sur les cinq heures du matin, je trouvai les choses dans l'état que je viens de décrire; tout annonçait un accouchement naturel.

» Je pris des informations d'un chirurgien qui n'avait pas quitté la malade, sur son tempérament, son régime, etc., et j'appris que, pendant toute sa grossesse, elle n'avait pas mangé trois livres de pain, et que le peu de nourriture qu'elle prenait lui avait toujours causé une sorte de suffocation. La malade cependant conservait un embonpoint assez considérable.

» Elle avait été saignée trois fois pendant la durée de sa grossesse, à cause de son oppression, et l'avait été sans succès.

» Cependant, la malade s'affaiblissait sensiblement, et annonçait elle-même que sa fin était prochaine: elle devint froide, et, malgré tous les secours que nous lui administrâmes, elle expira trois-quarts d'heure environ après mon arrivée.

» Toutes mes vues se portèrent du côté de l'enfant, et je fis aussitôt l'ouverture du bas-ventre pour passer à celle de l'utérus. Mais quelle fut ma surprise en voyant le derrière de l'enfant se présenter à nud sans que j'eusse ouvert l'utérus! La tête était restée comme enclavée sous l'arcade du pubis: le corps, obliquement posé sur les intestins de la mère, occupait le côté droit du ventre, où il nageait dans un bain de sang. Il avait sous lui son arrière-faix, très-ample, et le cordon ombilical était fort long.

» L'enfant, lui-même très-volumineux, pesant plus de vingt livres, était sans vie, et livide en quelques parties.

» La matrice était appuyée sur le côté gauche, en opposition avec le corps de l'enfant; elle excédait en grosseur la plus forte tête humaine. Son corps et ses trompes étaient dans la plus parfaite intégrite, et l'épaisseur de ses parois de vingt à vingt-six lignes; toute sa substance était spongieuse.

» A son union avec le vagin et postérieurement, je trouvai une large rupture par laquelle l'enfant et ses membranes avaient pu s'échapper.

» Voilà mon observation dans toutes ses circonstances, et, si je n'avais à la communiquer qu'à des personnes instruites, je ne me permettrais aucune autre discussion; mais elle a trouvé des incrédules, même parmi mes confrères, et c'est pour eux que j'écris les notes suivantes:

» Les exemples de rupture de l'utérus ne sont pas rares, et ils en trouveront dans Corneille Solingen, Guillaume Fabrice, Henri Roonhusius, Francois Mauriceau, Corneille Stalpart, Philippe Salavouth, Thomas Bartholin, etc., et, s'ils veulent s'épargner la peine de remonter aux sources, ils trouveront ces observations rassemblées dans le livre intitulé: *Embryologia hysterico medica*, de Martin Schereigius *in*-4°, pag. 242 et suivantes.

» Je ne chercherai point à expliquer les diverses causes d'un accident aussi désastreux; mais je ne dois par taire un fait qui me fut communiqué par le chirurgien présent à l'ouverture du cadavre; c'est que la femme dont il est question avait eu, à la suite de sa septième couche, un abcès considérable à l'aine, qu'il avait été obligé d'ouvrir, et qui avait été long-temps à se cicatriser. Ce long

état suppuratoire aurait pu influer sur les parties du voisinage, altérer le vagin ou ses adhérences, ou l'utérus, ou peut-être le tout ensemble, et concourir ainsi à la rupture dont cette infortunée fut la victime. «

Observation d'une Aiguille trouvée sous le crâne d'un enfant âgé de neuf ans; communiquée par M. Thibault.

» Un enfant de 9 ans menait dès le berceau la vie la plus languissante. Tous les ans, il éprouvait des maladies fort graves, et sur-tout de fréquentes hémorrhagies. Parvenu à cet âge, je tentai de rétablir par la diète blanche une santé aussi délabrée : j'obtins d'abord quelques succès. Trois semaines après, il fut pris de la fièvre ; les symptômes en étaient assez légers, mais elle était accompagnée de frissons perpétuels. 1748.

» Le quatrième jour de l'invasion, la fièvre augmenta, l'enfant ne pouvait plus se soutenir ; il avait des frissons, et à chaque minute la joue gauche était agitée de mouvements convulsifs. Vers le dixième jour de la maladie, il perdit l'usage de la parole sans cesser de voir ni d'entendre. Il fut saigné. Son pouls se développa, mais il fut pris de cette raideur convulsive appelée *tetanos*. Il resta huit jours dans cet état. Je lui appliquai des vésicatoires ; douze heures après, il prononça quelques mots mal articulés, et il mourut.

» J'en fis l'ouverture. N'ayant rien trouvé de particulier dans la poitrine ni dans le bas-ventre, je passai à l'examen de la tête.

» La dure et pie-mère étaient fort tendues. Je les ouvris, et il en sortit environ huit onces de sérosité. En soulevant la faulx, je trouvai une aiguille qui passait à travers le sinus longitudinal supérieur, et pénétrait très-avant dans le bord supérieur et antérieur du lobe gauche du cerveau. Il y avait un grand pouce en tout sens de ce viscère détruit.

» L'aiguille, qui était au centre de cet espace, etait rouillée, et, par cette raison, je ne la débarassai qu'avec peine de la dure-mère.

» J'examinai la partie du crâne qui y répondait; j'y trouvai un trou oblique pénétrant le coronal: ce trou, à l'extérieur, conservait la forme oblongue de la grosse extrémité de l'aiguille; en dedans il était rond.

» On a tout lieu de croire que cette ouverture s'était faite lorsque le crâne était encore mou, et qu'on se sera servi d'une aiguille au lieu d'une épingle pour attacher le bonnet de l'enfant, et que l'aiguille n'ayant point de tête aura été introduite peu-à-peu par les propres mouvement de l'enfant.

» Ce n'est pas la seule faute de cette espèce que l'on puisse citer.

» Je tiens d'une personne de confiance qu'elle a vu un enfant nouveau né dont le bonnet était attaché au cuir chevelu par deux fortes épingles. Cet enfant est mort huit jours après. Je n'ose cependant prononcer que sa mort soit la suite de ses piquûres; mais je sais qu'en naissant il était fort etvigoureux.

» On apporta, vers le même-temps, chez M. Lecat, un enfant qui avait au-dessous de la nuque une fistule dans laquelle on sentait une pointe solide. Il coulait de cette fistule une lymphe très-limpide.

Mais il n'a pu déterminer de quelle nature était la pointe dont on vient de parler. Il n'a vu cet enfant qu'une fois, et présume que cet écoulement lui avait coûté la vie.

» Ce qu'il y a de surprenant dans notre observation, c'est que l'enfant qui en est le sujet ait pu vivre si long-temps avec une aiguille de 18 lignes de longueur dans des organes aussi précieux que le cerveau et ses membranes, sans qu'il ait existé aucun signe sensible de la lésion de ces mêmes parties.

» Ne pourrait-on pas expliquer cette singularité, 1° par l'extrême mollesse des parties dans un enfant nouveau né ; 2° par le petit volume de l'aiguille et son introduction graduelle ; 3° par le peu de sensibilité de la substance corticale du cerveau.

» Ne voit-on pas tous les jours des balles de mousquet et autres corps voyager insensiblement à travers nos parties, et faire quelquefois des trajets considérables sans produire en nous des lésions importantes.

» Ces observations, au surplus, doivent redoubler l'attention des parents et des personnes auxquelles ils confient leurs enfants, à éloigner de ces tendres objets les aiguilles, les épingles même, et généralement tous les corps pointus et solides qui peuvent devenir, par la négligence ou par un hazard malheureux, la cause de lésions toujours fâcheuses, quand même elles ne sont pas mortelles. «

Description d'une Maladie singulière qui subsiste depuis 5 ans ; par M. Lecat.

» Une jeune fille de vingt-cinq ans, d'un embonpoint passable, bien réglée, bien colorée, fut saisie, 1749.

au mois de février......, d'un froid excessif, suivi d'une commotion fébrile; presque au même moment, elle éprouva un mouvement semblable à celui d'une anguille, mouvement qui s'est accru par degrés, au point de réagir aujourd'hui sur la main qui l'explore, comme ferait un fœtus de huit mois.

» Si la pression est forte, le mouvement s'évanouit presque entièrement et n'est extrêmement sensible que lorsque la pression est légère.

» Il y a eu des nausées, des vomissements. On a soupçonné un état de grossesse; mais la longue durée des accidents, la régularité des évacuations périodiques, et autres motifs, ont fait abandonner cette idée.

» Un appétit insatiable, qui s'est joint aux symptômes énoncés, a fait soupçonner la présence des vers : tous les anthelmintiques ont été employés sans succès.

» La malade, sans cesse tourmentée, ne prenant aucun repos, s'abandonnant au chagrin et aux larmes, n'a rien perdu de son embonpoint et de sa fraîcheur.

» Elle est persuadée qu'elle a un animal dans le corps, et qui suit assez la position qu'elle affecte : si elle est debout, c'est vers le siége; si elle est couchée, c'est vers la colonne épinière; si elle se repose sur un des côtés, c'est vers ce côté que le prétendu animal semble se porter de préférence; mais, pour mettre mieux en défaut toutes les conjectures, souvent il semble se porter vers les points les plus opposés à-la-fois.

» L'agitation des viscères semble tenir de la convulsion, et les symptômes sont analogues à la nature des organes affectés; de là les pincements, les douleurs d'entrailles, les suffocations, etc., etc.

» Tous les aliments ne sont pas également admis. Le lait, les fruits crus, les viandes solides aggravent les accidents ; les potages réussissent mieux.

» Tous les temps ne sont pas indifférents : la malade est plus tourmentée dans la pleine que dans la nouvelle lune, quand la lune éclaire que lorsqu'elle quitte l'horison.

» Dans le temps des règles, les douleurs sont aussi moins vives.

» Quant à la forme de l'abdomen, il est creux vers l'ombilic et plus saillant vers les côtés, un peu tuméfié, mais nullement relevé ou dur comme celui d'une femme enceinte.

» Le ventre est libre ainsi que les urines ; mais, quand la douleur se fait sentir à l'hypogastre, la région de la vessie est aplatie, et l'émission des urines impossible jusqu'à ce que la douleur soit sensiblement remontée. «

Le mémoire dont nous présentons ici l'abrégé ne contenant rien de relatif à la terminaison de cette maladie singulière, et qui semble accroître le nombre des bizarreries nerveuses, ne nous permet pas d'en tenter l'explication. Il faut voir et bien voir pour se permettre d'adopter une opinion, et un examen bien réfléchi fait souvent évanouir des illusions dont la précipitation eût été la dupe.

CHIMIE.

Sur les Dissolvants des Mixtes.

M. de Fourmetot, auteur de ce mémoire, n'était 1744.
pas chimiste de profession ; il cultivait les sciences naturelles par goût, et s'occupait, pour son agrément,

d'expériences de chimie. Aussi ne donnons-nous pas ici un extrait de son mémoire comme pouvant ajouter quelque chose à une science qui, depuis un demi-siècle, a fait des progrès si étonnants qu'elle n'a presque rien de commun que le nom avec l'ancienne chimie, mais comme un témoignage de la révolution qui s'opérait alors dans les esprits, qui les dirigeait vers l'étude de la nature, et préparait les magnifiques découvertes que la chimie a faites depuis.

Il ne sera pas inutile d'observer que l'importance des dissolvants avait spécialement frappé un amateur qui, confiné souvent à la campagne, faisait de l'étude de la chimie l'amusement de ses loisirs, et qu'au renouvellement de cette belle partie des sciences naturelles, le célèbre Guyton de Morveau en fit le fondement du *Traité de Chimie* qu'il communiqua alors au public.

» La chimie, suivant M. de Fourmetot, est l'art d'analyser les mixtes et de les recomposer. Elle les analyse à l'aide des dissolvants, qui portent également le nom de menstrues. L'application du feu durant un mois entier, pour donner à certaines dissolutions une plus grande perfection, fut le principe de cette dénomination.

» La dissolution se distingue de la simple division, en ce que, dans la dissolution, il y a combinaison entre le corps dissous et le dissolvant.

» La dissolution philosophique serait celle qui parviendrait à isoler, sans les dénaturer, les divers principes dont un mixte se compose.

» Dissoudre et coaguler, disent les anciens chimistes, sont le but de tous nos travaux.

» Il est des dissolvants aqueux, spiritueux, salins, etc.

» Les

» Les corps se composent ou de particules homogènes ou de parties hétérogènes.

» La progression de l'union des mixtes peut donner lieu à de nombreuses classifications. Le soufre, par exemple, qui emprunte de la terre un bitume et un esprit acide de l'air, lorsqu'il est uni au mercure, compose ce qu'on appele le cinnabre.... Cette phrase, toute hypothétique qu'elle est, montre que la conversion du soufre en acide avait exercé la sagacité des anciens.

» Plus les molécules constituantes d'un mixte sont simples, plus leur cohérence est grande, plus aussi leur dissolution ou leur isolement est difficile. Pour expliquer la dissolution, on a supposé des porosités dans le corps à dissoudre, et, de la part du menstrue, des pointes, des crochets, des coins, etc. Mais qui ne voit que tous ces moyens n'opéreront jamais que des divisions méchaniques? On est donc obligé de recourir à des principes plus actifs, et on les trouve dans l'homogénéité et la conformité des principes constitutifs des dissolvants et des corps à dissoudre.

» Mais cette convenance ne suffit pas encore; il faut de plus que le dissolvant ait un degré de raréfaction suffisant, et je vous démontrerai, Messieurs, par des expériences directes, que l'huile de vitriol trop concentrée n'opère pas la même dissolution quelle opérera si, au moyen d'une certaine quantité d'eau qu'on y ajoute, on lui procure un plus haut degré de *raréfaction*.

» Mais ces conditions, tout essentielles qu'elles sont, ne suffisent pas encore. Il faut de plus qu'il se rencontre dans le dissolvant un excès et de parties similaires qui lui donnent des rapports avec celles du corps à dissoudre. A ce moyen, la propor-

l'on *analique* de la nature est dérangée, le corps dissous ne peut plus reprendre sa première forme.

» En nous conformant à ces principes, nous pourrons, conclut M. de Fourmetot, opérer des dissolutions plus parfaites ; nous nous dégoûterons de ces analyses stériles et sèches des végétaux, qui nous offrent par-tout pour résultat, de l'eau, de l'huile, une terre presque toujours uniforme ; mais, au contraire, nous parviendrons à connaître les dissolvants les plus convenables à chaque mixte et les plus propres à nous rendre sensibles leurs premiers éléments. «

Essai pour corriger et adoucir les vins qui ont de la verdeur ; par M. Descroizilles, apothicaire à Dieppe.

Le procédé de l'auteur consiste à introduire dans chaque barrique du vin que l'on prétend adoucir, une livre de râpure de corne de cerf. On laisse le mélange durant six semaines, après lesquelles le vin se trouve infiniment plus potable.

Moyen de rafraichir les liqueurs par l'addition des sels qu'on y fait dissoudre ; par un Anonyme.

Ce mémoire présente aux personnes qui aiment à boire frais dans l'été, un moyen de suppléer la glace qui pourrait leur manquer.

L'auteur donne les doses convenables de sel ammoniac ou de nitre pour des quantités d'eau déterminées ; et, joignant l'économie à la libéralité,

enseigne à conserver le sel pour une opération nouvelle, par une évaporation et une crystallisation bien dirigées.

Il ne faut d'ailleurs chercher dans ce mémoire aucune théorie du refroidissement des liqueurs par la dissolution des sels.

De la fermentation (vineuse) et des caractères qui la distinguent de l'effervescence et de l'ébullition ; par M. LEDANOIS, apothicaire à Rouen.

La première partie expose d'une manière lumineuse les procédés employés dans la fabrication de la bière, et le moyen de conduire avantageusement le suc du raisin, des pommes, etc., de l'état de moût à l'état vineux.

Quant à la théorie de cette belle opération, pouvait-on se flatter de la faire connaître quand on ignorait la nécessité de faire passer les graines céréales à l'état sucré pour en obtenir une liqueur vineuse, quand on ignorait jusqu'au nom de cette vapeur sauvage, suivant l'expression de Vanhelmont, dont la formation et le dégagement sont des conditions essentielles de la fermentation, et qu'on ne soupçonnait pas même l'existence et la réaction de l'hydrogène sur une portion de la partie sucrée ?

Nous ne suivrons pas plus particulièrement l'auteur dans ses distinctions de l'ébullition et de l'effervescence ; il est reconnu aujourd'hui que l'une et l'autre ne sont que le résultat du dégagement d'un fluide aériforme à travers un autre fluide, phénomène qui peut être accompagné ou non d'une chaleur sensible.

DÉPARTEMENT DES LETTRES.

Belles-Lettres.

Discours lu à la première séance de l'Académie ;
par M. de Cideville.

1744. » Enfin, Messieurs, notre ville, si renommée par son commerce avec tous les peuples de l'univers, va se faire connaître par sa correspondance avec tous les arts. La capitale de la Normandie n'enviera plus à une de ses cités la gloire de posséder une Académie littéraire. Si la ville et le territoire de Caen sont illustrés par la naissance d'un nombre considérable de grands hommes ; si, depuis long-temps, on y a élevé un temple aux muses sur le tombeau des Malherbe, des Ségrais, des Villedieu, nous en élevons un aujourd'hui sur des cendres aussi révérées.

» Oui, Messieurs, sans emprunter de cette illustre rivale une splendeur que nous nous glorifions cependant de partager avec elle, sans nous écarter des limites et des environs de Rouen, nous trouvons des ancêtres fameux et des noms célèbres à citer dans tous les genres.

» Dans ces jours brillants où la France, illustrée par ses armes, prétendit à une supériorité pareille dans les sciences, elle jetta les fondements de l'Académie des Sciences de Paris. A cette époque,

le docte Ausout fut tiré de nos murs pour aider à commencer cet immense édifice.

» Nous avions déjà contribué à la gloire littéraire de l'état, et cette enceinte retentissait encore des chants de la Pharsale française. *Brébeuf.*

» Un de nos poëtes, par les allusions fines de ses ballets avait fait les délices de la cour brillante de Louis XIV. *Benserade.*

» Née sur les bords de notre Océan, une nouvelle Sapho se faisait admirer par des romans où respirent la grandeur d'ame, l'amour et la vertu. *Mademlle. de Scudéry.*

» Un des premiers écrivains de ce siècle avait tiré de l'obscurité un village peu éloigné de nous, par l'histoire de la conjuration de Portugal. *L'abbé de Vertot, né à Bennetot.*

» C'est parmi nous que le réformateur, j'ai presque dit le créateur de la chimie en France, conçut le projet de ramener cette science sublime à des principes constants, et d'en faire un art nouveau qu'il enseigna à toute l'Europe. *Lémery.*

» Quelle foule de noms illustres n'aurions-nous pas à réclamer ! Turnèbe, Lepelletier, Bochard, Basnage, Saint-Amand, Charleval, Brumoi, Chaulieu, Poussin, Jouvenet, c'est dans nos murs ou dans leur voisinage que vous reçûtes le jour ! Et toi, l'honneur de la scène française, nouvel émule des Sophocle, toi qui sus bannir du théâtre l'enflure et la licence pour y faire régner la noblesse, le pathétique et la vertu ; toi qui dictas des règles qu'on ne crut possibles que par les exemples que tu donnas ; immortel auteur du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna*, de *Rodogune*, etc., ton nom seul suffirait à l'illustration littéraire de ton pays !

» Mais ces aïeux si respectables ont subi la loi commune : ils n'étaient immortels que dans leurs ouvrages, et il ne nous resterait que le souvenir

honorable de leur gloire passée, si la nature, attentive à perpétuer ses bienfaits, ne nous offrait des modèles vivants dans d'illustres compatriotes.

M. l'abbé Durénel. *Voir* le vol. 31 de l'*Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres.*

» Elle a placé sur le Parnasse, et dans un rang distingué, le traducteur et le rival de Pope, littérateur aimable à l'Académie Française, érudit et piquant à celle des Inscriptions.

» Héritier des talents d'un oncle justement estimé, M. Restout les fait revivre à l'Académie de Peinture.

» Mais pourrions-nous ne pas réclamer l'historien célèbre de l'Académie des Sciences, l'auteur ingénieux de la *Pluralité des Mondes*, cet homme que la nature sembla former dans un moment de complaisance, philosophe, poète, littérateur, panégyriste également distingué, l'homme de tous les goûts, de tous les talents, de tous les temps, et, pour finir par un seul trait, le digne neveu des Corneille?

» C'est notre guide, Messieurs. Notre Académie est réglée sur ses conseils; nous sommes des nourrissons qu'il couvre de ses ailes; notre gloire doit être de chercher à l'imiter.

» Avec tant de richesses sorties de notre propre fonds, notre patrie languissait dans l'indigence; notre or allait parer ailleurs les lycées et les portiques: il fallait apprendre à le façonner et à le mettre en œuvre.

» Vous dûtes, Messieurs, vos premiers pas, votre premier élan vers la gloire, à votre penchant, à votre goût inné pour les sciences. Il vous rassembla, il y a plusieurs années, pour travailler à la culture des plantes, et pour des conférences instructives.

» Mais qu'il y a loin de l'entreprise au succès! Et quelle main affermira vos pas encore chancelants? Celle du plus tendre et du plus généreux de vos concitoyens. M. l'abbé Legendre, né parmi

vous, dévoué dès son enfance à la piété et aux lettres, avait suivi dans la capitale un de vos illustres prelats, M. de Harlay nommé par le Roi pour en occuper le siége épiscopal. M. Legendre y mérita l'estime des gens de lettres. Ses *Anecdotes sur les mœurs et les usages des Français*, ses *Annales de notre Monarchie*, ses *Recherches sur la généalogie de la Maison Royale*, sa *Vie du Cardinal d'Amboise*, le placent au rang de nos écrivains les plus estimables. Il avait pressenti votre goût pour les lettres par la passion constante qu'il avait éprouvée pour elles, et, confus de ne voir dans sa ville natale aucun asyle consacré aux muses, il les dota dans le lieu même où elles prirent tant de soin de ses premières années, et les derniers traits de sa plume sont un monument éternel de tendresse et de générosité envers nous.

» Il y ajouta un nouveau prix en confiant la dispensation de ses dons aux magistrats citoyens qui veillent avec autant de prudence que de zèle à la sûreté et à l'ornement de la ville, et dont le bonheur est de vous confier l'exécution du plus noble dessein.

» Le digne magistrat qui tient la balance dans le plus auguste de vos tribunaux a puissamment secondé vos démarches.

» Le magistrat qui justifie le choix de l'état dans les fonctions difficiles de conserver les intérêts du Roi en ménageant ceux du peuple, crut remplir ce double devoir en vous aidant de son autorité.

» Le héros qui tient les rênes du gouvernement de cette province, sa compagne charmante et respectable, qui joint à la dignité de son rang l'empire plus doux de la beauté, se declarèrent vos protecteurs ; la valeur et les grâces vous présentèrent aux

pieds du trône. Que de titres pour réussir ! Le Roi signa vos lettres patentes, et cette main qui fait trembler nos ennemis, érigea dans notre patrie une demeure paisible aux sciences, aux lettres et aux arts.

» Encouragés par de si grands exemples, soutenus par des protecteurs si puissants, comblés des faveurs de notre auguste Monarque, il semblait qu'il ne vous restât plus que de vous en montrer dignes ; mais le legs de M. l'abbé Legendre restait embarrassé dans les liens d'un procès épineux, nos lettres patentes demeuraient confondues parmi une multitude d ordres émanés de la suprême autorité.

» Il fallait, presque au même moment, démasquer aux yeux des juges ces concurrents que le nom d'héritiers, tout usurpé qu'il était, rendait favorable, et dérober aux ministres un instant de cette attention que sollicitaient des ambassadeurs. Comment même oser y prétendre ?

» J'ai tout tenté pour vous, Messieurs ; obstacles, retardements, refus, j'ai tout surmonté pour m'acquitter de la commission honorable de travailler à votre établissement : j'ai vu confirmer votre legs ; voici vos lettres patentes, voilà mes travaux et mes succès. Si je m'arrête trop à les détailler, pardonnez dans ce jour de votre triomphe à l'excès de ma joie, pardonnez à l'orgueil que je ressens de vous avoir été utile. Dans ce moment d'ivresse, je me compare à ces amants qui vantent plus qu'il ne doivent leurs services auprès de l'objet de leur tendresse, pour obtenir d'en être plus aimés. «

Sur la Mythologie des anciens ; par M. l'abbé Guérin.

» L'origine de la mythologie des anciens est une 1744.
des questions les plus curieuses et en même-temps des plus difficiles de la littérature. » Nous sommes, dit M. l'abbé Guérin, à cet égard, comme un homme qui se trouverait au milieu des debris d'un vaste palais. Quand il serait certain d'en retrouver toutes les parties, ce serait toujours un prodigieux effort ou de les réunir ou de se faire à leur aspect une juste idée de l'édifice qu'ils composaient.

» Mais si un grand nombre de ces matériaux étaient perdus, la difficulté deviendrait beaucoup plus grande, et il serait possible que l'on fît de ce palais différents plans qui n'auraient pas plus de rapport entre eux qu'avec le dessin primitif : telle est notre situation lorsque nous voulons étudier l'histoire de ces temps reculés. Les livres originaux, composés par les égyptiens, les pères de la mythologie, sont perdus ; l'écriture hiéroglyphique qui en retraçait les mystères est devenue inintelligible pour nous. Nous n'avons de connaissance sur ces objets que par les grecs, nation remplie de vanité, qui, pour paraître n'avoir rien emprunté des égyptiens, ont altéré le dépôt qu'ils en avaient reçu. «

Dans une route si épineuse, et où souvent le flambeau de l'histoire s'éteint devant nous, il faut suppléer les preuves de fait par l'étude de la nature et des mœurs des peuples anciens, et c'est d'après ces principes que M. l'abbé Guérin a formé le plan de son travail.

Il distingue quatre sources de la mythologie : la

philosophie, la politique, la poésie, la superstition.

» La première idée qui frappa les philosophes livrés à la considération du spectacle admirable de la nature, fut cette matière indéfinie dans son étendue, une dans son essence, si variée dans ses formes, qui, sans pertes, sans destruction, se reproduit sans cesse dans des combinaisons nouvelles; de là ces fameux axiômes : *rien ne se fait de rien, et rien ne rentre dans le néant, la dissolution d'un corps est la reproduction d'un autre.*

» Ce premier degré conduisit facilement à la reconnaissance intime d'un principe formateur qui animait tout dans l'univers et y entretenait l'harmonie. » C'était, selon eux, l'ame universelle du monde, sans laquelle la matière n'aurait eté qu'une masse informe, incapable d'aucune action. »

» Ces deux principes, la matière et la vertu agissante, sont le fondement de la mythologie et d'un système religieux qui a long-temps gouverné les hommes.

» Le peuple ne distingue pas toujours la matière passive du principe agissant, mais, dans tous les temps, il éxista des hommes privilégiés qui s'élevèrent au-dessus des idées communes. Platon et Pythagore, imbus de la science des sages de l'Inde et de l'Egypte, avaient une idée positive de la Divinité. Les uns et les autres n'en divinisèrent pas moins, quoique par des motifs différents, toutes les parties de l'univers.

» Les égyptiens d'abord n'eurent que deux divinités : Osiris, représentant l'esprit universel, et Isis, le symbole de la matière. Ce système était trop vaste pour fixer l'esprit grossier du peuple. On associa à ces deux principes ce que la nature a de plus majestueux, et bientôt le Soleil partagea

les honneurs divins. Les philosophes, à la vérité, n'y reconnaissaient que le trône, que le voile de la Divinité, *in sacris Osiridis canticis, invocant eum qui in solis occultatur ulnis*; mais le peuple adora le soleil.

» Le culte d'Isis ne resta pas plus long-temps dans sa première simplicité. Son nom passa de la nature en général à la terre et à la lune : à la première, comme l'elément commun de tous les corps; à la deuxième, parce qu'on la supposait concourir à leur formation.

» Les quatre principes de l'ancienne philosophie, le feu, l'air, l'eau et la terre, se partagèrent bientôt l'hommage des mortels, sous les noms de Jupiter, de Junon, de Neptune et de Pluton. Enfin, on plaça des Divinités par-tout où l'on reconnut l'influence de l'esprit universel. Les rivières eurent leurs nymphes, les forêts leurs dryades et leurs hamadryades, et le peuple grossier, confondant le symbole avec la matière, n'adressa ses vœux qu'à des êtres inanimés.

» Orphée avait puisé cette doctrine chez les égyptiens; il la transporta chez les grecs, où elle fut de nouveau défigurée.

» Le langage et l'écriture contribuèrent de leur côté à cette corruption.

» Si le langage est naturel à l'homme, les langues particulières ne sont que des institutions humaines et le fruit de l'éducation; elles sont plus ou moins simples, suivant la force ou la faiblesse de l'imagination. L'expression figurée fut la source d'une infinité de méprises. La fiction, l'apologue et autres figures grammaticales sont le principe d'une foule d'erreurs. Le langage symbolique est entendu dans un temps et ne l'est pas

dans un autre, et c'est du fond de ce langage qu'est sortie une foule de dieux.

» L'écriture n'a pas été moins féconde chez les égyptiens et chez les grecs. Les images de l'écriture hiéroglyphique furent personnifiées, et beaucoup d'entre elles furent converties en Divinités.

» La découverte du Mexique et nos voyages à la Chine nous ont appris que l'écriture primitive fut la peinture des objets.

» Tels sont les principaux éléments que la philosophie employa pour former le système mythologique. La politique étaya cet édifice, et ajouta pour le consolider quelques pièces de son invention. Les prêtres avaient tout fondé sur la connaissance de la nature, la politique bâtit particulièrement sur celle du cœur humain. Le Tartare, l'Elysée, la métempsycose, l'apothéose des grands hommes furent les principaux dogmes de la politique. L'espérance et la crainte sont les grands mobiles des actions des hommes, et l'intérêt de la vie présente, essentiellement bornée, n'était pas capable de contenir les passions et d'exciter à la vertu.

» L'origine religieuse de la fabl edu Tartare et des Champs-Elysées tenait à une coutume sage établie chez les égyptiens.

. 1, c. x. » Diodore de Sicile nous apprend, sans le désigner plus particulièrement, qu'en Egypte était un lieu consacré à la sépulture commune, et situé au-delà d'un lac nommé *Acherusie* (*). Le corps

---

(*) J'observe que le mot *Acherusie* ne se trouve point dans le Xe chap., mais simplement celui de marais *τησ λιμνησ*. Il se trouve, à la vérité, dans le XIIe chap., qui le place

mort était apporté sur le bord du lac en présence de juges sévères. Ils s'informaient de la vie et des mœurs du défunt, et, s'il n'avait pas été fidèle aux lois, il était privé de la sépulture et jetté dans une espèce de voirie appellée Tartare. S'il avait mené une vie honnête, on cessait de le pleurer, on faisait son éloge, et son corps était confié à un batelier nommé Caron, qui le transportait à l'Elysée, lieu champêtre, orné de plantations agréables. A l'entrée, était la figure d'un chien à trois têtes, nommé Cerbère. Il n'est pas difficile de reconnaître ici l'origine du Tartare et de l'Elysée des grecs.

» Pour la métempsycose, il faut distinguer celle des corps et celle des esprits. La première est une vérité physique dont les exemples se multiplient sous nos yeux. La deuxième était de pure invention, mais elle avait un but moral, et Pythagore, qui la transporta en Italie, s'en servit pour conduire les hommes à la vertu.

» L'apothéose des grands hommes, pareillement inventée par la politique, dut tourner au profit de la société. Le désir de voir son nom révéré fut la source des actions les plus utiles et les plus brillantes.

» La poésie, dans son institution, fut l'interprète de la religion et de la morale. Presque aussi ancienne que la parole, elle fut consacrée d'abord

---

auprès de Memphis. Alors ce serait du lac Mœris qu'il faudrait l'entendre. *Voir* l'art. *Acherusie* du *Dictionnaire de la Martinière*. Pline parle du lac Acherusie, mais il le place dans l'Epire.

à la louange des dieux et des héros, et à transmettre à la postérité le souvenir des belles actions.

» Mais peu-à-peu elle dégénéra de sa dignité première, et quand elle n'eut plus qu'à nous peindre des dieux sujets à toutes les faiblesses humaines, elle devint elle-même une école de superstition.

» L'Egypte en général commerçait peu; l'agriculture et les arts fleurissaient chez elle, et elle avait peu à envier aux autres peuples. Mais toutes les nations y abordaient, attirées par sa haute réputation de sagesse. Ce fut une source nouvelle de corruption pour la mythologie. Chaque étranger, dépositaire de leurs lois et de leurs principes religieux, les interpréta, les commenta à sa manière, et, les adaptant aux usages de son pays, les défigura souvent assez pour ne leur laisser aucune ressemblance avec les dogmes primitifs.

» Le peuple, pour qui le merveilleux le plus extravagant l'emporte sur les vérités les plus sublimes, s'accoutuma si bien à prendre à la lettre les fictions et les allégories des poetes, que lorsque, dans des temps postérieurs, Porphyre et son disciple Jâmblique tentèrent de lui expliquer ces dogmes défigurés et de les rappeller à leur première simplicité, ils ne furent pas écoutés, et on regarda comme une nouveauté cette restauration de l'ancienne philosophie. Le peuple s'en tint à ses idoles et à son culte licencieux.

» Cependant, au milieu de cette perversion de l'esprit et du cœur, il resta encore quelques retraites à la vérité, les lieux où s'étaient établis les mystères de l'initiation. Les plus célèbres en Egypte furent Thèbes et Memphis. Eleusis, Samothrace et Lemnos furent renommés dans la

Grèce. Le secret était l'ame de ces mystères ; le but de l'initiation était la révélation de vérités que l'on cachait au peuple.

» C'est ainsi que la mythologie, si simple dans son principe, se trouva défigurée. J'ai essayé d'expliquer les raisons qui la rendirent enfin si différente d'elle-même, et j'ai cru que je pouvais sans scrupule venger l'antiquité payenne des absurdités et des indécences qui déshonorèrent sa philosophie. «

Discours prononcé à l'ouverture de la première séance publique; par M. de Prémagny.

» Nous éprouvons tous le désir de nous instruire et de perfectionner nos connaissances utiles ou simplement agréables : les unes sont notre tutelle contre les besoins, les autres l'amusement de nos loisirs ; toutes exigent de l'application, des recherches. 1745.

» La nécessité du travail a été sagement imposée à l'homme dans le temps même de son état le plus parfait. Il est dans notre position actuelle rigoureusement indispensable. L'homme naît dans une indigence universelle, mais il naît laborieux, adroit, intelligent. L'inégalité qui se trouve dans ses facultés et ses lumières n'est pas un obstacle à son bonheur : la correspondance, les secours mutuels, l'amitié même en sont la suite.

» Celui qui n'a reçu en partage que la force du corps, travaille par nécessité et par habitude ; il subsiste, il vit heureux, en respectant celui qui

l'occupe. Telle est la condition de la plus grande partie des hommes. D'autres, en plus petit nombre, mieux partagés par la nature et par la fortune, sentent le besoin et se trouvent dans la possibilité de perfectionner leurs facultés morales; mais cette culture, quelque soit sa prééminence et sa noblesse, est le fruit du travail, et d'un travail opiniâtre.

» Celui qui s'est ainsi rendu capable de concevoir et d'ordonner, est fait pour commander. C'est l'architecte habile qui, par la force de son génie, forme le plan d'un superbe édifice : il distribue à chacun des ouvriers la portion de travail qu'il doit exécuter et qu'il exécute automatiquement, sans s'embarrasser ni de la place que son ouvrage occupera, ni de l'effet qu'il produira dans l'édifice; souvent même insensible à sa beauté, et incapable de juger de sa perfection.

» C'est ainsi que l'homme dont l'esprit est cultivé exerce l'homme simple et docile.

» Si le talent n'est pas inné, s'il est la conquête du travail, il est rarement le prix d'un travail solitaire. L'esprit a besoin d'être dirigé, d'être réglé, d'être réprimé si son essor est trop rapide; de là la nécessité de l'instruction et de la critique. L'instruction nous donne des principes éprouvés et nous met devant les yeux des exemples utiles; la critique est le frein salutaire qui nous empêche d'errer à l'aventure et de franchir les limites de la raison; remède quelquefois amer, mais toujours avantageux à l'homme qui à beaucoup de grandeur joint encore plus de faiblesse.

» Quiconque communique au public les fruits de ses veilles, se soumet tacitement à la censure que chacun a le droit d'exercer; mais les sociétés littéraires, étant en quelque manière un patri-

moine

moine qui lui appartient, se trouvent ainsi plus immédiatement placées sous le regard pénétrant de ce juge, qu'elles ne peuvent décliner.

» Si la critique est amicale, c'est un bienfait qui doit exciter la reconnaissance ; elle serait amère, qu'on ne pourrait encore la taxer d'injustice. Dès qu'on se présente à lui sous cette forme, il a le droit de se montrer exigeant ; c'est un créancier dont on ne peut éviter les poursuites, quelque volontaire que soit dans son principe la dette qu'on aurait contractée.

» En nous présentant aujourd'hui devant ce tribunal respectable, nous invoquons son indulgence pour les premiers essais de notre Société naissante.

» Vous ne serez peut-être pas indifférents, Messieurs, au récit de la manière dont elle s'est formée.

» L'émulation et l'amour de l'étude avaient réuni depuis plusieurs années un petit nombre de personnes qui cherchaient à s'instruire en se confiant mutuellement leurs idées. Leur correspondance avec des savants servit à les guider dans leur marche. Déjà, dans le secret de leurs modestes assemblées, elles avaient essayé de se rendre utiles par des recherches, des observations, des expériences de plus d'un genre : il leur manquait pour prendre l'essor un plus grand nombre de collaborateurs et une forme régulière approuvée par l'autorité souveraine.

» Nous avons obtenu ces bienfaits, qui méritent de notre part une éternelle reconnaissance.

» Le projet en avait été conçu par un de nos concitoyens que distinguent à-la-fois son amour pour les lettres, les succès qu'il avait obtenus,

et la fortune qui en avait été le prix, fortune qui semblait n'avoir passé dans ses mains que pour se répandre sur notre cité et y féconder les talents.

» M. l'abbé Legendre fut ainsi notre fondateur. Elevé au sacerdoce par un prélat illustre qui avait cultivé ses talents et son goût pour l'étude, il le suivit à Paris quand il fut appellé au gouvernement du premier siége épiscopal de la France.

» Particulièrement attaché à l'église de Paris, il sut profiter des secours que trouvent dans cette capitale les hommes laborieux. Il s'occupa de l'*Histoire de France*, rapprocha avec discernement ce qu'il y a de plus avéré chez les historiens les mieux accrédités, et forma ainsi une histoire complète depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours.

» Il y joignit un ouvrage non moins intéressant, l'*Histoire des mœurs et des coutumes des français dans les différents âges de la* même *monarchie*. Ces deux ouvrages lui méritèrent l'estime des savants et les bienfaits de la cour : il fut nommé par le Roi abbé de Clairfontaine. Sa *Vie de M. de Harlay* acquitta sa reconnaissance, celle *du Cardinal d'Amboise* acquitta celle de ses concitoyens.

» Nourrisson et favori des muses, il chercha à étendre leur empire ; son zèle sur ce point a été jusqu'à l'inquiétude.

» En confiant l'exécution de ses dernières volontés, à ce sujet, et la dispensation de ses bienfaits aux magistrats de la cité, il a rendu une justice éclatante à leur zèle et à leur perspicacité. Combien nous nous estimerions heureux si nous pouvions justifier la même confiance qu'ils nous ont léguée !

» Qu'ils partagent notre reconnaissance avec notre instituteur !

» Et vous, savant modeste, qui avez si puissamment secondé ces intentions généreuses, l'hommage de tous les cœurs sensibles ira vous chercher malgré *l'incognito* dont vous aimez à vous couvrir. Votre secret serait trahi par votre zèle pour nos succès, s'il ne l'était déjà par notre juste reconnaissance.

» Pourrions-nous, Messieurs, en finissant, ne pas observer avec vous le concours d'événements remarquables qui a signalé notre établissement. D'abord, il s'est formé sous les auspices de la Victoire (*) et tout nous présageait des jours sereins. Mais, quelles ont été nos alarmes (**) quand la mort, planant sur notre Monarque chéri, nous menaçait d'un deuil universel...... Le ciel, qui le rend à nos vœux, semble n'avoir eu pour objet que de nous faire goûter plus vivement le bonheur de vivre sous ses lois, et de lui montrer avec plus d'énergie toute l'ivresse de notre amour.

Extrait d'un Discours sur l'utilité des Académies de province; par M. DE CIDEVILLE.

» On ne pourrait sans ingratitude contester aux Académies de Paris leur utilité. Nous devons à ces corps illustres notre célébrité dans tous les genres. L'Académie Française, par ses préceptes 1745.

(*) Les lettres patentes sont datées du camp devant Lille, et, lors de la séance publique, la bataille de Fontenoi gagnée mettait le comble à la gloire de nos guerriers.

(**) La maladie du Roi à Metz.

et par ses exemples, en lui conciliant l'harmonie, la douceur et la clarté, a rendu la langue française la langue de toute l'Europe.

» L'Académie des Inscriptions, par ses recherches pleines de sagacité et de goût, dévoile l'antiquité, épure l'histoire, conserve les monuments anciens, et en élève de nouveaux à la gloire des grands hommes.

» L'Académie des Sciences, digne d'un si beau nom, invente, perfectionne, et se montre, dans ses décisions pleines de sagesse, l'interprète fidèle de la nature et l'organe de la vérité.

» Mais, dira-t-on, ces grands corps de lumière ne suffisent-ils pas à la gloire de la France? Quel besoin pourrait-elle avoir des faibles secours des Académies de province? Ne serait-il pas même à craindre que ces Sociétés ne détournassent de leurs travaux habituels des citoyens destinés à des professions plus nécessaires?

» Ce qui concerne l'utilité de ces Sociétés subsidiaires a été mûrement discuté avant leur institution, et nous pourrions nous dispenser de soumettre à un nouvel examen les conceptions de Richelieu et de Colbert, étayées de la protection de Louis-le-Grand et de son successeur auguste.

» Mais nous répondrons par des faits à ces objections spécieuses, et c'est la conduite même des Académies de Paris que nous opposerons à nos censeurs.

» Les hommes habiles qui les composent connaissent trop l'immense domaine des Lettres et des Arts, pour se flatter de suffire seuls à leur culture. Ce motif leur a fait chercher dans les provinces des collaborateurs pour tous les genres de travaux,

et tels furent les principes de ces institutions littéraires. On crut avec raison que les secours que l'on espérait de trouver chez des savants isolés, on les trouverait avec surabondance dans une grande réunion d'hommes studieux.

» Quant à la crainte de distraire de professions utiles, ce n'est certainement pas pour les paisibles habitants des campagnes que cette sollicitude se fait sentir; ce n'est pas même pour les ouvriers et les artisans, qui forment la majorité de la population des grandes villes : ce ne serait au plus que pour les magistrats, les négociants et les hommes qui cultivent les arts libéraux. Mais, je vous le demande, premièrement, Messieurs, peut-on se livrer sans relâche à l'étude des lois et aux spéculations commerciales, et envierez-vous au magistrat, au négociant éclairé, à tout homme livré à la pratique des arts libéraux, le bonheur de se délasser d'occupations sérieuses dans la douceur de la société et le commerce des muses? Combien, d'ailleurs, de personnes sans état, ayant reçu une éducation soignée, jouissant d'une honnête aisance, n'attendent que l'appel honorable que vous pourrez leur faire pour se consacrer en entier à la culture des beaux arts? Profitez de toute la latitude de leurs loisirs; profitez des amusements ingénieux des autres; montrez à la jeunesse active, applanissez pour elle les avenues du temple de la gloire, et, loin de devenir un motif de distractions dangereuses, votre société relèvera l'éclat des professions utiles, mettra à profit des loisirs perdus, et deviendra pour vos enfants, sensibles au pouvoir des bons exemples, un principe d'émulation et un préservatif utile contre les orages des passions.

» Il faut aux qualités de l'esprit comme aux

vertus du cœur des occasions pour se faire connaître : Achille, déguisé, se décèle par sa prédilection pour les armes. Combien de génies étouffés, pour ainsi dire, dans leurs germes par le défaut de circonstances? Le hazard en fournit rarement; mais un établissement fixe pour les sciences et pour les arts, en présentant sans cesse des prix et des couronnes, l'estime publique et la considération pour dédommagements du travail, invite les talents, les sollicite, les entraîne, et leur offre continuellement les moyens de se produire et de s'agrandir.

» Tous les genres de travaux, tous les genres de connaissances rentrent dans votre domaine, Messieurs : vos talents, aussi bien que vos titres, vous donnent le droit d'y prétendre ; mais vous penserez peut-être avec moi que c'est particulièrement au profit du pays que nous habitons que vous devez les faire servir. Ce qui est sous nos yeux et dans nos mains semble être placé par la nature pour en faire l'objet principal de notre attention, et nous serons plus chers à nos concitoyens si nous leur indiquons dans leur propre fonds des sources de richesses et de prospérité.

» Que de trésors cette belle province renferme dans son sein ou étale à sa surface, et qui sont encore ignorés ; que de faits importants son histoire laisse à éclaircir ; que de branches d'industrie à perfectionner ou à lui faire connaître ; que de procédés utiles à l'agriculture, à l'éducation des animaux domestiques, à l'amplification du commerce il tombe à votre charge de lui révéler ! Plus vous la parcourrez, plus la carrière s'étendra sous vos pas. Par vos soins les sciences prêteront aux lettres leur méthode et leur justesse, et, en

échange, les lettres rendront aux sciences cette pureté de langage, cette clarté de construction qui donne la plus grande valeur au style dogmatique. De l'assemblage de vos dissertations utiles sur tant d'objets que je ne fais qu'indiquer, se formera un jour un édifice majestueux, un corps complet d'histoire civile, physique et politique de cette province. Quel trésor abondant pour l'état si les différentes parties de la France contribuaient pareillement à la richesse publique !

» Si je ne vous ai pas dissimulé, Messieurs, l'étendue de vos obligations, je ne dois pas non plus garder le silence sur les succès qui signalent votre entrée dans la carrière. Un si grand nombre de mémoires intéressants a occupé nos séances particulières, qu'on ne s'est presque pas apperçu à notre séance publique que ce fussent les essais d'une première année. Vous aviez appellé à cette solemnité des hommes capables de vous juger; leurs applaudissements ont passé notre attente.

» Nous avons la consolation de voir que l'union et le zèle animent nos conférences, et qu'une certaine considération commence à nous entourer. Les talents se montrent avec sécurité, les sciences ont l'air moins étrangères dans la ville, on les cherche, on leur fait accueil ; c'est une des plus grandes preuves de leurs progrès.

» Perfectionnons, Messieurs, les établissements utiles que nous avons déjà formés, et ajoutons-en de nouveaux s'il est possible. Justifions l'opinion favorable d'un gouvernement protecteur des talents ; rendons-nous dignes de la munificence de notre illustre protecteur ; instruisons nos concitoyens, et méritons leur estime ; tâchons, enfin, que l'on rougisse de ne pas savoir, et encore plus de ne

pas vouloir apprendre, et ne désespérons pas de voir de grands hommes illustrer de nouveau notre patrie. «

Essai sur l'uniformité des opérations de la nature, contre le système d'Epicure; par M. Guerin.

1745. » L'ancienne école d'Epicure ne voulut jamais reconnaître d'ordre dans l'univers. L'épicurisme moderne, pressé par l'évidence des faits, semble reconnaître un fonds de régularité; mais il refuse d'en admettre et la durée et la constance.

» Les atomes, disent-ils, ont un mouvement éternel, et leur concours fortuit doit avoir épuisé, dans cette éternité de combinaisons, toutes les combinaisons possibles, et le système présent du monde est une de ces combinaisons. Le concours des atomes qui l'a formé se décomposera pour en former d'autres à l'infini; le hazard en sera le créateur, comme il a été celui du système que nous admirons.

» Mais cette succession éternelle de systèmes variés est une hypothèse gratuite, et les monuments historiques les plus anciens nous montrent le monde sous la même forme sous laquelle nous le voyons aujourd'hui. L'astronomie ancienne n'a point de principes différents de ceux de la moderne; les plantes et les animaux que nous voyons sont ceux des temps les plus reculés; ils se reproduisent régulièrement dans des temps marqués et par les mêmes voies. Les individus périssent, mais ils soutiennent la durée des espèces par leur reproduction.......«

M. Guérin parcourt dans son mémoire toute la nature. Il y trouve à chaque pas des preuves de régularité, et d'une régularité constante; il y trouve même quelques-uns des principes de cette régularité qui pourraient servir à la formation d'un corps de physique raisonnée.

Il n'aurait point traité (ajoute-t-il) cette matière s'il n'eût été persuadé que le mépris que l'on fait de la physique systématique vient en partie de l'opinion qu'il combat; et véritablement si tout est l'effet du hazard, il est assez inutile de rechercher les raisons naturelles des choses; la variété des combinaisons opérées par des mouvements tumultueux et sans règle ne laisse ni certitude dans les principes ni aucun intérêt à en faire la recherche.

Observations sur l'Ode et sur la Poésie lyrique; par M. Auger, curé de Tôtes.

» La poësie et la musique ont eu une commune origine, et il parait qu'elles ont été long-temps inséparables. Avant l'invention de l'écriture, on employa la poésie pour conserver le souvenir des événements importants. On lui associa la musique, la déclamation et la danse. Ces arts, réunis dans les fêtes et dans les cérémonies publiques, faisaient entrer par tous les sens les faits qu'on voulait perpétuer, et les gravaient dans la mémoire en caractères ineffaçables. 1746.

» Lorsqu'on eut fait la plus précieuse de toutes les découvertes, celles de donner aux pensées et aux paroles des hommes l'immortalité qui leur

» été refusée à eux-mêmes, la possibilité de s'approprier ce trésor par des moyens plus faciles, rendit la poésie et la musique moins nécessaires; et par cela même qu'elles devinrent d'un usage moins commun, elles ne furent plus cultivées que par des génies privilégiés qui les portèrent au plus haut degré de perfection.

» Ces deux arts cependant restèrent encore long-temps unis. Les plus anciennes poésies que nous connaissions, les cantiques de Moyse, les pseaumes de David, les vers d'Orphée et d'Hésiode, ont tous été destinés à être chantés et accompagnés du son des instruments.

» On sait que l'Iliade même et l'Odyssée étaient chantés par leur auteur dans les principales villes de la Grèce. Les tragédies même de cette nation, essentiellement lyriques dans les chœurs, étaient assujetties aux lois de l'harmonie, et ressemblaient beaucoup plus à nos opéras qu'à nos tragédies françaises.

» Il n'en est pas de même des poësies des latins : celles de Virgile, d'Ovide, de Juvenal, l'Art Poëtique, les satyres, les épitres d'Horace ne paraissent pas avoir été composées pour être chantées. L'ode paraît seule avoir fait exception. Elle possède, en effet, et au plus haut degré, tous les caractères d'un poëme vraiment lyrique : la chaleur, la pompe, la variété, la rapidité. Il y a aussi bien de l'apparence que l'ode est le plus ancien de tous les poëmes. Le désordre et l'enthousiasme qui la caractérisent sont le langage des grandes passions, et les grandes passions font devenir tous les hommes poëtes, s'il est vrai que la différence de la poësie du langage ordinaire consiste moins dans une certaine mesure que dans la magnificence des tours et l'énergie des expressions.

» La signification grammaticale des mots *cantique*, *pseaume*, *ode*, ne permet pas de douter que ces morceaux de poésie, dans le principe, aient été destinés à être chantés, et probablement accompagnés par des instruments de musique. Nos poëtes modernes sont les premiers qui aient fait des odes qui n'ont de lyrique que le nom. Cette dénomination leur est restée comme celle de chant aux différents livres des poëmes épiques.

» On a bien de la peine à se persuader que des chefs-d'œuvres qui flattent si délicieusement les oreilles, soient incompatibles avec la musique.

» Malherbe, le créateur de l'ode et de la poésie française voyant, par les tentatives inutiles de Ronsard et de ses prédécesseurs, que notre langue n'était pas susceptible de la mesure et de la quantité comme les langues anciennes, s'ouvrit une route nouvelle, trouva une harmonie qui lui est propre et qui ne ressemble en rien à celle des langues anciennes.

» Cette harmonie, qui consiste dans la distribution des repos, la coupe et la situation des vers, le mélange des rimes, séduisit les oreilles françaises: les règles de l'art furent irrévocablement fixées, et il ne fut plus permis de s'en écarter.

» Mais cette harmonie si sublime et si noble rendit l'ode française incompatible avec la musique. Quelle musique en effet pourrait marquer continuellement les mêmes intervalles, répéter les mêmes sons, faire sentir les mêmes repos et observer une constante uniformité, sans fatiguer par sa longue monotonie. Une pareille musique ressemblerait beaucoup au chant uniforme de nos hymnes ou de nos vaudevilles, et par celà seul ne peindrait rien. Un pareil chant ne serait-il pas inférieur à la récitation des strophes faite par un homme de goût qui saurait donner à sa voix

les inflexions nécessaires, faire sentir la cadence des vers, l'harmonie des rimes, la distribution des intervalles et des repos?

» C'est cette dernière loi qui distingue sur-tout nos strophes françaises des strophes anciennes. Celles-ci, comme les nôtres, étaient composées de vers de différentes mesures qui se correspondaient toujours régulièrement; mais, dans les strophes françaises, les repos ne sont nullement arbitraires, et les anciens à cet égard jouissaient de la plus entière liberté. Le poëte pouvait chez eux les distribuer à son gré dans toutes les parties de la strophe; il pouvait même le transporter à la strophe suivante. On voit ainsi quelle latitude la poësie ancienne donnait au musicien, et de quelles entraves la nôtre ne cesse de l'embarrasser; qu'il me soit permis de le prouver par un exemple. Je choisirai deux chefs-d'œuvres des deux plus grands poëtes lyriques que Rome et la France aient produit, deux odes sur le même sujet, quoiqu'envisagé d'une manière à-peu-près inverse.

Fortune, dont la main couronne	*O Diva, gratum quæ regis Antium,*
Les forfaits les plus inouis,	*Præsens vel imo tollere de gradu*
	Mortale corpus, vel superbos
	Vertere ſuneribus triumphos;
Du faux éclat qui t'environne	*Te pauper ambit sollicitâ prece*
Serons-nous toujours éblouis?	*Ruris colonus; te dominam æquoris,*
	Quicunque Bithynâ lacessit
	Carpathium pelagus carinâ.
Jusques à quand, trompeuse idole,	*Te Dacus asper, te proſugi Scythæ,*

D'un culte honteux et frivole	*Urbesque, gentesque, et Latium ferox,*
Honorerons - nous tes autels?	*Regumque matres barbarorum, et Purpurei metuunt tyranni.*
Verrons-nous toujours tes caprices	*Injurioso ne pede proruas*
Consacrés par les sacrifices	*Stantem columnam; neu populus frequens*
Et par l'hommage des mortels ?	*Ad arma cessantes, ad arma Concitet, imperiumque frangat.*

» On copierait toutes les stances françaises qu'on y verrait une uniformité invariable dans les repos.

» Mais quelle variété dans ceux de l'ode latine !

» Avec une obligation et une contrainte si gênante, dans nos stances françaises, il me paraît moralement impossible que le musicien le plus habile puisse se montrer en même-temps si différent et si semblable à lui-même : et encore la mesure que j'ai choisie est une de celles où la monotonie est le moins sensible ; il en est où je la trouve si frappante que la prose me paraîtrait moins indomptable.

» Rousseau, le grand Rousseau, sentit si bien l'incompatibilité de ce poëme avec la musique qu'il introduisit, d'après les italiens, un genre particulier, destiné à être embelli de toutes les richesses de cet art admirable. Dans cette espèce d'odes qu'on appelle cantates, il sacrifia au musicien la régularité de ses stances, et leur harmonie périodique ; les vers en sont diversement coupés, suivant que le sens demande plus de lenteur ou plus de rapidité ; mais sous cette irrégularité apparente ce grand poete cache un art d'autant plus admirable qu'il est déguisé sous les traits de la facilité. Ses cantates

sont presque toutes des chef-d'œuvres, sa poësie est un protée qui prend toutes les formes, par-tout ses vers ont le ton, la mesure, l'harmonie la plus propre aux divers objets qu'il veut peindre.

» Cette affectation d'éviter tout ce qui ressemble à l'uniformité dans ses pièces destinées au chant, se remarque aussi dans ses cantiques. Ses poësies ont toutes le même caractère que ses cantates profanes.

» Au surplus, je suis très-éloigné de vouloir restreindre l'empire de notre poësie lyrique; je forme à ce sujet les mêmes vœux d'un auteur ingénieux, qui prétend avec raison que la cantate peut être aussi variée que l'ode régulière et s'exercer sur les mêmes sujets. Je connais un acte lyrique d'*Annibal à Capoue* traité avec toute la fierté de Corneille, et qui échaufferait le génie du plus habile compositeur.

» Des principes que je viens d'établir, il résulte que le nom de poësie lyrique ne devrait être donné qu'à la poësie destinée à être mise en chant; qu'il ne convient en aucune manière à l'ode française, dont la construction est peu propre à la musique; que tout ce qui peut être peint par des sons est du ressort de la poësie lyrique, définition qui lui donne une étendue infiniment plus vaste que celle qu'on lui avait donnée jusqu'à présent, puisqu'il est peu de genres dans la poësie récitative qui ne puisse avoir son correspondant dans la poësie lyrique, lorsqu'un génie heureux et créateur, poëte et musicien, voudra s'ouvrir une route nouvelle, et étendre l'empire des arts. «

De l'utilité des Machines propres à suppléer le travail des Hommes; par M. DE LA BOURDONNAYE.

» Les sciences ne doivent point être l'objet d'une vaine curiosité ; c'est les rappeler à leur vraie destination que de les faire servir ou à éclairer la raison de l'homme, ou à satisfaire plus abondamment et plus facilement ses besoins légitimes. 1746.

» Ces principes ne peuvent être contestés, mais leur application est susceptible de contradiction. Lorsqu'il est question d'un établissement nouveau et qui semble attenter à la routine commune, non-seulement on n'en présume pas les avantages, mais on les conteste souvent, même après les avoir reconnus, tant la nouveauté qui, par-tout ailleurs a des charmes, semble les perdre entièrement dans cette circonstance.

» Que de contradictions et d'obstables M. Colbert n'éprouva-t-il pas dans les premiers établissements qu'il fit de nos nombreuses manufactures. Il ne fallait pas moins que sa persévérance et son courage pour les surmonter.

» Nous étonnerons-nous présentement des difficultés qu'on fait éprouver à un homme souverainement estimable par ses connaissances dans les méchaniques et par l'utile emploi qu'il en fait pour le perfectionnement de nos fabriques ?

» M. de Vaucanson, après avoir long temps étudié à Lyon la fabrique des étoffes de soie, a inventé et exécuté une machine à l'aide de laquelle un seul mouvement fait agir dix métiers qui fabriquent sans aucun autre secours chacun une pièce d'étoffe unie.

Il ne désespère pas, au moyen des additions nécessaires, de parvenir à leur faire fabriquer des étoffes brochées.

» Les avantages de cette machine sont ceux qui vont être exposés : 1° les étoffes qu'elles fabriquent sont plus également frappées, plus unies, et conséquemment de meilleure qualité ; 2° la machine en façonne une plus grande quantité dans un temps déterminé ; 3° une seule personne suffit à dix métiers, et seulement pour raccommoder les fils qui pourraient se casser dans les chaînes ; et comme deux hommes sont employés au service de chacun des métiers ordinaires, il y a, de ce seul côté, une économie de dix-neuf individus pour dix métiers.

» Ces avantages eux-mêmes, et sur-tout le dernier, sont devenus la source de nombreuses objections. Tout le monde sait que ces brillantes manufactures font vivre à Lyon, à Tours, à Rouen et dans beaucoup d'autres endroits un nombre prodigieux d'individus, ce qui a porté le gouvernement à les favoriser dans tous les temps, à les soutenir et à les étendre.

» Il ne doit pas y avoir dans Lyon et aux environs, moins de 35 à 40,000 individus qui travaillent à la soie, et qui, successivement, sont venus s'y établir.

» Tous ces gens y trouvent un état et une vie assurée. Les femmes et les enfants s'emploient à la préparation de la soie, et les hommes en forment différents tissus. Plus la famille est nombreuse, plus elle gagne, et les différents travaux ayant une connexion nécessaire, les individus peuvent rester réunis, s'instruire facilement à la profession de leurs pères, vivre avec plus d'économie, faire des bénéfices plus constants ; voici pour les particuliers. La cité, de son côté, en tire des avantages, la consommation

mation devient plus forte, le débit des denrées et des marchandises plus certain, le paiement des contributions plus facile, le crédit mieux consolidé, l'argent plus abondant, l'aisance plus générale. L'état est assuré de tirer des secours plus puissants d'un pays qui possède de telles ressources ; plus que tout autre, il est en état de contribuer à ses besoins.

» Supposons présentement l'adoption des machines; que ferez-vous d'abord d'un très-grand nombre de bras que vous rendez inutiles ? Prétendez-vous qu'à quarante et cinquante ans, des hommes qui n'ont que la routine dans l'exercice de leurs travaux fassent l'apprentissage d'une nouvelle profession ? Renverrez-vous à la culture de nos champs, peut-être trop négligés, des ouvriers qui n'en connaissent en rien les éléments, et dont la constitution est amollie par une vie plus douce ? N'avez-vous rien à craindre de leur oisiveté et de leur misère ? Ne craignez-vous pas des émigrations nombreuses qui enrichiraient de nos pertes des états voisins, rivaux, et toujours attentifs à profiter de nos faux calculs ?

» Je crois n'avoir déguisé en rien la force des objections de nos adversaires ; voyons présentement si elles ne sont pas plus spécieuses que solides.

Je répondrai d'abord en général que les objections proposées tombent indistinctement sur toutes les espèces de machines.

» On cultiva la terre avec les bras avant que d'employer les instruments aratoires : on transporta les fardeaux sur ses épaules avant que d'employer les charriots qui en faisaient la circulation : on écrivait, aux risques de les défigurer par la négligence ou l'impéritie des copistes, les maximes des philosophes, les découvertes des savants, les anecdotes de l'his-

toire, les chef-d'œuvres des poëtes, avant l'invention de l'imprimerie, etc. Or, je le demande, où en serions-nous si la crainte de laisser des bras inutiles, ou de faire abandonner d'antiques professions, eût pu prévaloir contre les inventions du génie ? Nous n'aurions ni la charrue, ni nos charriots, ni l'imprimerie, etc., etc. ; nous nous traînerions servilement sur les traces de nos premiers pères, et les ténèbres de l'ignorance couvriraient l'Europe.

» 2° On ne se persuadera pas, sans doute, que le passage à l'usage des machines soit l'affaire d'un moment, ou qu'elles soient d'abord universellement adoptées ; il faudrait connaître bien peu la force de l'habitude ou l'empire des préjugés, pour se bercer d'une pareille chimère. Premièrement, on devrait se reposer sur la sagesse du Gouvernement, quant aux précautions nécessaires à prendre pour éviter toute espèce de secousse. En second lieu, il est un mobile universel au pouvoir duquel rien ne résiste, et ce mobile est l'intérêt. Le commerce ne réclame de la part du Gouvernement que des moyens de communication et une protection assurée contre des aggressions hostiles ; on peut d'ailleurs s'en rapporter à lui sur les moyens d'exécution qui lui soient le plus profitables.

» Si donc il est de l'intérêt du commerce d'adopter les machines, il les adoptera ; je soutiens qu'il est de son intérêt de les adopter, et j'ajoute qu'il ne peut les adopter que peu à peu.

» Ne nous imaginons pas, Messieurs, que nous soyons la seule nation qui fabrique des étoffes de soie ; l'Angleterre et l'Italie dans notre voisinage nous disputent cette branche d'industrie.

» Mais les étoffes sont de deux espèces, les unies et les brochées.

» Les étoffes unies se fabriquent dans une proportion infiniment plus grande que les étoffes brochées ; et à l'égard des premières, les étrangers n'ont rien à nous envier pour la beauté et pour la bonté des tissus.

» C'est uniquement à l'égard des étoffes brochées que nous les laissons à de grandes distances pour la correction du dessin, l'assortiment des couleurs, la variété inépuisable des formes. Ce sont là les sources de l'estime qu'on fait par-tout des étoffes de France, et de la possession où nous nous trouvons d'assujettir le reste de l'Europe à nos modes et à notre génie inventif.

» Les connaissances des peuples policés sont arrivées à un point de perfection tel qu'une invention dans un pays ne puisse jamais être long-temps ignorée et imitée dans les pays limitrophes.

» Si des métiers à fabriquer les étoffes s'établissent aujourd'hui à Lyon, dans peu d'années il s'en établira de pareils en Italie et en Angleterre sur-tout où l'on connaît l'avantage d'économiser les hommes. Qu'en résultera-t-il ? Que ce ne sera qu'à l'aide des métiers que nous pourrons soutenir la concurrence dans les grands marchés de l'Europe, relativement aux étoffes unies, c'est-à-dire pour les trois-quarts et demi des étoffes de soie qui se fabriquent ; et je suppose d'ailleurs que nous ne cesserons pas de conserver notre supériorité relativement aux étoffes brochées.

» Il est donc de nécessité indispensable que nous adoptions les métiers à fabriquer si nos voisins les adoptent, comme il est impossible qu'ils ne les adoptent pas si une fois nous les avons adoptés.

» Quant à la manière dont ce passage s'effectuera rassurons-nous, Messieurs, sur la crainte qu'il en

soit trop rapide. Ce qui s'est fait est la règle de ce qui se fera.

» Lorsque Colbert fit venir d'Angleterre le premier metier à fabriquer les bas, il lui coûta 24,000 livres, sans compter les frais de transport. Les premiers que l'on fit ensuite en France, à l'imitation de celui-ci, coûtèrent, pendant plusieurs années, 12,000 livres; ils tombèrent ensuite à six; enfin, ce n'est que de nos jours que le prix en a été réduit entre 1200 livres et 600 livres, suivant la perfection de l'ouvrage.

» La grande cherté des premières machines à fabriquer les étoffes en rendra donc d'abord l'usage assez rare; le défaut d'ouvriers accoutumés à s'en servir ajoutera encore à cette rareté. On ne verra d'abord qu'un très-petit nombre de chefs d'ateliers riches et zélés pour le progrès des arts, qui se détermineront à leur faire de pareils sacrifices, et ce ne sera que peu à peu et par degrés que l'exemple et l'intérêt sur-tout exciteront à les imiter.

» La crainte de voir déserter nos ouvriers et porter dans d'autres pays leurs talents et leur industrie, n'est pas moins illusoire. Dans quelles circonstances avons-nous été témoins de pareilles émigrations? Lorsque l'intolérance religieuse tyrannisait les consciences et voulait régner sur l'opinion. C'était encore lorsque des droits onéreux venaient tarir dans la main des particuliers les sources de la prospérité publique. Mais ici tout est libre, tout est volontaire; l'étranger entretient chez lui les mêmes fabriques que nous entretenons, et nos ouvriers y trouveraient les mêmes difficultés qu'ils auraient eu l'intention d'éviter en France.

» Nous n'avons donc rien à redouter des inconvénients qu'on nous a présentés avec tant de com-

plaisance : adopter de pareilles objections, c'est se créer des monstres pour les combattre.

» On se prévaudrait vainement de l'autorité d'un auteur infiniment respectable par la pureté de sa morale et la solidité de ses principes d'education; mais il est probable que M. l'abbé Duguet n'avait jamais approfondi la matière dont il s'agit, et qu'il aurait eu besoin de prendre des leçons des anglais, sur l'utilité des machines et les ressources de l'industrie.

» Ce n'est pas aux vues superficielles et aux raisonnements specieux qu'il faut s'arrêter dans une matière comme celle-ci. Plus l'examen des bons effets de la machine nouvellement inventée sera réfléchi, plus on la trouvera estimable de tous points. Tout bon citoyen doit désirer que l'usage en soit adopté, favorisé, protégé, et qu'on encourage l'auteur à continuer de consacrer à l'utilité publique des talents aussi supérieurs et aussi rares que les siens. «

Est-il avantageux ou préjudiciable au bien de l'Etat que les Gens de la Campagne sachent lire et écrire? par M. l'Abbé Terrisse.

» Messieurs, le mémoire que j'ai l'honneur de vous communiquer, et pour lequel je réclame votre indulgence, doit son origine à une de ces conversations dont la morale et les arts ont souvent tiré de grands avantages. Il s'agissait des moyens les plus propres à faire fleurir l'agriculture, et cette question générale amena la question particulière de l'instruction des gens de la campagne. Je prétendis, 1746.

M 3

contre l'opinion de quelques personnes qui composaient notre réunion, que, loin d'être nuisible, l'instruction était avantageuse aux plus simples habitants des champs, et qu'il était d'une bonne politique de leur procurer tous les moyens de s'instruire.

» On peut considérer l'instruction, que je réduis ici à la lecture et à l'écriture, ou relativement à la morale ou relativement à la politique. La première considération n'est point ici de mon ressort ; mais il me serait facile de prouver que lorsque les désordres ne résultent pas d'une corruption profonde qui brave les lois les plus saintes, ils sont le plus souvent le fruit de l'ignorance.

» Quant à la politique, nous avons tous des devoirs à remplir envers l'état. N'examinons, pour un moment, que les charges les plus ordinaires et que l'équité veut que chacun exerce au besoin. En est-il une seule pour l'exercice de laquelle il n'importe au citoyen de savoir au moins lire et écrire ?

» L'une des plus universelles est celle de collecteur, et concevez-vous, Messieurs, qu'un homme privé du secours de l'instruction puisse s'en acquitter sans inconvénient, sans prejudice pour lui ou pour les autres?

» La mort d'un père tendre et chéri laisse des pupilles malheureux sans appui ; la loi les confie à la vigilance d'un tuteur dont le degré de parenté détermine l'élection pour l'ordinaire Il faudrait que des pupilles fussent bien malheureux pour n'avoir aucunes propriétés de la régie desquelles le tuteur leur devra rendre compte, et comment retenir tous les détails d'une gestion qui peut s'étendre à vingt années, si par l'écriture on n'en a constaté ni la nature ni les dates? La loi défend aux tuteurs de faire aucun acte sous des marques rustiques ; il

faudra par conséquent qu'il quitte la culture de ses champs ou un travail nécessaire à la subsistance de sa famille pour aller au loin requérir un notaire, et cumuler ses pertes de celle d'un temps précieux et des frais indispensables.

» Les hommes de la campagne se partagent en trois ordres : les cultivateurs, les artisans et les journaliers. Or, j'estime qu'il leur est utile à tous de savoir lire et écrire, et que cette instruction ne porte aucun préjudice général ou particulier.

» Les laboureurs forment, sans contredit, le premier ordre des habitants de la campagne ; leur profession est la plus ancienne et la plus noble, et on ne peut raisonnablement lui refuser la prééminence sur toutes les autres.

» Croira-t-on que pour exercer un état aussi important il soit indifférent de savoir ou de ne pas savoir lire et écrire? D'abord, ces connaissances sont nécessaires à un chef de maison pour la tenue régulière de ses propres affaires ; mais le cultivateur est presque nécessairement en compte courant avec ses domestiques, avec des ouvriers et des marchands de toute espèce. De quel travail chargez-vous sa mémoire si vous lui refusez d'écrire ses propres affaires? Et, s'il est obligé de recourir à une main étrangère, vous compromettez à chaque instant sa sécurité et son crédit, par la possibilité d'oublier un grand nombre d'articles et la nécessité d'associer un étranger au secret de ses affaires.

» Si la lecture était interdite au laboureur, à l'usage de qui aurait-on, dans tous les temps et chez tous les peuples, composé tant de livres sur l'agriculture? Les romains, avant que le luxe eût corrompu leurs mœurs, préféraient ces ouvrages à tous les autres, et de tous ceux qui se trouvèrent

dans Carthage après la prise de cette ville, ils ne se réservèrent que les ouvrages sur l'agriculture, composés par Magon, un de leurs plus grands capitaines. Notre siècle voit éclore tous les jours une foule d'écrits sur la même matière. Pour qui seraient-ils composés si les cultivateurs étaient privés de la faculté de les lire? A qui importe-t-il de connaître les améliorations introduites dans la méthode de cultiver, les corrections qu'auraient pu recevoir les instruments aratoires, les nouvelles productions dont on peut enrichir notre sol, des méthodes plus économiques, plus parfaites, pour diriger la fermentation et extraire de ces liqueurs des esprits d'un usage si étendu dans les arts et dans le commerce? Est-ce pour des citadins insouciants ou pour le frivole amusement des toilettes? Ah! défendez d'écrire sur cette matière si le laboureur n'en doit tirer aucun profit.

2° Les ouvriers qui habitent nos campagnes sont presque tous des ouvriers nécessaires, des maçons, des charpentiers, des couvreurs, des menuisiers, des charrons, etc.; or, il n'en est aucun auquel il n'importe beaucoup de savoir lire. D'abord, il est essentiel qu'ils connaissent les principes de leur profession, et c'est dans les livres qu'on les trouve consignés. La science du trait, du toisé, est d'une pratique journalière. A qui d'ailleurs confieront-ils la rédaction de leurs devis, de leurs rapports, de leurs mémoires, de leurs quittances? Ah! soyons de bonne foi, s'il fallait interdire la faculté de s'instruire à une partie de la société, ces hommes nécessaires mériteraient qu'on fît en leur faveur une exception particulière.

» Le journalier paraît être celui auquel le talent de lire et d'écrire est le moins nécessaire. Mais, pour être pauvre, est-il exempt de toutes les charges

publiques ou particulières qui pèsent sur chaque citoyen? Lui interdirez-vous, parce qu'il est malheureux, les moyens d'améliorer son sort, de cultiver des talents qu'il reçut de la nature en dédommagement des richesses que la fortune lui a refusées? Avez-vous oublié combien d'hommes célèbres dans les sciences et les arts ont eu une origine également obscure, et que c'est à ces premiers degrés de l'éducation qu'ils ont dû le bonheur d'illustrer les arts et d'éclairer le monde?

» Mais il serait dangereux, dira-t-on, d'instruire les gens de la campagne, par la crainte de les détourner de leurs utiles travaux, de les porter ainsi à venir habiter les villes au détriment des campagnes. La lecture pourrait devenir pour eux le motif de satisfaire une vaine curiosité et de s'immiscer dans des spéculations abstraites et des discussions dangereuses à la tranquillité de l'état. Ils pourraient, à l'aide de demi-connaissances, contracter un esprit de chicane incommode à leurs voisins, etc., etc.

» Je réponds, en général, que si la crainte des abus était un titre de proscription, quelle institution utile pourrait long-temps subsister, car de quoi n'abuse-t-on pas? Faut-il proscrire le talent de la parole, dont on se sert avec tant de succès pour éclairer la raison, pour adoucir les mœurs, pour défendre les intérêts de la veuve et de l'orphelin, parce que témérairement il a pu être employé à la défense du déshonneur et du crime, à exciter des séditions, à provoquer à la révolte? Faut-il renoncer à la milice, qui fait la sûreté intérieure et nous protège contre les attaques du dehors, parce qu'on peut faire des armes un usage criminel? Faut-il renoncer à l'usage des minéraux et des végétaux, que la nature créa dans sa sagesse, et qu'elle a multi-

pliés avec tant de profusion, parce qu'à côté des substances salutaires il existe des poisons? Non, Messieurs, il n'est personne de sensé qui voulût se charger de la défense d'un tel paradoxe.

» La distribution des hommes dans les différents états de la vie est un des traits qui caractérisent le plus la sagesse de la Providence ; mais serait-il conforme aux lois de son équité souveraine de les laisser toujours dans les mêmes états ? L'égalité absolue entre tous les hommes les rendrait tous également malheureux. Il a fallu que les besoins du plus grand nombre les forçât à travailler pour recevoir un salaire nécessaire à leur subsistance ; il a fallu que l'habitude des jouissances fît écouler les trésors de l'opulence et les échangeât contre le travail d'hommes moins fortunés. Mais les acteurs de cette scène sont sujets à échanger leurs rôles ; ils donnent et reçoivent tour-à-tour des leçons terribles de la patience et de la résignation avec laquelle on doit supporter la dépendance, et de l'humanité compatissante avec laquelle on doit tenir les premiers rangs.

» Au reste, ne croyons pas, Messieurs, qu'il suffise de savoir lire et écrire pour s'élever et pour parvenir : le désir pourrait bien en avoir été donné à la plupart des hommes ; mais ce génie, cette capacité, qui sont les degrés essentiels de leur élévation, n'ont été accordés qu'à un très-petit nombre. Il résulte de là qu'en leur accordant même les secours qui mènent à l'instruction, la plupart restent attachés à l'humble profession de leurs pères.

» La crainte de voir la culture se détériorer en donnant aux habitants des campagnes les simples éléments des sciences, est démentie par l'expérience. Comparons l'état florissant de nos campagnes, où tout le monde est instruit, et l'état malheureux de

quelques pays où le curé, dans un village, est souvent le seul qui sache lire et écrire, et nous nous rassurerons contre un fantôme dont on voudrait nous épouvanter. L'ingratitude du sol, la paresse des habitants, le défaut de consommation et de débouchés, voilà la cause véritable de la langueur de la culture et de la stérilité des campagnes.

» Quant à la crainte de multiplier les chicanes et les procès, vous le savez, Messieurs, cet esprit funeste à la société vient ou d'un fonds d'injustice ou d'un génie inquiet, absolument indépendants de quelques talents. Ah! ces funestes penchants me feraient désirer au contraire que tous les hommes fussent instruits : si le méchant seul avait cet avantage, il prévaudrait trop sûrement sur des hommes simples et dépourvus de tous moyens de défense.

» L'exemple des peuples les plus sages nous fait un devoir d'instruire et d'éclairer les hommes et de leur communiquer au moins les connaissances nécessaires à tous les états.

» Les autorités d'Hérodote, de Diodore et autres auteurs anciens, donnent à connaître que chez les égyptiens le peuple savait lire. Le savant auteur des *Mœurs des Israëlites* énonce la même opinion au sujet des hébreux. Le peuple, sans doute, ne connaissait pas l'écriture des savants, dont les caractères étaient réputés sacrés, mais seulement les lettres populaires.

Hérodot. lib. 2, n° 36.

» Je terminerai ce mémoire par l'exposition des conseils que l'illustre archevêque de Cambrai met dans la bouche de Mentor. » Quelle détestable » maxime, dit cet éloquent écrivain, de ne croire » trouver sa sûreté que dans l'oppression des peuples! » Ne les point instruire, ne les point conduire à la » vertu, c'est les mettre dans l'affreuse nécessité

» ou de ne pouvoir jamais respirer librement ou de
» secouer le joug de votre tyrannique domination. Il
» faut faire garder inviolablement les lois de Minos
» pour l'éducation des enfants. Il faut établir des
» écoles publiques : c'est la mollesse et l'oisiveté qui
» rendent les peuples insolents et rebelles. L'igno-
» rance des choses utiles ne peut jamais procurer
» aucun avantage. Plus on possède de moyens de s'ins-
» truire, plus on est à portée de connaître l'étendue
» de ses devoirs ; et plus on en connaît l'impor-
» tance, moins on est tenté de s'en écarter. «

Du pouvoir de Jupiter sur les Parques ; par M. l'abbé BEYER, chanoine de l'église d'Utrecht.

1746. » Je me propose d'examiner quelle était la nature du pouvoir de Jupiter sur les Parques. Les Destinées, les Parques, le Destin, représentent rigoureusement ici la même chose, quoique l'on n'ignore pas qu'en rigueur les Parques ne faisaient qu'exécuter les résolutions des Destinées.

» Le savant traducteur de Pausanias, M. l'abbé Gédoyn, donnerait lieu de penser que la théologie payenne aurait varié à ce sujet. Il prouve par le passage suivant que, du temps de Pausanias, elles devaient obéir au maître des Dieux. » Cet » auteur, nous dit-il, fait la description d'une statue » de Jupiter olympien ayant le visage d'or et » d'ivoire, le corps de plâtre et de terre cuite. » Sur la tête du Dieu sont les Heures et les Par- » ques, pour signifier que les Destinées obéissent » à Jupiter, et que les saisons et les temps dé- » pendent de sa volonté suprême. « Sur quoi,

L. 1, c. 40, Gédoyn, t. 1 pag. 125 et 126.

M. Gédoyn fait la remarque suivante : » la théolo-
» gie payenne, du temps de Pausanias, n'était pas
» la même que du temps d'Homère, chez lequel
» on voit toujours Jupiter assujetti aux Destinées. «

» Avant que de montrer les modifications dont cette assertion est susceptible, je ferai observer qu'en un autre endroit le même Pausanias parle d'un autel sur lequel on lisait cette inscription : *Au conducteur des Parques* (*). » On ne peut douter,
» ajoute-t-il, que ce ne soit un surnom de Jupiter,
» puisque lui seul commande aux Parques. « Est-il d'ailleurs bien exact de dire qu'Homère soit opposé sur ce fait au sentiment de Pausanias ? C'est ce que nous allons bientôt examiner.

» M. l'abbé Bannier, dans sa *Dissertation sur les Parques*, n'a pas peu contribué à embrouiller cette matière. Il rapporte le sentiment de Fulgence, qui assure que les Parques servaient sous les ordres de Pluton ; et ailleurs il dit : » que les Parques
» servaient sous les ordres du Destin, qui commande
» à Jupiter même ; que c'est pour cela qu'on le
» représente avec une Parque sur la tête, pour
» marquer, suivant un vers du poëte Æschyle,
» qu'il cite, que ce Dieu était sous leur empire. «

Acad. des Inscr., t. 7.

» Je me défie de ces assertions avec d'autant plus de raison que M. l'abbé ne cite ni le lieu de Pausanias ni celui d'Æschyle dont il emprunte les témoignages, et que je ne vois rien dans les Eliaques qui cadre avec ce qu'il dit ; encore moins dans Eschyle. Mais voici un passage des *Tableaux de Philostrate*, traduction de Blaise de Vigenère, qui peut-être jettera quelque jour sur cette con-

(*) Eliaques.

troverse. Cet auteur dit » que Pausanias a écrit en
» ses Eliaques qu'à Olympie.... il y avait un autel
» dédié à Jupiter Mœragetès, c'est-à-dire, conducteur
» des Parques...., et, ès Phocaïques, il dit que dans
» le temple d'Apollon, à Delphes, il y avait deux
» statues de Parques tant seulement; Jupiter Mœra-
» getès faisait la troisième, et Apollon, qui est aussi
» conducteur d'icelles....« Il cite ensuite un vers d'Æschyle qui rend Jupiter soumis aux Parques, etc.; d'où il résulte, 1° que le temple de la Grèce décrit par Vigenère d'après Philostrate est le même que celui de Pausanias; 2° que le vers qu'il cite est le même que cite M. l'abbé Bannier, et que ce vers, qui ne met qu'une Parque sur la tête de Jupiter, est l'origine de l'opinion que Jupiter est soumis au pouvoir des Parques; mais il ne fallait pas confondre le sentiment de Pausanias avec celui d'Æschyle; 3° que M. l'abbé Gédoyn dit avec grande raison que, du temps de Pausanias, la théologie payenne croyait que les Parques étaient soumises au pouvoir de Jupiter. Mais est-il pareillement certain que, du temps d'Homère, l'opinion avait bien changé, et que Jupiter était lui-même soumis au Destin?

» Je vais tenter de prouver que, de l'aveu même d'Homère, Jupiter demeure toujours le maître absolu des Destinées.

» Je considère cette doctrine sous deux rapports: 1° en tant qu'elle regarde Jupiter en particulier; 2° en tant qu'elle se rapporte spécialement aux hommes.

» Sous ce dernier rapport, il y a une distinction essentielle à faire, et madame Dacier va nous la rendre sensible. » Par-tout, dit-elle, on voit dans
» Homère qu'il avait connu la double destinée des

» hommes.... Il y a deux chemins pour tous les
» hommes : s'ils prennent celui-là, il leur arrivera
» telle chose ; s'ils prennent celui-ci, leur sort sera
» différent. «

» Je n'en offrirai que deux exemples. Le premier est tiré du XI[e] liv. de l'Iliade. Il y est dit que les deux fils de Mérops, entraînés par leurs destinées qui les appellait à la mort, avaient méprisé les défenses de leur père, excellent devin, et s'étaient dérobés de sa maison pour aller au siége de Troye.

» Écoutons madame Dacier : » Mais, dira-t-on,
» les enfants de Mérops, qui étaient entraînés par
» les destinées, pouvaient-ils leurs résister? C'est mal
» entendre la doctrine d'Homère, qui reconnaît et
» établit une double destinée pour les hommes. Les
» fils de Mérops, en obéissant à leur père, se
» procuraient une longue vie, et en lui déso-
» béissant, ils se précipitaient à la mort. «

» L'autre exemple est tiré du IX[e] liv. de l'Iliade. Achille y parle en ces termes aux envoyés des grecs qui venaient le prier de revenir au camp :
» La déesse Thétis, ma mère, m'a souvent dit
» que les Destinées m'avaient ouvert deux chemins
» bien différents pour arriver à la mort ; que si je
» m'opiniâtrais à demeurer ici pour combattre devant
» Troye, toute espérance de retour était perdue
» pour moi ; mais, qu'en revanche, j'acquerrais une
» gloire immortelle ; au lieu que si je prenais la ré-
» solution de m'en retourner dans ma patrie, il n'y
» avait plus pour moi de gloire immortelle, mais
» aussi que je jouirais d'une longue vie, et que la
» mort ne viendrait trancher mes jours qu'au bout
» d'une très-longue et paisible carrière. Pour moi,
» non-seulement je choisis le dernier parti, mais je
» conseille à tous les grecs de suivre mon exem-
» ple..... «

» 2° En considérant la même doctrine relativement à Jupiter, il sera facile de se persuader que les Destinées lui obéissent. Je ne puis mieux le faire sentir qu'en rapportant le discours que tient Jupiter à Junon, au XVIe liv. de l'Iliade, au sujet du danger où se trouvait Sarpédon : » Quelle douleur » pour moi, lui dit le maître des dieux et des » hommes, de voir que la cruelle Destinée ait » condamné Sarpédon, le plus cher de mes enfants, » à mourir par les mains de Patrocle ! Mon cœur » combattu ne sait à quoi se déterminer. Dois-je » l'arracher au danger qui le menace dans cet affreux » combat et le transporter tout d'un coup en Lycie » au milieu de ses peuples, ou l'immolerai-je par » les mains de ses ennemis ? « Junon, effrayée de ce doute, employa tout les moyens pour empêcher Jupiter d'arracher des bras de la mort un mortel que les Destinées avaient condamné et conduit à sa dernière heure. » Sauvez Sarpédon, lui dit-elle, » mais aucuns des dieux de l'Olympe n'approuvera » cette tendresse hors de saison, « etc. Suivant Martianus-Capella, Junon obtint souvent de Jupiter des faveurs contraires aux décrets des Parques. Pour cette fois il y céda, tout en montrant qu'il était le maître d'agir autrement. Homère n'a donc pas, sur cet objet, un sentiment différent de celui de Pausanias. La conclusion de madame Dacier est parfaitement analogue à ce que j'énonce : » Homère a donc connu, dit-elle, cette vérité, » que Dieu est le maître des Destins, et peut les » changer comme il lui plaît. « Véritablement, Jupiter est représenté par Homère comme le maître du Destin ; s'il y cède, c'est par condescendance, et il y cède souvent et presque toujours à ses dépens. C'est-là, je crois, le juste fondement

de

de la raillerie de Lucien dans son *Jupiter confondu.* Au surplus, le pouvoir du Destin n'est ni absolu ni immuable : Hercule prit et saccagea Troye nonobstant le Palladium qui devait la rendre imprenable.

» Il n'est pas aisé de se tirer de ces mensonges où l'on surprend le Destin, et il fallait que le système de la fatalité fût bien enraciné pour résister à une foule d'événements qui se pressaient pour le détruire.

» Bien des siècles après Homère, Sénèque reconnaissait cette autorité absolue du Destin. Tout ce qu'il peut faire pour conserver à Jupiter la suprématie universelle, est de lui confier la rédaction des arrêts du Destin : » *Ipse quidem* (*Jupiter*) » *omnium conditor ac rector scripsit quidem fata,* » *sed sequitur; semper paret simul jussit.* « Et ailleurs il ne distingue pas le Destin de Jupiter lui-même : » *Hunc, Jovem, eumdemque et fatum si dixeris* » *non mentieris.* «

De Providentiâ, C. V.

De Benef. ; C. VII.

» Si je voulais exposer les raisonnements divers qui se faisaient sur les Destinées, je trouverais la matière d'une longue dissertation ; mais il faut savoir se borner et se renfermer dans les limites qu'on s'est prescrites. Mon intention était de prouver l'opinion qu'avaient les anciens du pouvoir souverain de Jupiter, et de venger Homère d'une inculpation que je crois qu'il ne mérite pas. J'ai produit mes preuves, et je laisse aux personnes éclairées qui voudront bien les peser, le soin de les apprécier à leur juste valeur. «

Discours prononcé à la rentrée de l'Académie, à la Saint-Martin; par M. DE CIDEVILLE.

1746. » Messieurs, vous me faites l'honneur de me placer à votre tête, mais il faudrait pour le mériter que le chef fût digne de ses membres. Ce poste est aussi difficile qu'il est élevé, et je sens, quand j'ai à vous en remercier, que je donne lieu à un parallèle qui sera toujours à mon désavantage. Je l'occupe, ce poste, après un magistrat aussi recommandable par l'étendue de ses connaissances que par l'intégrité et la douceur de ses jugements. Il réunit dans sa personne les qualités d'homme d'état et d'académicien. Capable des détails les plus multipliés sans en être accablé, après s'être prêté sans réserve à la pitié et à la bienfaisance, il se rend tout entier à la société et à l'étude, et porte par-tout son esprit, son cœur, son enjouement, sa solidité.... Nos recueils seront parés de ses ouvrages, et chaque page de nos registres fait mention de ses bienfaits.... Voilà quel est mon illustre prédécesseur; je ne puis lui être comparé que par mon zèle. Ce zèle, Messieurs, m'a tenu lieu de mérite auprès de vous; il me devient bien cher, puisque vous daignez vous en contenter; il est juste qu'il soit sans bornes, comme l'a été pour moi votre bonté.

» Plein de ces sentiments d'attachement que je vous ai voués, Messieurs, et avec la confiance que donne l'intention la plus pure, je viens vous proposer des moyens de vous distinguer en vous rendant utiles; c'est mériter votre attention et presque m'acquitter de ce que je vous dois.

» Deux ans sont à peine écoulés depuis votre établissement, et déjà vous vous êtes fait connaître avec avantage.... Le Roi avait fondé pour vous une école d'anatomie, vous avez fondé une école de botanique. Votre ville presque la seule dans toutes nos provinces, partage avec la capitale, par votre libéralité et par vos soins, l'honneur de l'établissement d'une école gratuite de dessin; et, quand on vous croyait encore dans la nécessité de vous instruire des termes et de la définition des sciences, vous êtes en état de leur fournir à presque toutes des professeurs. Au dehors de ces murs, vous ouvrez un champ vaste à tout genre de littérature, par les prix que vous annoncez, et votre première couronne de laurier s'est mêlée aux fleurs qui paraient la tête d'une de vos aimables concitoyennes. Précieuse conformité avec l'Académie française qui adjugea son premier prix à la Sapho de son siècle.... Mlle de Scudery, du Havre.

» C'est un usage reçu dans toutes les sociétés littéraires, de payer au public le tribut que nous lui devons de nos travaux, et de mériter ainsi son estime; le moment approche de nous acquitter envers lui. Vous avez un assez grand nombre de mémoires pour en former plusieurs volumes; disposez-vous au moins à lui offrir incessamment le premier. Que chaque auteur s'empresse de rapporter les ouvrages qu'il nous a lus dans nos assemblées particulières, et qu'éclairé de nouveau par une critique amicale et sévère, il s'occupe de les corriger, de les polir et de les rendre plus dignes de l'attention de ce public judicieux que vous avez accoutumé à ne rien croire au-dessus de votre courage et de vos forces. «

Doutes sur les Écrits des anciens Philosophes ; par M. Beyer.

1746. »Quelqu'effort qu'aient pu faire certains esprits superficiels pour décrier les ouvrages des anciens, la vénérable antiquité s'est toujours maintenue contre leurs vaines clameurs, et il n'a fallu que les écrits de ces anciens philosophes pour faire voir que les modernes qui avaient imaginé de les proscrire, ou ne les entendaient pas, ou ne les avaient lus qu'avec des préjugés plus dangereux que l'ignorance. Si donc j'ai quelques doutes, ils ne tombent nullement sur le mérite de leurs maximes, mais uniquement sur la légitimité des ouvrages qu'on leur attribue.

»En admirant les écrits qui ont paru sous le nom de Platon et de Socrate, est-il bien vrai que ce soit leurs écrits que j'admire ?

»Nous n'avons que deux manières de connaître les sentiments de ces anciens philosophes, leurs propres écrits ou la tradition ; mais cette dernière source est-elle bien pure ?

» Beaucoup d'anciens philosophes n'ont pas écrit, ou leurs ouvrages ne sont point parvenus jusqu'à nous. Il ne nous est rien demeuré des livres de Solon, de Thalès, d'Anaxagore, de Protagore, de Gorgias, de Zenon, de Cléante, d'Antisthène ; rien des 705 volumes que Chrysippe avait composés. Quand on considère, d'un autre côté, que la plupart des ouvrages des anciens, qui sont parvenus jusqu'à nous, ont été publiés par leurs disciples, on est tenté de penser » que les philosophes n'en

» ont usé avec tant de précaution que parce qu'ils » avaient affaire à des hommes entêtés de leurs » fausses divinités, à des esprits indociles, à des » libertins ennemis de la vérité et de la philoso- » phie..... Ajoutez que le commun des hommes est » maître des livres; c'est le vulgaire qui en juge. On » ne conserve et on ne reçoit que ce que l'on goûte » et que l'on estime; de sorte que l'intérêt de ceux » qui les lisent en fait ordinairement la destinée, » et, comme la multitude penche souvent du côté » des préjugés et de la superstition, il arrive que » les meilleures choses s'anéantissent..... Bien loin » de solliciter les habiles gens à travailler pour » l'avancement des sciences, on les persécute, on » les contraint, et lorsque, malgré notre ingrati- » tude, ils se donnent la peine de nous commu- » niquer les fruits de leurs méditations, nous tâ- » chons de faire avorter leurs meilleurs dessins, » tant il est vrai que l'ombre même de la vérité » est odieuse à la plupart des hommes. Faut-il donc » s'étonner que les plus illustres des anciens aient » écrit si peu de choses, et doit-on trouver étrange » que la plupart de leurs ouvrages nous aient été » donnés par leurs disciples? « (*Voir* Aulugelle, liv. 14, chap. 3, et la *Vie de Socrate*, par Charpentier, page 36.)

Foucher, *Recherches de la vérité*, C. V.

» Quoiqu'il en soit, nous ne connaissons les opinions et les sentiments d'un grand nombre de philosophes que par la tradition qui n'est uniquement fondée que sur la bonne foi et les lumières de leurs disciples..... Quant à la bonne foi, j'ai grand peur que plusieurs d'entr'eux n'aient suivi l'exemple de Platon à qui on a reproché, et non sans cause, d'avoir prêté à Socrate des choses auxquelles ce philosophe n'avait jamais pensé.....

Descartes, *Discours sur la méthode.*

» Quant aux lumières, écoutons parler un philosophe dont on ne soupçonne pas la véracité. » Bien » que j'aie souvent expliqué quelques-unes de mes » opinions à des personnes de très-bon esprit, et » qui, pendant que je leur parlais, semblaient les » entendre fort distinctement; toutefois lorsqu'ils » les ont redites, j'ai remarqué qu'ils les ont » changées presque toujours, en telle sorte que je » ne pouvais plus les avouer pour miennes. «

» Mais enfin les écrits même des philosophes, dans les choses qui regardent le fonds de leur système, ne seraient-ils pas aussi sujets à caution? Car, sans parler ici de la manière dont ces écrits nous ont été transmis, des aventures diverses qui leur sont arrivées, soit par le malheur des temps, soit par la fourberie des hommes, ne serait-on pas bien simple de s'imaginer que les philosophes anciens aient cru quantité de choses dont il semble même qu'ils ne se mettaient guères en peine de persuader leurs lecteurs ou plutôt leurs disciples? Déjà ils affectaient de se rendre obscurs par un style dont chacun deux se réservait l'usage; de sorte qu'ils écrivaient plutôt pour se faire estimer que pour se faire entendre (*).

» Je ne me persuade pas aisément, dit fort bien » Montagne, *Essais*, liv. 2, chap. 12, qu'Épicure, » Platon et Pithagoras nous aient donné, pour » argent comptant, leurs atomes, leurs idées et leurs » nombres. Ils étaient trop sages pour établir leurs » articles de foi de chose si incertaine et si dé- » battable. Mais en cette obscurité et ignorance » du monde, chacun de ces grands personnages » s'est travaillé d'apporter une telle qu'elle image

(*) *Voir* la *Vie d'Apollonius de Thyane*, tome 1, page 44.

» de lumière et ont promené leur ame à des inven» tions qui eussent au moins une plaisante et sub» tile apparence, pourvu que toute fausse elle » se pût maintenir contre les oppositions contraires. » *Unicuique ista pro ingenio finguntur, non ex* » *scientiæ vi.* «

» C'est peut-être en ce sens qu'il faut entendre le reproche fait aux philosophes dans un ouvrage de Cicéron, savoir qu'il n'y a rien de si impertinent, de si absurde que quelqu'un d'entr'eux n'ait osé dire.

Quæst. Tuscul, 4, 70.

» Le grand dictateur Aristote, dit Lamothe» Levayer, s'est rendu maître de l'école à l'Otto» mane, en ayant chassé autant qu'il a pu ses com» pétiteurs, n'a jamais expliqué nettement ni fidè» lement ce qu'il pensait de la nature. Ses inter» prètes grecs l'ont nommé pour cela une sphynge » qui ne proposait, non plus que la Thébaine, que » des énigmes indissolubles, et Thémistias, l'un » des plus estimés d'entr'eux, témoigne que ce » prince des Péripathétiques enseignait toute autre » chose en particulier à ses amis que ce que » contiennent ses livres époptiques ou anomatiques, » d'où c'est folie de penser qu'on puisse recueillir » ses véritables sentiments. «

Tome XV, page 104.

» Quoiqu'il en soit, pour se faire une idée un peu juste des écrits des anciens, il suffit de les envisager comme l'a fait le savant chanoine de Dijon. » Lorsqu'on dit que les anciens n'ont pas connu la » vérité, on se fonde sur ce que, s'ils l'avaient » reconnue, on la trouverait dans leurs livres; or » est-il qu'on ne l'y trouve pas; d'où il faut penser » qu'ils ne l'avaient point connue. C'est ainsi que » l'on raisonne communément et que l'on suppose que » l'on doit juger entièrement des connaissances des

Foucher, *de la Vertu des Payens*, 2e partie.

» anciens par leurs écrits ; mais, en premier lieu, on
» a raison de douter que ceux qui nous ont précédé
» ont écrit toutes leurs pensées ; et, en effet, il se
» peut qu'ils n'aient pas trouvé bon d'exposer aux
» insultes des ignorants la vérité qu'ils auraient pu
» connaître. On sait que Pythagore et la plupart
» de ses sectateurs n'écrivaient pas, ou du moins
» qu'ils enveloppaient leurs sentiments dans des
» symboles et des énigmes. Pour ce qui est de
» Platon, il n'y a qu'à voir sa seconde lettre à
» Denys, roi de Syracuse : *Non extat opus Platonis*,
» *nec extabit unquàm.*

» C'est ainsi que Platon a témoigné qu'il n'avait
» pas abandonné ses connaissances à la fortune d'un
» papier ou d'une membrane. Arcesilas et Carneades
» n'ont rien écrit, ou du moins très-peu de chose ;
» Epictète, Plotin et plusieurs autres illustres phi-
» losophes n'ont rien exposé au jugement du public ;
» mais d'ailleurs on peut croire raisonnablement que
» quand ils auraient écrit, ils n'auraient pas dé-
» couvert tout ce qu'ils savaient, pour ne pas dire
» que cela était moralement impossible ; d'où il suit
» que nous ne pouvons être assurés s'ils avaient
» reconnu la vérité. «

Plusieurs autres raisons nous forcent de demeurer dans le doute par rapport aux écrits des anciens. L'obscurité même des termes qu'ils employaient et qui ont aujourd'hui un sens différent de celui qu'ils avaient de leur temps, n'en est pas une médiocre. *Ibid.*
» Ουσια, qui signifiait autrefois *Essence*, est pris à
» cette heure pour *Substance*..... Nous avons une
» autre idée de l'accident que les anciens..... Le mot
» εντελεχια, que l'on ne sait comment traduire,
» et plusieurs autres ne réveillent plus les mêmes
» idées qu'ils réveillaient dans l'esprit des anciens

» Mais ce ne serait rien s'il n'y avait que les mots
» qui eussent changé ; les axiomes les plus impor-
» tants se conçoivent-ils mieux ? Conçoit-on la dé-
» finition que les pythagoriciens donnaient de l'ame,
» *Numerus se movens* ? L'ont-ils bien entendue eux-
» mêmes ? «

» Tant de motifs sont bien propres à justifier nos doutes.

» Rien n'empêche pourtant que nous ne puissions tirer de grands avantages de la doctrine des anciens philosophes, telle que nous l'avons et que nous la pouvons concevoir. Un peu de synonisme sur ce fait ne peut faire qu'un tort bien médiocre, et tout retombe dans le cas des événements qui ne font point de contraste avec la raison, et que nous lisons dans quelque histoire : » advenu ou non advenu, c'est
» toujours un tour de l'humaine capacité duquel
» je suis utilement advisé par ce récit. «

Sur l'usage de brûler les Morts chez les Romains ;
par M. DE BREQUIGNY.

» M. Fabretti, dit le P. Montfaucon, prouve que l'usage de brûler les morts et celui de les inhumer sans les brûler, ont subsisté dans le même temps à Rome. Mais personne ne doute qu'on ne brulât le plus grand nombre. Cet usage a duré jusqu'au temps de Théodose le Grand ; il ne subsistait plus du temps de Théodose le Jeune, puisque Macrobe, qui vivait sous ce prince, nous assure que de son temps cet usage était aboli.

1747.

Antiq. Expl. T. 5, p. 20.

» Mais dans quel temps cette pratique commença-

t-elle d'être en usage? Je présume qu'elle est aussi ancienne que Rome même.

» Cependant, D. Martin a voulu établir comme un point incontestable, qu'au temps que les loix des XII tables furent dressées, les romains ne brûlaient point les morts, et que cet usage ne s'établit que pendant les guerres civiles; et il s'autorise d'un passage de Pline qu'il est d'autant plus important de connaître, que ce passage lui-même va servir à la réfutation de ce savant bénédictin.

II. » *Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti : terrâ condebantur. At postquàm longinquis bellis obrutis erui cognovere, tunc institutam et tamen multæ familiæ priscos servavere ritus : sicut in Cornelia nemo ante Syllam dictatorem traditur crematus, idque voluisse veritum Talionem, eruto C. Marii cadavere.* «

Le même D. Martin s'autorise pareillement d'un passage de Ciceron que je dois citer dans la même intention. » *At mihi quidem antiquissimum sepulturæ genus id fuisse videtur, quò apud Xenophontem Cyrus utitur. Redditur enim terræ corpus, et ita locatum ac situm, quasi operimento matris obducitur. Eodemque ritu in eo sepulchro quod procul ad fontis aras regem nostrum Neumam conditum accepimus : gentem que Corneliam usquè ad memoriam nostram hâc sepulturâ scimus esse humatam. Caii Marii sitas reliquias apud Anienem dissipari jussit Sylla victor, acerbiore odio incitatus. Quàm si tam sapiens fuisset, quàm fuit vehemens. Quod haud scio aut timent suo corpore posse accidere, primus à patriciis Corneliis igni voluit cremari.*

» Sur quoi je prie d'observer, en premier lieu, que Pline ne dit pas que l'usage de brûler les

morts n'ait commencé à Rome qu'au temps des guerres civiles, mais seulement lorsque les romains portèrent la guerre dans des contrées lointaines, et qu'ils s'apperçurent que les ennemis violaient l'asyle des morts, ce qui peut porter cette époque à des temps fort reculés.

2° » Que Cicéron ne donne pas comme une vérité historique son opinion sur l'ancienneté du mode de sépulture adopté par Cyrus, mais seulement comme présomption qui a pour elle beaucoup de probabilité et de convenance : *id fuisse videtur quod*, *etc.* Ainsi rien jusqu'ici ne nous empêche de croire que l'usage de brûler et d'enterrer les morts n'ait été pratiqué dès les premiers temps de Rome.

» Mais si nous trouvons des preuves écrites que cette pratique était en vigueur à Rome dans ces temps si reculés, on s'empressera encore moins de donner aux passages que j'ai cités une extension plus considérable que celle que leurs auteurs eux-mêmes leur ont donnés.

» Or, nous trouvons ces preuves d'abord dans la loi des XII tables, publiée l'an de Rome 303, dont la VIII[e] défend de polir le bois du bûcher. *Rocom arciá nei polito* ; et la VII[e], citée par Cicéron même : *Hominem mortuum endo* (*in*) *urbe nei sepelito, nei urito. Credo*, dit Cicéron, *vel propter ignis periculum.* La IX[e] loi me fournirait au besoin une preuve nouvelle. J'en ferai une mention plus particulière quand je me proposerai de répondre aux objections de D. Martin.

3° » Denys d'Halicarnasse rapporte au sujet des funérailles de Siccius, qu'on lui éleva un très-grand bûcher : *ei maximam pyram extraxerunt.* L. XI., an de Rome 305.

» Lors de la peste qui ravagea la ville, l'an 301, on cessa de brûler les corps : *principio quidem cada-* D. d'Halicarn. p. 354.

vera cremabant, et terræ mandabant, sed posteà, rerum necessariarum inopiâ . .. in fluvium projiciebant.

Ibid. 231. » Le corps de Coriolan fut brûlé l'an 266. *Rogo jam constructo imposuerunt, deindè mactatis ei victimis, ibi remanserunt donec flamma languescens subsideret.*

Ibid. 146. » L'an de Rome 251, le corps de P. V. Publicola fut brûlé, et ses obsèques faites aux dépens de l'état. *Locum ubi crematus et sepultus est, senatus, in urbe prope forum assignavit.*

Ibid. » L'an de Rome 245, c'était pareillement l'usage de brûler les morts, et, parmi les crimes que Brutus reproche à Tarquin le Superbe, il l'accuse d'avoir empoisonné son frère et sa femme, et d'avoir épousé sa belle-sœur, avant qu'un jour entier fût écoulé depuis leurs funérailles. *Antequàm integer dies quò infelicia illa corpora rogis fuerant mandata interponeretur.*

» En voilà sans doute plus qu'il n'en faut pour prouver que l'usage de brûler les corps remontait à l'origine de Rome. Si les exemples que j'ai cités eussent été une dérogation à l'usage établi, les auteurs qui se sont montrés attentifs à nous en conserver le souvenir, n'eussent pas manqué d'en faire la remarque. Et l'attention qu'ils ont eue de nous faire An de Rome 82. remarquer que le corps de Numa ne fut point brûlé, semble indiquer que cette conduite était insolite, et que Numa probablement avait manifesté sur cela ses intentions.

» Enfin, pour ajouter de nouvelles autorités aux précédentes, je dirai que les auteurs latins, si attentifs à nous représenter les anciens peuples avec leurs usages, ne manquent pas d'allumer des bûchers Æneid. L. VI. v. 212. pour brûler leurs morts. Le corps de Micène fut consumé par les flammes.

» Au XIe livre du même poëme, Enée forme des bûchers pour brûler, suivant l'usage de ses pères, les corps de ses compagnons. Les latins, de leur côté, en font autant. Vers 185 et 205.

» Didon, au IVe, se tue sur le bûcher qui devait la consumer.

» Un homme du mérite et de l'érudition de D. Martin ne pouvait ignorer aucune des autorités que je cite, et la loi des XII tables lui était parfaitement connue. Mais, pour étayer son sentiment, il prétend que le mot *rogus* ne signifie pas un bûcher, mais une fosse, et voici ses motifs : le mot *rogus*, dit-il, est grec d'origine, et il le dérive de l'ῥωγμα *Rima*, une ouverture, et par extension une fosse.

» Mais, 1° cette interprétation est purement gratuite, et quand on prétend que l'universalité des auteurs traduit mal un terme, il faut, pour faire adopter son opinion contraire, des preuves plus positives.

» D'un autre côté, la première syllabe de *rogus* latin est brève, et dans Ρωγμα elle s'écrit par un ω, et par conséquent est longue.

3° » Tous les auteurs par *rogus* entendent un amas de bois arrangé pour en former un bûcher.

4° » Enfin la XIe loi des XII tables ainsi conçue : *Rocom bustom ve novum proprius Ædeis LX pedeis invito domino nei adjicito : nei ve forom* (*vestibulum*) *sepolcrei bustom ve urso* (*usu*) *capito*, détermine l'interprétation que l'on doit donner à *rogus*.

» Le mot *bustum* fixe d'ailleurs la signification de ce même terme *rogus*. *Bustum*, selon Festus, désigne le lieu où un mort a été brûlé.

» Virgile le prend pour les morts même demi-brûlés. » *Tum littore toto*

» *Ardentes spectant socios, semiustaque servent*

» *Busta*

D'où je conclus que l'usage de brûler les morts chez les romains était infiniment plus ancien que l'origine que D. Martin lui assigne;

Que ni le passage de Pline, ni celui de Cicéron, que j'ai cités, n'appuient solidement son opinion;

Enfin, qu'il est prouvé par la loi des XII tables, et les autres témoignages que j'ai invoqué, qu'à cette époque et bien avant, l'usage de brûler les morts était adopté à Rome.

Depuis quand et pourquoi salue-t-on ceux qui éternuent? Discours traduit du latin du P. Strada; par M. Saas.

1748. L'ouvrage latin dont M. Saas présente ici la traduction, porte pour titre : *Problema, à quo tempore, cur sternutantes salutentur.*

Nous ne présenterons à nos lecteurs qu'un précis très-abrégé de ce mémoire que chacun est le maître de lire dans l'original.

Strada montre dans la solution de son problême la plus vaste érudition. Après une courte introduction, dans laquelle l'auteur raconte que l'histoire d'un boulanger, mort à Rome en éternuant, avait été pour lui l'occasion d'écrire sa dissertation, et après avoir montré, par beaucoup d'exemples célèbres, qu'il y avait mille manières de descendre chez les morts, cite l'opinion de Sigonius, qui reporte au temps du pontificat de Grégoire le Grand et à l'année 590, l'usage de saluer ceux qui éternuent, et l'explique de cette manière : *Il règna alors une épidémie très-meurtrière. Beaucoup mourraient en éternuant ou en baillant; de là s'introduisit l'usage de souhaiter l'assistance de Dieu aux premiers, et de faire un signe de croix sur la bouche des autres.*

Mais cette origine paraît trop récente à notre auteur, et il en cherche une beaucoup plus ancienne. Apulée et Athenée son contemporain lui permettent déjà de remonter au deuxième siècle. Pline, au premier. Aristote, qui a savamment traité cette question, donne à cette pratique une date beaucoup plus ancienne. L'auteur cite une épigramme d'un poëte grec qui y a rapport, et dont voici la traduction :

Non potis est Proculus digitis emunger nasum
Quippe est pro nasi mole, pusilla manus,
Nec vocat ille Jovem sternutans, quippe non audit
Sternutamentum, tam procul aure sonat.

Le nez de Proculus est si prodigieux
Que, voulant se moucher, sa main ne peut le prendre ;
Il éternue encor sans invoquer les Dieux,
Le bruit part de trop loin pour qu'il le puisse entendre.

Ce n'était pas assez pour l'importance du sujet d'assigner des dates respectables par l'autorité et l'ancienneté des auteurs qui les fournissent ; il entrait encore dans le plan de l'auteur d'assujettir son sujet à des divisions méthodiques ; c'est particulièrement dans l'exposition de la cause de cette pratique que sa marche devient plus sévère, et, puisqu'on ne peut se contenter de celle de Sigonius, il est bien nécessaire d'en chercher une ou plusieurs autres, et il en trouve cinq : 1° la religion ; 2° la médecine ; 3° un badinage ingénieux ; 4° la poësie ; 5° l'art augural.

1° La religion. La tête était regardée par les anciens comme sainte et sacrée ; elle est le siége de tous les sens, et Pallas nâquit du cerveau de Jupiter. Aristote (*histoire des animaux*) dit que l'éternuement est le plus saint de tous les sens. Liv. 1.

Prob. 7, § 3. Pourquoi, dit-il ailleurs, l'éternuement passe-t-il pour une divinité et non la toux ? C'est parce qu'il tire son origine de la tête, la partie la plus divine de l'homme. Strada cite à cette occasion une pratique assez plaisante. Quand l'empereur du Monomotapa éternue, ses courtisans l'adorent suivant la pratique du pays, et le saluent d'un ton assez haut pour être entendus de ceux qui sont dans l'antichambre, et ceux-ci de ceux qui sont dans la cour. Ce signal se communiquant ainsi de quartier en quartier, la ville retentit en un instant des vœux que l'on fait pour le Monarque.

Prorret., I. 2° La médecine. L'éternuement, suivant le divin Hippocrate, est une concussion du cerveau pour en chasser des principes importuns. Ses avantages sont nombreux : il guérit le hocquet opiniâtre ; il soulage les affections hystériques, aide l'accouchement, est utile dans l'épilepsie, la paralysie, l'apoplexie, etc., etc. Aristote l'appelle un signe de santé, et, dans le langage familier, on dit d'un convalescent qui éternue, qu'il va sortir de l'hôpital. Aristophane en a la même idée qu'Aristote, et il fait dire à Denis, qu'Æacus a bien étrillé, je ne m'en suis pas apperçu, j'ai éternué. Il faut donc, dit Aristote, honorer l'éternuement comme un signe de santé dans la plus noble partie de l'homme.

Aph. VI., 13.

Ib. V., 35.

Les grenouilles.

3° Le badinage. Un plaisant, Fabullus, ne saluait pas indifféremment toutes les personnes qui éternuaient, mais seulement celles qui ont la tête remplie de chimères, désirant qu'ils puissent ainsi s'en débarrasser. Est-ce de cette source qu'est dérivé l'usage de ne pas saluer, quand ils éternuent, les personnages constitués en dignités, et que l'on doit estimer au-dessus des faiblesses communes.

MM. de P. R. et les frères des écoles chrétiennes ont

ont consacré cette pratique dans leurs traités de la civilité. Au reste, il faut convenir que les lieux et les temps ont apporté de grands changements ; on saluait un consul romain, et on salue encore l'empereur du Monomotapa.

4° La poësie. Homère regarde l'éternuement comme un préservatif contre les embûches de ses ennemis, et cite les paroles de Pénélope qui interprète ainsi l'éternuement de Télémaque. C'est aussi le sentiment d'Albert le Grand. Odyssée ; liv. 17.

5° L'art augural. Aristote, au premier livre des animaux, et Cicéron, en celui de la divination, rangent l'éternuement au nombre des signes auguraux. Les éternuements du matin et ceux du côté gauche étaient d'un mauvais présage, les contraires étaient regardés comme heureux. Thémistocle sacrifiant, avant de livrer bataille à Xercès, entendit éternuer à droite, présage heureux de la victoire. Plutarque ; *Vie de Thémistocle.* Il y en a qui prétendent que l'éternuement était le génie de Socrate et dirigeait ses opérations. Lorsque Xénophon haranguait l'armée des grecs, un soldat éternua, ce qui parut un bon augure, et Xénophon fut élu général. Retraite des 10,000. Le même général délibérant s'il fallait combattre ou se rendre aux Perses, un soldat éternua ; cet augure fut jugé favorable, et on en rendit à Jupiter de solennelles actions de grâces. La retraite des 10,000 est trop célèbre et trop connue pour qu'il soit nécessaire d'entrer à ce sujet dans de plus longs détails. Ibid.

La postérité a regardé l'éternuement de même œil que l'antiquité. Chez les anciens, comme chez les modernes, on a félicité ceux qui éternuaient, on a formé des vœux en leur faveur.

Quant à l'origine de cette coutume, elle doit remonter à l'origine des sociétés, puisque nous la

trouvons décrite comme un usage reçu chez .
premiers pères de l'histoire.

Projet de Lectures raisonnées ; par M. DE CIDEVILLE.

1749. » Le but principal des séances d'une société littéraire est de fournir à ceux qui la composent des occasions fréquentes de travail et d'instruction. Vous avez pourvu, Messieurs, à ces deux objets importants en remettant en vigueur l'article de vos statuts qui ordonne qu'à défaut de pièces nouvelles de littérature ou de physique, chacun de nous, à son tour, y suppléerait par une lecture raisonnée.

» ..... Une lecture raisonnée, telle que nous la demandons, est une lecture accompagnée de réflexions dont on fait part à l'Académie.

» Sans doute, l'invention d'une machine utile, la découverte d'un spécifique, un morceau neuf de poësie, de critique, etc., sont des présents du plus grand prix ; mais comme ils exigent plus de talent, plus de recherches, on a dû craindre qu'ils ne devinssent rares. Accordons notre admiration aux productions du génie, mais ne refusons pas notre estime à des réflexions justes, mises en ordre et conçues en bons termes. «

M. de Cideville consacre au développement de ces principes la première partie de son mémoire, qu'on peut considérer comme la partie théorique. La seconde, consacrée à la pratique, présente divers modèles de lectures et de réflexions. Nous nous contenterons d'en indiquer les sujets.

Le premier projet de conférence roule sur un

passage de Pétrone où il est question de la malléabilité du verre.

Le second a pour objet un morceau de la comédie d'Aristophane intitulée *les Nuées*, où il s'agit de l'emploi du verre pour brûler certains objets par la concentration des rayons solaires, ce qui montrerait que si on peut faire honneur à Archimède de l'invention des miroirs catoptriques, les verres lenticulaires ou dioptriques sont de beaucoup antérieurs à lui.

Le troisième roule sur le pouvoir de l'harmonie dans le traitement de certaines maladies. Personne n'ignore les merveilles que l'on a debitées sur l'action des instruments contre les accidents qui suivent, dit-on, la piqûre de la tarentule.

Dans la quatrième, l'auteur traite de la question importante du nombre des actes que doit contenir une tragédie.

Aristote, dans sa *Poëtique*, trace des règles qui semblent laisser à ce sujet une liberté assez illimitée.

Horace, beaucoup plus sévère, veut que ce poëme contienne cinq actes :

Neve minor, neu sit quinto productior actû.

M. de Cideville montre dans l'observation rigoureuse de ce précepte des inconvénients graves, et l'exposition rapide de pièces qui avec trois actes seulement ont parfaitement réussi, ou qui avec cinq actes semblent offrir un double intérêt, une double action, laisse percer le désir qu'il a d'accorder au poëte toute la liberté relative à la nature et à l'étendue de son sujet.

Ces projets de discussion, qui peuvent servir de modèles pour une infinité d'autres, montrent dans

M. de Cideville le zèle le plus ardent pour les progrès de l'Académie, le désir d'exciter l'émulation et d'occuper utilement les séances particulières de cette Compagnie.

Recherches sur le fleuve Oaxès; par M. DUMOLART.

1749. » L'empereur Auguste, après les guerres civiles, confisqua le territoire de Crémone pour en punir les habitants, et le partagea ensuite entre ses soldats. Ce territoire n'ayant pas été suffisant, on y joignit le Mantouan. C'est le sujet des plaintes du berger Mélibée :

Virg. Bucolic. 1, v. 17, etc.

Impius hœc tam culta novalia miles habebit
Barbarus has segetes ! En quò discordia cives
Perduxit miseros.

» Et quelques vers plus haut il dit :

At nos hinc alii sitientes ibimus afros ;
Pars Scythiam, et rapidum Cretæ veniemus Oaxem ;
Et penitùs toto divisos orbe Britannos.

» Tout le monde sait que Virgile fut excepté de cette confiscation.

» Tout le monde est encore parfaitement d'accord sur la situation des lieux d'exil dont Mélibée fait mention, à la réserve du fleuve Oaxès.

» Plusieurs commentateurs cherchent ce fleuve dans l'île de Crète, d'autres le placent dans la Mésopotamie, d'autres enfin en Scythie.

» Je vais, dit M. Dumolart, examiner ces trois sentiments, et tâcher ensuite de déterminer la vé-

ritable situation du fleuve Oaxe et fixer ainsi le sens des vers de Virgile.

» Les cyrénéens attribuaient la fondation de leur ville à Battus, fils d'Etéarque, roi d'Oaxe, en Crète. Cette histoire est rapportée assez au long dans Hérodote. Je remarquerai seulement que les théréens et les spartiates racontaient les faits bien différemment. Les théréens disaient que Battus avait été choisi parmi eux pour être le chef de la colonie qu'ils envoyèrent en Lybie.

Voir Hérod., liv. 2, Strabon, l. 17.

» Je ne vois aucun autre historien grec qui parle de la ville d'Oaxe ; pas même Strabon, quoique cet auteur fasse mention des villes de l'île de Crète qui étaient déjà détruites de son temps.

» Apollonius parle d'une caverne, dans l'île de Crète, près la ville d'Oaxès, où la nymphe Anchilaé fit ses couches.

Argonaut., liv. 1.

» Philistide dit qu'Oaxès, fils d'Apollon et d'Anchilaé, fonda une ville en Crète et lui donna son nom.

» Les géographes modernes placent la ville d'Oaxe et son fleuve vers le nord de l'île de Crète.

» Vibius Sequester parle de l'Oaxe, et le place en Crète ; mais l'ouvrage de cet auteur, dont l'érudition est assez bornée, n'est qu'un amas de noms de lacs, de fleuves, de rivières, dont il est parlé dans les poëtes. Il a trouvé dans Virgile le nom d'Oaxès avec l'épithète de *Cretæ*, et c'en a été assez pour lui pour faire d'Oaxus un fleuve et le placer en Crète.

» Mais il y a peu d'apparence que Virgile ait voulu parler ni de la Crète ni d'un fleuve situé dans cette île.

» 1º Il est question d'un lieu d'exil dont l'éloignement et les désagréments puissent figurer avec

ceux de la Scythie, de l'Afrique et des îles britanniques. Or, est-il naturel de penser que Virgile eût placé ce lieu d'infortune au centre de l'empire et dans une des positions les plus agréables?

» 2° L'île de Crète a, suivant Pline, 590 milles de circonférence. Elle ne renferme que des ruisseaux dont le plus considérable n'a pas 30 lieues de cours, et aucun d'eux ne porte bateaux. Croira-t-on que Virgile, si exact dans ses descriptions, si réservé dans l'emploi des épithètes, ait tenté de faire connaître cette île, que sa position, ses montagnes, son labyrinthe, ses rois, etc., ont rendue si fameuse, par le nom d'un fleuve imaginaire, nom qui n'est pas même connu des anciens pour appartenir à l'île de Crète, et qu'il eût désigné ce ruisseau, ou peut-être ce torrent, par l'épithète imposante de rapide : *rapidum veniemus Oaxem*.

» Ce que je viens de dire suffit pour démontrer que ce n'est pas dans l'île de Crète qu'il faut chercher le fleuve Oaxès. On ne doit raisonnablement le chercher qu'aux extrémités de l'empire, et du côté de l'Orient, car Virgile a fixé par l'Afrique, la Scythie et la Bretagne les autres points cardinaux du monde. C'est probablement ce motif qui a fait croire à Servius que Oaxès n'étant point en Crète, il fallait le chercher ou dans la Mésopotamie ou dans la Scythie.

» La première de ces opinions ne peut se soutenir. On ne connaît entre le Tigre et l'Euphrate aucune ville, aucune rivière d'Oaxe. Le nom de *Carrhæ* ne ressemble en rien à *Cretæ*, ni l'Araxe à l'Oaxès. Le fleuve, d'ailleurs, et la ville sont à de grandes distances ; ainsi il faut abandonner cette première hypothèse.

» La seconde n'est pas mieux fondée. 1° Les romains n'eurent jamais une connaissance bien étendue des pays situés hors de leur domination, et spécialement de la Scythie et des provinces limitrophes du côté de l'Asie. L'Jaxarte était si peu connu du temps de Quinte-Curce, que cet auteur le confond avec le Tanaïs. 2° Les limites de la Scythie ont été si peu constantes, que Diodore de Sicile dit qu'elles s'étaient étendues des bords de l'Araxe à l'Egypte.

Quinte-C. liv. 7, l. 2.

» Ce sont ces idées confuses des limites de la Scythie qui ont fait dire à Servius que l'Oaxès était un fleuve de Scythie.

» Mais peut-on raisonnablement présumer que Virgile ait voulu désigner par Oaxès la Scythie, qu'il venait de nommer *pars Scythiam... veniemus?* Il faut donc, sous ce dernier rapport, abandonner de nouveau le projet de placer l'Oaxe en Scythie; car, enfin, il faut considérer ce pays comme la partie la plus septentrionale de l'Europe.

» Ce poëte ayant ainsi désigné, sur quatre régions que les malheureux exilés sont destinés à habiter, celle du Nord, celle du Sud et celle de l'Ouest, c'est à l'Orient de l'Italie qu'il faut chercher la quatrième et le fleuve sous le nom duquel elle est désignée. Or, nous trouvons dans le fleuve Oxus tous les caractères qui peuvent s'accorder avec les intentions du poëte.

1° Un grand fleuve. Les Orientaux donnent à l'Oxus le titre de fleuve par excellence. 2° Un fleuve limoneux et rapide; car *Cretæ*, suivant l'expression de Servius, ne désigne par l'île de Crète, mais la couleur de l'eau : *Oaxis fluvius.... velocitate sui rapiens album terram turbulentus efficitur.... in*

Cretâ non est, sed aquâ cretacei coloris est. Quinte-Curce, en parlant de l'Oxus, dit : » *Hic quia limum vehit turbidus semper, et insalubris est potu.* Plutarque, dans la vie d'Alexandre, dit que l'eau de l'Oxus est très-onctueuse et engraisse la peau. Enfin, Polybe assure qu'il est impétueux et bourbeux. 5° Un lieu d'exil. Ce fleuve arrose, en effet, des terres ou inconnues aux romains, ou connues par le caractère féroce de leurs habitants ; telles que l'Hircanie, la Bactriane, etc. Horace loue Mécène de surveiller de près la conduite de ces derniers :

Liv. 3, ode 29.

Urbi sollicitus, times
Quid Seres, et regnata Cyro
Bactra parent.

» Ainsi, il trouvait à l'Ouest les bretons indomptés :

Epod. 7.

Intactus aut Britannus ut descenderet
Sacrâ catenatus viâ.

» A l'Est, la Bactriane, représentée par son fleuve justement célèbre.

» Au Sud, un pays dévoré par les ardeurs du soleil et placé sous la ligne équinoxiale : *Quâque dies medius, flagrantibus æstuat horis.* (Lucain Ph. liv. 1.)

» Au Nord, la Scythie, dont le froid rigoureux était encore exagéré par les poètes : *Quâ bruma rigens ; et nescia vere remitti.* (Id. ibid.)

» Ainsi, de quelque côté que les malheureux bergers de Virgile fussent envoyés, ils trouvaient par-tout l'exil et l'infortune ; et les bords de l'Oxus devaient être pour eux d'autant plus redoutables, qu'on n'ignorait pas que c'était le lieu où les parthes avaient envoyé les prisonniers romains après la défaite de Crassus.

» Quant au nom du fleuve, il doit faire peu de difficulté. Saumaise, sur Pline, dit que les grecs appellaient l'Oxus Ωξοσ, Οξοσ, Ωξισ, Ο'αξοσ et Ω'αξισ. Il ne serait pas étonnant que Virgile eût adopté cette dernière variante.

» Quand au mot *Cretæ*, il serait très-possible que ce fût le nom de la capitale de l'Hircanie, Certa, la transposition de quelques lettres étant chez les grecs et chez les latins une chose assez commune. D'un autre côté, la réunion des noms du plus grand fleuve et de la ville capitale d'un pays serait un moyen sûr de le faire connaître.

» Concluons de tout ceci que Mélibée n'eût formé que des plaintes ridicules si le lieu de son exil eût été l'île de Crète, placée au centre de l'empire, sous le ciel le plus pur, et l'un des pays les plus policés et les plus fertiles de l'Europe; qu'il eût été pareillement ridicule de mettre cette île fortunée en parallèle avec des pays barbares et des peuples qui ne connaissaient pas même les lois de l'hospitalité : *hospitibus feros.* Horat.

» Que toutes les raisons déterminent à chercher l'Oaxès dans des pays barbares, et qui, parfaitement en harmonie dans l'opinion des proscrits avec la Bretagne, la Scythie et l'Afrique, n'excitassent en eux que des idées malheureuses. Or, ces conditions se réunissent dans l'Oxus et les régions qu'il arrose. Virgile lui-même plaçait les tigres les plus féroces dans l'Hircanie :

Duris genuit te cautibus horrens ÆEneid. 4, 365.
Caucasus, Hircanæque admorunt ubera tigres.

» C'est par conséquent de l'Oxus qu'il faut entendre l'Oaxès de Virgile; fleuve sur lequel les commentateurs se sont épuisés en conjectures et en faux raisonnements. «

Réflexion sur l'espèce de Poëme dramatique improprement appelé comique-larmoyant ; par M. Duboullay.

·749· » Ceux qui ont voulu réveiller l'attention de leur siècle par des beautés dont le goût s'était presque perdu, se sont volontairement exposés à une critique inévitable. L'espèce de dramatique renouvelée depuis peu sur notre théâtre est une preuve sensible de cette vérité. Le dramatique n'est point nouveau ; l'*Andrienne*, de Térence, ses *Adelphes*, montrent assez la connaissance qu'en avaient les anciens et l'usage qu'ils en savaient faire. Les *Fils ingrats*, l'*Ecole des amis*, plusieurs scènes du *Glorieux*, du *Philosophe marié*, etc., prouvent aussi que le goût ne s'en était pas perdu chez les modernes. Les talents supérieurs de M. de la Chaussée l'ont développé, l'ont enrichi, et il a fait l'objet principal de ses pièces de ce qui n'était que comme accèssoire dans celles qui l'avaient précédées. Les succès les plus heureux et des applaudissements que le temps à confirmés, semblent avoir fixé à ce sujet l'opinion publique, et cependant ils n'ont point imposé silence à la critique. On s'est élevé contre une innovation imaginaire ; on a regardé comme une bizarrerie l'idée d'une comédie qui attendrit le cœur et fait verser des larmes.

» Essayons de venger d'un reproche injuste un genre intéressant, parce qu'il contribue à nos plaisirs, et que d'ailleurs il n'est contraire ni aux règles de la raison ni à celles du bon goût. J'irai plus loin, et j'établirai qu'il est utile, que même il est

nécessaire. Ces deux propositions bien prouvées doivent faire tomber toutes les objections que l'on pourrait lui faire.

» Je déduis l'utilité du dramatique, 1° des jouissance innocentes qu'il procure; 2° des instructions utiles qu'il nous donne; 3° j'ajoute qu'il est exempt des dangers dont les autres genres ont quelquefois encouru les reproches.

» La tragédie, en exaltant ses héros, leurs passions et leur langage, en fait une classe d'hommes extraordinaires à laquelle nous osons à peine nous comparer. La comédie, en exposant aux yeux des travers et des ridicules, laisse presque toujours à l'amour-propre le pouvoir de les attribuer au prochain et de s'en croire exempt. Le dramatique nous offre des tableaux plus rapprochés de nous; c'est dans notre propre cœur qu'il en puise les sujets, et, en nous offrant la peinture naïve de la vertu et des sentiments qui intéressent l'humanité, il est toujours sûr de nous captiver et de nous plaire, parce que l'amour-propre n'y voit rien qui puisse le révolter, rien qu'il ne se croie capable d'atteindre.

» Les instructions que nous donne la tragédie sont trop sublimes pour le commun des hommes. Ils ne se trouveront probablement jamais dans les circonstances qu'elles représentent; il faut de la réflexion pour en profiter, et bien peu d'hommes réfléchissent; voilà pourquoi elle n'excite ordinairement qu'une admiration stérile. La comédie nous donne, il est vrai, des instructions à notre usage; mais elles tombent souvent sur des vices révoltants et que nous évitons. Le dramatique nous peint directement les charmes de la vertu, nous donne, par conséquent, des instructions propres à tous les

états et à toutes les circonstances ; il ne faut pas réfléchir pour se les approprier ; l'estime et le respect en sont au moins le résultat, si nous sommes assez faibles pour ne pas aller jusqu'à l'amour et la pratique.

» Non-seulement le genre dramatique a des avantages qui lui sont particuliers, il est encore exempt des dangers qui se glissent quelquefois dans les autres genres. N'est-il pas à craindre, en effet, que la tragédie ne nous donne une fausse idée de la grandeur de l'homme, qu'elle ne nous enfle au lieu de nous élever, qu'elle ne nous fasse considérer comme vertu, comme héroïsme, ce qui n'est l'ouvrage que de l'orgueil et de la fortune ? La comédie ne peut-elle pas augmenter le penchant que nous avons à la médisance et à la malignité ? Ne nous a-telle jamais fait sourire, fait applaudir à des tours adroits, à des escroqueries habilement conduites, à des peintures licencieuses et dangereuses pour les mœurs ? Le dramatique ne fournit rien à la malignité. S'il peint souvent l'amour, c'est ou un amour légitime ou tendant à le devenir ; il ne déguise pas les précipices qui l'environnent ; il le peint, en un mot, tel qu'il est, comme une passion qui peut causer beaucoup de biens ou beaucoup de maux. Or, une telle peinture ne paraît-elle pas plus propre à inspirer pour l'amour de la crainte et de la défiance que du goût et du penchant ?

» L'utilité du genre dramatique est déja un motif puissant pour l'adopter ; il deviendra plus décisif encore si je montre que ce genre est nécessaire.

» On ne me soupçonnera pas de parler d'une nécessité physique et indispensable ; sans doute que le genre dramatique n'est pas nécessaire comme

l'air ou la lumière, mais d'une nécessité de convenance dans l'ordre de nos amusements et de nos plaisirs honnêtes.

» La nécessité dont je parle ne peut être contestée, 1° si le dramatique peint d'après notre cœur des tableaux ressemblants, qui ne sont du domaine ni de la tragedie ni de la comédie; 2° s'il remplit une lacune que les autres genres ne peuvent remplir. Or, ces deux propositions ne peuvent être contredites. La tragédie ne s'empare que des passions violentes et propres à exciter de vives impressions, la pitié sur-tout et la terreur. La comédie, par l'arme puissante du ridicule, s'efforce de corriger nos travers. Les passions douces sont l'objet essentiel du genre dramatique. Et combien de tableaux intéressants sont capables de nous offrir la bienfaisance, l'amitié pure, la tendre humanité, l'amour sur-tout, si varié dans ses rapports, et parlant toujours d'une manière si insinuante et si persuasive; l'amour paternel, conjugal, filial; toutes affections communes, générales, et dont chacun peut, sans réflexion sans contrainte, trouver le principe dans son propre cœur!

» Le dramatique a un nouvel avantage, c'est de peindre encore moins les affections tendres et honnêtes que la source d'où elles émanent. L'homme sensible et bienfaisant qu'il met sur la scène est essentiellement honnête homme.

» Quoique toutes les qualités du cœur de Sainville, dans *la Gouvernante*, de Constance, dans *le Préjugé à la mode*, n'y soient pas detaillées, ce qu'on en voit suffit pour faire supposer celles qui sont passées sous silence. On peut supposer d'autres défauts à un avare, à un joueur, mais on ne supposera jamais que Sainville ou Constance soient capa-

bles d'une bassesse, parce que d'une source pure il ne peut rien couler que de pur. Cette exclusion des vices que renferment ces vertus caractéristiques, si je puis m'expliquer ainsi, est la cause de l'attendrissement qu'elles excitent en nous ; nous sentons que nous sommes faits pour elles, et nous nous y abandonnons parce qu'elles supposent et produisent tout ce qui peut dans un homme mériter l'amour et le respect.

» J'ajoute que le dramatique remplit une lacune que laissaient entre elles la tragédie et la comédie.

» Les vertus de la tragédie sont plus qu'humaines, et par cela seul sont peu faites pour nous intéresser. Celles de la comédie, si quelquefois elles nous en présente, sont froides et peu propres à aller jusqu'au cœur.

» Pareillement, les vices de la tragédie sont des crimes qui révoltent ; ceux de la comédie, des ridicules et des bassesses qu'on rougirait de s'approprier. Le dramatique remplit le vaste champ que laissent entre eux ces deux extrêmes; ses vertus sont celles que nous admirons dans la société, que peut-être on admire en nous ; ses vices sont des erreurs souvent rachetées par des qualités estimables. Par-tout c'est notre cœur qu'il expose, c'est nous-mêmes qu'il met sur la scène ; et le moyen de ne pas s'intéresser à une scène attendrissante dont nous-mêmes nous nous plaisons à être les acteurs !

» Ce n'est pas assez pour le dramatique de peindre un grand nombre d'affections qui n'appartiennent ni à la comédie ni à la tragédie, il peint encore d'une manière différente celles que l'une et l'autre peuvent s'approprier.

» Un exemple parlera mieux qu'une simple discussion. L'amour maternel fait l'intérêt commun de

Mérope et de l'*Ecole des mères ;* mais dans la première de ces pièces l'amour maternel ne fait pas le premier intérêt. Le sort d'Egiste, lorsqu'il ignore encore sa naissance, les inquiétudes, les combats de Mérope, la punition du crime, le triomphe de la vertu, voilà ce qui forme les mouvements vraiment tragiques de cette production admirable. L'amour maternel tout seul et dénué de ses brillants accessoires n'eût jamais fait une tragédie. C'est, au contraire, cet amour seul, accompagné des seules circonstances qui en dérivent naturellement, qui fait tout l'intérêt de l'*Ecole des mères ;* c'est l'ingratitude d'un fils exclusivement aimé ; c'est l'amour tendre et naïf dont une fille sacrifiée paie l'indifférence de sa mère : voilà tout le fond de cette pièce, qui jamais n'eût pu faire ni une tragédie, ni une comédie.

» C'est encore en essayant de peindre, d'après les principes énoncés, tous les hommes de toutes les espèces et de tous les états, que le dramatique remplit le vuide que laissaient au théâtre la tragédie et la comédie.

» Ses vertus sont des vertus sociales et non des vertus héroïques ; elles sont quelquefois aussi réellement grandes, mais elles sont toujours plus modestes. Ses vices, quand il en a, ne se montrent pas avec assez d'effronterie pour donner matière à une forte touche de ridicule ; un certain air de dignité et de noblesse embellit ses qualités et fait excuser ses défauts. Il faut de l'adresse pour les démêler, ces défauts, encore plus pour les peindre. Et ce genre agréable ne mériterait pas de paraître sur le théâtre comme les autres ! N'intéresse-t-il pas même davantage le général des spectateurs, puisque ce sont eux qu'il met sur la scène ! Concluons que, puis-

qu'il contribue à nos plaisirs, il est utile ; que, puisqu'il complète la série des tableaux qui embellissent la scène, il est nécessaire ; que, par conséquent, nous avons des obligations aux auteurs ingénieux qui ont fait servir à le perfectionner les talents distingués qu'ils ont reçus de la nature. «

Recherches sur les auteurs de l'assassinat de Chilpéric Ier, Roi de Soissons; par M. de Bréquigny.

1749. Après un court préambule, dans lequel l'auteur de ce mémoire cherche à prouver que les recherches tendant à éclaircir un point de l'histoire de notre pays ne peuvent être étrangères aux travaux de l'Académie, il poursuit ainsi :

» Chilpéric Ier, roi de Soissons, eut sous sa domination cette partie de la France qui forme aujourd'hui notre province. Ce prince fut tué à Chelles, comme l'on sait, en revenant de la chasse..... et comme il était presque nuit, le meurtrier se sauva à la faveur de l'obscurité. On fit dans la suite bien des informations, mais si elles ne furent pas inutiles, le résultat ne fut pas rendu public. Grégoire de Tours, plus à portée d'en être instruit qu'aucun des historiens qui nous restent, affecte de garder à ce sujet un silence profond.

Voir l. VI, chap. 46.

» Nos historiens anciens, mais postérieurs à Grégoire de Tours, se sont expliqués d'une façon positive sur les auteurs de cet assassinat ; mais ils sont peu d'accord entre eux. Les uns accusent de ce crime Frédégonde, femme de Chilpéric ; les autres en accusent Brunehault, sa belle-sœur. Nos écrivains

écrivains modernes sont partagés entre ces deux opinions........

» Au milieu de cette incertitude, et malgré le silence qu'il affecte, j'ai cru trouver dans Grégoire de Tours lui-même, cet historien si fidèle et si instruit, des traces de la vérité, et des motifs de croire que le meurtre de Chilpéric fut l'ouvrage d'un parti formé en faveur de Gondebalde, qui se prétendait fils de Clotaire Ier, et qui, à ce titre, demandait sa part de l'héritage de son père.

» Avant que de produire mes preuves, je dois exposer en deux mots comment se forma le parti de Gondebalde, et quels furent les principaux ressorts de cette intrigue.

» On sait que, de tout temps, Gondebalde, que nous écrivons Gondebaud, s'était prétendu fils de Clotaire; que Childebert Ier, roi d'Austrasie, l'avait élevé quelque temps comme son neveu, mais que Clotaire ne l'avait jamais reconnu pour son fils, et qu'à la mort de ce prince il ne s'était point présenté pour partager ses états. Grégoire de Tours, l. VI.

» Gondebalde, persécuté en France, plusieurs fois enfermé dans des monastères, s'était enfui en Italie auprès de Narsès, qui y commandait, et de là avait passé à Constantinople, où l'Empereur l'avait reçu avec bonté : des raisons de politique en pouvaient être les motifs. Gondebalde demeura à la Cour de Byzance jusqu'en 582.

» Vers ce temps, Gontran Boson passa à Constantinople sous prétexte d'aller visiter les lieux saints, mais dans l'intention de s'aboucher avec Gondebalde, qui, persuadé par ce seigneur, repassa en France, débarqua à Marseille avec tout l'argent qu'il put ramasser, et y fut reçu avec distinction par quelques chefs du parti qu'il s'était formé, et en par-

ticulier par Théodore, évêque de cette ville, qui avait été déterminé à se conduire ainsi par les seigneurs d'Austrasie.

» Les principaux chefs de ce parti étaient Didier, Bladaste, Vardo, du royaume de Soissons; Nummol, du royaume de Bourgogne, et l'un des meilleurs généraux de son temps; beaucoup d'évêques, qui, mécontents de Gontran, de Frédégonde et de Childebert, faisaient servir Gondebalde à l'exécution de leurs desseins : Brunehault n'y fut pas étrangère.

» En réclamant une partie des états de Clotaire Ier, le projet de Gondebalde et de son parti n'était pas de faire tort à Childebert; Chilpéric et Gontran devaient seuls fournir leur contingent. Gondebalde,
L. VII, ch. 27. ainsi que l'écrit Grégoire de Tours, devait se rendre maître de Paris et en faire sa capitale.

» Le projet fut déconcerté. Gondebalde disparut, mais le projet n en demeura pas moins lié.

» Vers ce même temps, le mariage depuis long-temps projeté de Rigonte, fille de Chilpéric et de Frédégonde, avec Ricarède, fils du roi des visigoths, fut conclu. La princesse partit en 584 avec des richesses immenses. Une armée entière, commandée par Didier, l'escortait, elle et ses trésors; Vardo était son majordome, et ces deux seigneurs étaient des principaux partisans de Gondebalde.

Grégoire de Tours, l. VI. » Quand ils furent arrivés à Toulouse, ils s'y arrêtèrent long-temps sous divers prétextes, et ce fut dans ces circonstances que Chilpéric fut assassiné à Chelles. Didier se rendit maître de Toulouse, mit Rigonte dans un monastère, se saisit de ses trésors et se rendit en toute diligence à Avignon. Gondebalde y était déjà arrivé. Bientôt tous ses partisans furent rassemblés. Ils entrèrent à main armée dans le Limousin, et proclamèrent roi Gondebalde, à Brive-la-Gaillarde.

» Le reste de cette entreprise est étranger à mon sujet, et je me hâte de revenir à la mort de Chilpéric et aux raisons qui me font croire que la faction de Gondebalde y eut la plus grande part.

» Je commence par montrer combien, en faisant commettre ce crime par Frédégonde, on heurte la vraisemblance.

» Quoique cette princesse parût avoir peu de crédit à la Cour, elle régnait cependant par l'ascendant qu'elle avait pris sur l'esprit de son mari. Il importait donc à son ambition de le conserver : en le sacrifiant, elle perdait à-la-fois son autorité et sa fortune. La faible ressource de son fils, âgé de quatre mois, était un rempart bien impuissant contre des sujets mécontents et des voisins jaloux. Cette situation même a paru suffisante à l'un de nos plus judicieux écrivains, assez décisive pour disculper Frédégonde; et Gontran ne la crut jamais coupable, quelqu'effort que fît Childebert pour le lui persuader. Daniel, t. 1, p. 210 et 270.

» La mort de Chilpéric, malheureuse pour Frédégonde, devenait l'événement le plus avantageux pour Gondebalde : elle le débarrassait d'un ennemi brave et actif, et lui livrait un royaume qui n'était défendu que par un enfant au berceau. Il n'avait rien à craindre de la cour d'Austrasie, avec laquelle il était d'intelligence ; Gontran aimait la paix, et il était possible à Gondebalde de se l'attacher de nouveau par la cession de quelque portion de ses nouveaux états.

» Toutes les circonstances se réunissent pour donner à cette opinion un nouveau degré de vraisemblance. Gondebalde, dont on ignorait la retraite, reparaît au moment où sa présence se trouve nécessaire. Il fallait de l'argent pour lever une armée, la dot immense de Rigonte vient les enrichir en un instant.

Enfin, le séjour de cette princesse à Toulouse, prolongé sans aucun motif décisif, fait naître plus que des soupçons sur les intentions de ceux qui l'y retenaient sous de faibles prétextes.

» Si quelqu'un fut bien instruit des secrets de la faction de Gondebalde, ce fut Gontran. Il intercepta les lettres que Gondebalde même écrivait à ceux de son parti, et sans doute il y lut la révélation de bien des mystères. Il fit mettre à la question de prétendus ambassadeurs que Gondebalde lui envoyait : ils avouèrent les motifs du voyage à Constantinople de Gontran Boson. Sans doute qu'il apprit la part que Brunehault avait dans toute cette affaire, puisqu'il recommande à Childebert d'empêcher que cette princesse n'entretienne un commerce de lettres avec Gondebalde.

Grégoire de Tours, ch. 30, 32, 33 et 34.

» Or, Gontran, si bien instruit des menées de Gondebalde, ne doutait pas qu'il n'eût fait assassiner Chilpéric : c'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend.

» Cet évêque étant un jour à dîner à la table de Gontran avec plusieurs évêques, peu de temps après la mort de Gondebalde, Gontran reprocha à quelques-uns de ces prélats d'être entrés dans le parti de Gondebalde et de s'être ouvertement déclarés pour lui. Brunehault ne fut pas oubliée dans les plaintes du roi de Bourgogne ; mais son ressentiment éclata de la manière la plus marquée contre Théodore, évêque de Marseille, qui avait reçu Gondebalde à son arrivée en France. Il ajouta, en parlant du même Théodore : » Je sais que, pour » servir les gens de son parti, il a fait tuer mon » frère Chilpéric. *Scio quod horum causâ germa-* » *num meum Chilpericum interfici fecit.* «

» Voici donc un témoignage porté par un auteur

instruit, non suspect, et qui avait entendu le reproche. Que répondit à cela Grégoire? Que c'était les injustices de Chilpéric et la vengeance du Ciel qu'il fallait accuser. Discours vague, qui décèle l'amitié de Grégoire pour Théodore, et rend en même-temps raison du silence de l'évêque de Tours sur les auteurs du meurtre du roi de Soissons....

» En voilà, je crois, autant qu'il en faut pour rendre probable l'opinion que je propose.

» On a accusé de ce meurtre Brunehault, et on a vu qu'effectivement elle y avait pris part.

» On en a accusé Frédégonde, j'ai montré combien cette accusation était invraisemblable.

» Les faits que j'ai rapportés semblent donner le fil de la conspiration. Envain M. de Valois a-t-il prétendu que Grégoire de Tours s'était trompé en rapportant ce fait, *parce que ce n'était pas en Austrasie qu'on devait trouver le meurtrier du roi de Soissons*. Mais j'ai montré que cette Cour était pleine des partisans de Gondèbalde, et cette manière naturelle de justifier Grégoire de Tours me paraît une nouvelle preuve en faveur de mon sentiment. «

Il y a entre les grands Hommes de tous les genres, des Rapports qui doivent servir à les unir; par M. Duboullay.

» Si la sublimité et l'étendue du génie annonçait toujours une raison exempte de préjugés et de faiblesses, il serait inutile de recommander à ces hommes privilégiés, qui se font remarquer par de grands talents, de s'unir entr'eux par les liens d'une estime et d'une amitié réciproques; ils sentiraient

que leur gloire et leur bonheur y sont pareillement intéressés, et que l'étude n'a jamais plus de charmes que lorsqu'elle se partage entre des esprits d'une étendue et d'une trempe également recommandables.

» Pourquoi des motifs si puissants font-ils souvent sur eux assez peu d'impression? Pourquoi l'histoire brillante de leurs succès se trouve-t-elle souvent obscurcie par celle de leur division et de leurs rivalités?....

» Toutes les connaissances humaines peuvent se rapporter aux sciences et aux belles-lettres ; les arts tiennent aux premiers par les principes, et aux secondes par le goût.

» Rien au premier coup-d'œil ne semble plus opposé que les sciences et les belles-lettres ; de tout temps elles se sont disputé la considération et la préséance. Quel rapport, dira-t-on, peut-il exister entre l'austérité et les grâces ? Les sciences sont environnées d'épines, les belles-lettres mènent au plaisir par un chemin semé de fleurs. Défions-nous cependant d'un jugement précipité ; prenons la raison pour guide, et bientôt nous appercevrons que, sans les qualités essentielles au génie, on ne peut se distinguer ni dans les sciences ni dans les lettres......

» La vérité n'est pas moins essentielle aux belles-lettres qu'aux sciences, mais l'une et l'autre y arrivent par des routes différentes. Les passions n'ont rien de commun avec les vérités que les sciences présentent à l'esprit ; les belles-lettres, au contraire, pour les faire goûter s'efforcent de les rendre aimables. Les sciences ne parlent qu'à la raison ; elles peuvent dédaigner tout ce qui s'écarte d'une progression méthodique et rigoureuse ; les belles-lettres parlent de plus à l'esprit, au cœur et à l'imagination, et emploient le concours de toutes les impres-

sions réunies pour faire connaître et aimer la vérité...

» Elles font usage de la fiction pour suppléer à l'histoire par des exemples qu'elle ne présente pas, ou pour donner de l'ame et de la vie à leurs peintures, par des allégories ingénieuses, et faire adopter, sous une parure agréable, la vérité qui, dépourvue d'ornements, eût pu blesser une excesssive délicatesse; mais ceux qui ne sentent pas pour le vrai ce goût vif qui le fait préférer à l'éclat d'une vaine parure, ne seront jamais que des écrivains ou frivoles ou dangereux.

» Que l'on admire, avec raison, dans le savant, l'étendue de ses connaissances, mais cette étendue est-elle plus limitée dans l'homme de lettres? La seule différence n'existe réellement que dans l'objet de leurs travaux.

» On conçoit facilement l'immensité des études préliminaires qui doivent former un savant, et que plus il possédera de connaissances physiques et mathématiques, plus il réunira de moyens pour accéder à de nouvelles découvertes; mais, pour traiter un seul sujet de littérature d'une manière supérieure, n'a-t-il pas fallu s'être formé le goût par la lecture des auteurs qui ont rendu la raison aimable, étudier les règles pour s'y conformer, la nature pour l'imiter, les passions pour les émouvoir, les faiblesses du cœur humain pour le diriger et s'en rendre le maître? Lequel est le plus admirable ou de Racine, quand il nous ravit, quand il nous attendrit jusqu'aux larmes, ou de Newton, quand il soumet au calcul le mouvement des astres et l'harmonie de l'univers?

» La justesse d'esprit, si essentielle au savant pour lui garantir l'exactitude de ses combinaisons et de ses calculs, est-elle moins nécessaire à l'homme de

lettres ? N'est-ce pas ce discernement qui fait distinguer la vérité de l'erreur, considérer les objets tels qu'ils sont sans les atténuer ou les grossir, les diviser ou les confondre ? C'est lui qui nous conduit dans le choix de nos sujets, de nos moyens, de nos preuves ; qui nous éloigne également d'une ennuyeuse prolixite et d'une briéveté obscure, et nous fait tenir ce milieu si recommandable dans lequel consiste la perfection.

» Enfin, le savant, comme l'homme de lettres, a besoin d'une grande facilité pour communiquer ses idées ; car les connaissances les plus sublimes qu'il ne pourrait communiquer seraient perdues pour le progrès des sciences et pour sa gloire. Or, c'est ici que le savant reconnaîtra l'importance d'avoir cultivé les belles-lettres ; ou plutot, Messieurs, qui ne sentira l'avantage de réunir autant qu'il est possible l'étude des sciences et des beaux arts ?

» Si les sciences exactes servent à régler les opérations de l'esprit, enseignent à procéder avec méthode, empêchent de franchir le cercle de la raison, les belles-lettres servent de délassement à leurs pénibles travaux ; elles adoucissent l'austérité, compagne si ordinaire des profondes spéculations, et répandent sur les connaissances les plus abstraites un charme inexprimable qui en fait oublier les difficultés.

Fontenelle. » C'est pour avoir su les réunir et les cultiver tour-à-tour, que notre illustre compatriote s'est acquis une gloire immortelle. Avec quelle facilité il fait passer dans l'esprit les connaissances les plus compliquées ? Géomètre, astronome, physicien, littérateur aimable, il sème de fleurs les sentiers les plus épineux, et semble étendre l'intelligence de ceux qu'il instruit.

» Si les études si différentes entr'elles sont dépen-

dantes les unes des autres et se tiennent par de nombreux rapports, l'intérêt et le plaisir sont un double motif pour ceux qui les cultivent de se rechercher et de s'unir par les liens d'une estime réciproque. «

---

*Dissertation sur l'*Andrienne *de Térence et quelques autres pièces de ce poëte, où l'on prouve qu'il a ému les passions jusqu'à faire répandre des larmes;* par M. Duboullay.

» Dans une dissertation que j'ai eu l'honneur de lire à la dernière assemblée publique de cette Académie, je réclamai Térence en faveur du dramatique attendrissant. Cette proposition a trouvé des contradicteurs; on a même avancé qu'on ne trouvait, ni dans Térence, ni dans aucun auteur ancien ou moderne avant M. de la Chaussée, rien qui ressemble à ce dramatique. Cette question de fait m'a paru assez intéressante pour mériter d'être discutée de nouveau : ce sera pour moi l'occasion d'ajouter aux preuves de raisonnement que j'avais rassemblées dans ma première dissertation, des preuves de fait plus décisives encore que les premières..... 1750.

» Térence ne fut pas moins habile dans l'art de peindre les ridicules que dans celui d'émouvoir le cœur en amenant des situations attendrissantes. Il l'emportait, d'après les anciens, sur tous les autres poëtes comiques par l'éthesis : or, suivant Quintilien et M. Rollin, dont je citerai les propres paroles, l'ethesis consiste » dans des sentiments plus doux, » plus tendres, plus insinuants, mais qui n'en sont

» pas moins touchants ni moins vifs, dont l'effet
» n'est pas d'entraîner comme de vive force, mais
» d'intéresser, d'attendrir, en s'insinuant douce-
» ment jusqu'au fond du cœur. « Les passions citées dans Quintilien et M. Rollin sont l'amour conjugal, paternel, filial, les vertus touchantes.... Et, certes, les anciens mettaient entre les comédies de Plaute et de Térence une assez grande différence pour ne trouver personne de comparable à ce dernier : *Terentio non similem dices quempiam.* » Un grand
» avantage de Térence sur Plaute, dit madame
» Dacier, c'est que la plupart des ses beautés con-
» tentent l'esprit et le cœur, au lieu que celles de
» Plaute ne contentent que l'esprit. « Je pourrais déjà conclure de ces autorités, que le grand mérite de Térence était de peindre les mœurs d'une manière tendre et touchante ; mais je dois y ajouter des preuves plus positives. Je commence par l'exposition de l'*Andrienne*, pièce qui, au jugement des connaisseurs, est le chef-d'œuvre de l'antiquité.

» Un vieillard d'Athènes a un fils né avec de bonnes inclinations et d'un excellent caractère. Dans le moment où il se propose de lui faire épouser la fille d'un autre vieillard de ses amis, il découvre que ce jeune homme a une passion violente pour une jeune étrangère qui n'a en partage que la tendresse et la beauté. Le père fait tous ses efforts pour rompre cet engagement ; mais rien n'est capable de détacher Pamphile de sa chère Andrienne, et il est résolu à tout souffrir plutôt que de l'abandonner, lorsqu'on découvre que cette jeune etrangère est une autre fille de ce même vieillard ami du père de Pamphile, et dont on lui proposait la sœur : tout s'arrange et finit à la satisfaction générale. Or, je le demande, est-il d'abord un sujet,

plus intéressant, plus propre à émouvoir la sensibilité, qu'un amour délicat, généreux et tendre ? Pamphile n'est attaché à sa maîtresse que par la bonté de son cœur et par sa probité. Il n'y a de scènes plaisantes dans la pièce que celles des ruses du valet, et encore sont-elles accessoires et épisodiques; c'est la passion delicate de Pamphile qui fait le fonds de cette comédie.

» Sans doute, l'amour se mêle à toutes les comédies, mais cet amour est communément ce qui intéresse le moins les spectateurs, et, en général, rien de plus froid dans les bonnes comédies que les rôles des amants. Mais, dans le dramatique, les vertus touchantes tiennent le premier rang, et tel est le caractère de l'amour de Pamphile. Je n'offrirai, pour exemple, que la dernière scène du premier acte ; elle se passe entre Pamphile et Mysis, la suivante d'Andrienne.

» Pamphile. Qui parle ici ? Ah ! Cest toi, Mysis.

» Mysis. Bonjour, Monsieur.

» Pamphile. Que fait ta maîtresse ?

» Mysis. Ce qu'elle fait ? Elle commence à ressentir de vives douleurs. Mais elle est encore plus tourmentée par ses inquiétudes ? Elle sait qu'on a résolu de vous marier aujourd'hui, et elle craint plus que toutes choses que vous ne l'abandonniez.

» Pamphile. Ah ! Pourrais-je seulement en avoir la pensée ? Pourrais-je souffrir qu'elle fût si cruellement trompée ? Elle que j'ai toujours aimée avec toute la tendresse dont je suis capable et comme ma chère épouse : elle qui m'a confié son cœur, son honneur, le repos de sa vie ; je souffrirais qu'ayant été élevée avec tant de soin et d'honnêteté, l'indigence la contraignît de changer, et de faire des choses indignes d'elle !.... Non, je n'y consentirai jamais.

» Mysis. Si cela ne dépendait que de vous seul, je ne craindrais rien ; mais j'apprehende que vous ne puissiez résister aux violences qu'on pourra vous faire.

» Pamphile. Quoi ! Mysis, me croirais-tu assez lâche, assez ingrat, assez barbare, pour n'être touché ni par l'union intime de nos cœurs, ni par sa tendresse, ni par mon honneur? Crois-tu que tant de motifs ne me déterminent pas à lui garder la foi que je lui ai promise?

» Mysis. Tout ce que je sais, au moins, c'est qu'elle mérite bien que vous ne l'oubliez pas.

» Pamphile. Que je ne l'oublie pas ! Ah ! Mysis, Mysis ! Les dernières paroles de Chrysis à son sujet sont encore gravées dans mon cœur.... Elle était expirante, elle m'appella, je m'approchai ; vous étiez éloignée, et il n'y avait près d'elle que ma chère Andrienne et moi. » Mon cher Pamphile, » me dit-elle, vous voyez l'âge et la beauté de cette » malheureuse fille, et vous n'ignorez pas combien » ces deux choses sont peu propres, l'une à con- » server son innocence, et l'autre à conserver son » bien. Je vous conjure donc, par cette main que » vous me tendez, par la bonté de votre caractère, » par la foi que vous lui avez jurée, par le dé- » laissement où elle va se trouver, de ne jamais » l'abandonner, de ne vous séparer jamais d'elle. » Si je vous ai aimé comme mon propre frère, si » elle n'a jamais aimé que vous, si elle a eu pour » vous les complaisances les plus tendres, je vous » donne à elle comme son époux, son ami, son » tuteur, son père. Je remets en vos mains toutes » ces choses, et les confie à votre bonne foi. « Ensuite, elle joignit nos deux mains, et aussitôt elle cessa de vivre..... Je l'ai reçue d'elle, et je la garderai toute ma vie.....

» Si tout ce fragment n'est pas extrêmement touchant et attendrissant, j'avouerai que je ne connais rien qui mérite ce nom dans aucun auteur ancien ou moderne. Madame Dacier dit à ce sujet qu'elle ne peut lire cette scène sans être attendrie, et qu'elle ne connaît rien de mieux écrit ni de plus touchant.

» Je pourrais ajouter à cet exemple beaucoup d'autres, tirés du même auteur; car Térence n'a pas moins bien réussi à peindre l'amour paternel que l'amour conjugal. Je me bornerai, pour ne pas grossir inutilement cette dissertation, au passage qui suit; il est tiré de la pièce intitulée : *Heauton Timorumenos*.

» Un père, en montrant trop peu d'amitié et de confiance à son fils, et lui faisant, pour des fautes légères, des réprimandes trop sévères, a occasionné sa fuite de la maison paternelle. Retiré à la campagne, ce père se punit lui-même de ses rigueurs excessives. Un de ses voisins, nommé Chremès, cherche à le consoler. Menedème, c'est le nom du père, lui demande le motif de l'intérêt qu'il lui témoigne; Chrémès lui répond par cette belle maxime : » Je suis homme; rien de ce qui intéresse » l'humanité n'est étranger pour moi. «

» Chrémès l'engage à lui ouvrir son ame, lui offre ses conseils, sa bourse.

» MENEDÈME. Hélas! J'ai un fils; ou plutôt qu'ai-» je dit? Malheureux père! Je ne l'ai peut-être plus. «

» Il lui raconte ensuite en détail ce qui a occasionné la fuite de son fils, et la douleur dont il a été frappé à cette triste nouvelle. Cette peinture est tellement déchirante que Chrémès, resté seul sur le théâtre, dit, en soupirant : » il m'a ému jus-» qu'aux larmes, et me fait une vraie compassion. «

» Le retour du jeune homme fait naître une

affection contraire et non moins attendrissante. Le caractère de ce fils est également intéressant, et devient un nouveau témoignage en ma faveur.

» Il me resterait à prouver que le genre dramatique a pareillement exercé la plume des modernes; je me contenterai de citer le *Philosophe marié*, et le *Glorieux*. Certes! la scène où Mélite se jette aux pieds de son père, et la reconnaissance de Lycandre et de sa fille sont tellement attendrissantes qu'elles font répandre des pleurs.

» Présentement, je le demande, comment se peut-il que l'on avance qu'avant la Chaussée, aucun auteur ancien ou moderne n'avait rien écrit pour le théâtre dans le genre dramatique?

» Loin de décourager les auteurs de nos drames par une critique que le cœur désavoue, rendons justice à leurs talents; leurs succès n'ôtent rien à la gloire de nos grands poëtes tragiques et comiques. Quand nous leur devons une nouvelle source d'agréments et d'intructions, nous aurions tort de nous plaindre des soins qu'ils prennent de multiplier nos jouissances. «

---

*Réflexions sur l'*Hécube *d'Euripide;* par M. Dumolart.

» L'Hécube d'Euripide a toujours passé pour une des plus belles productions de cet auteur célèbre. Les situations en sont terribles, et la pitié et la terreur y sont portées à leur comble. Que de larmes n'a-t-elle pas dû arracher à une nation qui regardait les malheurs de cette princesse comme une dépendance de l'événement le plus glorieux à la Grèce!

» Mais des hommes qui long-temps après, avec des mœurs et une religion très-différentes, ne devaient pas penser comme les grecs, et pouvaient prendre à la guerre de Troye un intérêt médiocre, ont cru reconnaître dans la pièce d'Euripide un double intérêt, une double action, et ont poussé la sévérité de leur critique jusqu'à lui disputer le titre qu'elle porte.

» J'ose essayer ici de venger un des plus beaux génies de la Grèce de reproches peu mérités, et j'espère que lorsqu'on aura bien saisi le véritable sujet de cette tragédie, on rendra plus de justice à la régularité de son plan et à la beauté de l'exécution.

» Pendant le siége de Troye, Priam avait confié Polydore, son dernier fils, à Polymnestor son ami, et l'avait envoyé en Thrace avec des trésors considérables; cet hote barbare et perfide avait sacrifié à son avarice ce prince infortuné dont le corps était demeuré sans sépulture.

» Après la prise de Troye, Hécube partagea les malheurs de sa famille et devint la captive d'Ulysse; elle croyait Polydore en sûreté, et n'avait plus à trembler que sur les jours de Polyxème, sa fille, qui fut enfin immolée sur le tombeau d'Achille, pour obtenir le retour de la flotte retenue en Thrace par les vents contraires, dans le pays même où Polydore régnait.

» C'est dans le moment qu'elle s'occupe des funérailles de cette princesse malheureuse que ses suivantes découvrent sur le rivage un cadavre privé de sépulture, c'est celui de Polydore. L'ombre de ce prince apparaît à Hécube, et elle est enfin instruite du malheur de son fils; elle en tire une vengeance terrible en immolant aux mânes de ce fils

et aux yeux de Polymnestor, les deux fils de ce perfide, et lui crevant ensuite les yeux. Les honneurs funéraires rendus à Polydore terminent la pièce.

» Les critiques ont trouvé que la tragédie était vraiment terminée au moment où Hécube a tiré la vengeance terrible qui frappe Polymnestor du coup le plus sensible, et que les honneurs funéraires rendus à Polydore sont une épisode parfaitement inutile, ou plutôt une pièce ajoutée à une pièce. Relativement au titre, ils auraient préféré que la pièce fût intitulée ou *Polymnestor*, ou *les funérailles de Polydore*, et non *Hécube*, puisque le rôle de cette princesse n'est, selon eux, que très-secondaire.

» Pour repondre à la première de ces objections, il faut se reporter au temps ou Euripide se faisait admirer, et considérer qu'elles étaient les mœurs des peuples pour lesquels il écrivait ses chef-d'œuvres, et quel était le but de sa tragédie ?

» Ce n'était ni le désir ni le plaisir de s'amuser qui conduisaient les athéniens au théâtre. La tragédie était chez eux l'école des mœurs; une pièce n'était finie que lorsque le crime était puni et la vertu récompensée, et ils n'auraient point applaudi à une tragédie dans laquelle la vertu aurait succombé sans être vengée. D'un autre côté, un de leurs principes religieux les plus révérés était l'obligation derendre aux morts les honneurs funèbres. Ces idées avaient passé de l'Égypte dans la Grèce, et il n'est aucune nation policée qui ne les ait eues, quoiqu'on ait singulièrement varié dans la manière de s'acquitter de ce devoir. La mythologie menaçait les ames de ceux qui en étaient privés, d'errer un siècle entier sur les bords du Styx; le stoïcisme faisait braver la mort, rendait presque insensible à ses coups;

mais

mais il ne mettait pas au dessus du deshonneur et du malheur d'être privé de la sépulture. Que l'on juge après cela de l'obligation dans laquelle Euripide se trouvait de ne pas terminer sa pièce à la punition de Polymnestor, et sans avoir rendu à Polydore des honneurs funèbres. C'est une omission que les grecs ne lui auraient point pardonnée, parce que c'eût été traiter avec indifférence un des points les plus révérés de leur religion. Virgile, qui connaissait si bien les mœurs des grecs, et qui était un observateur si scrupuleux des convenances, restreint à ce seul service la prière de Palinure et de Mezence à Enée :

Eripe me hîs, invicte, malis : aut tu mihi terram — Æneid, l. VI, 365.
Injice — Ib. X, v. 901.
Et *Unum hoc per (si qua est victis venia hostibus) oro,*
Corpus humo patiare tegi. Scio acerba meorum
Circumstare odia : hunc (oro) defende furorem,
Et me consortem nati concede sepulchro.

Hécube vient de perdre une fille adorée, et ses principes religieux lui font presque oublier sa douleur pour ne songer qu'à lui rendre les honneurs funèbres. Les grecs en ce moment semblent oublier qu'elle est leur ennemie et leur captive, pour lui permettre de remplir un devoir également sacré pour eux ; et l'on voudra qu'indifférente au malheur de Polydore, dont la mort rompt tous les liens qui l'attachent à la vie, malheur qui lui est révélé par l'ombre même de ce fils infortuné, n'allume pas dans son cœur le désir de la vengeance ! Mais c'est trop peu que de s'être vengé ; le corps de Polydore, privé de sépulture, eût été un abandon criminel, une insulte atroce de sa part, et qui ne peut ni se concevoir dans les mœurs des grecs,

ni se concilier avec la vengeance terrible qu'elle tire de Polymnestor. Il fallait donc satisfaire aux mânes de Polydore, rendre à son corps les derniers devoirs ; et négliger cet acte religieux eût été, aux yeux des grecs, une impiété, une barbarie. Les honneurs funèbres rendus à Polydore sont donc une partie essentielle de la pièce, et la négliger ou l'omettre eût été une inconséquence dont Euripide n'était pas capable.

Cette pièce n'est pas la seule tragédie grecque qui ait un objet pareil. L'Ajax de Sophocle finirait pour nous au récit de sa mort ; mais le peuple d'Athènes eût été indigné si le poëte lui eût laissé ignorer le sort du corps de ce héros. L'ordre d'Agamemnon, qui prétend que le corps de son ennemi soit privé des honneurs de la sépulture, amène les scènes les plus violentes ; enfin, desarmé, persuadé par Ulysse, Agamemnon consent que ces honneurs lui soient rendus, et la pièce est vraiement finie pour les grecs.

Il est tellement vrai que n'être pas inhumé était chez les grecs un supplice plus redouté que la mort même, que dans la tragédie des *Troyennes*, l'acteur qui annonce à Andromaque qu'Astianax est condamné à être précipité du haut des remparts, ajoute : » obéissez sans murmurer, ou votre fils » sera privé de la sépulture et des lamentations ordi- » naires. « Mais voici une preuve plus directe encore de l'importance que les grecs mettaient à n'être pas privés des derniers devoirs ; c'est que les *Suppliantes* n'ont pas un autre but, et que le refus de Créon, d'accorder cet honneur à Polynice et à ses alliés, suffit pour indigner Thésée et le déterminer à marcher contre Créon, à la tête d'une armée puissante.

Ainsi, la vengeance de la mort de Polydore, et les honneurs funèbres rendus à ce prince innocent, sont l'unique sujet de la tragédie d'*Hécube*; et, dans les mœurs, dans les principes des grecs, l'un ne pouvait être séparé de l'autre. Il serait donc injuste de reprocher à Euripide de s'être conformé aux usages civils et religieux de son pays, dans la composition d'une pièce dans laquelle il a d'ailleurs employé les grands ressorts qui peuvent remuer puissamment le cœur humain, la terreur, la pitié, l'indignation, etc.

Quant au titre de cette pièce, s'il appartient véritablement au personnage qui, d'un bout à l'autre, est dans l'action la plus violente, qui occupe presque continuellement la scène sur lequel tombe essentiellement la compassion, on ne saurait disconvenir qu'il n'appartienne rigoureusement à Hécube. L'ombre de Polydore n'apparait qu'une fois dans la pièce; Polymnestor n'excite que l'indignation : c'était donc du nom d'*Hécube* qu'il fallait intituler cette tragédie, et tel sera, je crois, le sentiment de tout homme judicieux, sans préjugés, et qui ne lira pas Euripide dans l'intention unique de le critiquer.

Extrait d'un discours de M. BILLET *sur cette question.*
» Est-on plus heureux d'être né avec des passions fortes qu'avec des passions médiocres ? «

» On a depuis long-temps reconnu l'illusion de ce 1-50.
système orgueilleux qui voulait dépouiller l'homme de toutes les passions. C'était substituer au degré de sagesse qui nous est destiné une perfection chi-

mérique; c'était même ôter à la vertu les appuis et les secours dont elle a besoin.

» Mais de cette vérité, qui n'a plus de contradicteurs, naît une question délicate : *Si les passions sont nécessaires à l'homme, est-on plus heureux d'être né avec des passions fortes qu'avec des passions médiocres?*

» Les passions sont les aîles de l'ame ; elles l'élèvent et la soutiennent : leur force ne peut donc, ce semble, tourner qu'à notre avantage.

» Envain le premier coup-d'œil le décide ainsi, la réflexion va détruire ce jugement précipité. Descendons dans notre cœur, examinons ce qui s'y passe, c'est-là le siége du bonheur. Et en quoi croyons-nous qu'il consiste? Il résulte essentiellement et de notre vertu et de notre repos. Sans la jouissance de ces deux sortes de biens, nous ne ferons jamais que grossir la foule des infortunés. Mais il est aisé d'établir qu'ils sont tous deux plus compatibles avec des passions médiocres qu'avec des passions fortes....

» Oui, sans doute, il nous importe de nous jeter dans les bras de la vertu...... La félicité du genre humain est incontestablement son ouvrage. Il est triste que nous éprouvions des penchants si contraires aux lois qu'elle nous prescrit; mais nous trouvons au-dedans de nous les plus grands obstacles à vaincre......

» La vertu n'établit son empire que sur les ruines du vice ; il faut qu'elle en triomphe pour régner en souveraine dans nos cœurs. Malheureusement il s'aide contre elle de toutes nos passions; et dès qu'il a su les mettre dans ses intérêts, quels redoutables ennemis n'a-t-elle pas à combattre ! Elles font partie de nous-mêmes et ne nous proposent que ce qui nous flatte. Si d'ailleurs elles sont fortes, violentes,

le moyen de leur résister ?.... Aussi tombons-nous dans le précipice quand nous sommes poussés par un tourbillon impétueux ; nous nous arrêtons sur le bord de l'abîme et nous retournons en arrière lorsque, conduits par un souffle léger, nous avons le temps de fixer le péril et d'en calculer les conséquences.

» Nous convenons que les passions peuvent servir d'instrument à la vertu comme au vice ; que la sagesse emprunte quelquefois leur force pour exécuter les plus nobles projets, et que plus les monstres qui exercent notre courage sont furieux, plus il est glorieux de les terrasser. Mais l'honneur d'une victoire plus brillante doit-il faire autant d'impression sur nous que l'incertitude de la remporter? Un peu moins de gloire et plus de sûreté, dit la prudence, quand un laurier plus éclatant contraste avec une honteuse défaite. Or, ne nous flattons point, nous risquerons tout avec les passions : il s'en faut bien qu'elles soient aussi souvent l'instrument de la vertu que celui du vice..... Quelle sera donc notre situation si des passions fortes sont notre appanage ? Nous n'en serons que plus facilement ébranlés ; tout deviendra pour nous un piége dangereux ; la sagesse aura beau nous parler, nos passions auront parlé plutôt qu'elle, ou leur voix, plus impérieuse, étouffera la sienne..... Des passions médiocres nous laissent beaucoup plus de liberté ; nous rentrons avec elles dans tous les droits de la réflexion et de l'examen, et nous nous déterminons plus sûrement en faveur de la sagesse.

Facilius est excludere perniciosa, quam regere, et non admittere, quam admissa moderari. Senec. l. I, *de Irâ*, c. I, n. 7.

» Mais des passions fortes ne nous mettent pas seulement aux plus rudes épreuves lorsqu'il s'agit d'embrasser le parti de la vertu, elles nous opposent encore les plus grands obstacles quand il s'agit d'en régler la pratique.

» La vertu a ses règles comme tout le reste. Elle doit être d'autant plus soumise à l'ordre qu'elle n'en est, à proprement parler, que la connaissance et l'amour. Quel préjugé contre les passions fortes ! Que faut-il de plus pour nous les rendre justement suspectes? Elles sont par elles-mêmes impatientes du joug, toujours prêtes à le secouer, à n'en reconnaître aucun. Leur vivacité naturelle les fait agir comme par saillies; tout ce qu'elles inspirent portent moins le caractère d'un choix libre et éclairé que celui d'une impulsion aveugle presqu'invincible : comment seraient-elles capables de mesurer tous leurs pas? Comment pourrait-on leur persuader de varier sans cesse leurs démarches pour les assortir exactement aux circonstances qui se présentent?

Virtutibus vitia confinia. Senec. *Epist.*, 120.

Prodigus liberalem imitatur, negligentia liberalitatem, temeritas fortitudinem. Ibid.

» On a raison de dire que les vices confinent avec les vertus : un point presque imperceptible les sépare, et ce point unique et délicat doit échapper aux passions fortes...... La première occasion suffit pour les emporter au-delà du cercle tracé par la sagesse...... Lés excès dans la vertu leur paraissent la vertu même portée à la perfection..... Ainsi tout dégénère entre leurs mains, et sous de tels guides la libéralité ne tarde pas à devenir profusion, la bonté faiblesse, la grandeur d'ame orgueil, le courage témérité.

» Qu'est-ce qui a distingué dans tous les âges ces hommes vertueux dont la vie embellit nos histoires? La modération réforma leurs penchants et dirigea dans eux l'amour de la justice. Mais des passions modérées ne font-elles pas en notre faveur l'office de la modération? Elles nous épargnent les orages que celle-ci est obligée de calmer, et nous placent d'elles-mêmes dans l'état paisible où la vertu ne peut nous faire parvenir qu'au prix des plus grands sacrifices......

» Que dirons-nous du repos que l'homme désire naturellement et qu'il a raison de croire nécessaire à son bonheur ? Les passions fortes sont-elles en état de nous le procurer ? Le cœur qu'elles maîtrisent ressemble à une mer toujours orageuse où, comme autant de vents furieux, elles excitent les plus violentes tempêtes..... Toujours trop éprises de l'amour des biens où elles aspirent, elles n'en peuvent soutenir la privation, elles trouvent insupportable le moindre intervalle qui les en sépare ; le repos du cœur s'allierait-il avec des mouvements si inquiets, si tumultueux ?..... Voulons-nous jouir de tout le bonheur auquel il nous est permis de prétendre ? Ayons soin, disent les sages, de le placer près de nous et de le faire dépendre d'objets qui sont à notre portée. Mais les passions fortes savent-elles un art si salutaire, sont-elles capables de s'y plier ?..... On les croirait au comble de leurs vœux, et déjà elles en forment de nouveaux, la carrière s'étend devant elles ; ce qu'elles acquièrent leur ouvre les yeux sur ce qui leur manque ; insatiables, leurs désirs sont infinis, leurs soucis toujours renaissants......

Non sunt præterea cupiditates in longinquum mittendæ, sed in vicinum illis egredi permittamus Senec., *de Tranquill. animæ*, c. X.

» Heureux celui dont le cœur n'est ouvert qu'à des passions médiocres ! Il ne soupçonne presque point dans le monde de situation plus délicieuse que la sienne. Des plaisirs également simples et touchants s'offrent à lui de toutes parts ; satisfait de la place qu'il occupe, il ne voit au-delà que de plus grandes servitudes, que des écueils plus dangereux. Il s'interdit sans effort tout ce qui doit être acheté trop cher par les soins ou par les regrets. A l'abri de ces grands ébranlements de l'ame, qui ont quelquefois amené des scènes tragiques sur le théâtre du monde, il conserve d'autant plus son repo.

qu'il ne songe point à troubler celui des autres.....

» Personne n'ignore qu'une passion dominante nous punit toujours par les moyens mêmes que nous prenons pour la contenter. L'avare, à force de vouloir tout acquérir, tout conserver, ne jouit de rien. L'ambitieux, qui brûle de s'élever au-dessus de ses rivaux, se dégrade et s'avilit par des complaisances serviles. Le voluptueux, en outrant les plaisirs, les émousse et en perd le sentiment.....

» Puisque nous ne cherchons qu'à découvrir ce qui peut contribuer à notre bonheur, ne balançons donc plus à nous déclarer pour les passions médiocres contre les passions fortes. On ne peut nier que celles-ci ne nous rendent le vice plus redoutable et la pratique des vertus plus difficiles; qu'elles ne connaissent peu les bornes que la raison prescrit à nos désirs; qu'avec elles nos recherches ne soient toujours trop empressées. Quelques légitimes que soient les objets que nous poursuivons, tous les funestes effets réunis, en éloignant de nous la sagesse et le repos, nous ravissent la félicité qui serait pour ainsi dire dans nos mains si nous n'avions que des passions médiocres.

» *Nunquam assumet ratio in adjutorium improvidos et violentos impetus.* Senec., *de Ira*, c. IX. «

Poësie.

Ce serait ici le lieu de placer les divers morceaux de poësies qui appartiennent à ce volume. Plusieurs motifs nous ont déterminé à n'en donner qu'une notice extrêmement succincte. 1° Plusieurs de ces pièces sont relatives à l'institution de l'Académie, et après une longue suite d'années elles ont perdu beaucoup de leur intérêt ; d'un autre côté, on s'est occupé assez longuement de cette institution dans les chapitres consacrés à l'histoire de l'Académie, pour craindre de fatiguer par des redites nouvelles ; 2° et c'est une raison plus déterminante encore, la plupart de ces morceaux ont été rendus publics par la voie de l'impression ; le *Journal de Verdun* en contient plusieurs ou en entier, ou en extrait ; et plusieurs autres ont été publiés par leurs auteurs.

Ces pièces, au nombre de neuf, sont :

1° Le *Poëme* de Madame Dubocage, couronné à la séance publique de 1746. Le rédacteur du journal cité, à la suite de ce poëme, a imprimé pareillement une adresse en vers à Madame Dubocage, par M. Duboullay ; galanterie de circonstance que l'urbanité et l'à-propos firent lire avec intérêt.

2° Une *Ode* de M. de Bettencourt à Fontenelle, *sur le projet d'établir à Rouen une Académie des sciences, etc.* Nous n'avons pas laissé ignorer la part que notre illustre compatriote eut à cet établissement, et que ce fut Fontenelle qui en rédigea les premiers statuts.

3° Une *Ode* du même M. de Bettencourt, *sur les Révolutions de la poësie française.* Ce tableau, dont le sujet se trouve dans l'*Art poëtique*, présente sur les Corneille, Racine, etc., des stances heureuses, et dont le patriotisme double l'intérêt.

4° Une *Eglogue allégorique sur la convalescence du Roi*, par M. l'Abbé Fontaine. Tout le monde sait que cet évènement heureux fit éclore une infinité de morceaux de poësies, dont la vérité et le sentiment furent l'ornement principal.

5° Des *Stances sur l'établissement à Rouen, d'une d'une école gratuite de dessin.* C'est un hommage bien légitime rendu, par la reconnaissance, au sage fondateur de cette école, M. Descamps, à MM. Lecat et Bouin qui, par leurs savantes leçons, concoururent au perfectionnement des élèves.

6° *Ode sur la paix*, par M. de Rougeville. Des peintures vraies des malheurs de la guerre n'y font que mieux ressortir les avantages de la paix.

7° *La Paix*, dialogue, par M. l'Abbé Fontaine. Deux bergers sont les interlocuteurs. On remarque dans cette pièce du naturel et de la sensibilité.

8° *Amélie*, poëme allégorique sur l'établissement de l'Académie. L'auteur est M. l'Abbé Fontaine.

9° *Epître sur le goût*, à M. Duboullay, par le même M. l'Abbé Fontaine. C'est une suite de conseils utiles que l'expérience donne à un jeune ami dont elle désire de former le goût. Et quel autre méritait mieux cette attention délicate que M. Duboullay ! Nouvellement associé à l'Académie, il se distinguait déjà par ses talents et son aménité; nous le verrons bientôt y occuper avec honneur la place de secrétaire perpétuel, pour la partie des belles lettres.

ÉLOGES HISTORIQUES.

Eloges de MM. Clerot, de Fourmetot et de Bettencourt; par M. DE PRÉMAGNY.

Messieurs, à peine avons-nous eu le temps de vous entretenir de notre établissement que nous nous trouvons dans l'obligation de vous occuper de nos pertes. 1745.

Ni les vertus, ni les talents, ni la jeunesse ne mettent à l'abri des coups foudroyants de la mort. Trois de nos collègues estimables nous en fournissent ici la preuve, et aux tristes devoirs que nous rendons à leur mémoire, se mêlent les regrets que nous éprouvons de ne les plus voir assis parmi nous.

M. *Clerot*, avocat au Parlement de Normandie, avait fait une étude particulière des antiquités de cette province. Il en débrouillait le cahos avec discernement. On en peut juger par plusieurs mémoires qu'il a publiés.

Des recueils immenses, fruit d'un travail prodigieux, et qu'il a laissés manuscrits, font regretter qu'il n'ait pas eu le temps d'en former un ouvrage régulier.

Le laborieux auteur de la *Description de la Haute-Normandie* trouvait en lui depuis quelque-temps un adversaire dont il ne dédaignait pas de repousser les coups. Sans décider à qui serait demeuré l'avan- D. Duplessis, Relig. Bénédictin, 1740, 2 vol. *in-4°*.

tage, on peut assurer au moins que ces disputes littéraires ont toujours leur utilité, lorsque l'aigreur en est bannie et que la politesse règne entre les combattants.

M. *De Fourmetot* joignait à de vastes connaissances en littérature, un goût décidé pour la physique. Il avait consacré le temps que lui donnait sa retraite et son séjour presque continuel à la campagne, à l'étude de la chymie, non pas de cet art ridicule et justement méprisé, fondé, créé par l'avidité des richesses et payé par l'indigence; mais de cette science vraiment utile qui nous révèle les opérations de la nature, et qui trouve dans d'utiles combinaisons des remèdes nécessaires à la vie.

Les dissolvants étaient l'objet principal de ses recherches, lorsqu'il nous fut enlevé par un de ces accidents contre lesquels la vigueur de la jeunesse, les secours de l'art, les soins de la tendre amitié ne sont que des moyens impuissants.

Il venait de nous communiquer un mémoire historique sur l'origine, les progrès, la décadence, et le renouvellement de la chymie.

On a toujours reconnu en lui les fruits d'une éducation soignée, une belle ame, beaucoup de droiture, et les sentiments de religion les plus sincères.

1745. M. *De Bettencourt*, avocat, secrétaire perpétuel de l'Académie pour la partie des belles-lettres, était né avec ces dispositions brillantes qui annoncent un homme capable de paraître avec distinction dans la carrière littéraire. Témoins de ses premiers succès, nous vîmes avec satisfaction ses talents se développer et s'accroître par les liaisons qu'il forma avec des hommes d'un mérite éminent.

La poësie avait été son plus cher amusement dans cet âge heureux où l'esprit semble avoir le droit d'égayer la raison, et de badiner avec la sagesse. La sienne ne respirait que l'enjouement, et ses ouvrages étaient le fidèle tableau de la délicatesse de ses sentiments, de la bonté de son cœur, et de la sérénité de son ame. Le reste de son temps fut toujours consacré à l'étude de la jurisprudence, et à la défense de la veuve et de l'orphelin.

Peu de personnes ont connu mieux que lui la noblesse et l'excellence de cette profession, dans laquelle on devient l'organe précieux des loix.

Qui l'eût pensé, Messieurs, que je fusse destiné à rendrè ces tristes hommages à sa mémoire, et à jetter des fleurs sur le tombeau d'un confrère et d'un ami dont la jeunesse et les talents nous permettaient l'espoir de le voir long-temps orner son front de nouvelles couronnes, et que les qualités de son esprit et de son cœur nous rendaient extrêmement cher.

Un seul mot suffirait pour son éloge. M. de Fontenelle, cet homme extraordinaire qui, pendant plus d'un demi-siècle, a été l'ornement des Académies les plus célèbres, et qui, en inscrivant son nom parmi les nôtres, daigne nous associer à sa gloire, connut M. de Bettencourt, apprécia ses talents et l'honora de son estime.

Eloge de M. Larchevêque, Docteur en médecine;
par M. Guérin.

1746. » Originaire de Gonneville, au pays de Caux, M. Adrien Larchevêque fut d'abord engagé dans l'état ecclésiastique. Il avait pris la tonsure en 1700 et s'était livré à l'étude de la théologie. Il renonça ensuite à cet état, et fit à Rouen des répétitions de philosophie. Il se livra enfin à l'étude de la médecine, reçut le bonnet de docteur en l'Université de Caen, et fut aggrégé en 1724 au Collége des médecins de Rouen.

» Une application constante à l'étude, un esprit observateur et réfléchi, firent de M. Larchevêque un des hommes les plus érudits et des médecins les plus habiles.

» Il avait une connaissance profonde des langues savantes, et savait plusieurs de celles qu'on parle en Europe.

» Il s'était formé une bibliothèque nombreuse, bien choisie, et remplie de livres rares; c'était l'aliment d'un esprit juste, et l'amusement de ses loisirs.

» Comme médecin, il mérita la confiance de ses concitoyens, et eût pu figurer parmi les médecins les plus célèbres s'il se fût montré sur un plus grand théâtre, ou s'il eût eu moins de modestie.

» Il joignit à une grande érudition des talents distingués dans l'art de guérir, un désintéressement parfait et une grande charité.

» Son application constante à l'étude lui avait fait tout apprendre, et la bonté de son cœur avait rendu toutes ses connaissances fructueuses.

» Il mourut subitement le mercredi 6 avril 1746. «

Eloge historique de M. le Rat, Directeur des Pompes de la ville; par M. GUÉRIN.

» La nature semble marquer la place qu'elle nous destine dans la société par les goûts particuliers qu'elle nous donne. L'artiste distingué dont nous regrettons la perte va nous en fournir une nouvelle preuve.

» Né à Blainville-sur-Ry, de parents peu fortunés et dont la boulangerie était l'état, M. le Rat, dès son enfance, témoigna peu de goût pour cette profession. La boutique d'un maréchal voisin était le lieu qu'il se plaisait à fréquenter, heureux d'y trouver quelques morceaux de fer ou à forger ou à limer.

» A 16 ans, il vint à Rouen, où il exerça divers emplois. Par-tout maîtrisé par son goût pour les méchaniques, il leur sacrifiait tous les loisirs qu'il pouvait honnêtement dérober à ses autres occupations.

» En 1710, MM. les Maire et Echevins firent venir de Hollande une pompe pour les incendies. Témoin de l'effet qu'elle produisait, M. le Rat ne fut pas moins frappé des imperfections qu'il y avait remarquées. Il présenta, en conséquence, à MM. de l'Hôtel de Ville un mémoire dans lequel il indiquait les améliorations qu'il avait imaginées. Ce mémoire fut unanimement approuvé, et M. le Rat fut chargé de la construction d'une pompe d'après ses principes.

» Les pompes anciennes avaient bien des défauts. 1° L'assemblage des différentes pièces n'était fixé que par des cuirs et des cordes goudronnées; 2° les

pistons étaient de bois garni d'un cuir gras fixé avec des cloux, et très-sujets à se déranger ; 3° l'ajutage était fixe, et ce n'était qu'à l'aide de boyaux que l'on pouvait donner à l'eau une direction déterminée.

» M. le Rat fixa ses pièces avec des vis et des écroux, fit ses pistons en cuivre, donna à ses soupapes une forme conique beaucoup plus avantageuse, et sur-tout donna à l'ajutage une mobilité qui le rendait docile à toutes les directions que le besoin indiquait de lui donner.

» En 1729, on forma à Rouen une administration des pompes, sous l'autorité du gouvernement. M. le Rat en fut nommé le directeur. Cette place lui fournit l'occasion d'ajouter de jour en jour de nouvelles perfections à ses pompes, et à les rendre d'un usage aussi certain que facile.

» A cette époque, la Société des Arts de Paris lui donna une preuve d'estime en l'associant à ses travaux ; et, dans l'intention de l'attirer dans cette capitale, où ses talents étaient connus et justement appréciés. M. le duc d'Antin, intendant des bâtiments du Roi, lui fit offrir un logement aux galeries du Louvre. Il refusa cet avantage et demeura fidèle à son premier engagement.

» C'est une chose digne de remarque que Rouen, où les pompes recevaient des améliorations si essentielles par les soins de M. le Rat, était encore le lieu où, pour la première fois en France, Paschal et le P. Mersenne avaient, en 1646, répété publiquement l'expérience de Torricelli, qui substitua pour toujours la pression de l'air à l'horreur du vuide.

» L'Académie de Rouen, dont le plan s'étend à tous les arts utiles, s'empressa d'accueillir M. le Rat,

et

et le comptait au nombre de ses membres les plus estimables. Sa mort laisse vacante une place que nous désirons de voir remplie par un successeur d'un mérite aussi distingué.

» M. le Rat avait senti de bonne heure que l'imagination la plus vive devait être subordonnée à des principes, et il avait acquis par l'étude une théorie approfondie de son art. Il ne se contenta pas de se montrer personnellement utile à sa patrie, il voulut encore laisser après lui des élèves capables de faire revivre ses talents.

» A ces qualités précieuses, M. le Rat joignait la probité la plus sévère. La vraie vertu est presque inséparable de la pratique des arts utiles.

» L'assiduité de notre confrère à son travail ne prenait rien sur les devoirs de la religion. Une longue maladie lui donna le temps et l'occasion de s'y appliquer d'avantage. Ses dernières années se passèrent dans une espèce d'inaction occasionnée peut-être par les émanations dangereuses des métaux qu'il avait travaillés.

» Il mourut avec tous les sentiments d'une vraie piété, le 1er mai 1748.

Eloge de M. l'abbé de Saint-Hilaire ; par M. l'abbé Guérin.

» Tout ce qu'une heureuse naissance, une belle éducation, des situations avantageuses peuvent promettre de noblesse dans les sentiments, de pénétration dans l'esprit, de douceur dans les mœurs, annonça de bonne heure chez M. l'abbé de Saint-Hilaire un des hommes les plus intéressants et les plus estimables. 1748.

R

» Quoique les prérogatives de la naissance passent communément pour les effets d'un heureux hazard, il n'est pas moins certain que, dans une famille où la noblesse et les vertus sont héréditaires, les exemples domestiques influent puissamment sur l'enfance, et contribuent beaucoup à lui inspirer des sentiments élevés. M. l'abbé de Saint-Hilaire reçut ainsi dans la maison paternelle les premières leçons de sagesse et de vertu.

» Son éducation se trouva alors partagée entre les soins de sa famille et les instructions du collége.

» Il n'y eut que peu d'intervalle entre ses premières études et le choix d'un état. Il entra presque enfant au noviciat des jésuites, et se livra avec ferveur aux exercices de sa nouvelle profession.

» Obligé ensuite de recommencer, en qualité de maître, un cours d'humanités, il dirigea ses travaux vers l'étude des belles-lettres : poësie latine et française, éloquence, langues, etc., il s'appliqua à tout. Il ne se borna point à une connaissance réfléchie des bons auteurs, à bien saisir une pensée fine, un vers harmonieux ; il fit servir les belles-lettres à la sagesse et à la vertu, et, sans négliger les fleurs, il s'attacha à en recueillir les fruits.

» Il cultiva les mathématiques avec succès, et soutint un acte public sur cette intéressante partie de ses études en présence de MM. de l'Académie des Sciences. M. Cassini, qui était du nombre, dit en sortant : » quel dommage qu'un esprit de cette » trempe ne puisse pas se donner tout entier aux » mathématiques ! «

» Les grandes qualités de M. de Saint-Hilaire le rendaient précieux à sa Compagnie, et il y trouvait lui-même son bonheur. Mais il n'était pas destiné par la providence à y passer ses jours, et le déran-

gement de sa santé, qui ne lui laissait plus les moyens d'y remplir ses devoirs, l'obligèrent à la quitter.

» Il n'apporta point dans la société cette rudesse ou cette enflure qu'on a reprochées aux savants. Il n'y montra que cette politesse aimable que pare le savoir, et cette modestie touchante qui relève les plus grands talents.

» Depuis long temps il s'appliquait au ministère de la parole ; son ame sensible se peignait dans ses discours. Digne élève des Bourdaloue et Delarue, il marcha fermement sur leur traces. En 1746, il fut choisi pour prêcher devant la Reine, et le fit avec succès.

» Ses grandes qualités l'avaient fait connaître à un prélat auquel le vrai mérite ne peut échapper. M. de Tavannes le plaça dans son église, et bientôt après l'appella dans son conseil ; il acheva de s'y former à la science du gouvernement, science que la spéculation ne donne pas, et pour laquelle il faut encore plus étudier les hommes que les livres.

» M. l'abbé de Saint-Hilaire fut reçu membre honoraire de l'Académie dans le temps où le savoir avait besoin de cette fleur d'urbanité qui le fait passer dans le commerce du monde. Personne n'était plus propre que lui à remplir cette condition, et à donner aux gens de lettres l'exemple des qualités aimables qui font le charme de toute espèce de société..... Nous jouîmes trop peu de temps des agréments de la sienne. Les premiers dérangements de sa santé ne s'étaient point entièrement réparés, et nous privaient souvent de sa présence. Les petits intervalles de santé dont il jouissait étaient employés aux devoirs de son état : le temps de la

maladie était consacré à la religion, au commerce d'un petit nombre d'amis vertueux. Ce partage si bien mesuré lui conservait une tranquillité d'ame que seules sont capables de donner une raison sage et une piété éclairée.

Il mourut le 27 octobre de l'année 1747, honoré des regrets de sa famille, de ses amis, et de cette portion du public dont l'estime sera toujours une partie précieuse du patrimoine des hommes de bien. «

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE
DES MATIÈRES.

CHIMIE.

DÉPARTEMENT DES LETTRES.

Belles-Lettres.

POËSIE.

ÉLOGES HISTORIQUES.

FIN DE LA TABLE.









